



**HAL**  
open science

# Chocs et Mobilisation des Recettes Publiques dans les Pays en Développement

Souleymane Diarra

► **To cite this version:**

Souleymane Diarra. Chocs et Mobilisation des Recettes Publiques dans les Pays en Développement. Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2012. Français. NNT: . tel-00777227

**HAL Id: tel-00777227**

**<https://theses.hal.science/tel-00777227v1>**

Submitted on 17 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I  
Ecole d'Economie  
Ecole Doctorale de Sciences Economiques et de Gestion  
Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International  
(CERDI)

---

# **Chocs et Mobilisation des Recettes Publiques dans les Pays en Développement**

---

Thèse présentée et soutenue publiquement  
pour l'obtention du titre de Docteur ès Sciences Economiques

Le 04 décembre 2012

Par

**Souleymane DIARRA**

Sous la Direction de

**M. Gérard CHAMBAS**

et

**M. Jean-François BRUN**

## **MEMBRES DU JURY**

### **Rapporteurs**

**M. Gilles DUFRENOT**

Professeur à Aix-Marseille Université

**M. Marc RAFFINOT**

Maître de Conférences HDR à l'université Paris-Dauphine

### **Suffragants**

**M. Michaël GOUJON**

Maître de conférences HDR, CERDI, Université d'Auvergne

**M. Ousmane SAMBA MAMADOU**

Directeur du COFEB - BCEAO siège Dakar

### **Directeurs de recherche**

**M. Jean François BRUN**

Maître de conférences HDR, CERDI, Université d'Auvergne

**M. Gérard CHAMBAS**

Chargé de recherche CNRS, CERDI, Université d'Auvergne



## Remerciements

Au terme de ce travail, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé et soutenu dans l'élaboration de cette thèse.

Je remercie vivement monsieur Gérard CHAMBAS pour les conseils, l'assistance morale et l'encadrement sans faille qu'il a assurés tout au long de mes années de formation et de recherches. Son appui constant m'a été très utile dans mes démarches pour obtenir un précieux soutien de la coopération française et un poste d'ATER. Ici est l'occasion de lui exprimer ma profonde gratitude et toute ma reconnaissance.

Je remercie aussi vivement monsieur Jean-François BRUN d'avoir consacré de nombreuses heures de son temps très limité pour relire ce document et en analyser en détail ses parties techniques.

Ma gratitude s'adresse également à l'ensemble du corps professoral et au personnel administratif du CERDI. En particulier, je remercie Michelle COMBAUD, toujours disponible pour signaler des documents ; Martine BOUCHUT, pour l'extraction des données qui ont été nécessaires à la réalisation de cette thèse. J'exprime aussi ma reconnaissance envers Annie CUER, pour sa raison humaine et des démarches nombreuses.

A tous les relecteurs des chapitres de cette thèse – Fousseyni, Aïssata, Thierry, Romiald, Audrey et Aly Diadjiry –, un sincère merci.

Je remercie l'ensemble des membres du jury d'avoir accepté de faire partie de mon jury, manifestant ainsi leur intérêt pour mon travail.

Je remercie également mes amis, au Mali, au Burkina Faso, à Clermont-Ferrand ou ailleurs pour leurs conseils utiles dans le cadre de la rédaction de cette thèse.

Mes remerciements, je les adresse au Président de la Commission de l'UEMOA, Cheikhe Hadjibou SOUMARE, à qui j'exprime toute ma reconnaissance pour ses encouragements à ma modeste personne et d'avoir envoyé une délégation au CERDI pour assister à ma soutenance.

A tous mes collègues de la Commission de l'UEMOA, plus particulièrement ceux de l'Unité de Programmation Stratégique (UPS) et du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE), je dis un grand merci d'avoir guidé mes premiers pas dans le monde professionnel.

Enfin, et particulièrement, à ma maman Kadia, la combattante et à mon papa Kognini, ainsi qu'à tous mes parents et à tous mes proches de Bougoula, de Tamani et d'ailleurs ; je leur dis en très peu de mots : « Merci pour tout. »

*A mes défunts parents Kadia et Kognini,*

## Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| <b>Introduction générale.....</b>  | <b>4</b>   |
| <b>Partie I- Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....</b>   | <b>12</b>  |
| Chapitre 1- Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques dans les pays d’Afrique subsaharienne..... | 13         |
| Chapitre 2- Chocs des produits de base et transition fiscale dans l’UEMOA.....   | 66         |
| <b>Partie II- Chocs sociopolitiques et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....</b>       | <b>109</b> |
| Chapitre 3- Conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....                          | 110        |
| Chapitre 4- Post-conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....                     | 138        |
| <b>Conclusion générale.....</b>  | <b>165</b> |
| <b>Références bibliographiques.....</b>  | <b>173</b> |
| <b>Annexes.....</b>  | <b>190</b> |

## Introduction générale

Pour les pays en développement, l'un des enseignements clés de la crise financière et économique mondiale de 2009 est qu'il faut accorder davantage d'attention à la mobilisation des ressources publiques fiscales intérieures. En effet, cette crise a non seulement fait apparaître la vulnérabilité des pays en développement aux chocs exogènes mais a aussi montré la volatilité des sources extérieures de financement du développement, notamment les recettes d'exportation, les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement et les transferts de fonds des migrants, et les incertitudes qui les entourent.

Ainsi, lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie des populations, créer les emplois, offrir des infrastructures, des services de santé et d'éducation adéquats dans les pays en développement exige des ressources financières suffisantes, stables et prévisibles. A cet effet, il est risqué de compter uniquement sur l'aide publique au développement, dont les flux sont non seulement instables, mais aussi manquent cruellement de continuité.

Même si la question de la mobilisation des ressources publiques intérieures n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite par rapport à d'autres sources de financement (par exemple le commerce, l'aide et la dette), accroître les recettes publiques propres est apparu aujourd'hui pour les pouvoirs publics des pays en développement comme un passage obligé pour diminuer la dépendance envers l'aide publique extérieure et financer de manière plus régulière et soutenue les dépenses publiques destinées à la fourniture des services essentiels et à la réduction de la pauvreté.

Il est raisonnable que les pays en développement, surtout ceux qui ont un niveau de revenu faible, utilisent l'aide pour financer une part croissante de leurs dépenses publiques. Ces pays ayant des besoins pressants à ce stade de leur développement, la hausse des dépenses d'infrastructures et de développement humain ne peut que favoriser la croissance à long

terme. Cependant, même si cet argument est logique, les décideurs de ces pays doivent tenir compte des considérations ci-après :

- Les projets financés par l'aide entraînent, par exemple, des coûts supplémentaires d'exploitation et d'entretien qu'il faut financer en partie ou en totalité avec des ressources intérieures. Par conséquent, les pays en développement doivent générer assez de recettes pour financer correctement ces dépenses et donc ne pas compromettre la productivité des projets financés avec l'aide extérieure ;
- A mesure que les pays à faible revenu deviendront des pays émergents, ils devront renforcer en conséquence leur dispositif de recouvrement de recettes pour financer les dépenses prioritaires, et poursuivre une politique de dépense conforme à leurs priorités stratégiques à mesure que l'aide diminue ;
- L'expansion des recettes intérieures pourrait aider les pays en développement à relever les défis de la mondialisation. En effet, bon nombre de pays à faible revenu libéralisent de plus en plus leurs régimes commerciaux, leurs droits de douane étant en moyenne supérieurs à ceux des autres régions. Par ailleurs, on prévoit une baisse des tarifs douaniers de ces pays avec le développement de zones de libre-échange, d'unions douanières, et des accords de partenariats économiques futurs à signer comme ceux en cours de négociation entre les pays de l'ACP et ceux de l'Union européenne. Actuellement, dans les pays à faible revenu, un tiers environ des recettes fiscales non liées aux ressources naturelles proviennent des taxes sur les échanges (Gupta et Tareq, 2008). Ce qui suggère qu'une libéralisation accrue du commerce entraînerait une forte baisse des recettes publiques. Ainsi, pour pallier le risque d'une baisse de ressources fiscales consécutive à la libéralisation des échanges, les gouvernements des pays en développement doivent mobiliser d'autres sources de recettes, notamment celles de l'intérieur ;



- Au-delà des apports économiques, la fiscalité accroît l'incitation à la participation du public au processus politique et renforce l'obligation de rendre compte et l'efficacité des dépenses publiques. En effet, les systèmes fiscaux sont un vecteur d'amélioration des relations entre l'Etat et la société, et de renforcement de la responsabilité à l'égard des citoyens. En d'autres termes, déterminer comment prélever l'impôt est aussi important que de savoir combien il rapporte. En outre, les réformes engagées dans l'administration fiscale pour accroître l'effort de mobilisation des recettes inspirent parfois des réformes dans d'autres domaines du secteur public. Cela constitue un aspect important pour les pays en développement qui souhaitent relancer leur processus de réforme.

Certes, on ne peut pas attendre des pays en développement comme ceux d'Afrique subsaharienne le même taux de pression fiscale qu'un pays industrialisé, mais ils pourraient accroître leurs recettes publiques en fournissant un effort plus élevé de mobilisation des ressources publiques, ce qui renforcerait leur développement. De 2000 à 2006, le Ghana, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont réussi à créer un espace budgétaire en mobilisant des ressources intérieures accrues, ce qui prouve que l'objectif est accessible.

D'une façon générale, il ressort de la note d'orientation N° 1, 2011, de la Communauté Economique pour l'Afrique (CEA) destinée à 50 pays africains, que les recettes fiscales sont à la hausse sur le continent et que leur part moyenne en pourcentage du PIB des pays africains augmente depuis le début des années 1990. La même étude révèle également que le taux de recouvrement des impôts dans les pays africains est en nette progression. Cette progression du niveau du prélèvement public sur le continent a entraîné une amélioration des conditions de vie dans certains pays dont la réussite illustre bien l'importance du renforcement des recettes publiques pour faire véritablement reculer la pauvreté. A titre d'exemples :

- Au Mozambique, le quasi-doublement des recettes fiscales par rapport au PIB depuis 1992 a permis des augmentations substantielles des dépenses sociales accompagnées de résultats tangibles en termes d'accroissement du taux de scolarisation primaire, de l'amélioration de la couverture vaccinale, de l'approvisionnement en eau et de l'infrastructure d'assainissement ;
- Au Libéria, les recettes fiscales sont passées de 6 % du PIB seulement en 2003 à 20 % en 2009, après que le pays eut traversé une guerre civile. Outre des poussées significatives des taux de scolarisation primaires, le nombre des enseignants, les taux de survie infantile et maternelle et les dépenses d'infrastructures ont augmenté.

Par ailleurs, force est de constater que la nécessité d'une mobilisation accrue des recettes publiques dans les pays en développement se heurte à d'importantes difficultés liées au poids important du secteur informel dans l'économie, à la prédominance de l'agriculture sur l'industrie et les services, à l'importance des exonérations et incitations fiscales et douanières, aux capacités limitées des administrations fiscales, à la corruption et aux chocs.

S'agissant des chocs, nombre de pays en développement connaissent à fréquence élevée des chocs sociopolitiques comme les guerres civiles, les coups d'Etat et les émeutes, etc., des chocs climatiques comme les inondations et les sécheresses, et des chocs de fluctuation des cours des produits de base.

Pour les chocs sociopolitiques, le contexte des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) atteste l'occurrence de plusieurs formes d'instabilités à des périodes encore très récentes. Sur les 15 Etats de la CEDEAO, seuls deux n'ont pas connu de coups d'Etat réussis en 45 ans (Sénégal et Cap-Vert). En 2012, la Guinée-Bissau et le Mali sont encore dans un processus démocratique troublé par des coups d'Etat avec des turbulences persistantes. La Côte d'Ivoire et la Guinée font face à des contentieux électoraux mal résolus ou à des tentatives de dévolution du pouvoir politique non consensuelle. La sécurité est plus que jamais menacée dans toute la sous-région avec la résurgence de la rébellion touareg au Nord du Mali et l'installation de

plusieurs groupes terroristes sur toute la bande frontalière entre le Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger et l'Algérie. Du contexte des pays de la CEDEAO, il apparaît que la spirale des violences se manifeste de moins en moins par des conflits entre Etats mais par de graves crises internes liées à la lutte pour le pouvoir politique et au contrôle des ressources financières et économiques.

Quant aux chocs climatiques, ils sont source de préoccupations croissantes dans le monde entier. Au cours des quelques dernières décennies, le nombre de personnes affectées par les catastrophes climatiques telles que les sécheresses, les inondations et les tempêtes a connu une croissance régulière. De 2000 à 2004, elles ont touché quelque 262 millions de personnes chaque année, soit plus du double du niveau de la première moitié des années 1980<sup>1</sup>. Alors que les catastrophes climatiques affectent des populations de plus en plus nombreuses dans le monde entier, l'immense majorité de celles-ci vit dans les pays en voie de développement. Pour la période de 2000 à 2004, un habitant des pays en voie de développement sur 19 a été affecté par une catastrophe climatique<sup>2</sup>. Les inondations ont touché près de 68 millions de personnes en Asie de l'Est et 40 millions en Asie du Sud. En Afrique subsaharienne, 10 millions de personnes ont été affectées par la sécheresse et 2 millions par des inondations. Les sécheresses dans la corne de l'Afrique ont menacé en 2005 et en 2011 la vie de plus de 14 millions de personnes dans les pays comme l'Ethiopie, le Kenya, le Malawi et le Zimbabwe. Aussi ne fait-il aucun doute que les pays en développement souffrent d'incertitudes et de risques imputables à des phénomènes climatiques.

En ce qui concerne les chocs de fluctuation des cours des produits de base, leurs effets sont amplifiés en raison de la place qu'occupent les produits de base dans le commerce international et dans l'économie des pays en développement. En effet, les échanges de produits de base représentent 25 % du commerce mondial de marchandises (FMI). Les tendances à long terme des prix de ces produits, comme leurs fluctuations à court terme,

---

<sup>1</sup> Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008.

<sup>2</sup> *Source* : Calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à partir de données des OFDA et CRED 2007.

ont une incidence majeure sur l'économie mondiale en général et plus particulièrement sur l'économie des pays en développement. Du côté de la demande, les marchés des produits de base jouent un rôle important dans les pays industrialisés en transmettant les perturbations du cycle des affaires au reste de l'économie et en affectant le taux d'augmentation des prix. Du côté de l'offre, les produits de base fournissent en moyenne la moitié des recettes d'exportation des pays en développement, et nombre de ces pays tirent la majeure partie de leurs recettes d'exportation d'un ou de deux produits. Ainsi, le Mali, le Bénin et le Burkina Faso dépendent des ventes du coton qui représentent respectivement 70, 58 et 44 % des exportations totales. Le pétrole et le gaz contribuent aux recettes nationales d'exportation du Nigéria à hauteur de 86 % (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 2007). Cette dépendance fait que les chocs à court terme aussi bien que les fluctuations tendanciennes à long terme des prix des produits de base posent de graves problèmes à de nombreux pays en développement, dans la mesure où ces variations de prix sont à l'origine de fortes détériorations des termes de l'échange et ont un impact considérable tant sur la situation de la balance des paiements que sur celle du budget.

L'intérêt accordé à ces chocs se manifeste depuis 1999 par la requête de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour que soit défini et établi par le Comité des Politiques de Développement des Nations Unies un indicateur de vulnérabilité économique englobant les différents chocs en vue de l'identification des Pays les Moins Avancés (PMA).

Aussi cet intérêt se manifeste-t-il également par les travaux de recherche qui ont porté sur :

- Les mécanismes de stabilisation des prix des produits de base (Collier et al., 1998) ;
- L'instabilité des prix des produits de base et ses effets sur la pauvreté, la croissance et l'investissement (Guillaumont, 1994 ; Deaton et Miller, 1995 ; Dawe, 1996 ; Dehn et Gilbert, 1999 ; Aizenman et Marion, 1999 ; Araujo Bonjean et al., 1999 et Easterly, Islam et Stiglitz, 2000) ;
- Les chocs de prix et la réaction des recettes et dépenses publiques (Collier et al., 1999 et Medina, 2010) ;

- Les chocs sociopolitiques et leurs coûts sociaux et économiques (Alesina et al., 1996 ; Gupta et al., 2002 ; Addison et al., 2004 et Barro et Jin, 2011).

En dehors de l'analyse de l'impact budgétaire des chocs commerciaux effectuée par Collier et al. (1999) et Medina (2010) et des chocs sociopolitiques effectuée par Gupta et al. (2002) et Addison et al., (2004) ; il n'existe pas à notre connaissance d'autres études sur les relations qui existent entre les chocs et la mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.

Ainsi, cette recherche vise-t-elle à pallier l'absence d'études approfondies relatives à la question de la mobilisation des recettes publiques dans des contextes de chocs et aussi aux enjeux de cette question pour le développement économique et social des pays en développement.

Dans une première partie de cette thèse, nous analysons la relation entre la mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement et les chocs des produits de base et un premier chapitre (Chapitre 1) examine les effets des chocs des produits primaires sur la mobilisation des recettes publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne. L'accent est mis dans ce chapitre notamment sur l'effort de mobilisation des recettes publiques des pays d'Afrique subsaharienne pendant les périodes de « booms » et de « busts » de recettes d'exportation des produits primaires dont sont fortement dépendants ce groupe de pays.

Le deuxième chapitre (Chapitre 2) dégage le rôle des chocs des produits de base dans la mise en œuvre des réformes de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA. Avec la baisse des recettes tarifaires, liée à l'instauration du Tarif Extérieur Commun (TEC), et les prochains accords de partenariat économique à signer entre les pays de l'UE et ceux de l'UEMOA, ces derniers doivent désormais converger vers une fiscalité axée sur la mobilisation des ressources internes. La forte variation des prix des produits de base à l'import comme à l'export joue un rôle crucial dans la réussite de ce processus.

La seconde partie traite les effets des chocs sociopolitiques sur la mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement. Ainsi, le chapitre 3 examine plus spécifiquement les effets des conflits intra-étatiques et troubles civils sur la mobilisation des recettes publiques, en mettant l'accent sur le rôle de la composition des recettes publiques en recettes pétrolières, non pétrolières et de TVA.

Le chapitre 4, prolongement du chapitre précédent, se situe dans une situation post-conflit. Les analyses se concentrent alors sur l'effort de mobilisation des ressources publiques internes (recettes fiscales directes et indirectes) et externes (aide publique au développement) afin d'assurer les besoins de reconstruction dans les pays post-conflits.

## **Partie I- Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**

**Chapitre 1- Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne**

**Chapitre 2- Chocs des produits de base et transition fiscale dans l'UEMOA**

## Chapitre 1- Chocs des produits de base<sup>3</sup> et mobilisation des recettes publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne

### Introduction

Depuis plusieurs décennies, les chocs de prix des matières premières (chocs positifs ou négatifs) posent d'importants problèmes économiques. Les « booms » des matières premières des décennies 1970 et 1980 ont été à l'origine, dans plusieurs pays en développement, des crises d'endettement et de déficits publics. L'analyse de l'impact des chocs sur les économies des pays exportateurs de matières premières a fait depuis lors l'objet de nombreux travaux scientifiques parallèlement aux défis puis aux difficultés liées aux politiques de développement fondées sur l'exportation des matières premières.

Récemment, de 2004 à la fin de l'année 2008, l'augmentation soutenue du prix des matières premières a dopé les recettes des gouvernements, stimulé l'investissement direct étranger et l'activité économique globale dans de nombreux pays en développement. Alors que certains gouvernements ont pu épargner une partie importante de ces excédents de recettes et profiter de ces ressources supplémentaires pour accumuler des actifs financiers, d'autres les ont utilisés pour engager de nouvelles dépenses publiques. Par la suite, la chute des prix depuis la fin de l'année 2008 a affecté de manière drastique les pays dépendants des recettes d'exportation des matières premières, mettant ainsi la pression sur les finances publiques.

---

<sup>3</sup> La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) considère comme produits de base : **les produits agricoles** (agrumes, anacarde, ananas, banane, blé, bois tempérés, bois tropicaux, caoutchouc, coton, jute, karité, maïs, mangue, olive, palme, poivre, riz, sucre, tabac), **les boissons tropicales** (cacao, café, thé), **l'énergie** (charbon, électricité, gaz, nucléaire, pétrole), **les métaux et minéraux** (aluminium, argent, cuivre, diamant, engrais, étain, fer/acier, nickel, or, palladium, platine, plomb, etc.).



Les chocs ont eu des effets particulièrement importants dans les pays d'Afrique subsaharienne en raison de leur dépendance aux produits de base. En se référant au cas spécifique des pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à eux seuls, cinq produits représentent 75 % des exportations régionales de biens. Sur 7 des 18 pays de cette région, trois produits (pétrole, cacao et coton) contribuent à plus de 75 % des recettes d'exportation (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 2007).

Des travaux de recherche sur les chocs ont porté d'une manière générale sur l'instabilité des recettes d'exportation (Guillaumont, 1994 ; Araujo Bonjean et al., 1999 ; etc.), sur les systèmes de stabilisation et d'atténuation des effets de l'instabilité (Collier et al., 1998), sur la composition et le rôle des cartels de producteurs et sur les politiques d'ajustement structurel dans les pays dépendants des produits de base. En effet, quand les prix des produits de base baissent sur les marchés mondiaux, les taux de croissance déclinent, le déficit du compte courant se creuse et l'efficacité des politiques d'ajustement est remise en cause. Il existe également des travaux empiriques qui mettent en évidence l'impact négatif de l'instabilité des prix des produits de base sur la croissance, les composantes du budget et plusieurs autres variables macro-économiques (Guillaumont, 1987 ; Fosu, 1992 ; Dawe, 1996 ; Azam et Chambas, 1998 ; Collier et al., 1999 et Medina, 2010).

Cependant, les études relatives à l'impact budgétaire des chocs des produits de base mettent plutôt l'accent sur la réaction des dépenses publiques aux chocs. Afin de compléter l'analyse de l'impact budgétaire de l'effet des chocs, ce présent chapitre porte sur l'examen de la réaction des recettes publiques aux chocs. A cet effet, est analysée, la mobilisation des recettes publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne durant les chocs positifs (« booms ») et négatifs (« busts »).

Nous concentrons notre attention sur la mobilisation des recettes publiques dans l'analyse de l'effet des chocs, du fait de son caractère primordial et du rôle qu'elle peut jouer dans le développement des pays d'Afrique subsaharienne. Bien que les pays donateurs aient promis un doublement du montant d'aide à accorder aux pays en développement, la lutte

contre le sous-développement ne pourra se faire qu'à travers un effort accru de mobilisation des ressources internes. En plus, après l'annulation de la dette d'une bonne partie des pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, une dépendance excessive à l'emprunt peut conduire de nouveau à long terme ces pays vers des niveaux d'endettement insoutenables. A cet effet, ils doivent désormais vivre substantiellement des ressources internes.

Ainsi, la forte dépendance des pays d'Afrique subsaharienne aux recettes d'exportation des produits de base, le caractère actuel et capital du sujet pour l'économie de ces pays qui connaissent très fréquemment les chocs et le manque d'évaluation antérieure de l'impact des chocs des produits de base sur la mobilisation des recettes publiques constituent nos principales motivations dans cette analyse.

Ce chapitre est organisé comme suit. Dans la section 1, sont d'abord identifiées les périodes de « booms » et de « busts », et ensuite sont créées les variables muettes pouvant capter leurs effets. La section 2 examine les précédentes études portant sur l'analyse de l'effet des chocs. La section 3 met en lumière le cas spécifique des performances de mobilisation des recettes publiques des pays en développement en situation de chocs ainsi que les différents mécanismes et canaux de transmission de l'effet des chocs. Dans la section 4 est effectué le test économétrique de la relation chocs et mobilisation des recettes publiques.

## **I. Les épisodes de « booms » et de « busts »**

### **1.1. Identification des épisodes de « booms » et de « busts »**

La littérature relative à l'analyse des effets des chocs met en évidence plusieurs techniques d'identification des épisodes de « booms » et de « busts ».

Dans leurs études sur les conséquences des « booms » de produits de base des années 1970 et 1980 dans 12 pays africains (Kenya, Ghana, Côte d'Ivoire, Malawi, Maurice, Sénégal, Zambie, Botswana, Niger, Cameroun, Egypte et Nigeria), 5 pays d'Amérique latine (Colombie, Costa Rica, Bolivie, Venezuela et Mexique) et 6 pays asiatiques (Thaïlande, Sri Lanka, Philippines, Bangladesh, Malaisie et Indonésie), Collier, Gunning, Devarajan, Azam, Chambas, etc. se réfèrent aux années d'observation des chocs pour analyser leurs effets.

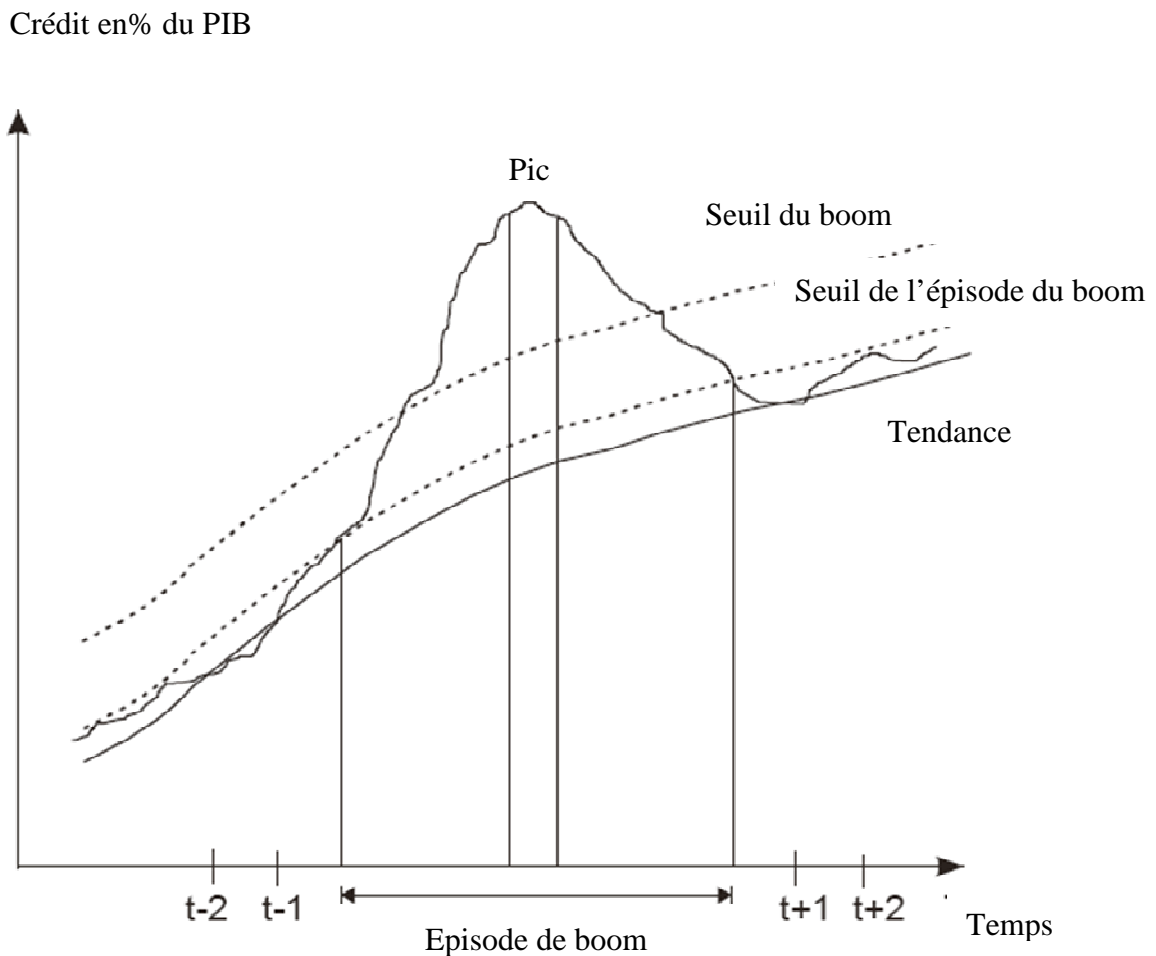
Plus tard, se basant sur une méthodologie de Deaton et Miller (1995) et de Dehn (2000), Collier et Goderis (2008) identifient les épisodes de chocs en calculant dans un premier temps la moyenne géométrique annuelle des indices de prix des produits de base pour certains pays. Dans un second temps, afin de construire les indicateurs des chocs de prix, ils régressent la première différence de cette moyenne géométrique sur une variable captant la dimension temporelle, sur la valeur retardée d'une période de la variable dépendante et sur la valeur retardée de l'indice de la même moyenne géométrique. Partant des estimations de cette régression, les chocs positifs et négatifs des prix à l'export sont définis respectivement, comme des observations avec des résidus qui sont au-dessus du 90<sup>e</sup> percentile ou en dessous du 10<sup>e</sup> percentile.

Funke et al. (2008), identifient les périodes de persistance des chocs des termes de l'échange (négatifs et positifs) en calculant les moyennes des termes de l'échange sur des sous-périodes de cinq (5) ans. Pour un choc négatif, la différence entre la moyenne sur la période  $t-4$  à  $t$  et la moyenne sur la période  $t+1$  à  $t+5$  doit être négative et inférieure à un seuil arbitrairement donné (-10 %, -30 %, etc.).

Dans leur étude des faits stylisés des « booms » et des effondrements des prix mondiaux des produits de base, Cashin, McDermott et Scott (1999) utilisent l'algorithme de Bry-Boschan (1971) pour identifier les « booms » et les « busts ». Cet algorithme leur permet dans un premier temps de dater les pics et les creux, et dans un second temps d'identifier les différentes phases du cycle (« booms » et « busts »).

Gourinchas, Valdés et Landerretche (2001), utilisent le filtre d'Hodrick Prescott pour identifier les épisodes de « booms » de crédits. Ces auteurs retiennent deux seuils dans l'identification des épisodes de « booms »: « Seuil du boom », et « Seuil de l'épisode du boom ». Ils définissent les épisodes de « booms » comme celles décrites dans le graphe ci-dessous.

**Graphique 1.1- Définition des épisodes de « booms » par Gourinchas et al. (2001)**



La courbe « seuil du boom » permet d'identifier les épisodes de « booms », et par conséquent détermine le nombre d'épisodes de « booms » dans le temps.

La courbe « seuil de l'épisode du boom » donne les limites des épisodes de « booms » et par conséquent détermine la durée de chaque épisode.

Selon Gourinchas et al. (2001), le « boom » commence et prend fin aux points d'intersection entre la courbe de crédit et la courbe « seuil de l'épisode du boom ». Mais l'épisode n'est considéré comme un « boom » que si la courbe de crédit arrive à franchir la courbe « seuil du boom ».

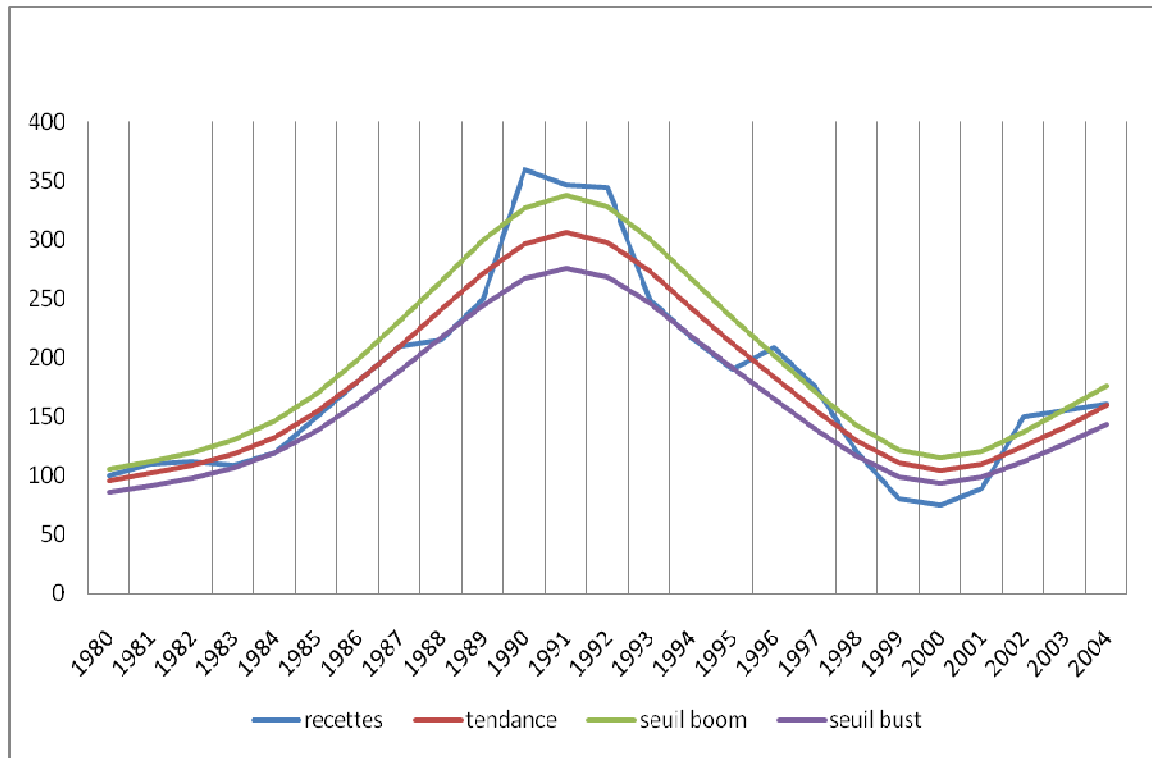
Dans notre recherche, cette dernière démarche est préconisée pour plusieurs raisons :

- Contrairement aux « booms » des produits de base des années 1970 et 1980, certains « booms » peuvent ne pas se traduire par l'entrée d'importantes recettes fiscales et non fiscales ;
- Dans la démarche préconisée par Gourinchas et al. (2001), on arrive à distinguer la tendance générale des chocs périodiques. Comme cette recherche met plutôt l'accent sur les chocs périodiques, la distinction des déviations cycliques de la tendance permet d'isoler l'effet des « booms » et des « busts » de l'effet de la tendance générale des recettes d'exportation des produits de base ;
- L'utilisation de l'algorithme de Bry-Boschan (1971), malgré sa simplicité, ne décompose pas la série en tendance et cycle et identifie plusieurs épisodes de chocs qui ne sont pas d'une importance majeure pour dégager un effet sur les recettes publiques.

Cependant, l'objet de notre étude étant distinct de celui de Gourinchas, Valdés et Landerretche (2001), nous dévions quelque peu de leur démarche. Ainsi, en plus des épisodes de « booms », des épisodes de « busts » sont aussi identifiés. Pour l'identification de ces différents épisodes, nous fixons deux seuils : seuil de « boom » et seuil de « bust ».

Le graphique ci-dessous décrit la procédure adoptée pour identifier les épisodes de « booms » et de « busts » de recettes d'exportation des produits de base.

**Graphique 1.2- Identification des « booms » et des « busts »**



L'épisode de « booms » (« busts ») s'étend sur toute la durée où la courbe de recettes d'exportation des produits de base est au-dessus (en dessous) du seuil de « boom » (« bust »). Il est délimité de part et d'autre par les points d'intersection de la courbe de recettes d'exportation avec la courbe du seuil de « boom » (seuil de « bust »).

Ainsi, le 1<sup>er</sup> épisode de « boom » (« bust ») identifié dans le graphique ci-dessus s'étend sur la période 1990-1992 (1999-2001).

Les seuils de « booms » (« busts ») sont arbitraires, mais ils sont choisis par rapport à la tendance. Cela peut être une déviation de +10 % (-10 %), +20 % (-20 %), etc. par rapport à la tendance.

Après l'identification des épisodes de « booms » et de « busts » de recettes d'exportation des produits de base, nous construisons des variables muettes qui permettent de capter leurs effets.

## **1.2. Les variables muettes « Booms » et « Busts »**

Afin de saisir l'effet des épisodes de « booms » identifiés sur la mobilisation des recettes publiques, une variable muette prenant la valeur 1 est créée pour toutes les années qui se trouvent entièrement dans la période de « boom » et pour tous les pays dont le (les) principal(aux) produit(s) d'exportation est(sont) la catégorie des produits de base étudiés. Les autres années et pays prennent la valeur zéro. Pour les « busts », nous procédons de manière similaire.

Les recettes d'exportation sont classées en trois (3) catégories : les recettes d'exportation des produits pétroliers, les recettes d'exportation des métaux et les recettes d'exportation des produits agricoles. Les données relatives aux recettes d'exportations pétrolières proviennent du « World Development Indicators » (WDI), 2007. Elles concernent les produits du chapitre 3 du « Standard International Trade classification » (fuels). Quant aux recettes des métaux, les données concernent les chapitres 27 et 28 du « SITC » (ores et metals) et proviennent également du « WDI ». Les données sur les recettes d'exportation des produits agricoles sont issues de la « FAOSTAT ».

Les produits pétroliers sont considérés comme les principaux produits d'exportation d'un pays si ce dernier a son(ses) principal(aux) produit(s) d'exportation dans les produits du chapitre 3 du SITC (fuels). Réciproquement, le même calcul est effectué pour les métaux. Quant aux produits agricoles, 8 cultures de rente qui constituent les principales recettes d'exportation de certains pays (la liste des principaux produits d'exportation par pays est présentée dans le tableau A1.5 des annexes du chapitre 1) sont sélectionnées. Pour les pays dépendants de deux (2) ou plusieurs produits à la fois, la somme des recettes d'exportation de ces produits est prise.

## **II. Etudes antérieures sur les effets des chocs**

### **2.1. Chocs et croissance économique**

La littérature théorique faisant lien des effets des chocs commerciaux temporaires sur la croissance est limitée.

Un modèle développé par Bevan et al. (1990) montre que le revenu d'un « boom » est initialement investi et que, pendant les périodes post-« booms », cet investissement donne lieu à un niveau de consommation élevé. L'investissement est alors considéré comme le moyen par lequel la consommation est lissée. Leur modèle montre aussi que les chocs commerciaux temporaires devraient renforcer le niveau de la croissance du PIB en entretenant les effets multiplicateurs à court et à moyen terme.

Pour Rodrick (1998), le lien entre les chocs commerciaux temporaires et la croissance dépend de la capacité institutionnelle du pays à gérer les conflits. Dans son modèle, les chocs donnent lieu à des conflits entre ceux qui devraient bénéficier des retombées (chocs positifs) et ceux qui devraient supporter les coûts de l'ajustement (chocs négatifs). Dans les pays avec de bonnes institutions de gestion de conflits, la stratégie dominante pour l'extraction des intérêts qui font l'objet d'une compétition est la coopération. Par contre, dans les pays où les institutions ne sont pas aussi fortes pour gérer les conflits, la stratégie dominante est la non-coopération.

Les études empiriques des effets des chocs sur la croissance sont presque aussi rares que les études théoriques relatives à cette problématique. Easterly et al. (1993) trouvent une corrélation positive entre les chocs positifs des termes de l'échange et la croissance économique des années 1970 et 1980. Ils attribuent autant de variations dans la croissance économique aux chocs des termes de l'échange qu'aux politiques économiques.

Collier et Gunning (1999a) montrent que les changements politiques sont souvent endogènes aux chocs, de telle sorte que l'effet croissance dépend autant du choc, des politiques qui sont déjà en place au moment du choc que des changements politiques qui



surviennent ultérieurement en réponse directe aux chocs. Ils examinent les effets sur les taux de croissance annuelle de 19 épisodes de chocs positifs sur la période 1964-1991 pour un échantillon de pays en développement. Leur conclusion principale est que, malgré un niveau élevé des taux d'épargne, consécutif au choc, cela ne se traduit pas par une croissance soutenue. En effet, les effets positifs initiaux sont plus que compensés dans les périodes post-chocs. Ils attribuent ce retournement à la combinaison de la faible qualité des projets d'investissement public pendant les périodes de chocs positifs et à la démotivation des agents privés qui se voient bloqués dans leurs décisions d'épargne en raison des décisions politiques prises avant et durant les chocs.

Deaton et Miller (1995) se sont aussi intéressés à la relation croissance économique et chocs. En utilisant une approche VAR, ces auteurs trouvent un coefficient positif entre la croissance des prix des produits de base et la croissance du revenu.

Raddatz (2007) trouve que parmi les chocs exogènes, la variation des prix des produits de base est la plus importante source de fluctuation du PIB des pays à faible revenu, et qu'en réponse aux chocs, les dépenses du gouvernement et les comptes courants tentent de varier simultanément avec le changement du PIB.

D'une manière générale, la plupart des études sur la relation entre les chocs des prix des produits de base et la croissance économique trouvent une corrélation forte et significative à travers le canal de l'investissement (Blattman et al., 2007 et Collier et Goderis, 2007). Egalement, bon nombre de ces études montrent que le choc positif est un facteur de la croissance à court terme. Mais les effets à long terme sont incertains et dépendent d'autres facteurs comme la réponse politique aux chocs, la flexibilité des économies, la capacité des institutions à résoudre les conflits et l'importance des produits de base dans les économies des pays.

Par ailleurs, très peu d'études explorent la dimension sectorielle pour expliquer l'effet des chocs des prix de produits de base sur la croissance économique. Parmi les récentes études

qui se sont intéressées à ce volet, nous avons, entre autres : production agricole : Serbie, (2008) ; finances publiques : Kumah et Matovu (2007) et Medina (2010).

## **2.2. Chocs et syndromes hollandais**

Les richesses naturelles censées apporter au pays un avantage économique considérable, les manifestations du syndrome hollandais paraissent à première vue surprenantes. En effet, l'exportation des produits tirés des richesses naturelles procure des recettes en devises permettant de couvrir une partie importante des dépenses de développement.

Comment alors une forte augmentation des richesses naturelles d'un pays peut-elle entraîner un syndrome ?

Un raisonnement simple permet de répondre à cette interrogation. En effet, l'afflux de ressources extérieures engendré par la vente des ressources naturelles, s'il n'est pas complètement absorbé par des importations supplémentaires, entraîne une augmentation de la demande de biens non échangeables internationalement. S'il n'existe pas de capacité de production sous-utilisée, cette augmentation de la demande entraîne une hausse du prix relatif de ces biens, autrement dit une appréciation du taux de change réel et une perte de compétitivité<sup>4</sup>. Cette appréciation réelle se manifeste en général dans la plupart des pays riches en ressources naturelles par la hausse de la rémunération du travail qualifié (Raghuran et Subramanian, 2005) qui entraîne en conséquence une augmentation des dépenses de l'Etat et enfin de compte un déséquilibre budgétaire supplémentaire.

---

<sup>4</sup> Il existe deux expressions du taux de change réel : l'une, particulièrement utilisée dans la littérature relative aux pays en développement est le prix des biens échangeables internationalement relativement au prix des biens non échangeables dans le pays considéré, l'autre est le rapport des indices généraux de prix à l'étranger et dans le pays considéré, exprimés dans la même monnaie (par conversion par le taux de change). Pour un niveau donné de productivité, une hausse de ces deux indices ainsi définis (ou dépréciation réelle de la monnaie nationale) correspond à une amélioration de la compétitivité du pays considéré ; inversement, une baisse de ces deux indices, supposée ici induite par la hausse du prix des biens non échangeables, entraîne une détérioration de la compétitivité.

### **2.3. Chocs, erreur d'appréciation et pressions politiques à la dépense**

En dehors de l'appréciation du taux de change, une autre hypothèse du phénomène de syndrome hollandais a été développée par Collier et Gunning (1999). En effet, beaucoup de pays, surtout en développement, font face à des « booms » temporaires des produits de base qui peuvent conduire les gouvernements à commettre de graves erreurs de politiques budgétaires. Ce fut le cas, par exemple, lors du « boom » du café au Kenya en 1975 consécutif au gel des plantations de café au Brésil où les plantations étaient endommagées mais pas entièrement détruites (Deaton, 1999). Si le gouvernement épargnait la totalité des revenus provenant d'un choc extérieur positif des produits de base, l'hypothèse du syndrome hollandais développée par Collier et Gunning (1999) ne serait plus pertinente.

Cependant, la plupart des « booms » arrivent dans un contexte où leur durée ne peut pas être facilement discernée. Etant donné le degré élevé de l'incertitude sur la persistance dans le temps des « booms », l'effet du « boom » sur les déficits budgétaires va dépendre en partie de l'existence d'asymétrie entre les conséquences des erreurs d'optimisme et des erreurs de pessimisme<sup>5</sup>. Par exemple, si les coûts des erreurs d'optimisme dépassent ceux du pessimisme, alors, par asymétrie des dépenses publiques, le « boom » peut engendrer une augmentation des déficits budgétaires<sup>6</sup>. Par conséquent, selon la théorie de syndrome hollandais développée par Collier et Gunning, les gouvernements n'ont pas de taux d'épargne élevés en réponse à des « booms », d'une part parce que les « booms » de nature temporaire sont considérés comme permanents, et, d'autre part, en raison de l'incertitude couplée avec les coûts des erreurs asymétriques.

Selon la même théorie, les pays fortement dotés et dépendants des produits de base se caractérisent souvent par l'absence d'institutions légales et politiques fortes, et par la présence de groupes d'intérêt puissants dans la société pour la recherche de rentes (Tornell et Lane, 1999). Par conséquent, pendant les périodes de « booms », le « voracity effect »

---

<sup>5</sup> Dans ce contexte, l'optimisme (pessimisme) peut être défini par le fait que le gouvernement surestime la durée d'un choc positif (négatif).

<sup>6</sup> En supposant qu'il y a un effet cliquet dans les dépenses publiques, cela peut expliquer l'asymétrie des coûts des erreurs.

(une redistribution plus que proportionnelle des revenus supplémentaires) entraîne une augmentation des dépenses et une détérioration des soldes budgétaires. En effet, supposons qu'un pays connaisse un choc externe positif de produits de base engendrant l'entrée d'importantes recettes (comme au Kenya pendant le gel du café de 1975 au Brésil). Si le gouvernement veut épargner les recettes supplémentaires, il doit s'abstenir d'engager des dépenses publiques supplémentaires. Cependant, cela nécessite une forte résistance aux pressions à la dépense<sup>7</sup>. Or, pendant les périodes de « booms », la décision propre d'un ministère à décaler ses dépenses dans le temps peut être frustrée par l'augmentation des dépenses des autres ministères (Collier et Gunning, 1999). Ainsi, chaque ministère subit donc de très fortes incitations à augmenter ses dépenses de fonctionnement.

#### **2.4. Chocs et constitution des stocks de dettes publiques**

Dans la plupart des pays producteurs des produits de base, pendant les périodes de « booms », la dette publique gonfle de manière importante. Et comme les pressions internes sur les dépenses publiques augmentent, les gouvernements s'endettent de plus en plus. L'endettement est généré par des pressions qui viennent tant du côté de la demande que du côté de l'offre. Les gouvernements cherchent à emprunter pour couvrir les écarts entre les revenus attendus et les revenus effectifs, mais les banquiers sont, de leur côté, favorables à ces prêts parce que leurs crédits sont garantis par les produits primaires, surtout pétroliers (Ngodi, 2005). Comme cette situation permet aux pays d'avoir sans difficulté les emprunts nécessaires au financement de leurs déficits, ces derniers sont incités à dépenser plus.

---

<sup>7</sup> Il y a une pratique très répandue dans les économies instables qui consiste à systématiquement sous-estimer les recettes publiques afin d'éviter des dépenses supplémentaires.

### **III. Mécanismes et canaux de transmission des effets des chocs sur les recettes publiques**

#### **3.1. Effets directs des chocs sur les recettes publiques**

Logiquement, les périodes de « booms » des recettes d'exportation de produits de base entraînent une augmentation du taux de prélèvement public par l'effet combiné de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'entrée d'importantes recettes non fiscales que les Etats peuvent retirer de l'exploitation des produits de base (produits pétroliers, miniers et agricoles).

Pour autant, cette relation paraissant très évidente pourrait s'avérer complexe à expliquer. Les « booms » des prix des principaux produits d'exportation dans les pays d'Afrique subsaharienne ne se transmettent plus par les taxes à l'exportation qui ont été supprimées depuis les années 1980 dans la plupart des pays, sauf en Côte d'Ivoire, où l'on retrouve encore le « Droit Unique de Sortie (DUS) » utilisé sur les exportations du cacao et du café, et au Cameroun, où l'on retrouve également le DUS et une taxe d'enregistrement sur les exportations du cacao. Aussi serait-il difficile pour les gouvernements de tirer profit des « booms » à travers les royalties et redevances, les primes et paiements non fiscaux, les bonus de signature et de découverte, les cessions d'actifs et de participations qui sont assortis des accords d'exploitation et de nature fixes à court terme.

Par ailleurs, les Etats, sous forme de dividendes liés à des prises de participation, peuvent bénéficier des avantages des « booms ». Dans un premier temps, les entreprises publiques ont été des opérateurs majeurs en Afrique dans l'exploitation des ressources minières et pétrolières. A l'exception de quelques grandes entreprises, elles ont depuis laissé place au secteur privé. Par ailleurs, il en résulte que, d'une façon générale aujourd'hui, l'Etat n'est plus opérateur majoritaire mais conserve une participation de 10 % à 20 % qui lui assure un droit de regard sur les activités d'importance stratégique pour le pays (document d'orientation stratégique du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID), France mai 2008). A cet effet, la hausse des prix des ressources pétrolières et minières sur les marchés mondiaux augmente les bénéfices des

sociétés d'exploitation, ce qui, par la suite, renfloue les caisses de l'Etat via le paiement d'impôts sur les sociétés et de dividendes beaucoup plus importants.

Pour les ressources agricoles comme le coton, le café et le cacao, ce sont des monopoles dont le capital est détenu en majorité par les Etats qui assurent les activités de commercialisation. Aussi, dans ce cas de figure, les « booms » de prix semblent-ils entraîner automatiquement des « booms » des recettes de l'Etat.

Les « booms » dans les principaux secteurs d'exportation des pays d'Afrique subsaharienne se traduisent très généralement dans les autres secteurs par un « boom » de la demande intérieure<sup>8</sup> et pourraient aider l'économie à développer une certaine résilience face aux chocs externes. La consolidation de la demande se produit aussi bien au niveau de la consommation que de l'investissement et permet une dynamique remarquable de la situation de l'emploi par rapport aux années précédentes. Cette évolution positive s'accompagne d'une amélioration des principaux indicateurs économiques. Ainsi, l'élargissement de l'assiette fiscale qui en découle entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une progression souvent importante des recettes fiscales.

Les Etats peuvent avoir aussi plus de recettes fiscales du fait de la faiblesse du coût social de l'impôt pendant les « booms ». Un cycle favorable d'exportations primaires étant à l'origine de distributions importantes de revenus, de ce fait favorise l'adhésion des contribuables à la taxation et donc le recouvrement des recettes fiscales.

Contrairement aux périodes de « booms », les périodes de « busts » entraînent une baisse de la demande interne, le coût social de l'impôt devient plus important, l'assiette fiscale se rétrécit et par conséquent les recettes fiscales baissent en même temps que les recettes non fiscales liées à l'exportation des produits de base.

---

<sup>8</sup> Les périodes de « booms » peuvent aussi engendrer une forte demande extérieure (importation), et donc des droits de douane plus importants.

Sur le plan empirique, des évidences montrent que les recettes publiques réagissent favorablement aux chocs positifs des produits de base. En utilisant le modèle VAR, Medina (2010) trouve qu'une variation importante de l'écart-type du prix des produits de base conduit à une augmentation des recettes réelles du gouvernement, qui varie de 2 % au Brésil et au Canada à 10 % au Venezuela et à environ 14 % en Equateur. En utilisant le même modèle, Kumah et Matovu (2007) trouvent qu'en Russie les recettes publiques réagissent de façon significative à la variation des prix à l'exportation des produits de base.

### **3.2. Effets des chocs sur l'effort de mobilisation des recettes publiques**

Un aspect de la malédiction des ressources naturelles qui a attiré peu l'attention dans la littérature est l'impact des richesses naturelles sur l'incitation d'un pays à mobiliser les recettes fiscales. Selon Moore (1998, 2007), les pays dépendants des rentes de ressources naturelles sont moins susceptibles de mobiliser davantage de recettes provenant d'autres sources de recettes. Collier (2006) suggère également que les rentes élevées de ressources naturelles conduisent à un faible effort fiscal interne. Un autre argument semblable à ceux-ci est celui qui existe à l'égard de l'aide étrangère comme un frein de mobilisation aux ressources fiscales intérieures. A ce propos, Bauer (1976) montre que les pays dépendants de l'aide ne mobilisent pas des recettes propres à la hauteur de leur potentiel fiscal.

L'évidence empirique d'une éventuelle éviction des autres recettes (hors recettes des ressources naturelles) par les richesses naturelles a été établie par Bornhorst et al. (2009). Sur un échantillon de 30 pays producteurs de pétrole, ces auteurs montrent qu'une augmentation de 1 point de pourcentage des recettes des hydrocarbures (par rapport au PIB) diminue les recettes hors hydrocarbures d'environ 0,2 point de pourcentage : les pays bénéficiant d'importants revenus de l'exploitation des richesses naturelles réduisent donc de manière significative leur effort de mobilisation fiscale.

L'effet négatif des ressources naturelles sur l'effort de mobilisation des recettes publiques hors recettes liées à l'exploitation des ressources naturelles a trois principales explications :

- L'importance des recettes apportées par les ressources naturelles dont notamment les royalties et redevances, les primes et paiements non fiscaux, les bonus de signature et de découverte, les cessions d'actifs et de participations et les recettes fiscales qui proviennent de la taxation des activités d'exploitation, amène de nombreux gouvernements à fournir moins d'effort en matière de mobilisation des autres catégories de recettes publiques ;
- Le manque de diversification de l'activité économique fait que les pays riches en ressources naturelles ne disposent pas d'autres assiettes fiscales importantes à imposer, si ce n'est les activités directes ou indirectes liées à l'exploitation des rentes naturelles ;
- Selon plusieurs classements de l'ONG « Transparency International », les pays riches en ressources naturelles souffrent de graves difficultés institutionnelles. La corruption associée à la faible efficacité des bureaucraties ne favorise pas l'égalité de traitement devant la loi et l'équité dans le partage des richesses. En outre, l'Etat étant financièrement indépendant des citoyens-contribuables, à l'injustice sociale s'ajoute le manque d'incitations politiques et de responsabilité quant à la bonne utilisation des dépenses publiques. Cette situation de faiblesse institutionnelle et de mauvaise gouvernance entraîne à long terme la rupture du pacte social entre les gouvernants et les gouvernés, et par conséquent l'accroissement de l'incivisme fiscal (Dufresnoy, 2006 ; Le Clézio, 2005 et Villeroy de Galhau, 2007).

Ces arguments invitent à penser qu'une forte progression des recettes des produits pétroliers, miniers ou agricoles pendant un temps à durée incertaine entraînerait une baisse de l'effort de mobilisation des recettes publiques. En effet, une surestimation de la durée des « booms » et du volume des recettes supplémentaires qu'ils apportent pourrait amener les gouvernements à appliquer des politiques fiscales plus laxistes et à perdre la motivation dans la mobilisation des autres catégories de recettes publiques.



Cependant, les gouvernements peuvent aussi agir de façon involontaire. Cela s'explique par l'hypothèse de la politique budgétaire optimale de Talvi et Végh (2005). Plus généralement, les pressions politiques pendant les chocs engendrent des politiques budgétaires pro-cycliques.

En partant du modèle budgétaire optimal de Lucas et Stokey (1983), Talvi et Végh (2005) supposent que les dépenses du gouvernement comportent à la fois une composante exogène et une composante endogène.

Ainsi nous avons :

$$g_t = \bar{g} + f(PS_t), \text{ l'équation de la dépense gouvernementale (1.1)}$$

et

$$PS_t = \theta_t c_t + Z_t - g_t, \text{ l'équation du surplus primaire (1.2).}$$

Où

$\theta_t$  : taxe à la consommation ;

$c_t$  : consommation à la période t ;

$z_t$  : recettes publiques qui proviennent des biens échangeables (pétrole, coton, café, cacao, etc.) ;

$g_t$  : dépenses publiques à chaque période ;

$\bar{g}$  : dépenses publiques exogènes ;

$f(PS_t)$  : composante endogène des dépenses publiques. Elle est supposée être une fonction non négative, non décroissante et convexe du surplus primaire.

Ainsi,  $f(PS_t)$  satisfait les conditions suivantes :

$$f(.) > 0, f'(.) > 0, f''(.) > 0.$$

En présence d'un choc externe positif (accroissement de  $z_t$ ), la réponse logique du gouvernement pourrait être de réduire les taux d'imposition ( $\theta_t$ ) de manière à diminuer l'excédent budgétaire ( $PS_t$ ) et donc les pressions politiques en faveur d'un surcroît de dépenses ( $f(PS_t)$ ).

Dans cette étude, le surplus budgétaire est remplacé par les recettes totales du gouvernement. On peut penser que les groupes de pression, les agents économiques et les différents ministères intègrent plutôt les recettes budgétaires dans leur fonction de réaction que le surplus budgétaire. Les groupes de pression ou les différents ministères ne tiennent pas compte des dépenses des autres (donc le surplus budgétaire) mais réagissent plutôt directement à l'augmentation (« boom ») des recettes de l'Etat. En fait, il y a une rivalité à la dépense juste après un « boom » de recettes et la réaction des agents est plutôt liée aux « booms » de recettes qu'au surplus budgétaire. Ainsi, les équations de Talvi et Végh (2005) sont reprises, en les reformulant comme suit:

$$g_t = \bar{g} + f(RT) \quad (1.3),$$

$$RT_t = \theta_t c_t + z_t \quad (1.4).$$

Où

$RT_t$  est l'ensemble des recettes de l'Etat,  $\theta_t c_t$  les recettes fiscales liées à la consommation et  $z_t$  les recettes publiques apportées par l'exportation des produits de base.

Dans un monde sans distorsions politiques, les décisions publiques de dépenser sont uniquement basées sur une évaluation des coûts sociaux et des avantages des dépenses publiques et devraient être indépendantes des cycles d'affaires. Dans ce cas,  $g_t = \bar{g}$  et  $f(RT)=0$ .

Cependant, comme cela est loin d'être le cas, les décisions portant sur les dépenses publiques sont influencées par les pressions politiques venant des parlementaires, des lobbies, des syndicats de la fonction publique, des différents ministères et gouvernements locaux, etc. Ces pressions politiques<sup>9</sup> sur les dépenses publiques ont toujours existé, mais elles prennent une ampleur particulière pendant les périodes de chocs positifs

<sup>9</sup> Ce phénomène n'est pas spécifique aux PED, l'exemple de la « cagnotte » de 2000 en France et le débat sur son affectation sont intéressants. Le taux de croissance plus élevé que celui sur lequel les prévisions budgétaires ont été effectuées dans la loi budgétaire de 2000 a entraîné une entrée fiscale plus importante d'environ 50 milliards de francs. Chaque groupe de pression essayait d'influencer en sa faveur l'affectation de cette « cagnotte » alors que le budget restait déficitaire, il y avait seulement un déficit moins important que prévu.

(accroissement de  $z_t$ ) et il devient plus difficile d'y résister. Egalement, elles engendrent des distorsions qui rendent coûteux l'augmentation des recettes de L'Etat durant les périodes de « booms » de recettes. Ainsi, pour réduire ces pressions politiques, le gouvernement agit en diminuant les taux d'imposition. Il arrive aussi souvent que les gouvernements cherchent à sous-estimer les recettes issues des chocs positifs.

En période de chocs positifs :  $z_{t+1} > z_t$  pour n'importe quel t  $c_{t+1} > c_t$ ,  $g_{t+1} > g_t$ ,  $\theta_{t+1} < \theta_t$ ,  $\theta_{t+1}c_{t+1} < \theta_t c_t$  et  $RT_{t+1} > R_t$ .

Et inversement, en cas de chocs négatifs, les gouvernements doivent augmenter les taxes. Alors, une politique budgétaire optimale, serait celle qui est procyclique<sup>10</sup>.

Période de chocs négatifs :  $z_{t+1} < z_t$  pour n'importe quel t  $c_{t+1} < c_t$ ,  $g_{t+1} < g_t$ ,  $\theta_{t+1} > \theta_t$ ,  $\theta_{t+1}c_{t+1} > \theta_t c_t$  et  $RT_{t+1} < R_t$ .

### 3.3. Quelques faits stylisés de réponses des gouvernements aux « booms »

Au tableau 1.1 ci-dessous, sont résumées l'origine de quelques « booms » par pays, leur période d'occurrence ainsi que les réponses des gouvernements de certains pays d'Afrique subsaharienne à ces « booms » de produits de base identifiés par Collier et Gunning (1999) et survenus au cours des années 1970 et début 1980.

Dans l'ensemble, les durées des booms d'origine minière et pétrolière sont plus longues (les « booms » les plus longs se sont produits en Zambie entre 1964 et 1980 et au Nigeria entre 1973 et 1983) que celles des « booms » d'origine agricole (les « booms » les plus longs se sont produits au Kenya et en Côte d'Ivoire entre 1976 et 1979).

Dans beaucoup de pays, les « booms » se sont traduits par des baisses d'impôts. Par exemple, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal, au Niger, au Cameroun et au Nigeria, les « booms » ont entraîné une baisse du recouvrement des impôts. Face aux « booms » des

<sup>10</sup> Une politique procyclique vis-à-vis des taxes peut être définie comme celle qui augmente les taux de prélèvement pendant les récessions et qui les réduit pendant les expansions.

recettes de leur(s) principal(aux) produit(s) d'exportation associés à l'erreur d'appréciation de la durée de ces « booms », les gouvernements de ces pays venaient à réduire leur effort de mobilisation des recettes publiques.

**Tableau 1.1- Réaction des Etats d'Afrique subsaharienne aux « booms » des années 1970 et 1980**

| Pays          | Origines des « booms »                   | Périodes des «booms » | Réponses fiscales                                       |
|---------------|--|-----------------------|---|
| Kenya         | Agricole (café)                          | 1976-1979             | Augmentation des impôts                                 |
| Côte d'Ivoire | Agricole (cacao)                         | 1976-1979             | Baisse des impôts                                       |
| Ghana         | Agricole (cacao)                         | 1976-1977             | Baisse des impôts                                       |
| Maurice       | Agricole (sucre)                         | 1972-1975             | Augmentation des impôts                                 |
| Malawi        | Agricole (thé)                           | 1977-1979             | Augmentation des impôts                                 |
| Sénégal       | Agricole/Minière (arachide et phosphate) | 1974-1977             | Baisse des impôts                                       |
| Niger         | Minière (uranium)                        | 1975-1982             | Baisse des impôts                                       |
| Zambie        | Minière (cuivre)                         | 1964-1980             | Augmentation, suivie d'une baisse importante des impôts |
| Cameroun      | Pétrolière (pétrole)                     | 1978-1985             | Baisse des impôts                                       |
| Nigeria       | Pétrolière (pétrole)                     | 1973-1983             | Baisse des impôts                                       |
| Botswana      | Minière (diamant)                        | 1979-1982             | Impôts stables  |

Source : Collier et Gunning (Trade shocks : theory and evidence) avec compilation de l'auteur.

## IV. Analyse économétrique de l'effet des chocs

### 4.1. Choix de la variable dépendante

Les indicateurs les plus couramment utilisés par la littérature pour apprécier le niveau de mobilisation des recettes publiques des pays sont le taux de pression fiscale et le taux de prélèvement public.

#### 4.1.1. Le taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale se définit comme le total de l'ensemble des recettes fiscales rapporté au PIB.

Les recettes fiscales sont composées :

- Des impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital ;
- Des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations ;
- Des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ;

- Des impôts sur le commerce extérieur ;
- D'autres recettes fiscales.

Etant donné que les recettes fiscales ne couvrent pas l'ensemble des recettes publiques, il est difficile de faire la comparaison entre les pays qui ont d'importantes recettes non fiscales, notamment les pays riches en ressources naturelles. Cette limite est prise en compte par l'indicateur du taux de prélèvement public.

#### ***4.1.2. Le taux de prélèvement public***

Cet indicateur est mesuré comme étant la somme de l'ensemble des recettes publiques en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB). En plus des recettes fiscales, il couvre l'ensemble des recettes non fiscales :

- Recettes liées à l'exploitation industrielle et commerciale ;
- Produits et revenus du domaine de l'Etat (redevances minières ou de l'exploitation des ressources naturelles) ;
- Taxes, redevances et recettes assimilées ;
- Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital ;
- Retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat ;
- Recettes provenant de l'extérieur.

Il reflète l'ensemble des ressources mobilisées par l'Etat relativement aux ressources produites par l'économie. Il peut être préférable au taux de pression fiscale qui est utilisé par un grand nombre d'auteurs (Stotsky et WoldeMariam, 1997 ; Piancastelli, 2001 ; etc.) du fait qu'il présente l'avantage d'être moins sensible à l'effet de substitution entre les grandes catégories de ressources publiques.

Certes, les recettes non fiscales sont en général faibles, mais elles peuvent être très importantes dans les pays possédant des ressources minières et pétrolières avec le payement des :

- Bonus liés à la signature, la découverte et la mise en production des ressources naturelles ;
- Redevances proportionnelles ;
- Royalties liées à l'exploitation ;
- Recettes de cessions d'actifs et de participations.

Ainsi, l'indicateur retenu comme variable dépendante dans ce chapitre est le taux de prélèvement public<sup>11</sup>.

#### **4.2. Les variables d'intérêt**

Les variables d'intérêt sont les chocs positifs et les chocs négatifs respectivement captés par les « booms » et les « busts ». La technique de construction de ces deux indicateurs est celle utilisée par Gourinchas, Valdés et Landerretche (2001) et décrite dans la section 1. Le seuil retenu pour l'apparition des épisodes de chocs est de 10 %.

#### **4.3. Analyse des variables de contrôle**

Les facteurs explicatifs de la mobilisation des recettes publiques des pays en développement ont été le sujet d'un long débat. Les premiers travaux remontent à Lotz et Morss (1967), Shin (1969) et Bahl (1971).

##### *Le niveau du développement*

La plupart des auteurs captent l'effet du niveau de développement sur la performance fiscale à travers trois variables : le Produit Intérieur Brut par tête, l'origine sectorielle du

---

<sup>11</sup> A titre comparatif, les résultats des estimations utilisant uniquement les recettes fiscales (en % du PIB) se trouvent dans le tableau A1.1 des annexes du chapitre 1.

revenu et, enfin, le degré de monétarisation de l'économie mesuré par le ratio entre l'agrégat M2 et le PIB (Stotsky et WoldeMariam, 1997).

A l'évidence, plus le niveau de développement d'un pays est élevé, plus sa capacité à prélever des ressources est importante (Chambas et al., 2006). A cet effet, plusieurs explications peuvent être avancées.

Du côté de la demande et du point de vue des contribuables, l'élévation du niveau de développement permet un accroissement et une diversification de la demande de biens publics dont l'une des implications directes est l'effet positif sur le civisme fiscal des contribuables. Parmi les biens supérieurs (c'est-à-dire dont la demande augmente plus que proportionnellement à celle du revenu), on trouve en particulier la santé et l'éducation, qui sont dans une large mesure des biens publics.

Du côté de l'offre, l'accroissement du produit global associé au développement conduit certainement à une amélioration de la capacité contributive de l'économie. En outre, les capacités administratives, notamment en vue de lever l'impôt, s'améliorent probablement avec le niveau de développement, grâce à l'existence d'économies d'échelle dans les administrations financières et à un meilleur environnement (infrastructures de qualité, qualification des employés des administrations, niveau d'éducation de l'ensemble de la population).

De nombreux travaux ont visé à dégager l'effet du niveau de développement sur la mobilisation des recettes fiscales. Heller (1975), Chelliah, et al. (1975), Tait et Graz (1979), Cashel-Cordo et Craig (1990), Leuthold (1991), Khan et Hoshino (1992), Tanzi (1992 et 2007), Stotsky et WoldeMariam (1997) et Ghura (1998) concluent à un impact positif et significatif du niveau de développement sur les recettes publiques. Par contre, Gupta et al. (2003) obtiennent systématiquement un impact négatif et significatif. D'autres études introduisent des variables de développement humain comme l'indice de capital humain (Khan et Hoshino, 1992), le taux de scolarisation secondaire et la mortalité infantile (Cashel-Cordo et Craig, 1990) pour capter l'effet du niveau de développement.

Elles aboutissent à un impact positif du niveau de développement sur le prélèvement public.

A l'instar de la plupart des auteurs, le niveau de développement est appréhendé ici par le Produit Intérieur Brut par tête (PIB/ tête).

### *La composition sectorielle de l'économie*

L'effet du niveau de développement sur les recettes fiscales semble être ambigu si l'on tient compte de l'impact différentiel d'un accroissement de revenus sur les différentes catégories d'impôts. De ce point de vue, il est important de s'intéresser aux différents éléments clés de la composition sectorielle de la valeur ajoutée (secteurs agricole et industriel).

Dans bon nombre d'économies africaines, une grande partie du produit intérieur provient des activités agricoles (Aguire et Yücelik, 1981 et Stotsky et WoldeMariam, 1997). Cependant, le secteur agricole est difficile à imposer en raison de la prédominance des activités non enregistrées. Même si elles sont formelles, les activités du secteur agricole sont prédominées par des unités de production souvent dispersées, de petites tailles et à faible capacité contributive. Les coûts d'organisation et de contrôle de ces activités sont très élevés et les gains attendus sont faibles (Ghura, 1998). Ainsi, il en découle une relation négative entre les recettes fiscales et la part de l'agriculture dans l'économie.

A l'inverse du secteur agricole, les activités des secteurs industriels et des services sont plus organisés et donc plus facilement taxables (Lotz et Morss, 1970 et Agbeyegbe et al., 2004).

Les études sur données de panel – Stotsky et WoldeMariam (1997), Ghura (1998), Gupta et al. (2003), Morissey et al. (2006) et Ouatarra (2006) – confirment l'impact négatif sur le taux de prélèvement public de l'importance du secteur agricole mesuré par la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, alors que la part de la valeur ajoutée industrielle exerce un effet positif.



Le poids de la valeur ajoutée agricole dans le PIB est retenu dans ce chapitre pour prendre en compte l'importance de la dimension de la composition sectorielle de l'économie dans la mobilisation des recettes publiques.

### *L'ouverture commerciale*

La performance fiscale est certainement influencée de manière positive par le taux d'ouverture commerciale du fait que les revenus issus des transactions internationales constituent une assiette plus facile à taxer et plus importante pour les pays en développement que les revenus des sociétés et du personnel ou les revenus liés aux transactions internes. Cet effet est évident pour les recettes tarifaires, les recettes liées aux taxes sur la consommation du tabac, de l'alcool et du carburant mais également pour les recettes de TVA collectées au cordon douanier. L'effet de l'ouverture commerciale sur la performance se trouve renforcé lorsque les activités minières ou pétrolières sont importantes (Lotz et Morss, 1967). En effet, la part élevée des produits miniers et pétroliers dans les exportations totales peut donner lieu à des prélèvements substantiels sous forme de taxes ou de redevances (Alm, Martinez-Vasquez, 2004). Ainsi, on établit une relation positive entre l'ouverture commerciale et le taux de prélèvement structurel.

L'ouverture commerciale est appréhendée par la somme des importations et des exportations par rapport au PIB.

### *Le déficit primaire*

En absence d'un taux de croissance supérieur au taux d'intérêt, un déficit primaire<sup>12</sup> conduit à une dégradation de la solvabilité de l'Etat (augmentation du ratio dette/PIB). On peut donc penser que les pays qui connaissent des déficits budgétaires primaires importants sont incités à fournir plus d'effort en matière de mobilisation fiscale pour réduire leur risque d'insolvabilité.

---

<sup>12</sup> Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

Ainsi, dans les estimations, on introduit le déficit primaire ( $dp(-1)$ ) rapporté au PIB et retardé d'une période pour contrôler l'effet des déficits publics. Le retard prend en compte le délai de la mise en œuvre des politiques de mobilisation fiscale.

#### *Le service de la dette*

Le service de la dette fait partie des dépenses publiques obligatoires pour un Etat qui cherche à préserver sa solvabilité. Ainsi, il est probable qu'un Etat ayant des dépenses importantes au titre des intérêts de la dette fournisse un effort fiscal important. Cependant, cet effet positif de la dette sur les prélèvements publics ne semble pas être prouvé dans toutes les études empiriques. Tanzi (1992) et Ouattara (2006) trouvent une relation positive, mais l'effet est négatif pour Gupta et al. (2003).

Le poids budgétaire de la dette publique est appréhendé par les services de la dette publique (intérêt) dans les analyses économétriques de ce chapitre.

#### *Le taux d'inflation*

L'inflation érode la valeur réelle des recettes fiscales entre la date de l'imposition de l'assiette fiscale et la date de perception des recettes fiscales (effet Keynes-Oliveira-Tanzi, cf. Tanzi, 1978). Il faut un effort fiscal plus élevé pendant les périodes de forte inflation pour maintenir le niveau des recettes. Ainsi, la politique fiscale d'une année courante peut être contrainte par l'inflation des années précédentes. Seul Ghura (1998) identifie l'impact négatif attendu du taux d'inflation sur le taux de prélèvement. Cet impact est non significatif pour Gupta et al. (2003).

L'effet de l'inflation sur les recettes publiques est capté dans le présent chapitre par le taux de croissance de l'indice annuel des prix à la consommation.

#### *Les variables institutionnelles*

Selon Bird et Casanegra de Jantscher (1992) et Bird (2012), le rôle des facteurs institutionnels dans la mobilisation des recettes fiscales a été rarement testé. Pourtant, la

performance dans la mobilisation des recettes publiques et le fonctionnement des administrations fiscales sont affectés par des éléments du contexte institutionnel comme la corruption, la justice et les institutions financières.

La corruption fait partie des éléments du cadre institutionnel qui ont un impact direct sur le niveau de performance fiscale. L'impact le plus évident de la corruption provient du détournement par les collecteurs d'impôts d'une partie des recettes de l'impôt ou de l'évasion fiscale en contrepartie de pots-de-vin (Shleifer et Vishny, 1993 et Hindriks, Keen et Muthoo, 1999). De plus, dans un environnement corrompu, la possibilité de négocier les pots-de-vin entre les contrôleurs et les contribuables en cas de détection de la fraude pourrait motiver les contrôleurs à accroître leur effort de travail. Dans ce cas, la fraude fiscale devient moins attractive et décroît. Il en résulte un accroissement des recettes de l'Etat (Chand et Moene, 1999 ; Das-Gupta et Mookherjee, 1998 et Mookherjee, 1997). Une telle approche est tout à fait discutable et peut accroître le niveau de corruption. Ainsi, Fjeldstad et Tungodden (2003), Fjeldstad et Moore (2007, 2011) montrent que l'effet positif de la corruption n'est pas soutenable dans le long terme. Attila et al. (2007, 2011), défendent l'hypothèse selon laquelle la corruption a un effet négatif sur les rentrées de recettes fiscales en érodant le civisme fiscal. Dans leur étude sur la corruption et la mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement de 1980 à 2002, il ressort un effet négatif de la corruption sur le taux de prélèvement public. Cependant, il apparaît dans leurs résultats que la corruption n'affecte pas de façon identique les différentes composantes des ressources publiques. Megersa (2003) estime que les pertes de recettes liées à la corruption sont estimées à près de 50 % des recettes collectées en Afrique. Ghura (1998), sur un échantillon composé exclusivement de pays africains, conclut que la corruption a une forte incidence négative sur les recettes de l'Etat. Dans un échantillon élargi à l'ensemble des pays en développement, Tanzi et Davoodi (2000) mettent également en évidence l'impact négatif de la corruption sur les recettes publiques.

L'organisation des institutions administratives joue un rôle décisif dans l'efficacité de la mobilisation fiscale. Les récentes réformes de l'administration des impôts dans certains

pays d'Afrique subsaharienne, notamment : la distinction entre les activités de grandes tailles qui relèvent des directions des grandes entreprises et des activités de moyenne importance qui sont de la compétence des directions des moyennes entreprises, l'informatisation de l'administration fiscale, la télé-déclaration au niveau des professionnels, le système harmonisé de désignation des marchandises, le contrôle ex-post, la gestion informatique fondée sur l'utilisation systématique d'un Identifiant Fiscal Unique (IFU) ont donné un visage moderne à l'administration fiscale et ont permis de canaliser les fraudes fiscales et d'apporter d'importantes recettes supplémentaires.

D'autres aspects institutionnels affectent le prélèvement public. Par exemple, le caractère formel des droits de propriété et son respect sont des facteurs importants pour mettre en place une taxe foncière (Brun et al., 2008). D'une manière générale, la capacité à faire respecter les contrats favorise la collecte de l'ensemble des impôts.

Les variables de qualité institutionnelle retenues dans les estimations de ce chapitre sont la corruption (notée de 1 à 6) et la qualité de la bureaucratie (notée de 1 à 4). Ces deux indicateurs sont tirés de la base de données de l'« International Country Risk Guide (ICRG), 2006 ».

#### *L'aide publique au développement*

L'effet de l'aide publique sur la performance de mobilisation des recettes publiques est ambigu. D'une part, l'aide à travers ses composantes (dons, prêts, assistance technique) peut relever le niveau de l'effort de mobilisation des recettes publiques des pays en développement. D'autre part, une augmentation de l'aide peut avoir des effets d'éviction sur l'effort de mobilisation des recettes publiques des pays receveurs.

Dans les pays en développement, il existe un nombre important d'arriérés de paiement de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs locaux. Or, les arriérés publics conduisent fréquemment les entreprises à des compensations sauvages en refusant d'honorer leurs obligations fiscales. Lorsqu'il est utilisé pour réduire les arriérés, le financement additionnel apporté

par l'aide peut conduire une partie des contribuables à payer leurs impôts dans la mesure où une situation de « redevabilité » vis-à-vis de l'impôt a été restaurée. Toujours dans le même sens, plus généralement, l'aide peut débloquer l'économie notamment en restaurant le système bancaire.

Aussi à travers l'assistance technique, l'aide extérieure joue-t-elle un rôle essentiel dans le renforcement des capacités administratives des administrations fiscales et douanières, et donc la capacité à collecter des recettes publiques pour un niveau donné de revenu.

Par ailleurs, le caractère imprévisible des flux d'aide rend difficile toute programmation budgétaire pluriannuelle (Amprou et Cottet, 2006). Or, cette programmation pluriannuelle basée sur des prévisions de recettes et dépenses est nécessaire pour améliorer la qualité des dépenses publiques. En outre, la dépendance des gouvernements à l'aide extérieure les conduit à privilégier la satisfaction des bailleurs plutôt que celle des citoyens. La rupture de cette « boucle de redevabilité » (Svensson, 2006, Martens et al., 2002 et Moore 2001) réduit l'incitation de l'Etat à mettre en œuvre des dépenses publiques efficaces. Ces pertes dans l'efficience des dépenses publiques affaiblissent le civisme fiscal qui repose sur la redevabilité de l'Etat en termes de satisfaction des citoyens (Moss et al., 2006).

Quel qu'en soit le type d'aide considéré – prêts ou dons, degré de conditionnalité et origine de l'aide (bilatérale, banques de développement, FMI) –, les études de Heller (1975), Cashel-Cordo et Craig (1990) ont conclu de manière quasi systématique à un effet négatif de l'aide sur les recettes fiscales. Cependant, Khan et Hoshino (1992) dégagent un impact positif du total des prêts et Cashel-Cordo et Craig (1990) constatent également un impact positif des prêts peu concessionnels octroyés par des banques de développement aux pays africains.

Parmi les études plus récentes, Morrissey et al. (2006) aboutissent sur une relation non robuste entre l'aide et le taux de prélèvement public dans les pays en développement. Pour

ce qui concerne l'aide globale, seuls Gupta et al. (2003) constatent un effet négatif et significatif.

Dans les études qui font une distinction entre les prêts et les dons, on observe en général un impact positif des prêts alors que l'impact des dons est négatif mais décroissant. Cela s'explique par le fait que les dons sont considérés comme étant sans contrepartie et peuvent être substitués aux recettes publiques internes alors que les prêts entraînent des dépenses futures et amènent le gouvernement à maintenir son effort de mobilisation des recettes publiques (Bräutigam, 2000).

Cependant, les résultats des travaux qui s'intéressent à l'effet de l'aide sur la mobilisation des recettes publiques restent fragiles. La faiblesse majeure des études économétriques sur cette question provient de la difficulté du traitement de l'endogénéité des variables d'aide, qui concerne à la fois le montant total de l'aide et sa composition. En effet, il existe un soupçon fort de biais de simultanéité entre l'aide et la performance de mobilisation des recettes publiques. Une performance élevée de mobilisation des recettes publiques d'un pays peut inciter les bailleurs à augmenter leur assistance financière en faveur de ce pays. Cette faiblesse a été prise en compte par Brun et al. (2007) dans leur étude sur l'aide et la mobilisation fiscale dans les pays en développement. Après avoir instrumenté l'aide publique au développement par la proximité géographique et culturelle, les estimations de ces auteurs par la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC) montrent un impact positif de l'aide sur l'effort fiscal, qui ne semble pas être différent pour les prêts et les dons.

Le rôle de l'aide public au développement dans la mobilisation des recettes publiques est pris en compte dans ce chapitre uniquement par les dons. En effet, il peut y avoir une colinéarité forte entre la partie « emprunt » de l'aide publique et l'intérêt de la dette déjà intégré dans les variables explicatives. En plus, contrairement aux emprunts à l'origine de dépenses budgétaires ultérieures et récurrentes, les dons n'entraînent pas de dépenses

budgétaires futures et sont susceptibles d'entraîner la démotivation dans la mobilisation fiscale.

#### 4.4. Estimation de l'effet des chocs sur les recettes publiques

##### 4.4.1. Technique d'estimation

Pour estimer l'effet des chocs sur les recettes publiques, l'analyse des données de panel est utilisée. L'échantillon concerne 33 pays d'Afrique subsaharienne sur la période 1980-2004<sup>13</sup>. L'analyse est limitée aux pays d'Afrique subsaharienne du fait de leur dépendance aux recettes d'exportation des produits de base (produits pétroliers, métaux et produits agricoles) qui les expose fortement aux chocs exogènes. La période d'étude a été choisie en fonction de la disponibilité de données fiables. Il est important par ailleurs de noter que notre panel n'est pas cylindré dans la mesure où toutes les observations ne sont pas renseignées.

Le modèle de base à tester peut être résumé sous la forme de l'équation suivante :

$$TP_{i,t} = \alpha + \beta Boom_{i,t} + \gamma Bust_{i,t} + \delta' Z_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (1.5).$$

Où  $TP$  est le taux de prélèvement public.

« *Boom* », la variable muette captant l'effet des chocs positifs des recettes d'exportation des produits de base et « *Bust* », la variable muette captant l'effet des chocs négatifs des recettes d'exportation des produits de base.

$Z$  représente l'ensemble des variables de contrôle sauf les variables institutionnelles<sup>14</sup> présentées dans la sous-section précédente.

$\eta$  est l'effet spécifique pays non observable évoluant peu dans le temps. Il s'agit par exemple de l'organisation de l'administration fiscale, des composantes culturelles, géographiques et historiques du prélèvement public.

<sup>13</sup> La liste des pays de l'échantillon se trouve dans les annexes du chapitre 1, au tableau A1.3.

<sup>14</sup> Le rôle de la qualité des institutions dans la mobilisation des recettes publiques est pris en compte plus loin dans le test de sensibilité des résultats.

$\varepsilon$  est l'erreur idiosyncratique et les indices  $i$  et  $t$  représentent respectivement les dimensions individuelles (pays) et temporelles (périodes) du modèle.

Les variables d'intérêt « boom » et « bust » sont dépendantes essentiellement des phénomènes externes. Les chocs dans les recettes d'exportation des produits de base sont en général liés aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux ou aux conditions climatiques au cours d'une année. Ils n'émanent pas directement des décisions des gouvernements ou des conditions économiques. Dans le modèle, nous les considérons comme exogènes.

Par ailleurs, l'utilisation de la technique de panel nécessite de tenir compte de la nature déterministe ou aléatoire des effets spécifiques. Deux méthodes se présentent, celle des effets fixes et celle des effets aléatoires. La première consiste à considérer les effets spécifiques comme des valeurs fixes et les écarts entre les individus sont de type déterministe. Le modèle est alors estimé en introduisant des variables muettes ou en utilisant le théorème de Frisch-Waugh (les MCO sont appliqués aux variables transformées en écarts aux moyennes individuelles). La méthode des effets aléatoires suppose quant à elle que les effets spécifiques sont aléatoires et de ce fait l'hétérogénéité inobservée est prise en compte au niveau de la variance de la perturbation.

Par rapport à cette étude, le choix entre ces deux méthodes se pose en ces termes : les hétérogénéités constituent-elles des facteurs explicatifs du potentiel fiscal (modèle à effets fixes) ou faut-il considérer ces hétérogénéités comme des éléments de l'effort fiscal d'un pays, mesuré par le résidu de l'équation explicative du prélèvement public (modèle à effets aléatoires) ? Le test de Hausman<sup>15</sup> réalisé sur le modèle de base donne une p-value inférieure à 10 % (0,07). Dans ce cas, le modèle à effets fixes est privilégié pour les différentes estimations. En test de robustesse, les différentes équations seront ré-estimées par le modèle à effets aléatoires.

---

<sup>15</sup> Le test de Hausman permet de privilégier le modèle à effets fixes si la probabilité du test est inférieure à 10 %.



#### 4.4.2. Les principaux résultats

Avant de présenter les résultats des estimations économétriques, nous procédons à une analyse des coefficients de corrélation entre le taux de prélèvement public et les chocs. Ces coefficients ne permettent pas de se prononcer sur le sens de la causalité mais donnent une intuition quant au lien existant entre ces variables.

La corrélation est négative entre le taux de prélèvement public et les deux indicateurs de chocs : « boom » et « bust » (tableau 1.2). Elle est significative à 10 % pour les « busts » et non significative pour les « booms ». Le signe négatif et significatif pour la variable « bust » montre que les pays d'Afrique subsaharienne n'arrivent pas à compenser les pertes de recettes liées aux chocs négatifs par un effort plus élevé de mobilisation fiscale.

**Tableau 1.2- Corrélation entre prélèvement public et chocs**

|                    | Prélèvement public          | Boom                        | Bust |
|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|------|
| Prélèvement public | 1                           |                             |      |
|                    | 1113                        |                             |      |
| Boom               | -0.0170<br>(0.6303)<br>807  | 1                           |      |
|                    |                             | 833                         |      |
| Bust               | -0.0996*<br>(0.0046)<br>807 | -0.2410*<br>(0.0000)<br>833 | 1    |
|                    |                             |                             | 833  |

Notes : \*significatif au seuil de 10 %. P-value entre parenthèse et nombre d'observations présentés en dessous des coefficients.

Cependant, ces corrélations simples ne permettent ni d'isoler l'effet des chocs, ni de se prononcer sur le sens de la causalité entre les chocs et le taux de prélèvement public sans une estimation économétrique.

Ainsi, le tableau 1.3 présente les résultats de l'estimation du modèle de base (équation 1.5). Dans la colonne 1 où le taux de prélèvement est régressé uniquement sur les variables des chocs, seule la variable des chocs négatifs, « bust » est significative et négative.

Dans la colonne 2, sont ajoutées les variables de contrôle de l'effort fiscal<sup>16</sup>. La variable « bust » reste toujours significative (10 %) et négative et la variable « boom » n'a toujours pas d'effet significatif sur le taux de prélèvement. La variable « taux d'inflation » n'a pas d'effet significatif, mais les variables « taux d'intérêt », « déficits publics », et « dons » agissent favorablement sur le taux de prélèvement public.

Dans la colonne 3, sont introduites, en plus des variables de contrôle de l'effort fiscal, les variables explicatives du potentiel fiscal<sup>17</sup>. Comme attendu, le niveau de développement et l'ouverture commerciale agissent positivement sur le taux de prélèvement public alors que la valeur ajoutée agricole a un effet négatif.

A cette étape de l'étude, deux conclusions principales peuvent être tirées :

- Contrairement à l'idée dominante née des « booms » des produits de base des années 1970 et 1980, les chocs positifs des recettes d'exportation des produits de base n'exerce pas d'effet significatif sur le niveau des recettes publiques ;
- Les chocs négatifs réduisent de façon significative le niveau des recettes publiques.

Logiquement, les chocs positifs devraient entraîner une augmentation des prélèvements publics, et les chocs négatifs, une diminution. En effet, les chocs positifs génèrent des recettes supplémentaires et les chocs négatifs font baisser le niveau des recettes publiques. Cependant, si leurs effets qui transitent par des politiques de mobilisation fiscale (effort fiscal) sont plus élevés, on pourrait s'attendre à ce que les périodes de « booms » se traduisent par un effet non significatif ou dans certains cas par une diminution du taux de prélèvement public, et les périodes de « busts » par une augmentation.

Pour la variable « boom », l'effet indirect et négatif qui passe par l'effort de mobilisation des recettes publiques semble l'emporter.

La variable muette des chocs négatifs (« bust ») est significative et entraîne une baisse du taux de prélèvement. Cela est tout à fait logique. Durant les périodes de chocs négatifs, le

---

<sup>16</sup> Les variables de contrôle de l'effort fiscal sont des variables sur lesquelles le gouvernement agit pour mener sa politique de mobilisation fiscale.

<sup>17</sup> Les variables explicatives du potentiel fiscal permettent de contrôler la capacité contributive d'un pays indépendamment des politiques de mobilisation fiscale du gouvernement.

taux de prélèvement baisse par le rétrécissement de l'assiette fiscale et par la baisse des recettes non fiscales. On peut avoir l'effet contraire si les Etats augmentent plus que proportionnellement leur effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de chocs négatifs. Cela ne semble pas être le cas dans les estimations.

La non-compensation des pertes de recettes publiques engendrées par les périodes de chocs négatifs par un effort plus élevé de mobilisation fiscale peut être liée à la difficulté de recouvrement et d'augmentation des impôts, surtout quand la pauvreté augmente. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, une crise dans le secteur clé d'exportation touche tous les secteurs de l'économie en général. Ainsi, cette situation pourrait entraîner une difficulté générale de mobilisation fiscale liée aux impacts de la crise sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

**Tableau 1.3- Résultats de l'estimation du modèle de départ**

|                           | (1)                  | (2)                  | (3)                 |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| boom                      | -0.134<br>(0.27)     | -0.193<br>(0.41)     | -0.256<br>(0.54)    |
| bust                      | -0.683<br>(1.76)*    | -0.753<br>(1.73)*    | -0.875<br>(2.00)**  |
| inflation                 |                      | -0.000<br>(0.89)     | -0.000<br>(0.53)    |
| interet                   |                      | 0.168<br>(4.43)***   | 0.090<br>(2.33)**   |
| dp(-1)                    |                      | 0.177<br>(5.37)***   | 0.209<br>(6.23)***  |
| dons                      |                      | 0.177<br>(2.15)**    | 0.037<br>(0.43)     |
| vaagri                    |                      |                      | -0.263<br>(6.50)*** |
| ouverture                 |                      |                      | 4.488<br>(7.14)***  |
| log PIB/tête              |                      |                      | 3.642<br>(3.31)***  |
| constante                 | 19.661<br>(80.60)*** | 18.104<br>(44.72)*** | -9.644<br>(1.42)    |
| Test de Hausman : p-value |                      | 0.038                | 0.041               |
| Observations              | 551                  | 551                  | 551                 |
| R <sup>2</sup>            | 0.007                | 0.11                 | 0.57                |

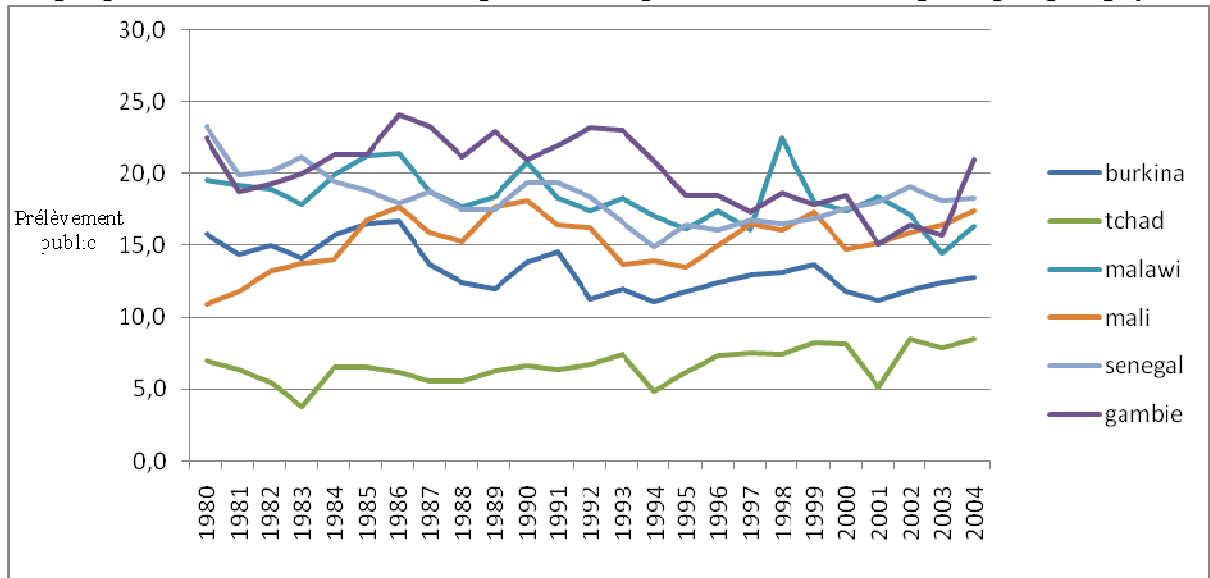
Notes : Entre parenthèses, les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

**4.4.3. Tests de sensibilité des résultats**

*Estimation avec correction de la corrélation de l'écart aléatoire<sup>18</sup>*

En raison de la constance de la performance de mobilisation des recettes publiques dans le temps (Gupta, 2007), nous soupçonnons un problème de corrélation sérielle dans le modèle de base. Cette situation est illustrée dans le graphique 1.3 ci-dessous pour quelques pays d'Afrique subsaharienne. Dans l'ensemble, les séries des taux de prélèvement public montrent des oscillations mais avec une tendance stagnante sur la période.

**Graphique 1.3- Evolution des taux de prélèvement public de 1980 à 2004 pour quelques pays**



En présence de la dépendance sérielle dans le terme d'erreur, le modèle s'écrit :

$$TP_{i,t} = \alpha + \beta Boom_{i,t} + \gamma Bust_{i,t} + \delta' Z_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (1.6),$$

$$\text{avec } \varepsilon_{i,t} = \sigma_i \varepsilon_{i,t-1} + \vartheta_{i,t} \quad (1.7).$$

Nous testons la présence de l'auto-corrélation dans le terme d'erreur à l'aide du test d'auto-corrélation sérielle de Wooldridge. Ce test confirme la présence d'auto-corrélation dans le terme d'erreur. Pour corriger cette corrélation sérielle, le modèle est de nouveau estimé en

<sup>18</sup> Cette technique d'estimation est utilisée pour tous les chapitres de la thèse où le taux de prélèvement public est utilisé comme variable expliquée. Cependant, à part ce chapitre, les tableaux présentant les résultats de ce modèle d'estimation se trouvent dans les annexes et ne sont pas commentés.

utilisant le modèle d'estimation « Panel Corrected Standard Error Estimates ou PCSE ». Cette technique utilise la régression de Prais-Winsten et suppose que les perturbations (le terme aléatoire) sont hétéroscédastiques et simultanément corrélées à l'intérieur du panel. Ici, nous supposons qu'il existe une auto-corrélation d'ordre 1 (AR(1)) et que le coefficient du processus AR(1) est commun à l'ensemble du panel ( $\sigma_i = \sigma \forall i$ ).

Les résultats des estimations par la technique « PCSE » sont présentés dans le tableau 1.4. On note que l'estimation « PCSE » aboutit presque à la même conclusion que les estimations par les modèle à effets fixes (Tableaux 1.3) : les chocs négatifs ont un effet négatif et significatif sur la mobilisation des recettes publiques, et les chocs positifs, un effet non significatif. Cependant, la plupart des variables de contrôle de l'effort fiscal deviennent non significatives.

**Tableau 1.4- Résultats avec correction de la dépendance sérielle (PCSE)**

|                | (1)                  | (2)                  | (3)                  |
|----------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| boom           | -0.037<br>(0.12)     | -0.164<br>(0.44)     | -0.065<br>(0.21)     |
| bust           | -0.320<br>(1.06)     | -0.523<br>(1.68)*    | -0.610<br>(2.01)**   |
| inflation      |                      | -0.000<br>(0.25)     | -0.000<br>(0.67)     |
| interet        |                      | 0.085<br>(2.44)**    | 0.039<br>(1.31)      |
| dp(-1)         |                      | 0.059<br>(1.64)      | 0.004<br>(0.14)      |
| dons           |                      | -0.016<br>(0.18)     | 0.140<br>(1.74)*     |
| vaagri         |                      |                      | -0.128<br>(2.89)***  |
| ouverture      |                      |                      | 4.060<br>(5.81)***   |
| log PIB/tête   |                      |                      | 8.506<br>(10.81)***  |
| constante      | 19.936<br>(29.97)*** | 19.492<br>(30.17)*** | -41.336<br>(9.77)*** |
| Observations   | 551                  | 551                  | 551                  |
| R <sup>2</sup> | 0.15                 | 0.23                 | 0.45                 |

Notes : Entre parenthèses, les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Sgnificatif à 1 %.

*Estimation avec utilisation du seuil de 20 %*

Nous changeons maintenant le seuil d'apparition des chocs pour tenir compte de leur sévérité. Dans les estimations précédentes, les « booms » (« busts ») étaient définis comme une déviation de plus (moins) 10 % au-dessus (en dessous) de la tendance. Le seuil de 20 % supprime les chocs moins importants. L'objectif est de ne prendre en compte que des chocs qui ont une grande ampleur (chocs sévères).

Les résultats des estimations au seuil de 20 % sont présentés dans le tableau 1.5. La variable des chocs positifs reste toujours non significative. Les périodes de « busts » entraînent comme dans les estimations précédentes une baisse du taux de prélèvement. Ainsi, les périodes de chocs positifs majeurs (seuil 20 %) donnent les mêmes effets que les périodes de chocs positifs mineurs (seuil 10 %). Malgré l'abondance des recettes pendant les périodes de chocs positifs de grande ampleur, cela ne se traduit pas dans les estimations par une augmentation du taux de prélèvement. Ce qui montre, comme dans les résultats précédents, que les périodes de « booms » se traduisent par une baisse de l'effort de mobilisation des recettes publiques.

**Tableau 1.5- Résultats des estimations au seuil de 20 %**

|                | (1)                  | (2)                  | (3)                 |
|----------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| boom           | 0.028<br>(0.05)      | 0.257<br>(0.45)      | 0.572<br>(0.99)     |
| bust           | -1.054<br>(2.05)**   | -1.047<br>(2.16)**   | -0.916<br>(1.87)*   |
| inflation      |                      | -0.000<br>(1.07)     | -0.000<br>(0.73)    |
| interet        |                      | 0.167<br>(4.41)***   | 0.089<br>(2.31)**   |
| dp(-1)         |                      | 0.176<br>(5.37)***   | 0.210<br>(6.27)***  |
| dons           |                      | 0.184<br>(2.25)**    | 0.048<br>(0.57)     |
| vaagri         |                      |                      | -0.261<br>(6.48)*** |
| ouverture      |                      |                      | 4.428<br>(7.06)***  |
| log PIB/tête   |                      |                      | 3.781<br>(3.44)***  |
| constante      | 19.653<br>(89.26)*** | 18.028<br>(46.32)*** | -10.498<br>(1.54)   |
| Observations   | 551                  | 551                  | 551                 |
| R <sup>2</sup> | 0.13                 | 0.20                 | 0.40                |

Notes : Entre parenthèses, les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

### *Différence dans l'amplitude des chocs*

Dans les estimations précédentes, chacune des années de choc était codée égale à 1. Cela amène à donner la même intensité aux chocs qui ont des amplitudes différentes. Par conséquent, nous sommes confrontés au problème de perte d'information liée à la captation de l'effet de certains phénomènes par des variables muettes. Pour résoudre en partie ce problème, la différence entre la série des recettes d'exportation et le seuil de « boom » (décalage de 10 % au-dessus de la tendance normale de la série) est calculée pour les épisodes de « booms » identifiés. Réciproquement, la même chose est effectuée pour les épisodes de « busts » identifiés. Dans le tableau 1.6 où les résultats sont présentés, la prise en compte de la différence dans l'amplitude des chocs ne modifie pas les conclusions précédentes. La variable « boom » reste non significative et la variable « bust » entraîne la baisse du taux de prélèvement public.

**Tableau 1.6- Résultats du test : différence dans l'amplitude des chocs**

|                | (1)                   | (2)                  | (3)                 |
|----------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| boom           | -0.000<br>(0.41)      | -0.000<br>(0.19)     | -0.000<br>(0.35)    |
| bust           | 0.002<br>(1.85)*      | 0.001<br>(1.71)*     | 0.001<br>(1.77)*    |
| inflation      |                       | -0.000<br>(1.07)     | -0.000<br>(0.72)    |
| interet        |                       | 0.167<br>(4.40)***   | 0.089<br>(2.30)**   |
| dp(-1)         |                       | 0.174<br>(5.28)***   | 0.207<br>(6.16)***  |
| dons           |                       | 0.175<br>(2.13)**    | 0.036<br>(0.43)     |
| vaagri         |                       |                      | -0.260<br>(6.42)*** |
| ouverture      |                       |                      | 4.441<br>(7.05)***  |
| log PIB/tête   |                       |                      | 3.774<br>(3.43)***  |
| constante      | 19.571<br>(103.24)*** | 17.984<br>(47.80)*** | -10.506<br>(1.55)   |
| Observations   | 551                   | 551                  | 551                 |
| R <sup>2</sup> | 0.12                  | 0.19                 | 0.46                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

#### *Estimation par le modèle à effets aléatoires*

Une p-value du test de Hausman inférieure à 10 % permet de privilégier le modèle à effets fixes au modèle à effets aléatoires. Cependant, bien que les résultats de ce test soient significatifs pour le modèle de base, nous ré-estimons dans le tableau 1.7, toutes les équations précédentes par le modèle à effets aléatoires pour voir si les résultats précédents varient en fonction des modes d'estimation. De la colonne 1 à la colonne 3, l'estimation par le modèle à effets aléatoires donne presque les mêmes résultats que les estimations par le modèle à effets fixes.



**Tableau 1.7- Résultats des estimations par le modèle à effets aléatoires**

|                | (1)                  | (2)                  | (3)                 |
|----------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| boom           | -0.188<br>(0.38)     | -0.192<br>(0.41)     | -0.325<br>(0.73)    |
| bust           | -0.809<br>(1.75)*    | -0.831<br>(1.90)*    | -0.865<br>(2.07)**  |
| inflation      |                      | -0.000<br>(1.11)     | -0.000<br>(0.03)    |
| interet        |                      | 0.132<br>(3.41)***   | 0.106<br>(2.83)***  |
| dp(-1)         |                      | 0.144<br>(4.43)***   | 0.166<br>(5.26)***  |
| dons           |                      | 0.143<br>(1.77)*     | 0.136<br>(1.73)*    |
| vaagri         |                      |                      | -0.182<br>(4.78)*** |
| ouverture      |                      |                      | 2.370<br>(3.01)***  |
| log PIB/tête   |                      |                      | 0.976<br>(0.81)     |
| constante      | 19.695<br>(80.48)*** | 19.341<br>(39.26)*** | 10.524<br>(1.22)    |
| Observations   | 551                  | 551                  | 551                 |
| R <sup>2</sup> | 0.16                 | 0.26                 | 0.48                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

#### *Instrumentation de la variable «dons »*

Selon Collier et Dehn (2001), l'aide est marginalement plus efficace lorsqu'elle est fournie dans les périodes de chute de prix de produits de base. Guillaumont et al. (2003, 2011) trouvent que le rôle de l'aide face à la vulnérabilité des pays en développement à l'égard des chocs de prix apparaît être essentiellement d'accroître leur capacité de résistance. Ainsi, une forte augmentation des flux d'aide pendant les périodes de baisse de prix des produits de base peut atténuer l'impact des chocs sur les finances publiques. Dans ce cas de figure, la mauvaise appréciation de l'effet des dons sur les recettes publiques peut induire des biais dans l'estimation de l'effet réel des chocs.

Or, étant donné que les pays donateurs peuvent déterminer leur montant d'aide en fonction de la situation des finances publiques des Etats receveurs, dès lors, il y a un risque de

causalité inverse entre les dons et le taux de prélèvement public. La variable « dons » est ainsi instrumentée par la somme du montant de l'aide des cinq principaux donateurs pondérée par leur proximité 1) géographique et 2) religieuse avec les pays receveurs. Au final, on se retrouve avec deux instruments<sup>19</sup>.

Dans la colonne 2 du tableau 1.8, les « dons » sont significatifs mais négatifs. Cependant, bien que la variable « dons » constitue un canal important de transmission de l'effet des variables « boom » et « bust », ces dernières s'affichent comme dans les estimations précédentes.

**Tableau 1.8- Résultats des estimations de l'instrumentation de la variable « dons »**

|                | (1)                | (2)                 |
|----------------|--------------------|---------------------|
| dons           | -0.403<br>(1.04)   | -0.888<br>(2.28)**  |
| boom           | -0.523<br>(0.99)   | -0.965<br>(1.73)*   |
| bust           | -0.798<br>(1.79)*  | -0.878<br>(1.85)*   |
| inflation      | -0.000<br>(0.88)   | 0.000<br>(0.38)     |
| interet        | 0.141<br>(3.54)*** | 0.115<br>(2.72)***  |
| dp(-1)         | 0.180<br>(4.37)*** | 0.225<br>(5.59)***  |
| vaagri         |                    | -0.177<br>(4.20)*** |
| ouverture      |                    | 3.846<br>(3.84)***  |
| log PIB/tête   |                    | 0.485<br>(0.38)     |
| constante      | 21.423<br>(2.26)** | 11.620<br>(1.27)    |
| Observations   | 551                | 551                 |
| R <sup>2</sup> | 0.25               | 0.39                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

Les tests de sur-identification de Sargan indiquent que les instruments sont valides. Pour les deux équations, la valeur calculée du test est respectivement de 0.6924 et 0.4039 alors que la valeur critique pour un Chi-deux à deux degrés de liberté est de 3.84, ce qui indique que l'hypothèse H0 d'absence d'impact direct des instruments sur la variable expliquée n'est pas rejetée.

<sup>19</sup> Les résultats des régressions des « dons » sur les variables instrumentales se trouvent dans le tableau A1.2 des annexes du chapitre 1 et la technique de construction des instruments dans l'annexe A1.7.

*Prise en compte des variables institutionnelles*

Même s'il est peu probable que les chocs induisent des changements institutionnels importants, les périodes de chocs négatifs sont très souvent source de frustrations, de conflits sociopolitiques dans beaucoup de pays dépendants des produits de base (Collier et Hoeffler, 2004), et les périodes de chocs positifs, source de comportements opportunistes et de tensions pour l'extraction des rentes.

Pour Rodrick (1998), les chocs donnent lieu aux conflits entre ceux qui devraient bénéficier des retombées (chocs positifs) et ceux qui devraient supporter les coûts de l'ajustement (chocs négatifs). Dans les pays avec de bonnes institutions de gestion de conflits, la stratégie dominante pour l'extraction des intérêts qui font l'objet d'une compétition est la coopération. Par contre, dans les pays où les institutions ne sont pas aussi fortes pour gérer les conflits, la stratégie dominante est la non-coopération.

Etant donné que la qualité des institutions est simultanément un déterminant important de la mobilisation des recettes publiques (voir le point 4.3 *infra*) et un canal de transmission des effets des chocs, son omission pourrait biaiser les résultats. A cet effet, pour corriger le biais, deux indicateurs de qualité institutionnelle de l'ICRG, en l'occurrence la corruption (notée de 1 à 6) et la qualité de la bureaucratie (notée de 1 à 4), sont introduites dans l'équation de test de base.

Les résultats des estimations sont présentés dans les colonnes 2 et 3 du tableau 1.9. A la colonne 2, les variables multiplicatives de la corruption avec les variables de chocs (« boom » et « bust ») ne sont pas significatives. Les variables additives « boom », « bust » et corruption ne montrent pas d'effets significatifs sur le taux de prélèvement. A la colonne 3, nous trouvons des résultats plus intéressants. Malgré l'ajout de la qualité bureaucratique, la variable « bust » entraîne une baisse du taux de prélèvement et la variable « boom » n'a pas d'effet significatif. Les variables multiplicatives de la qualité bureaucratique avec les variables de chocs sont sans effet. Ces résultats sont plus proches de ceux des estimations qui n'intègrent pas les variables de qualité institutionnelle.

En principe, la qualité institutionnelle des pays durant les périodes de chocs, captée par les variables multiplicatives, devrait entraîner des différences dans la gestion des chocs. Cependant, les variables de qualité institutionnelle ne semblent pas jouer un rôle significatif au cours des périodes de chocs. Ces résultats s'expliquent en partie par la difficulté de gestion des chocs par les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne. Qu'ils soient positifs ou négatifs, les chocs posent des défis majeurs de gestion qui ne pourraient être relevés qu'à travers des institutions fortes.

**Tableau 1.9- Prise en compte des variables institutionnelles**

|                        | (1)                 | (2)                 | (3)                 |
|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| boom                   | -0.332<br>(0.75)    | -1.654<br>(1.26)    | -0.766<br>(0.79)    |
| bust                   | -0.881<br>(2.12)**  | -1.072<br>(0.73)    | -1.597<br>(1.66)*   |
| inflation              | 0.000<br>(0.08)     | 0.000<br>(0.19)     | 0.000<br>(0.05)     |
| interet                | 0.107<br>(2.90)***  | 0.080<br>(1.96)**   | 0.079<br>(1.95)*    |
| dp(-1)                 | 0.174<br>(5.63)***  | 0.224<br>(5.74)***  | 0.221<br>(5.69)***  |
| dons                   | 0.124<br>(1.61)     | 0.018<br>(0.17)     | -0.014<br>(0.13)    |
| vaagri                 | -0.183<br>(4.98)*** | -0.207<br>(4.10)*** | -0.184<br>(3.67)*** |
| ouverture              | 2.583<br>(3.37)***  | 2.528<br>(2.33)**   | 2.970<br>(2.74)***  |
| log PIB/tête           | 2.223<br>(2.30)**   | 1.146<br>(0.91)     | 0.512<br>(0.40)     |
| corruption             |                     | 0.327<br>(0.97)     |                     |
| boom*corrupt           |                     | 0.572<br>(1.21)     |                     |
| bust*corrupt           |                     | 0.165<br>(0.32)     |                     |
| qualité bureaucratique |                     |                     | 0.420<br>(1.10)     |
| boom*qualbureau        |                     |                     | 0.371<br>(0.70)     |
| bust*qualbureau        |                     |                     | 0.602<br>(1.15)     |
| constante              | 2.357<br>(0.32)     | 10.613<br>(1.04)    | 12.352<br>(1.20)    |
| Observations           | 577                 | 430                 | 430                 |
| R <sup>2</sup>         | 0.23                | 0.44                | 0.41                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

#### 4.5. Estimation de l'effet des chocs sur les recettes publiques hors pétrole

Les estimations précédentes montrent une réduction du niveau du prélèvement public par les chocs négatifs et un effet non significatif des chocs positifs.

L'effet non significatif des chocs positifs a été expliqué par la réduction de l'effort de mobilisation des recettes publiques pendant les « booms ».

Afin de montrer que les périodes de « booms » entraînent une réduction de l'effort de mobilisation des recettes publiques, nous remplaçons dans les équations de test, le taux de prélèvement public ( $TP$ ) par les recettes publiques hors pétrole.

L'exemple est pris sur cette catégorie de recettes publiques, en l'occurrence les recettes publiques hors pétrole, du fait de la disponibilité des données des recettes publiques pétrolières et recettes publiques hors pétrole. Pour les pays producteurs de produits agricoles ou miniers, les données sur la décomposition des recettes publiques en recettes publiques agricoles ou minières et recettes publiques hors recettes agricoles et minières ne sont pas disponibles.

L'équation de test à estimer est la suivante :

$$RP^{HP}_{i,t} = \alpha + \beta Boom_{i,t} + \gamma Bust_{i,t} + \delta' Z_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad 1.8.$$

$RP^{HP}$  est le total des recettes publiques excluant l'ensemble des recettes publiques liées à l'exploitation pétrolière en pourcentage du PIB nominal.

L'objectif visé par ce test est de voir si les gouvernements maintiennent ou réduisent, durant les « booms », l'effort de mobilisation des recettes publiques hors recettes liées aux produits de base faisant l'objet du choc positif.

Si le coefficient  $\beta$  est négatif et significatif, cela montre que pendant les « booms », les pays producteurs de pétrole réduisent leur effort de mobilisation des autres catégories de

recettes publiques, notamment les recettes publiques fiscales qui n'ont pas de lien direct avec l'exploitation pétrolière.

L'échantillon utilisé pour cette partie de l'analyse est un sous-groupe de pays tiré de l'échantillon global utilisé pour les analyses empiriques de ce chapitre<sup>20</sup>. Il est uniquement composé de pays producteurs de pétrole pour lesquels les données sur la ventilation des recettes publiques totales en recettes pétrolières et non pétrolières sont disponibles. Pour une raison de disponibilité des données fiables de recettes publiques hors pétrole dans le temps, la période de l'analyse s'étend de 1992 à 2004.

Les résultats sont présentés dans le tableau 1.10 et 1.11 où les estimations de l'équation 1.8 sont effectuées respectivement par le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. Les « booms » ont un effet négatif et significatif sur les recettes publiques hors recettes pétrolières dans les pays producteurs de pétrole. Ces résultats attestent que, pendant les périodes de forte augmentation des recettes pétrolières, les pays producteurs de pétrole réduisent considérablement leurs efforts de mobilisation des autres catégories de recettes publiques.

Les arguments qui expliquent cette réduction de l'effort fiscal pendant les « booms » sont liés à ceux développés par Bornhorst et al. (2009) en termes de mobilisation des recettes fiscales dans les pays riches en ressources naturelles<sup>21</sup>. En effet, selon ces auteurs, les pays dépendants des rentes pétrolières fournissent moins d'effort en matière de mobilisation des recettes fiscales. Dans le cas de « booms » de recettes des ressources naturelles, ce comportement peut s'accroître davantage, donnant ainsi lieu à une forte réduction de l'effort de mobilisation fiscale.

---

<sup>20</sup> Les pays de ce sous-échantillon sont : Angola, Cameroun, République du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Nigeria.

<sup>21</sup> Le raisonnement de Bornhorst et al. (2009) est développé dans la sous-section 3.2 de ce chapitre.

**Tableau 1.10- Résultats des estimations de l'effet des chocs sur les recettes publiques hors recettes pétrolières (Effets fixes)**

|                | (1)                  | (2)                 | (3)                 |
|----------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| boom           | -1.402<br>(1.89)*    | -1.388<br>(2.23)**  | -1.198<br>(1.89)*   |
| bust           | -0.603<br>(0.73)     | 0.779<br>(1.01)     | 0.947<br>(1.23)     |
| inflation      |                      | -0.000<br>(0.57)    | 0.000<br>(0.77)     |
| interet        |                      | 0.007<br>(0.17)     | 0.002<br>(0.04)     |
| dp(-1)         |                      | 0.024<br>(1.66)*    | 0.060<br>(1.53)     |
| dons           |                      | -0.337<br>(2.55)**  | -0.181<br>(1.25)    |
| corruption     |                      | -0.840<br>(1.79)*   | -0.734<br>(1.65)*   |
| vaagri         |                      |                     | 0.046<br>(0.41)     |
| log import     |                      |                     | 0.219<br>(0.08)     |
| log PIB/tête   |                      |                     | 10.898<br>(2.87)*** |
| constante      | 10.980<br>(26.89)*** | 12.617<br>(9.42)*** | -65.786<br>(2.29)** |
| Observations   | 57                   | 50                  | 50                  |
| R <sup>2</sup> | 0.07                 | 0.38                | 0.51                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %. Les pays de l'échantillon sont : Angola, Cameroun, République du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Nigeria.

**Tableau 1.11- Résultats des estimations de l'effet des chocs sur les recettes publiques hors recettes pétrolières (Effets aléatoires)**

|                | (1)                  | (2)                  | (3)                 |
|----------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| boom           | -1.309<br>(1.78)*    | -1.640<br>(2.40)**   | -1.692<br>(2.79)*** |
| bust           | -0.640<br>(0.78)     | 0.697<br>(0.85)      | 0.734<br>(0.92)     |
| inflation      |                      | -0.000<br>(0.56)     | -0.000<br>(0.45)    |
| interet        |                      | -0.017<br>(0.46)     | 0.040<br>(1.00)     |
| dp(-1)         |                      | 0.076<br>(2.11)**    | 0.037<br>(1.14)     |
| dons           |                      | -0.349<br>(2.74)***  | -0.297<br>(2.57)**  |
| corruption     |                      | -0.800<br>(2.55)**   | -0.389<br>(1.97)*   |
| vaagri         |                      |                      | -0.013<br>(0.25)    |
| log import     |                      |                      | 2.410<br>(3.08)***  |
| log PIB/tête   |                      |                      | 0.953<br>(1.64)*    |
| constante      | 10.976<br>(11.96)*** | 12.824<br>(15.54)*** | 13.771<br>(1.81)*   |
| Observations   | 57                   | 50                   | 50                  |
| R <sup>2</sup> | 0.11                 | 0.40                 | 0.54                |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 % ; \*\* Significatif à 5 % ; \*\*\* Significatif à 1 %. Les pays de l'échantillon sont : Angola, Cameroun, République du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Nigeria.



## **Conclusions et implications de politiques économiques**

Les tests économétriques de ce chapitre montrent une réduction du taux de prélèvement public des pays d'Afrique subsaharienne par les chocs négatifs (« busts ») et un effet non significatif des chocs positifs (« booms »).

Le résultat le plus surprenant de cette étude est l'effet non significatif des périodes de « booms » de recettes d'exportation des produits de base sur le taux de prélèvement public. Les chocs positifs devraient logiquement entraîner une augmentation du taux de prélèvement public par l'élargissement de l'assiette fiscale et par l'entrée dans la caisse de l'Etat d'importantes recettes non fiscales. Cependant, cet impact contre-intuitif a deux explications principales :

- L'effet richesse : pendant les « booms » d'exportation des produits de base, les recettes de l'Etat augmentent automatiquement par l'effet combiné de l'augmentation des recettes non fiscales et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Une erreur d'appréciation de la durée des « booms » et du volume des recettes supplémentaires qu'ils apportent peut amener certains gouvernements à accorder de nombreuses exonérations, à diminuer volontairement leurs taux d'imposition ou à pratiquer d'autres politiques fiscales plus laxistes ;
- Les pressions politiques à la dépense : cet effet est involontaire et s'explique par l'hypothèse de la politique budgétaire optimale de Talvi et Végh (2005). Plus généralement, les pressions politiques pendant les périodes de « booms » rendent coûteux les surplus budgétaires. Afin d'alléger les pressions politiques, les gouvernements sont ainsi souvent amenés à réduire les taux d'imposition et par conséquent les surplus budgétaires.

Afin de montrer la réduction de l'effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de « booms », la variable expliquée « taux de prélèvement public » a été remplacée par la variable « recettes publiques hors pétrole » en pourcentage du PIB

nominal dans les régressions économétriques pour quelques pays producteurs de pétrole. L'objectif recherché était de voir si les pays producteurs de pétrole réduisent ou maintiennent leur effort de mobilisation des autres catégories de recettes publiques durant les « booms ». Les résultats des estimations effectuées par les modèles à effets fixes et à effets aléatoires montrent une réduction significative de la mobilisation des recettes publiques hors recettes pétrolières durant les « booms » des produits pétroliers.

Ces résultats confirment les conclusions des études de Moore (1998 et 2007), selon lesquelles les pays dépendants des rentes de ressources naturelles sont moins susceptibles de mobiliser davantage de recettes provenant d'autres sources de recettes, et celles de Bornhorst et al. (2009), qui montrent sur un échantillon de 30 pays producteurs de pétrole que les pays qui reçoivent d'importantes ressources de l'exploitation des richesses naturelles réduisent considérablement leur effort de mobilisation fiscale.

Pour les chocs négatifs (« busts »), l'effet attendu est mis en évidence. En effet, les périodes de forte baisse des recettes d'exportation se traduisent d'une façon générale dans les pays d'Afrique subsaharienne, par le rétrécissement de l'assiette fiscale et la diminution des recettes non fiscales de l'Etat. Cependant, si l'Etat fournit un effort important de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de chocs négatifs pour compenser ses pertes de recettes, la réduction du taux de prélèvement par les chocs négatifs serait peu probable.

Les différents tests économétriques semblent infirmer l'idée d'une augmentation de l'effort fiscal qu'entraînent les périodes de chocs négatifs. Cette situation est due plutôt à la difficulté de mobilisation fiscale (recouvrement, augmentation des impôts, etc.) pendant les périodes de chocs négatifs dans les pays d'Afrique subsaharienne qu'au manque de volonté des Etats. En général, une crise dans le secteur clé de l'économie de ces pays affecte à son tour l'ensemble des autres secteurs. Cela engendre des difficultés dans la mise en œuvre des politiques de mobilisation fiscale.

Pour la variable des chocs positifs (« booms »), l'effet indirect et négatif qui passe par l'effort de mobilisation des recettes l'emporte sur l'effet direct et positif. Mais par contre, pour la variable des chocs négatifs (« busts »), l'effet indirect et positif qui transite par l'effort de mobilisation des recettes est plus que compensé par l'effet direct et négatif.

En d'autres termes, les pays d'Afrique subsaharienne baissent leur effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de chocs positifs des recettes d'exportation des produits de base et n'arrivent pas à fournir un effort suffisant de mobilisation des recettes durant les périodes de chocs négatifs pour compenser les pertes de recettes.

Les tests de robustesse, à savoir la correction de la corrélation de l'écart aléatoire, le changement du seuil d'apparition des chocs de 10 % à 20 % pour tenir compte de la sévérité des chocs, la prise en compte de la différence dans l'amplitude des chocs, la ré-estimation par le modèle à effets aléatoires n'affectent pas de manière significative nos conclusions. Le rôle de la qualité institutionnelle dans la gestion des chocs a aussi été pris en compte, en introduisant dans les équations de test des variables multiplicatives de qualité institutionnelle et des chocs. Ces variables ne sont pas significatives et les conclusions précédentes restent quasi inchangées.

En termes d'implications de politiques économiques, pour éviter la baisse de l'effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de « booms », les pays d'Afrique subsaharienne devraient appliquer des politiques de lissage des recettes budgétaires. A l'instar de la Norvège, ils pourraient créer des fonds souverains alimentés par les recettes supplémentaires qu'engendrent les chocs positifs. Ces fonds peuvent être des prises de participation aux capitaux des entreprises ou des placements sur les marchés boursiers. Cependant, comme cela est souvent le cas durant la plupart des périodes de « booms », les Etats ne devraient pas se lancer dans des projets d'investissement précipités et à faible rentabilité économique. En cas de baisse des recettes, les Etats pourraient puiser dans les recettes occasionnées par les fonds souverains pour couvrir les dépenses budgétaires.

Les donateurs de l'aide devraient augmenter particulièrement l'appui budgétaire pendant les périodes de chocs négatifs. Comme les pays d'Afrique subsaharienne ne parviennent pas à compenser les pertes des recettes durant ces périodes, cet appui pourrait les aider à maintenir leur capacité de résilience face aux chocs. A l'instar du mécanisme de Facilité de Crédit Rapide (FCR) du FMI, les fonds à allouer devraient être assortis d'une conditionnalité limitée et d'un taux d'intérêt nul.

Les services de la dette pourraient être échelonnés en fonction des périodes de chocs. Durant les périodes de chocs négatifs (« busts »), ils devraient être moins importants. Cela aiderait les Etats à avoir plus de recettes et à compenser les pertes. Par contre, les services de la dette devraient être plus importants durant les chocs positifs. A cet effet, on devrait utiliser les recettes supplémentaires engendrées par les chocs positifs pour honorer les engagements de l'Etat envers ses créanciers. Cela permettrait aux Etats de maintenir leur effort de mobilisation des recettes publiques au même niveau que les périodes qui précèdent le choc positif.

## **Chapitre 2- Chocs des produits de base et transition fiscale dans l'UEMOA**

### **Introduction**

Les tarifs douaniers entre les pays ont connu une importante rationalisation et une baisse moyenne significative avec l'ouverture au commerce mondial. Cette diminution devrait se poursuivre et même s'accroître du fait des conséquences plausibles de nouveaux accords commerciaux à venir et l'effectivité des Communautés Economiques Régionales (CER). Ce choix vers l'ouverture est à l'origine d'un choc budgétaire majeur. En prenant les pays africains qui tirent plus de 40 % de leurs recettes fiscales (chiffre qui inclut la TVA et les accises prélevées en douane) des taxes sur les échanges (estimation OCDE, 2011), l'ouverture commerciale provoquerait à terme la quasi-disparition des recettes tarifaires et entraînerait en moyenne environ la perte de 30 % des recettes budgétaires (Chambas, 2005b).

Par ailleurs, la plupart des pays en développement mettent en œuvre des stratégies de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté, qui induisent d'importantes dépenses publiques supplémentaires. Ce contexte donne à la fiscalité intérieure un rôle prépondérant dans le financement du développement et des politiques sociales.

Afin de relever les défis de la compensation de la perte des recettes tarifaires et du financement des dépenses publiques de plus en plus croissantes, nombre de pays en développement ont lancé des réformes de transition fiscale. Le but de ces réformes est de compenser les pertes de recettes tarifaires et de stabiliser le niveau global des ressources publiques. Elles visent à réduire la contribution aux ressources publiques des taxes sur le commerce extérieur à l'origine de fortes distorsions (Berg et Krueger, 2003) et à leur substituer des recettes de fiscalité interne. Elles sont basées sur le transfert progressif de la pression fiscale, des recettes tarifaires vers la fiscalité intérieure et devraient théoriquement permettre la poursuite des réformes fiscales et douanières en desserrant les contraintes de la libéralisation commerciale sur les finances publiques.

La mise en œuvre de ces réformes fiscales passe par un approfondissement de l'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes. Il s'agit ainsi :

- De l'élimination des exonérations, exemptions et autres incitations fiscales entraînant notamment des distorsions de concurrence ;
- De l'amélioration des indicateurs relevant de la politique fiscale, par l'augmentation du taux de pression fiscale, notamment du ratio TVA/PIB et du rendement des droits d'accises.

La préférence pour la TVA, comme instrument de transition fiscale, est justifiée par le fait qu'elle concerne potentiellement une large assiette fiscale et qu'elle est économiquement neutre. Il est plus facile de l'adapter au contexte particulier de nombreux pays en développement. En outre, compte tenu des contraintes affectant la fiscalité directe dans ces pays, la TVA constitue souvent la seule alternative qui permet aux différents pays d'atteindre plus facilement leur objectif de mobilisation des recettes fiscales.

Toutefois, il est important de prendre en compte, dans la mise en œuvre des réformes de transition fiscale des pays en développement notamment ceux dépendants de l'exportation des produits primaires et ceux qui sont importateurs nets des produits pétroliers et des denrées alimentaires de première nécessité, des contraintes liées aux chocs externes.

Dans ce présent chapitre, le rôle des chocs de prix des produits de base dans le processus des réformes de transition fiscale des pays en développement est analysé en s'intéressant plus particulièrement au cas des pays de l'UEMOA. Déjà engagés sur le plan communautaire dans un processus de transition fiscale depuis 2009, les pays de l'UEMOA sont exposés à des chocs externes de grande ampleur et à fréquence élevée. Leur performance fiscale étant fortement liée à l'exportation des produits de base et à l'importation des denrées alimentaires, par conséquent, elle est aussi forcément influencée par des variations importantes dans les prix sur les marchés mondiaux. A cet effet, malgré la volonté des Etats membres de cette Union d'engager les réformes en vue de réussir leur

transition fiscale, les chocs peuvent retarder le processus ou même les éloigner de l'objectif recherché.

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est de voir si les chocs entraînent une accélération ou une décélération du processus de transition fiscale engagé dans les pays de l'UEMOA.

Le lien entre les chocs et le processus de transition fiscale des pays de l'UEMOA peut être décrit comme suit :

- Les chocs positifs à l'exportation apportent des recettes supplémentaires à l'Etat et l'aident à compenser les moins-values de recettes tarifaires liées à la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) et les autres pertes de recettes commerciales engendrées par l'ouverture au reste du monde ;
- Les chocs négatifs à l'exportation entraînent un rétrécissement de l'assiette fiscale et une diminution des recettes non fiscales. Pour compenser les pertes de recettes, les Etats devront mettre en place des politiques d'élargissement de l'assiette fiscale. A défaut, il sera difficile de poursuivre le processus de transition fiscale ;
- Une forte augmentation des prix à l'import oblige les Etats à accorder de nombreuses exonérations de taxes pour contenir les tensions sociales.

Ce chapitre se présente comme suit. La notion de transition fiscale est définie et les indicateurs permettant d'apprécier l'état du processus de transition sont dégagés dans la section 1. La section 2 est consacrée à la méthodologie de construction des indicateurs des chocs. La section 3 revient sur les différentes études et analyses qui ont déjà été menées sur les menaces et risques qui pèsent sur le processus de transition fiscale des pays de l'UEMOA. La section 4 analyse les relations entre le processus de mise en œuvre des réformes de transition fiscale de l'UEMOA et les chocs à l'export comme à l'import. Enfin, la section 5 porte sur l'analyse empirique de la relation transition fiscale et chocs dans les pays de l'UEMOA, et présente également les principaux résultats de l'analyse.

## **I. Notion et détermination des indicateurs de transition fiscale**

### **1.1. Notion de transition fiscale**

La transition fiscale consiste en la baisse progressive de la contribution relative des recettes tarifaires aux recettes publiques et par une augmentation progressive de la contribution des recettes fiscales internes (recettes fiscales directes ou indirectes). Elle est l'un des principaux corollaires de la chute prévue des recettes tarifaires, consécutive à l'effectivité des politiques d'ouverture commerciale à l'intérieur des zones d'intégration régionale et à l'application des accords de partenariat économique entre différentes communautés économiques régionales. Ainsi, cette tendance à la baisse du poids des recettes tarifaires dans les recettes publiques fait, depuis quelques années, l'objet de beaucoup d'attention à travers des études, des rencontres, des formations et la prise d'actes divers, aussi bien aux plans international, régional, sous-régional que national.

Pour les pays de l'UEMOA, la libéralisation des échanges intracommunautaires et l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) s'est traduite par une baisse significative des taux nominaux des droits de porte. Cette baisse devrait s'accroître du fait de l'incidence probable des accords de partenariat économiques (APE) en cours de négociation et à venir entre l'Union européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). Ces accords vont se traduire par la suppression des barrières douanières à l'entrée des produits des pays de l'Union européenne sur les territoires des pays de l'UEMOA. Depuis les accords de Lomé, les produits des pays de l'ACP bénéficient de cette entrée libre sur les territoires des pays de l'Union européenne. L'avènement des APE UE-ACP consacre l'application du principe de réciprocité de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) dont les pays ACP sont parties prenantes et institue une zone de libre échange entre les deux entités territoriales.

Comment compenser les pertes de recettes dues à la réduction des barrières douanières et faire efficacement face au défi de mobilisation accrue des ressources propres nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux et au développement économique ?



Afin de répondre à ces questions et ainsi d'atteindre les nouveaux objectifs de la mobilisation fiscale, la transition fiscale et les dispositions idoines à prendre pour sa réussite sont incontournables et s'imposent aux administrations fiscales et douanières des pays de l'UEMOA et d'un bon nombre de pays en développement comme un défi majeur. A cet effet, pour réussir la transition fiscale, des réformes fiscales qui prennent en compte la réorientation des missions de l'Administration douanière, le renforcement des capacités de l'Administration des impôts à mobiliser davantage de recettes pour le développement et l'établissement d'une synergie basée sur l'échange de renseignements en temps réel entre les deux administrations devraient être entreprises.

## **1.2. Détermination des indicateurs de transition fiscale**

La construction d'un indicateur de transition fiscale devrait non seulement prendre en compte la structure du prélèvement public dans le pays mais aussi le niveau du potentiel fiscal.

### ***1.2.1. Critères de la structure du prélèvement public***

#### ***- Critères de transition fiscale de l'UEMOA***

Les critères de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA sont essentiellement basés sur les critères de la structure du prélèvement public et la différenciation entre les recettes collectées par les douanes et celles de l'administration publique des impôts. En effet, l'article 4 de la décision n° 34/2009/CM/UEMOA portant adoption des critères et indicateurs de transition fiscale au sein de l'UEMOA distinguent deux grands groupes de critères de transition fiscale : les critères principaux et les critères complémentaires.

- Les critères principaux (CP) sont :

- Le ratio des impôts et taxes perçus au cordon douanier rapportés aux recettes fiscales totales doit être inférieur ou égal à 45 % ;
- Le ratio des recettes fiscales intérieures (directes et indirectes) rapportées aux recettes fiscales totales doit être supérieur ou égal à 55 % ;

- Le ratio des recettes fiscales intérieures rapportées aux recettes fiscales sur le commerce extérieur doit être supérieur ou égal à 1,5.
- Les critères complémentaires (CC) sont définis par les ratios ci-après<sup>22</sup> :
  - (Droits de douanes + redevance statistique) rapportés aux recettes fiscales totales ;
  - (TVA + droits d'accises au cordon douanier) rapportés aux recettes fiscales totales ;
  - Recettes fiscales intérieures directes rapportées aux recettes fiscales totales ;
  - Recettes fiscales intérieures indirectes rapportées aux recettes fiscales totales ;
  - Recettes fiscales intérieures directes rapportées aux recettes fiscales intérieures ;
  - Recettes fiscales intérieures indirectes rapportées aux recettes fiscales intérieures.
- *Etat d'application des critères de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA*

Le tableau 2.1 ci-dessous montre l'état d'application de 2005 à 2011 de l'ensemble des critères principaux et complémentaires de transition fiscale cités, dans sept (7) des huit (8) Etats de l'UEMOA<sup>23</sup>. Les commentaires sur ce tableau sont effectués dans l'encadré 2.1.

---

<sup>22</sup> Pour chacun de ces critères complémentaires, chaque Etat membre détermine les repères en fonction des objectifs de son programme national de transition fiscale.

<sup>23</sup> La Guinée-Bissau est exclue de l'analyse pour des raisons de manque de données.

**Encadré 2.1- Commentaires relatifs à l'état d'application des critères de transition fiscale de 2005 à 2011 dans les Etats de l'UEMOA**

| <b>Pays</b>   | <b>Synthèse des commentaires</b>   |
|---------------|--|
| Bénin         | De 2005 à 2011, aucun critère principal de transition fiscale n'a été respecté par le Bénin, si ce n'est en 2011 pour le CP1.<br>Par ailleurs, le poids relatif des recettes des droits et taxes à l'importation dans les recettes fiscales globales connaît une baisse continue depuis 2007. Les recettes fiscales intérieures restent en dessous des recettes douanières sur toute la période.   |
| Burkina Faso  | Les critères principaux montrent que le Burkina Faso est en transition fiscale depuis 2005. Ce pays est arrivé à respecter les deux premiers principaux critères de transition fiscale de 2005 à 2011. Cependant, malgré l'effort du Burkina Faso dans la mobilisation des recettes fiscales intérieures, le taux de pression fiscale reste très faible dans ce pays. En partie, cela est lié au fait que les administrations douanières mobilisent des recettes douanières en deçà de leur potentiel. |
| Côte d'Ivoire | De 2005 à 2011, la Côte d'Ivoire est arrivée à respecter le CP1 trois fois et le critère CP2 seulement une seule fois. Le Droit Unique de Sortie (DUS) donne du poids aux recettes douanières, entraînant ainsi une dépendance aux recettes du commerce extérieur. Il n'y a pas d'effort soutenu dans la mobilisation des recettes de TVA.   |
| Mali          | De 2006 à 2010, le Mali a respecté le CP1. Il n'a pas pu respecter le deuxième critère principal en 2006 et en 2010 sur la même période.   |
| Niger         | Le Niger n'est pas en transition fiscale. Il a respecté seulement en 2010 les CP1 et CP3. Les recettes fiscales intérieures restent très faibles.  |
| Sénégal       | Comme le Burkina Faso, on peut dire que le Sénégal est en pleine transition fiscale. Cependant, à la différence du Burkina Faso, le Sénégal a toujours eu un taux de pression fiscale supérieur au seuil de 17 % fixé par les critères de convergence.   |
| Togo          | Le Togo n'a respecté aucun des critères principaux de la transition fiscale sur toute la période de 2005 à 2010. Dans ce pays, on fait le constat d'un problème réel de l'administration des recettes fiscales.  |

**Tableau 2.1- Etat d'application des critères de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA de 2005 à 2011**

| <b>BENIN</b>  |             |             |             |             |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Années</b>   | <b>2005</b> | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> |
| <b>Critères</b>   |             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Taux de pression fiscale <math>\geq 17</math> %</b>                        | <b>14,5</b> | <b>15,4</b> | <b>16,9</b> | <b>17,2</b> | <b>16,1</b> | <b>16,2</b> | <b>15,5</b> |
| <b>Critères principaux de Transition fiscale</b>                              |             |             |             |             |             |             |             |
| CP1 : RD/RF $\leq 45$ %   | 45,2        | 53,9        | 54,6        | 52,6        | 49,3        | 45,2        | 40,7        |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55$ %  | 41,9        | 44,0        | 42,3        | 43,5        | 40,3        | 38,9        | 42,7        |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 0,9         | 0,8         | 0,8         | 0,8         | 0,8         | 0,9         | 1,0         |
| <b>Critères complémentaires de Transition fiscale</b>                         |             |             |             |             |             |             |             |
| CC1 : Tarif/RF  | 16,8        | 25,7        | 26,9        | 25,0        | 20,3        | 19,1        | 16,4        |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | 28,1        | 27,9        | 27,3        | 27,2        | 28,6        | 25,8        | 24,1        |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 25,1        | 27,0        | 27,0        | 24,3        | 22,5        | 21,2        | 22,4        |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 16,8        | 17,0        | 15,3        | 19,2        | 17,7        | 17,7        | 20,3        |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 59,9        | 61,3        | 63,8        | 55,8        | 55,9        | 54,6        | 52,5        |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 40,1        | 38,7        | 36,2        | 44,2        | 44,1        | 45,4        | 47,5        |
| <b>BURKINA FASO</b>   |             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Années</b>   | <b>2005</b> | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> |
| <b>Critères</b>   |             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Taux de pression fiscale <math>\geq 17</math> %</b>                        | <b>11,7</b> | <b>11,4</b> | <b>12,5</b> | <b>12,1</b> | <b>12,6</b> | <b>13,0</b> | <b>12,0</b> |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |             |             |             |             |             |             |             |
| CP1 : RD/RF $\leq 45$ %   | 39,0        | 41,1        | 40,2        | 41,0        | 39,2        | 37,6        | 34,6        |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55$ %  | 59,2        | 57,8        | 58,7        | 57,4        | 59,7        | 61,1        | 64,4        |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 1,5         | 1,4         | 1,5         | 1,4         | 1,5         | 1,6         | 1,9         |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |             |             |             |             |             |             |             |
| CC1 : Tarif/RF  | 15,6        | 16,0        | 15,6        | 16,2        | 16,0        | 15,0        | 14,0        |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | 21,6        | 21,4        | 20,9        | 22,6        | 21,1        | 20,5        | 18,4        |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 25,6        | 25,6        | 26,0        | 25,1        | 23,5        | 25,3        | 27,8        |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 33,6        | 32,2        | 32,7        | 32,3        | 36,1        | 35,8        | 36,6        |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 43,2        | 44,3        | 44,3        | 43,8        | 39,5        | 41,4        | 43,2        |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 56,8        | 55,7        | 55,7        | 56,2        | 60,5        | 58,6        | 56,8        |

| COTE D'IVOIRE   |      |      |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Années  | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Critères  |      |      |      |      |      |      |      |
| Taux de pression fiscale $\geq 17\%$  | 13,9 | 14,7 | 15,1 | 15,0 | 15,8 | 16,4 | 13,1 |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |      |      |      |      |      |      |      |
| CP1 : RD/RF $\leq 45\%$   | 48,7 | 49,0 | 50,0 | 44,9 | 41,3 | 45,7 | 43,7 |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55\%$  | 49,1 | 48,7 | 48,0 | 53,1 | 57,0 | 52,3 | 54,2 |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 1,0  | 1,0  | 1,0  | 1,2  | 1,4  | 1,1  | 1,2  |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |      |      |      |      |      |      |      |
| CC1 : Tarif/RF  | 14,8 | 15,3 | 17,1 | 15,1 | 14,8 | 17,7 | 9,5  |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | 13,0 | 14,5 | 15,5 | 15,6 | 13,9 | 16,3 | 17,6 |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 28,8 | 30,1 | 29,1 | 33,3 | 30,2 | 28,6 | 32,9 |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 20,3 | 18,5 | 18,9 | 19,8 | 26,8 | 23,7 | 21,3 |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 58,7 | 61,9 | 60,6 | 62,8 | 53,0 | 54,6 | 60,7 |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 41,3 | 38,1 | 39,4 | 37,2 | 47,0 | 45,4 | 39,3 |
| MALI  |      |      |      |      |      |      |      |
| Années  | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Critères  |      |      |      |      |      |      |      |
| Taux de pression fiscale $\geq 17\%$  | 15,6 | 15,6 | 14,2 | 13,3 | 14,7 | 14,6 | 14,2 |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |      |      |      |      |      |      |      |
| CP1 : RD/RF $\leq 45\%$   | -    | 41,5 | 42,3 | 38,9 | 43,1 | 41,3 |      |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55\%$  | 67,3 | 40,0 | 57,7 | 61,1 | 56,9 | 54,5 |      |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 4,0  | 1,0  | 1,4  | 1,6  | 1,3  | 1,3  |      |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |      |      |      |      |      |      |      |
| CC1 : Tarif/RF  | 12,6 | 12,3 | 12,8 | 12,4 | 14,4 | 13,9 |      |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | -    | 24,9 | 24,0 | 21,7 | 24,6 | 23,9 |      |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 19,5 | 20,0 | 29,3 | 27,6 | 28,4 | 30,0 |      |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 47,8 | 19,9 | 28,4 | 33,5 | 28,5 | 24,5 |      |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 29,0 | 50,1 | 50,8 | 45,2 | 50,0 | 55,0 |      |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 71,0 | 49,9 | 49,2 | 54,8 | 50,0 | 45,0 |      |

| NIGER   |      |      |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Années  | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Critères  |      |      |      |      |      |      |      |
| Taux de pression fiscale $\geq 17$ %  | 10,2 | 10,7 | 11,4 | 11,6 | 13,7 | 13,1 | 13,7 |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |      |      |      |      |      |      |      |
| CP1 : RD/RF $\leq 45$ %   | 51,8 | 70,0 | 63,2 | 57,1 | 49,0 | 37,3 |      |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55$ %  | 42,9 | 24,2 | 32,4 | 34,6 | 43,7 | 54,4 |      |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 0,8  | 0,3  | 0,5  | 0,6  | 0,9  | 1,5  |      |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |      |      |      |      |      |      |      |
| CC1 : Tarif/RF  |      | 39,2 | 33,7 | 29,5 | 26,9 |      |      |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   |      | 23,0 | 20,0 | 17,8 | 15,0 |      |      |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 17,3 | 19,5 | 20,9 | 24,1 | 29,8 | 24,0 |      |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/RF                           | 25,6 | 4,7  | 11,5 | 10,5 | 13,9 | 30,4 |      |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 40,4 | 80,7 | 64,5 | 69,7 | 68,2 | 44,2 |      |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 59,6 | 19,3 | 35,5 | 30,3 | 31,8 | 55,8 |      |
| SENEGAL   |      |      |      |      |      |      |      |
| Années  | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Critères  |      |      |      |      |      |      |      |
| Taux de pression fiscale $\geq 17$ %  | 18,5 | 18,8 | 19,3 | 17,7 | 18,0 | 18,8 | 19,0 |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |      |      |      |      |      |      |      |
| CP1 : RD/RF $\leq 45$ %   | 38,4 | 40,9 | 41,7 | 40,4 | 35,5 | 35,3 |      |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55$ %  | 57,5 | 55,1 | 54,4 | 55,3 | 60,1 | 60,4 |      |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 1,5  | 1,3  | 1,3  | 1,4  | 1,7  | 1,7  |      |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |      |      |      |      |      |      |      |
| CC1 : Tarif/RF  | 16,3 | 17,0 | 17,8 | 17,9 | 14,9 | 15,2 |      |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | 22,1 | 23,9 | 23,9 | 22,5 | 20,6 | 20,1 |      |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 25,2 | 23,8 | 22,2 | 25,7 | 26,9 | 28,4 |      |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 32,3 | 31,4 | 32,2 | 29,6 | 33,3 | 32,0 |      |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 43,8 | 43,1 | 40,8 | 46,5 | 44,7 | 47,0 |      |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 56,2 | 56,9 | 59,2 | 53,5 | 55,3 | 53,0 |      |

| TOGO  |             |             |             |             |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Années  | 2005        | 2006        | 2007        | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        |
| <b>Critères</b>   |             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Taux de pression fiscale <math>\geq 17</math> %</b>                        | <b>14,6</b> | <b>15,4</b> | <b>16,1</b> | <b>14,9</b> | <b>15,3</b> | <b>15,1</b> | <b>16,2</b> |
| <b>Critères principaux de transition fiscale</b>                              |             |             |             |             |             |             |             |
| CP1 : RD/RF $\leq 45$ %   | 48,1        | 50,1        | 52,9        | 55,1        | 52,4        | 54,5        |             |
| CP2 : RFI/RF $\geq 55$ %  | 47,9        | 46,1        | 42,9        | 40,4        | 43,5        | 45,5        |             |
| CP3 : RFI/RD $> 1,5$  | 1,0         | 0,9         | 0,8         | 0,7         | 0,8         | 0,8         |             |
| <b>Critères complémentaires de transition fiscale</b>                         |             |             |             |             |             |             |             |
| CC1 : Tarif/RF  | 20,8        | 20,1        | 21,0        | 23,5        | 23,9        | 25,1        |             |
| CC2 : (TVA+droits d'accises)/RF   | 27,3        | 30,0        | 31,9        | 31,6        | 28,4        | 29,4        |             |
| CC3 : (Recettes fiscales intérieures directes)/RF                             | 26,9        | 26,2        | 23,3        | 21,9        | 24,9        | 21,6        |             |
| CC4 : (Recettes fiscales intérieures indirectes)/ RF                          | 21,0        | 20,0        | 19,6        | 18,5        | 18,6        | 23,9        |             |
| CC5 : Recettes fiscales intérieures directes/ Recettes fiscales intérieures   | 56,1        | 56,7        | 54,3        | 54,1        | 57,2        | 47,5        |             |
| CC6 : Recettes fiscales intérieures indirectes/ Recettes fiscales intérieures | 43,9        | 43,3        | 45,7        | 45,9        | 42,8        | 52,5        |             |

Notes : Le taux de pression fiscale ne fait pas partie des critères de transition fiscale. Il est l'un des critères de convergence de second rang de l'UEMOA et est présenté à titre comparatif. RF = recettes fiscales totales ; RD = recettes douanières totales ou recettes collectées au niveau des échanges extérieurs par l'administration douanière ; RFI = recettes fiscales intérieures ou recettes collectées à l'intérieur par l'administration fiscale ; Tarif = droits et taxes à l'importation (à défaut de la décomposition des données disponibles) ; le critère CC2 est calculé seulement avec la TVA collectée à la douane et sans les recettes des accises recouvrées au cordon douanier.

Source : Calcul de l'auteur sur la base des données du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA.

### - *Evolution des composantes des recettes fiscales au sein de l'UEMOA*<sup>24</sup>

Le graphique 2.1 ci-dessous montre, pour 7 Etats de l'UEMOA<sup>25</sup>, l'évolution de quelques composantes des recettes fiscales, notamment celles qui permettent d'apprécier l'état de la transition fiscale. Dans l'encadré 2.2 sont effectués les commentaires relatifs au graphique 2.1.

<sup>24</sup> Notes : Les recettes fiscales totales, intérieures et du commerce extérieur sont en pourcentage du PIB. L'impôt direct, la TVA+accises et le tarif sont en pourcentage des recettes fiscales totales.

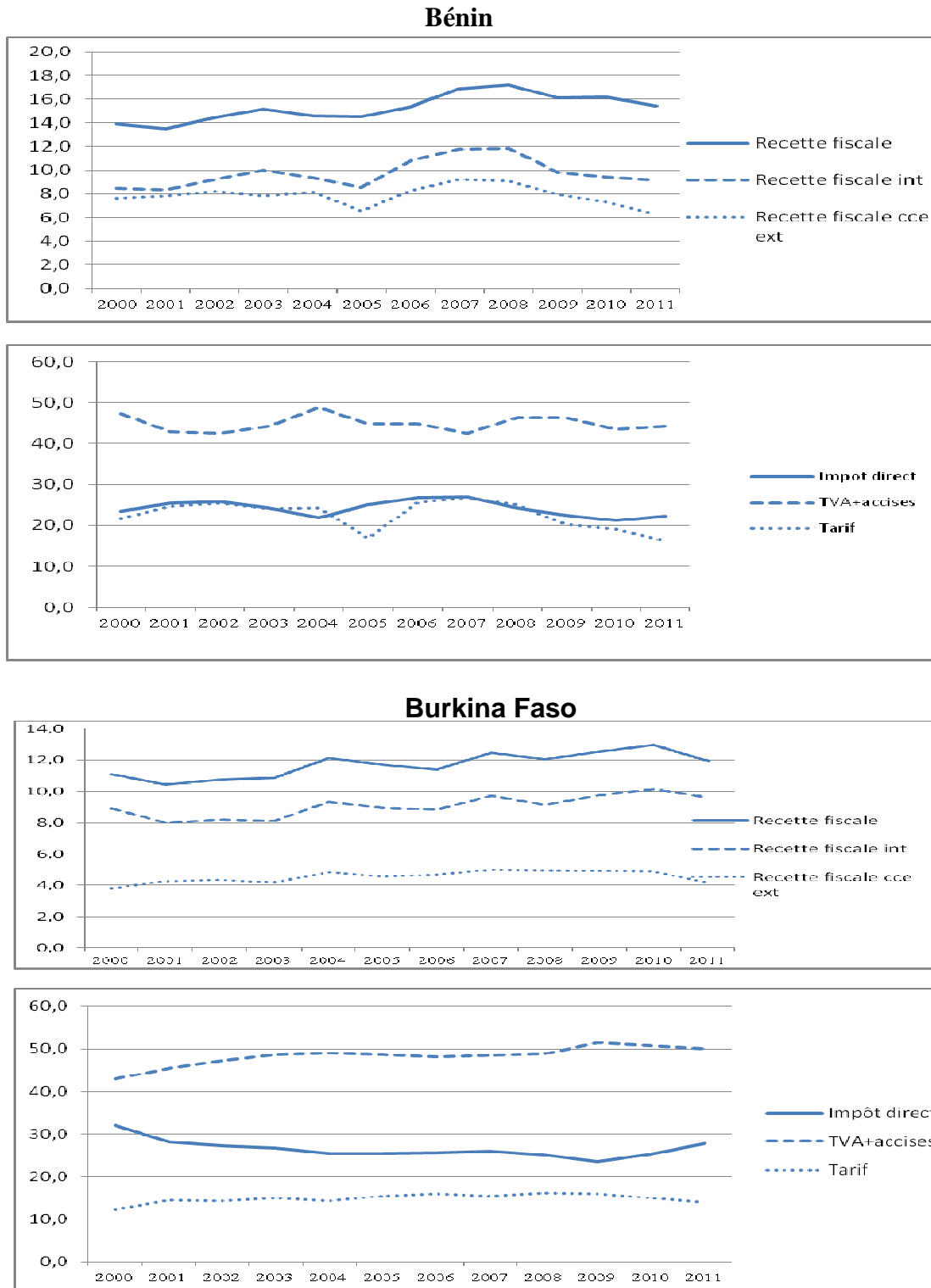
<sup>25</sup> La Guinée-Bissau est exclue de l'analyse pour des raisons de manque de données.

**Encadré 2.2- Commentaires relatifs à l'évolution des composantes des recettes fiscales de 2000 à 2011 dans les Etats de l'UEMOA**

| <b>Pays</b>   | <b>Synthèse des commentaires</b>   |
|---------------|--|
| Bénin         | De 2001 à 2008 au Bénin, les recettes fiscales intérieures comme les recettes fiscales liées au commerce extérieur en pourcentage du PIB connaissent une tendance à la hausse. A partir de 2009, les recettes fiscales intérieures stagnent tandis que les recettes liées au commerce extérieur décroissent. Le poids des impôts directs dans les recettes fiscales totales a varié entre 20 à 30 %, tandis que celui des recettes de TVA et accises a varié de l'ordre de 40 à 50 %. Le poids des recettes tarifaires dans les recettes fiscales connaît une baisse continue depuis 2006. |
| Burkina Faso  | La pression fiscale reste très faible au Burkina Faso. De 2000 à 2011, elle n'a jamais franchi le seuil de 14 %. Sur toute cette période, les recettes fiscales intérieures et celles liées au commerce extérieur ont connu une tendance à la hausse. Les poids des recettes fiscales directes, des recettes de TVA et des recettes tarifaires dans les recettes fiscales n'ont pas connu d'évolution significative.   |
| Côte d'Ivoire | La pression fiscale a varié autour de 14 à 16 % en Côte d'Ivoire. Contrairement aux autres pays, depuis 2004, le poids des recettes fiscales directes dans les recettes fiscales totales est largement au-dessus de celui des recettes de TVA et des accises.  |
| Mali          | Depuis 2006, les recettes fiscales intérieures et les recettes fiscales liées au commerce extérieur en pourcentage du PIB sont stagnantes. Le poids des recettes fiscales directes et des recettes de TVA et accises dans les recettes fiscales totales ont connu depuis 2006 une nette augmentation. Le poids des recettes tarifaires dans les recettes fiscales totales n'a pas connu d'évolution significative.   |
| Niger         | Le taux de pression fiscale n'a cessé d'augmenter au Niger de 2000 à 2011. Tandis que le poids des recettes fiscales intérieures dans le PIB connaît une nette augmentation depuis 2006, celui des recettes fiscales liées au commerce extérieur connaît une baisse nette.   |
| Sénégal       | Sur une bonne partie de la période de 2000 à 2010, la pression fiscale du Sénégal dépasse les 17 % exigés par les critères de convergence de l'UEMOA. Depuis 2007, le poids des recettes fiscales intérieures augmente tandis que celui des recettes fiscales liées au commerce extérieur baisse.  |
| Togo          | Au Togo, le poids des recettes fiscales liées au commerce extérieur dans le PIB a connu une augmentation significative sur toute la période et converge vers celui des recettes fiscales intérieures. Le poids des recettes fiscales directes dans les recettes fiscales totales baisse et celui des recettes tarifaires ne fait qu'augmenter depuis 2004.   |
| UEMOA         | De cette analyse, on retient une forte disparité entre les pays de l'UEMOA dans leur processus de transition fiscale.  |

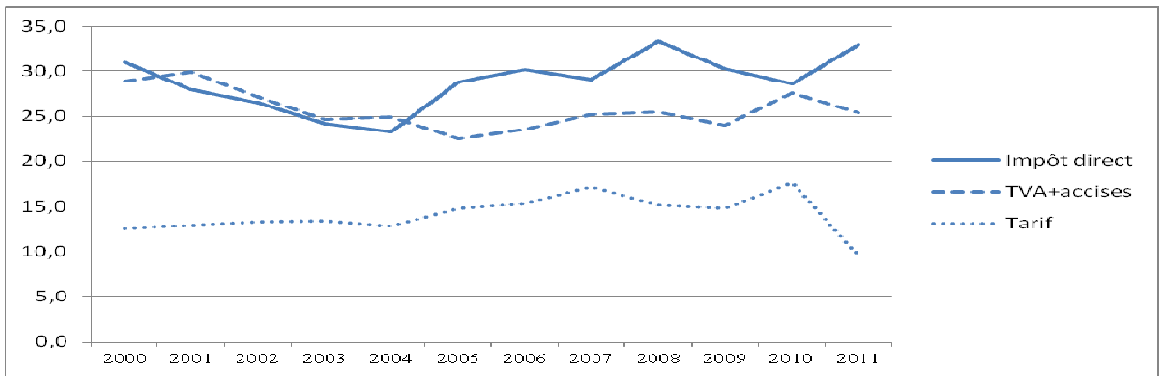
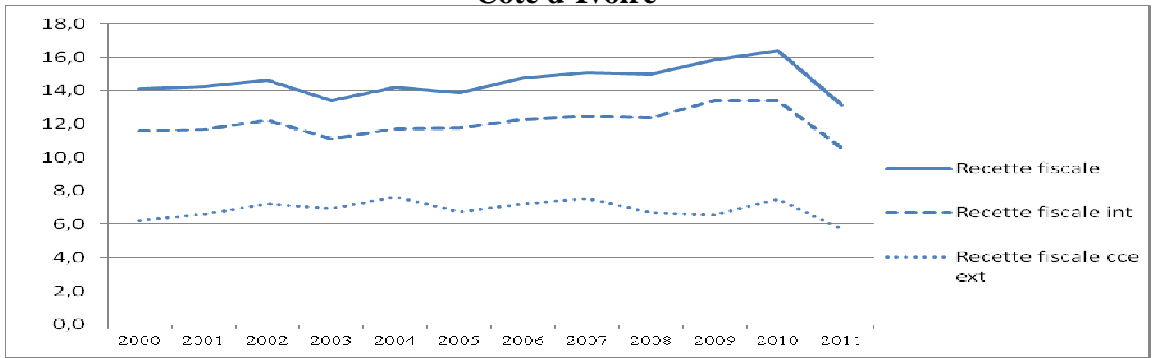


Graphique 2.1 : Evolution des composantes des recettes fiscales au sein de l'UEMOA de 2000 à 2011<sup>26</sup>

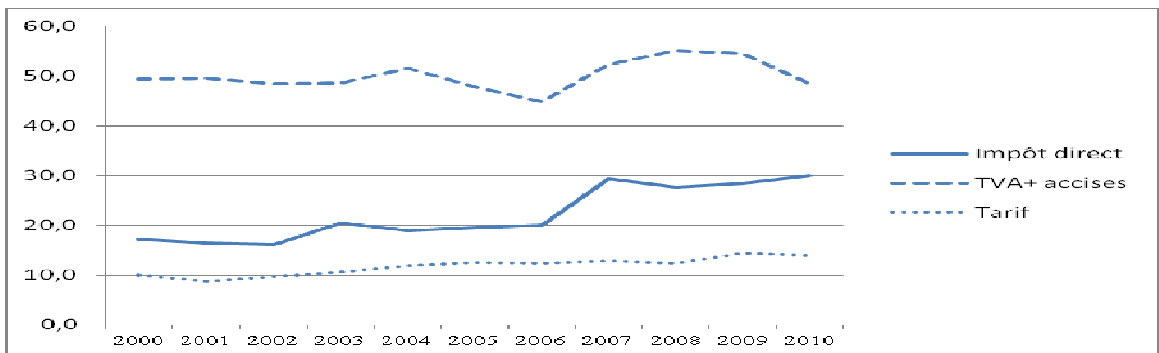
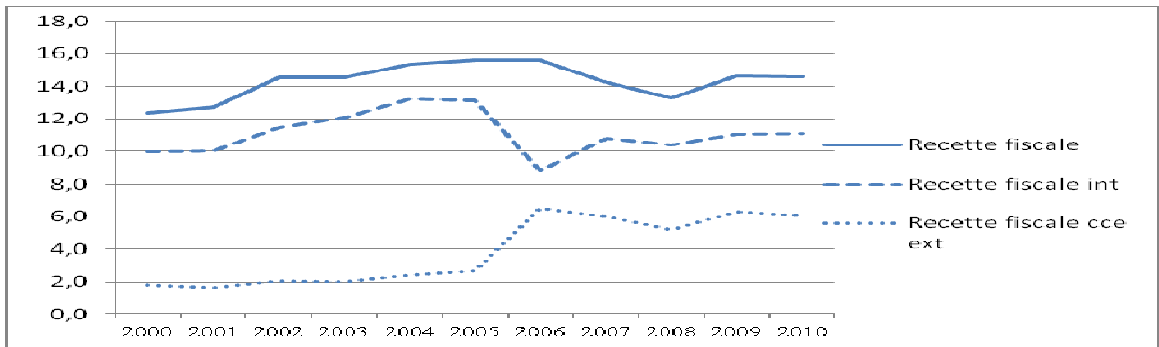


<sup>26</sup> Les calculs sont effectués par l'auteur sur la base des données issues du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA.

**Côte d'Ivoire**

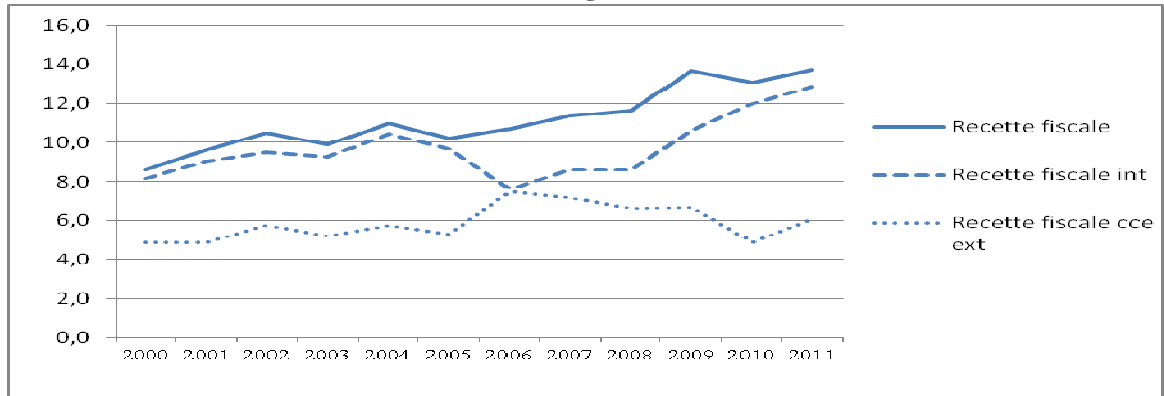


**Mali<sup>27</sup>**

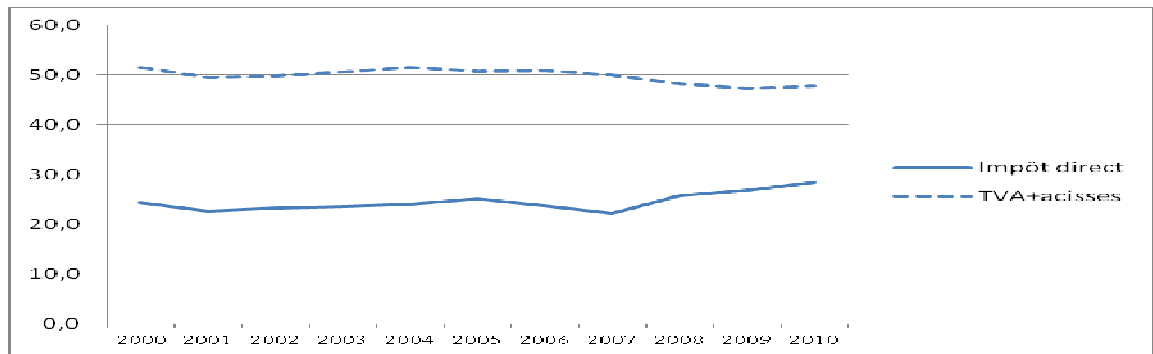
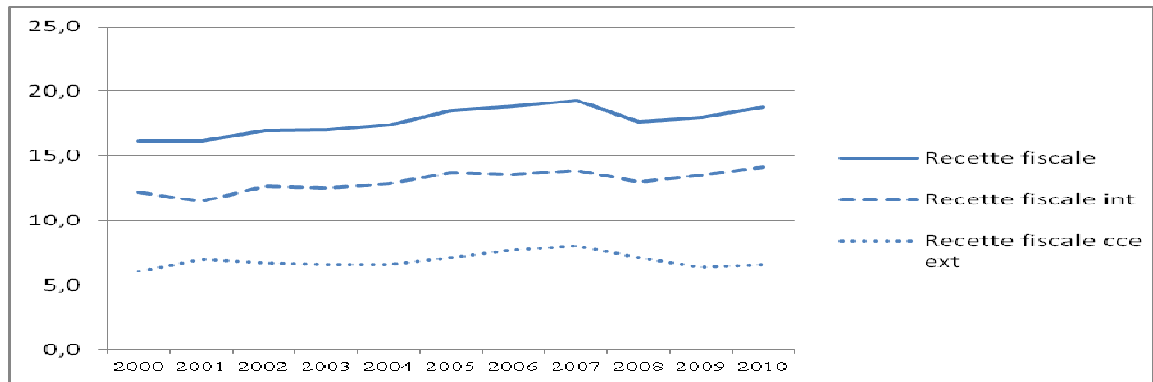


<sup>27</sup> Pour le Mali, les données de 2011 ne sont pas disponibles.

Niger<sup>28</sup>



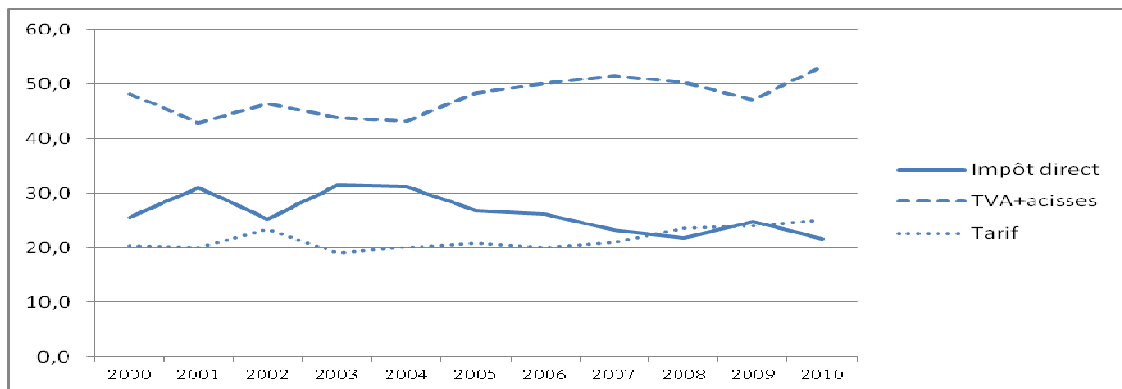
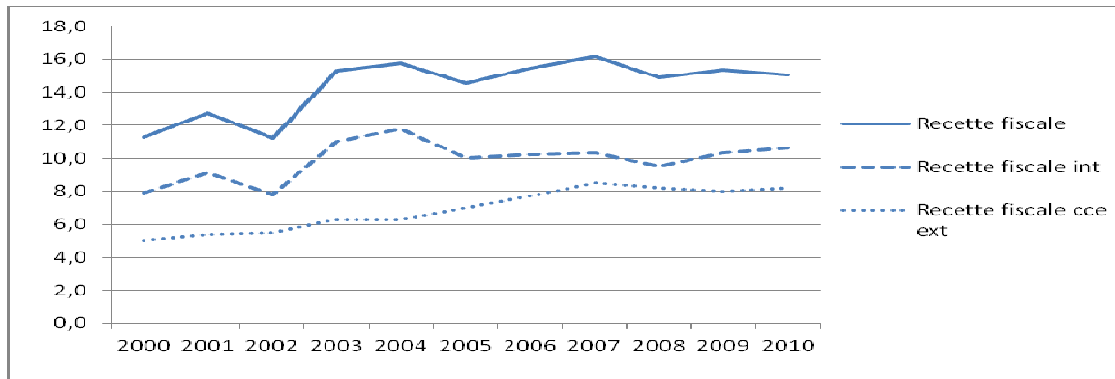
Sénégal<sup>29</sup>



<sup>28</sup> Pour le Niger, la décomposition des recettes fiscales en recettes directes, de TVA et tarifaires n'est pas disponible.

<sup>29</sup> Les données des recettes tarifaires et de 2011 ne sont pas disponibles pour le Sénégal.

**Togo<sup>30</sup>**



**1.2.2. Critères du potentiel fiscal**

Les deux limites majeures des critères de transition fiscale des pays de l'UEMOA sont :

- La plupart des critères sont administratifs, et donc basés sur la différenciation des recettes publiques collectées par l'administration douanière et celles collectées par l'administration fiscale (les directions des impôts) ;
- Ils ne tiennent pas compte du niveau du potentiel fiscal pour apprécier l'état d'avancement du processus de transition fiscale dans les Etats.

Le potentiel fiscal ou capacité de taxation d'une économie est déterminé par des caractéristiques structurelles des économies, notamment le PIB/tête, la composition sectorielle de l'économie (le poids de l'agriculture, de l'industrie et des exportations minières dans l'économie) et le degré d'ouverture commerciale. La différence entre le

<sup>30</sup> Les données de 2011 ne sont pas disponibles pour le Togo.

potentiel fiscal et le taux de prélèvement public effectif constitue l'effort fiscal qui est déterminé par les politiques de mobilisation fiscale.

Ainsi, le taux de prélèvement fiscal d'une économie étant déterminé à la fois par le potentiel fiscal de l'économie et par l'effort fiscal, nous avons l'équation suivante :

$$TP_{i,t} = f(PF_{i,t}, EF_{i,t}) = PF_{i,t} + EF_{i,t} \quad (2.1).$$

Où  $TP$  est le taux de prélèvement,  $PF$  le potentiel fiscal et  $EF$  l'effort fiscal.

Afin d'évaluer le potentiel fiscal, il faudra régresser le taux de prélèvement sur ces déterminants structurels :

$$TP_{i,t} = \alpha + \sum \beta^j . X_{i,t}^j + \mu_{i,t} \quad (2.2).$$

La valeur du taux de prélèvement prédite à partir de cette équation mesure le potentiel fiscal.

Un pays à faible revenu, enclavé et à prédominance rurale, comme le Niger, aura tendance à avoir un potentiel fiscal inférieur à celui des pays côtiers comme le Sénégal. Ainsi, l'atteinte des critères de transition fiscale pourrait être plus facile pour le Sénégal que pour le Niger, compte tenu de l'importance de son potentiel fiscal. Si on ne prend pas en compte le critère du potentiel fiscal, la comparaison dans l'atteinte des critères de transition fiscale pourrait être biaisée en faveur des pays qui ont un fort potentiel fiscal.

Le tableau 2.2 donne les résultats des estimations par les modèles à effets fixes et à effets aléatoires de l'équation 2.2. L'échantillon utilisé est un ensemble de 88 pays en développement sur la période de 1980 à 2007. Les deux techniques d'estimation (modèles à effets fixes et à effets aléatoires) montrent que la valeur ajoutée agricole a un effet négatif et significatif sur le taux de prélèvement public, tandis que le taux d'ouverture, le PIB/tête et la part des exportations minières et pétrolières (mine) agissent positivement et significativement sur ce taux. Ainsi, ces résultats confirment que les variables explicatives

retenues sont des déterminants substantiels du taux de prélèvement public des pays en développement.

**Tableau 2.2- Estimation de l'équation économétrique du potentiel fiscal**

| Variables        | Effets fixes        | Effets aléatoires            |
|------------------|---------------------|------------------------------|
| Taux d'ouverture | 0.040<br>(5.73)***  | 0.038<br>(5.93)***           |
| VA agricole      | -0.069<br>(2.82)*** | -0.090<br>(3.81)***          |
| PIB/tête         | 3.926<br>(5.66)***  | 1.929<br>(3.81)***           |
| Mine             | 0.008<br>(1.71)*    | 0.007<br>(1.56) <sup>+</sup> |
| Observations     | 1204                | 1204                         |
| R <sup>2</sup>   | 0.21                | 0.23                         |

Notes : Statistiques robustes z entre parenthèses; <sup>+</sup> significatif au seuil de 11%; \* significatif au seuil de 10%; \*\* significatif au seuil de 5%; \*\*\* significatif au seuil de 1%.

Dans le tableau 2.3 est présenté le potentiel fiscal des pays de l'UEMOA sur la base des estimations du modèle à effets aléatoires. Comme on peut le noter, les pays côtiers de l'UEMOA ont dans l'ensemble un potentiel fiscal plus élevé que les pays non côtiers (Burkina Faso, Mali, Niger). Le Sénégal suivi par la Côte d'Ivoire, ont en moyenne les potentiels fiscaux les plus élevés sur l'ensemble de la période 1980-2007. Ainsi, il serait plus facile pour ces derniers d'atteindre les critères de transition fiscale que pour le Mali et le Niger. A cet effet, on doit tenir compte, dans la détermination des indicateurs de transition fiscale, du degré d'exploitation du potentiel fiscal par les pays.

**Tableau 2.3- Evolution du potentiel fiscal, comparaison intra-UEMOA (% PIB)<sup>31</sup>**

| Pays          | 1980-1989 | 1990-1999 | 2000-2007 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|
| Bénin         | 17,47     | 16,70     | 17,09     |
| Burkina Faso  | 17,41     | 16,45     | 16,47     |
| Côte d'Ivoire | 19,74     | 19,48     | 20,91     |
| Mali          | 15,57     | 15,34     | 17,62     |
| Niger         | 16,69     | 16,18     | 16 ,18    |
| Sénégal       | 20,25     | 20,32     | 21,26     |
| Togo          | 20,21     | 18,12     | 18,10     |

Source : calcul de l'auteur

### *1.2.3. Les indicateurs de transition fiscale*

Compte tenu des limites dans les critères de transition fiscale tels que fixés par la décision n° 34/2009/CM/UEMOA portant adoption des critères et indicateurs de transition fiscale au sein de l'UEMOA, nous préconisons la démarche d'Attila et al. (2009, 2011) pour identifier le processus de transition fiscale des pays de l'UEMOA. La démarche de ces auteurs a non seulement l'avantage de prendre en compte les critères de structure et de potentiel fiscal, mais aussi de discriminer les transitions s'effectuant essentiellement en direction de la TVA par rapport aux transitions s'opérant vers les autres catégories de recettes publiques. Elle est basée sur deux critères principaux.

Selon le premier critère (indicateur 1), au cours d'une année, un pays est considéré être en transition fiscale si deux conditions, A et B, sont simultanément satisfaites.

La condition A est satisfaite dans l'une des deux éventualités :

- Le ratio des recettes tarifaires rapportées au produit baisse sur un horizon de 5 ans (la baisse de ces recettes est mesurée à travers le taux de croissance calculé à partir

<sup>31</sup> Les calculs n'ont pu être faits pour la Guinée-Bissau, faute de données.

d'un ajustement exponentiel). Dans notre cas, l'horizon de la baisse du ratio des recettes tarifaires est fixé à 3 ans<sup>32</sup> ;

- Les recettes tarifaires représentent au plus 10 % des recettes publiques totales<sup>33</sup>.

Condition B: Le niveau des recettes publiques d'un pays se rapproche de son potentiel structurel de recettes, les recettes publiques mobilisées sur la période représentent au moins 90 % du potentiel fiscal.

Le second critère (indicateur 2) est plus restrictif que le critère 1 puisqu'il permet d'identifier, au sein des pays en transition fiscale respectant le critère 1, ceux dont la transition fiscale s'effectue en direction de la TVA. Aux conditions A et B qui forment le critère 1, on ajoute une condition C (les recettes de TVA rapportées au produit augmentent sur un horizon de 5 ans). Comme pour les recettes tarifaires, nous dévions un peu de la démarche d'Attila et al. (2009, 2011). L'horizon de hausse de la TVA est fixé à 3 ans pour les mêmes raisons évoquées dans le cas des recettes tarifaires.

Le tableau 2.4 donne les périodes et les fréquences d'occurrence de transition fiscale par pays en appliquant les deux critères indiqués. L'application des indicateurs 1 et 2 donne respectivement une moyenne de fréquence d'occurrence de transition fiscale de 35 % et de 32 % des observations pour l'ensemble des pays de l'UEMOA sur la période 1995-2007. Le Bénin et le Niger sont largement en dessous de ce taux, avec chacun 15 %. Le taux le plus élevé de fréquence d'occurrence de transition fiscale est de 46 % et est observé au Burkina Faso pour les deux critères. Par rapport aux autres pays, le Burkina et le Sénégal connaissent les épisodes de transition fiscale les plus longs (1995 à 2000 pour le Burkina Faso et 1995 à 1999 pour le Sénégal).

---

<sup>32</sup> Dans le cas des pays de l'UEMOA, l'horizon à 5 ans ne permet pas d'avoir assez de pays en transition fiscale afin de mener l'analyse empirique.

<sup>33</sup> Le ratio initial recettes tarifaires rapportées aux recettes totales était avant la libéralisation commerciale en moyenne d'environ 25 % ; le seuil retenu de 10 % correspond donc à un pays largement engagé dans la politique de libéralisation commerciale.



**Tableau 2.4- : Période et fréquence d'occurrence de la transition fiscale par pays (1995-2007)**

| Pays          | Périodes de transition fiscale |                               | Fréquence de la transition<br>(années de transition/durée totale) |              |
|---------------|--------------------------------|-------------------------------|---|--------------|
|               | Indicateur 1                   | Indicateur 2                  | Indicateur 1  | Indicateur 2 |
| Bénin         | 2000 à 2001                    | 2000 à 2001                   | 15 %  | 15 %         |
| Burkina Faso  | 1995 à 2000                    | 1995 à 2000                   | 46 %  | 46 %         |
| Côte d'Ivoire | 1995 à 1998 et<br>2003 à 2004  | 1996-1998 et<br>2003 à 2004   | 46 %  | 38 %         |
| Mali          | 1995 à 1998 et<br>2004 à 2005  | 1995-1997 et<br>2004 à 2005   | 46 %  | 38 %         |
| Niger         | 2004 à 2005                    | 2004 à 2005                   | 15 %  | 15 %         |
| Sénégal       | 1995 à 1999                    | 1995 à 1999                   | 38 %  | 38 %         |
| Togo          | 1995 à 1996 et<br>1999 à 2001  | 1995 à 1996 et<br>2000 à 2001 | 38 %  | 31 %         |
| UEMOA         | -                              | -                             | 35 %  | 32 %         |

Source : calcul de l'auteur.

## II. Méthodologie de construction des indicateurs de chocs

### 2.1. Indice des prix à l'export et à l'import

Afin de construire les indicateurs des chocs de prix à l'export et à l'import, nous créons, dans un premier temps, un indice des prix à l'export et à l'import. La procédure adoptée est celle utilisée par Collier et Goderis (2009), qui partent de la méthodologie de Deaton et Miller (1995), et de Dehn (2000).

Les données sur les indices des prix des principaux produits à l'export et de quelques produits de première nécessité (denrées alimentaires et hydrocarbures) à l'import des pays de l'UEMOA sont collectées en même temps respectivement que leurs valeurs d'exportation et d'importation<sup>34</sup>. Les données des valeurs d'exportation ou d'importation sont utilisées pour calculer les pondérations. Ces dernières sont obtenues en divisant par pays, la valeur individuelle annuelle des exportations (importations) de chaque produit

<sup>34</sup> La liste exhaustive de ces principaux produits à l'export et à l'import se trouve dans le tableau A2.1 des annexes du chapitre 2.

retenu par le total des exportations (importations) de l'année considérée<sup>35</sup>. Les pondérations seront ensuite utilisées pour calculer des moyennes géométriques pondérées des indices des prix internationaux des produits considérés<sup>36</sup>.

Ainsi, cet indice de la moyenne géométrique annuelle des prix est utilisé dans un second temps pour construire les indicateurs des chocs de prix à l'export et à l'import.

## 2.2. Les indicateurs des chocs de prix

Les chocs sont définis comme des épisodes de variation importante dans les prix. Ainsi, comme pour le calcul des indices des prix à l'export et à l'import, la démarche de Collier et Goderis (2009) est adoptée pour estimer les indicateurs des chocs. Cependant, en plus des indicateurs des chocs à l'export, un indicateur des chocs à l'import qui correspond à des épisodes de forte augmentation des prix des produits de première nécessité est aussi calculé.

Pour ce faire, nous prenons la première différence de l'indice annuel des prix à l'export (à l'import) décrit dans la sous-section précédente et lui enlevons ses composantes prévisibles.

Ainsi, l'équation à estimer est la suivante :

$$\Delta I_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 t + \beta_1 \Delta I_{i,t-1} + \beta_2 I_{i,t-2} + \varepsilon_{i,t} \quad (2.3).$$

$I_{i,t}$  est l'indice annuel des prix à l'export (import),  $\Delta$  l'opérateur de première différence et  $t$  est la variable temps. Avec le résidu  $\varepsilon_{i,t}$  de l'équation 2.3, nous calculons le 20<sup>e</sup> et le 80<sup>e</sup> percentile de la distribution. Les résultats ne dépendent pas de l'exclusion des composantes prévisibles. En effet, les chocs sur lesquels nous nous focalisons sont imprévisibles. Les chocs positifs et négatifs sont définis respectivement comme des

<sup>35</sup> Nos pondérations ont l'avantage de ne pas être fixes dans le temps et d'être des valeurs courantes. En effet, Collier et Goderis (2009) prennent seulement les valeurs des produits pour une seule année (1990) pour calculer leurs pondérations, alors que nous nous utilisons des données pour toutes les années.

<sup>36</sup> Les données sur les indices des prix sont issues de la base de données IFS du FMI et de celles sur les valeurs des exportations et importations de Comtrade des Nations Unies.

observations avec des résidus au-dessus du 80<sup>e</sup> percentile ou en dessous du 20<sup>e</sup> percentile<sup>37</sup>. Après l'identification des épisodes de chocs, trois variables ont été ensuite construites. La première capte les chocs positifs des prix à l'export et est égale à la première différence de l'indice annuel des prix à l'export pour les épisodes de chocs positives et zéro ailleurs. La deuxième porte sur les chocs négatifs des prix à l'export et est égale à la première différence de l'indice annuel des prix à l'export pour les épisodes de chocs négatifs et zéro ailleurs. La troisième correspond aux chocs positifs des prix à l'import (flambée des prix) et est égale à la première différence de l'indice annuel des prix à l'import pour les épisodes des chocs positifs et zéro ailleurs.

### **III. Les contraintes de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA**

#### **3.1. La compensation des moins-values de recettes douanières**

Les pertes de recettes induites par la mise en place du TEC devraient être compensées par les recettes de Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) avec l'appui de la communauté financière internationale qui s'était engagée à cet effet. Le bon fonctionnement de ce mécanisme n'a pas aidé les Etats à percevoir l'urgence, en augmentant par conséquent leur effort fiscal à travers des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, la réduction des exonérations douanières et fiscales, la restructuration, la modernisation et le renforcement des capacités des services fiscaux et douaniers.

L'article 7 de l'Acte additionnel N°06/99 du traité de l'UEMOA conditionnait le versement des compensations à la mise en place progressive par les Etats d'une nouvelle assiette et d'une nouvelle structure de leurs recettes fiscales (Dufrenot et Sakho, 2008). En raison de nombreuses contraintes et difficultés dont souffraient les finances publiques des Etats, la Commission de l'UEMOA n'a pas exigé le respect des conditionnalités fixées par l'Acte additionnel N°06/99. Or, le respect de ces conditionnalités auraient dû permettre aux différents pays d'améliorer leur pression fiscale. Les faibles performances dans la

---

<sup>37</sup> Les seuils fixés par Collier et Goderis (2009) sont le 10<sup>e</sup> percentile pour les chocs négatifs et le 90<sup>e</sup> percentile pour les chocs positifs. Nous sommes moins restrictifs, dans le but d'avoir plus d'occurrences de chocs.

mobilisation des recettes publiques par les Etats s'expliquent par la compensation des moins-values de recettes douanières à travers le mécanisme de compensation qui a permis aux Etats d'amortir la perte des recettes douanières. Ce faisant, l'urgence d'un effort accru de mobilisation des recettes publiques pour compenser les pertes de recettes est ainsi devenu moins nécessaire.

### **3.2. Contraintes liées à la mise en place des fiscalités intérieures indirectes**

#### ***3.2.1. Les dépenses fiscales***

Le régime de la TVA des pays de l'UEMOA est encadré par la Directive N° 02/98/CM/UEMOA. Cette directive prescrit l'élargissement du champ d'application de la TVA, l'harmonisation des seuils d'imposition, l'adoption d'un taux unique et le rapprochement des modalités d'imputation et de remboursement des crédits de TVA.

Elle prévoit également, l'exclusion dans le champ sectoriel d'application de la TVA, du secteur agricole. Les produits éligibles aux exonérations ont été élargies en 2009 par la Directive N° 02/2009/CM/UEMOA qui modifie la Directive N° 02/98/CM/UEMOA. En effet, la Directive de 2009 prévoit des exonérations relatives 1) aux produits alimentaires non transformés et de première nécessité, 2) aux médicaments et prestations de santé, 3) à l'enseignement public et privé et à des biens culturels.

Initialement, avec la Directive de 1998, un taux unique de TVA, compris dans une fourchette de 15 % à 20 %, était applicable. Avec la Directive de 2009, à la fois pour des raisons sociales et de compétitivité de certaines activités comme le tourisme, un taux réduit compris entre 5 à 10 % est désormais possible pour un maximum de 10 biens ou services.

Les produits éligibles à l'application du taux réduit sont : huiles alimentaires, sucre, lait, pâtes alimentaires, aliments pour bétail, farines de céréales, matériels agricoles, matériels informatiques et matériels de production de l'énergie solaire.

Les services éligibles au taux réduit de TVA comprennent les prestations d'hébergement et de restauration fournies par les hôtels et les restaurants, les prestations des organisateurs

de circuits touristiques agréés, la location et la réparation de matériel agricole et enfin les prestations des entreprises de pompes funèbres.

Les exonérations des produits de première nécessité et l'application des TVA à taux réduit ont entraîné une restriction de l'assiette légale d'imposition des TVA dans les Etats de l'UEMOA et par conséquent posé un obstacle important à une transition fiscale réussie. A titre d'exemple, au Niger, entre 2003 et 2005, les exonérations légales ont représenté en moyenne plus de 43% du produit de la TVA intérieure et les consommations exonérées représenteraient 48,6% de la consommation des ménages nigériens habitant à Niamey. Dans les zones rurales, la TVA ne s'appliquant qu'aux consommations monétaires, l'assiette de TVA ne représente que 43,1% de la consommation finale (Boccanfuso, De Quatrebarbes et Savard, 2010). Ces dépenses fiscales sont très souvent sous-estimées ou admises comme des moyens pour atteindre les objectifs sociaux. Or, elles sont à l'origine d'importants manques à gagner de recettes qui auraient pu aider à atteindre les objectifs fixés par les programmes de transition fiscale.

### ***3.2.2. Le secteur informel***

L'élargissement du champ d'application de la TVA dans la perspective de la transition fiscale se heurte au problème de l'existence d'un secteur non enregistré dominant dans la plupart des pays de l'UEMOA<sup>38</sup>. Selon les résultats des enquêtes 1-2-3 sur le secteur informel dans les principales agglomérations de l'espace UEMOA tenues en décembre 2004 par la Commission de l'UEMOA, 76 % du revenu des activités des ménages dans les capitales des pays de l'UEMOA proviennent des activités exercées dans le secteur non enregistré. Etant donné qu'une bonne partie des biens et services consommés dans l'Union est produite ou vendue par les acteurs du secteur non enregistré, une importante part de l'activité économique échappe ainsi à l'assujettissement à la TVA.

Dans le cas des pays de l'UEMOA, c'est le secteur frauduleux qui joue un grand rôle dans le blocage de l'élargissement de la TVA. D'après les travaux d'Araujo et Chambas (2003),

---

<sup>38</sup> A part le Sénégal, la plupart des pays de l'UEMOA se heurtaient à ce problème.

Chambas (2005), la thèse de Sani (2009) et Brun et Chambas (2011), le secteur non enregistré se décompose comme suit :

- *Le secteur informel*

Le secteur informel regroupe les micro-entreprises qui opèrent généralement à très petite échelle et avec un faible niveau d'organisation, de capital, de productivité et de revenu. C'est généralement des activités de subsistance qui sont l'œuvre de petits artisans tels que les menuisiers, les cordonniers ainsi que les vendeurs sur les voies publiques, les vendeuses de produits alimentaires, les vulcanisateurs, etc. Sont classés aussi dans cette catégorie des activités micro-informelles, les petits prestataires de service tels que les mécaniciens ou réparateurs d'articles ménagers, les cireurs de chaussures, etc. La caractéristique commune à toutes les activités micro-informelles, c'est qu'elles s'opèrent généralement en marge des réglementations légales (non respect des dispositions réglementaires en matière de droit du travail, par exemple). Le fait d'exercer dans de telles conditions est le plus souvent non intentionnel et trouve son explication dans le faible niveau d'instruction et donc dans l'ignorance des règles par les opérateurs du secteur micro-informel (Gautier, Rakotomanana et Roubaud, 2001). Quant à l'expansion des activités micro-informelles, selon plusieurs enquêtes réalisées dans la sous-région (Niger, Burkina Faso, Sénégal, etc.) sous le contrôle du BIT au cours de la décennie 1990, elle serait due à la recherche d'une occupation et des conditions minimales d'existence.

Le niveau relativement faible des revenus dégagés de l'exercice des activités micro-informelles fait d'elles des activités à faible potentiel fiscal. En outre, les agents du secteur informel au sein de l'UEMOA sont imposés directement à travers le paiement de la patente synthétique, et indirectement par le système de la rémanence fiscale (impôts payés sous forme de TVA sur leurs consommations intermédiaires, par exemple). Ainsi, vu la nature des activités micro-informelles, les montants des capitaux mobilisés et les richesses créées, leur rendement fiscal n'est pas souvent important.

- *Le secteur frauduleux*

Il contient deux types d'activités :

- Les activités frauduleuses de grande envergure

Ce sont des activités le plus souvent réalisées à grande échelle par des agents économiques disposant de surfaces financières assez larges. En Afrique, les activités frauduleuses de grande envergure sont l'œuvre de puissants hommes d'affaires prenant parfois même l'Etat en otage parce que résultant d'une manière ou d'une autre des collusions entre le politique et le monde des affaires. C'est d'ailleurs en partie ce qui explique toutes les difficultés auxquelles font face les administrations fiscales dans le traitement des dossiers des opérateurs de ce secteur. Les activités d'envergure frauduleuses sont essentiellement concentrées dans les activités d'import-export, le bâtiment et les travaux publics, le négoce des cigarettes, des voitures d'occasion, comme c'est le cas au Togo, au Bénin et au Niger par exemple.

- les activités frauduleuses de petite envergure

Les activités frauduleuses de petite envergure sont très fréquentes et sont le plus souvent de nature commerciale. Elles sont très répandues dans les frontières entre le Nigeria et les pays comme le Niger, le Bénin et le Cameroun. D'importants trafics frauduleux ont lieu et de manière répétitive entre ces pays. C'est le cas du trafic des produits pétroliers et d'autres produits comme le ciment ou autres matériaux de construction, très fréquent dans les régions frontalières entre le Niger et le Nigeria ou entre le Bénin et le Nigeria. En se faisant passer pour des villageois se déplaçant d'un village à un autre, les fraudeurs transportent leurs marchandises à dos d'âne, au moyen de pirogues ou sur des charrettes.

Qu'elles soient de petite ou de grande envergure, les activités frauduleuses au sein des pays de l'UEMOA sont susceptibles de remettre en cause l'édifice fiscal à travers les pertes de recettes qu'elles engendrent et les distorsions qu'elles introduisent dans la concurrence. La fréquence et le volume des activités de ces secteurs frauduleux font d'elles des structures à potentiel fiscal quasiment inexploité. Grâce à ce commerce lucratif, les entreprises du secteur frauduleux occupent une part importante du marché, dégagent des marges

bénéficiaires substantielles et contribuent à la disparition des entreprises formelles, asphyxiées par une concurrence déloyale (Chambas, 2005).

### ***3.2.3. Besoins de protection des filières sensibles***

Aussi, à propos des contraintes liées à la mise en place des fiscalités intérieures indirectes, est-il possible également que l'effectivité de la transition fiscale ait été étouffée par la non-prise en compte des besoins de certains secteurs d'activité en matière de protection tarifaire (Dufrenot et Sakho, 2008). A titre d'exemples, la Politique Agricole de l'Union (PAU)<sup>39</sup> et la Politique Industrielle Commune (PIC)<sup>40</sup> ont été formulées après la mise en place du TEC en 2000. Ainsi, les besoins spécifiques de ces secteurs en matière de protection tarifaire n'ont pas été pris en compte. Malgré l'existence de la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et de la Taxe Dégressive de Protection (TDP), la non-prise en compte des besoins spécifiques des secteurs agricoles et industriels a rendu difficile l'ajustement d'une fiscalité de porte centrée sur la protection des filières sensibles.

## **IV. Les contraintes liées aux chocs des prix des produits de base**

### **4.1. Performance de transition fiscale dans un contexte de chocs à l'importation**

Une forte augmentation des prix des produits de première nécessité, notamment du riz, du blé, de la farine du blé, du sucre, du lait et des hydrocarbures, touche directement les couches les plus démunies de la population, surtout celles du milieu urbain dont une bonne partie du budget est dévolue à la consommation de ces produits. Cette situation pose d'importants défis aux décideurs politiques des pays importateurs nets des produits de première nécessité et les amène à accorder des subventions ou des exonérations de TVA ou

---

<sup>39</sup> L'objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

<sup>40</sup> La PIC marque la volonté des Etats membres de l'Union d'avoir une vision commune de leur industrialisation, à savoir « devenir ensemble un acteur significatif de la mondialisation dans le cadre d'un développement industriel durable ».



d'autres taxes afin d'éviter ou de contenir les tensions sociales qui s'initient plus vite dans les milieux urbains.

Sur le plan international, selon une étude du FMI sur la flambée des prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires de 2008 et les réponses politiques, le coût total budgétaire des mesures fiscales adoptées en réponse à la flambée des prix de 2008 n'a cessé de croître et atteignait plus de 0,7 % du PIB en fin 2008 pour 92 pays étudiés.

Dans les pays de l'UEMOA, l'augmentation du niveau général des prix était de 7,4 % en 2008 contre 2,4 % en 2007. Contrairement à l'année 2007 où les tensions ont été connues au Sénégal et en Guinée-Bissau, la flambée des prix de 2008 a touché tous les pays de l'Union. Cette hausse des prix était liée à la montée en flèche des prix des denrées alimentaires (lait, huile, riz, blé, etc.), du prix des céréales, notamment le mil, le maïs, le sorgho, etc. et à la montée des prix des hydrocarbures et de ses produits dérivés.

Les nombreux mouvements sociaux consécutifs à la flambée des prix ont poussé les gouvernements de plusieurs Etats à adopter de coûteuses mesures provisoires. Ces actions ont concerné essentiellement les produits alimentaires importés, les céréales locales et les hydrocarbures à travers des exonérations de TVA, de droits de douane et d'autres dégrèvements fiscaux. Dans les encadrés 2.3 et 2.4 ci-dessous, est exposée l'essence de ces mesures fiscales et budgétaires.

Certes, les réponses des gouvernements ont permis de contenir les tensions sociales dans certains pays de l'UEMOA, mais la réduction des taxes indirectes sur les prix et les dégrèvements fiscaux ont eu un effet limité et des coûts budgétaires très élevés avec une importante baisse des recettes de TVA.

**Encadré 2.3- Mesures prises face à la flambée des prix de 2007 et de 2008 dans les Etats de l'UEMOA**

| <b>Etats</b>         | <b>Mesures prises</b>  |
|----------------------|--|
| <b>Bénin</b>         | Les mesures ont trait au renoncement, pendant une période de trois mois renouvelable à partir de décembre 2007, à une partie des droits de douane pour certains produits importés, tels que le riz, le sucre, le lait, la farine de blé, les pâtes alimentaires, le ciment, le fer à béton et les produits pétroliers. Ces allègements fiscaux ont été prolongés pour trois mois à partir du 9 avril 2008. Les prix des carburants ont été maintenus inchangés de novembre 2007 à juin 2008. En juillet 2008, ces mesures ont été levées, le gouvernement ayant décidé de revenir à la vérité des prix.                                |
| <b>Burkina-Faso</b>  | Le Conseil des Ministres du 27 février 2008 a décidé d'exempter des droits de douane, pour une période de trois mois, les produits de grande consommation suivants : le riz, le sel, le lait concentré sucré, le lait en poudre et les laits infantiles. Ce délai a été prolongé de six mois en avril 2008. La TVA sur l'huile et le sucre produits localement a été également suspendue sur la même période.  |
| <b>Côte d'Ivoire</b> | Les autorités ont décidé le 24 septembre 2007 d'assouplir la procédure de dédouanement du riz, notamment l'exemption du passage au scanner et la suspension de la mise en œuvre du prélèvement de 10 FCFA/kg sur ce produit. Cette mesure a été renforcée en avril 2008 par la suspension pour une période de trois mois des droits de douane à l'importation pour le riz, l'huile, le lait, la farine de blé, le sucre, le poisson, les boîtes de conserve de tomate et le ciment. En outre, un taux de TVA de 9,0 % au lieu de 18,0 % est appliqué pour ces produits, pendant les mois d'avril, mai et juin 2008.                    |
| <b>Guinée-Bissau</b> | Aucune mesure prise.   |
| <b>Mali</b>          | Pour contenir la flambée des prix, l'Etat a opté, à partir de juillet 2007, pour l'exonération pendant deux mois (juillet-août) de la TVA sur les importations de lait en poudre et d'huile alimentaire. Il a également suspendu, pendant deux mois (juillet et août 2007), l'exportation de denrées alimentaires (riz, céréales sèches, lait, sucre, huiles alimentaires, farine). Par ailleurs, le gouvernement malien a accordé, en avril 2008, des exonérations sur les taxes d'importation du riz pour une période de six mois. Ainsi, les importations de riz ont été exonérées de la TVA (18 %) et des droits de douane (10 %). |
| <b>Niger</b>         | Les autorités publiques ont annoncé, le 17 mars 2008, la suspension des droits de douane sur le riz, pour une période de 3 mois. Cela a entraîné un manque à gagner au niveau des recettes fiscales de 5,8 milliards de FCFA. Cette mesure s'est ajoutée à la vente, à prix modérés, de céréales issues du stock national de sécurité alimentaire.   |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Sénégal</b> | Le gouvernement a décidé en juillet 2007 la suspension des droits de douane sur le riz brisé, le blé, l'huile et le lait en poudre. Par ailleurs, la TVA sur le pain et le lait en poudre a été suspendue. Ces mesures ont été levées le 12 septembre 2008.  |
| <b>Togo</b>    | Les autorités ont décidé la mise en vente à prix modérés de céréales, notamment de maïs, issues du stock de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT). Par ailleurs, l'Etat a obtenu des industriels togolais le gel des prix « sortie usine » de la farine de blé. En outre, le gouvernement a décidé de ne pas modifier les prix des produits pétroliers durant la période de janvier à juillet 2008. |

Source : Commission de l'UEMOA, synthèse du rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA en 2008.

**Encadré 2.4- Réponses à l'augmentation des prix du pétrole de 2011 dans les Etats de l'UEMOA**

| <b>Etats</b>  | <b>Augmentation de prix février/mars 2011</b> | <b>Réduction de taxes</b>  |
|---------------|---|--|
| Bénin         | Non   | Non  |
| Burkina Faso  | Non   | Non  |
| Côte d'Ivoire | ----  | ----   |
| Guinée-Bissau | Oui   | Réduction de droits de douane, mais sur une courte période         |
| Mali          | Oui   | Réduction de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) |
| Niger         | Non   | Non  |
| Sénégal       | Légère augmentation                           | Réduction de la TVA, mais mesure arrêtée en avril 2011             |
| Togo          | Non   | Non  |

Source : Commission de l'UEMOA, Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure.

## 4.2. Performance de transition fiscale dans un contexte de chocs à l'exportation

Durant les chocs positifs à l'export, l'Etat, se retrouvant avec plus de recettes, aura moins de difficultés à appliquer la transition fiscale. Les pertes de recettes de douane liées à la mise en place du TEC et à la baisse des tarifs douaniers sont facilement compensées par les recettes apportées par les chocs positifs. En outre, avec un taux de croissance élevé et une forte demande intérieure, il est plus facile d'appliquer et d'étendre les nouvelles mesures fiscales.

Par contre, les chocs négatifs des prix entraînent une dégradation des termes de l'échange, de la balance des comptes courants et des recettes fiscales. Il sera plus difficile de mobiliser des recettes de TVA, même avec un effort fiscal élevé. Les pertes des recettes liées à la baisse des droits de douane sont difficilement compensables par les recettes d'exportation des produits de base.

## V. Analyse empirique de la relation chocs et transition fiscale

### 5.1. Méthodologie économétrique

Comme décrites à la section précédente, deux variables expliquées (indicateur 1 et indicateur 2) sont créées pour capter le processus de transition fiscale au sein des pays de l'UEMOA. Elles sont binaires et prennent la valeur 0 ou 1. Dans de tels cas, l'estimation linéaire n'est pas appropriée. En effet, les valeurs prédites peuvent être en dessous de 0 et au-dessus de 1, ou comprises entre les deux. En outre, la faiblesse de la variance de la variable expliquée peut conduire à des estimations de mauvaise qualité lorsqu'on utilise les MCO.

L'inadéquation du modèle linéaire conduit à modéliser non pas la variable dépendante elle-même, mais la probabilité qu'elle prenne la valeur 1 ou 0. Pour modéliser cette probabilité, on suppose d'abord qu'il existe une variable latente  $y^*$  telle que  $y=1$  si  $y^*\geq 0$  et  $y=0$  si  $y^*<0$ . Ensuite, on suppose que cette variable  $y^*$  dépend linéairement d'un certain nombre de variables explicatives  $X$ . Ainsi :

$$y^*=\beta'X+\varepsilon \quad (2.4).$$

Le modèle à estimer dépend de l'hypothèse faite sur la distribution du terme d'erreur  $\varepsilon$ . Les deux lois les plus utilisées sont la loi logistique et la loi normale.

Lorsqu'on utilise la loi logistique, on parle de modèle logit, dont la fonction de répartition est :  $F(x) = \exp(x)/(1+\exp(x))$  (2.5).

Lorsqu'on utilise la loi normale centrée réduite, on parle de modèle probit dont la fonction de répartition est :  $\Phi(x) = 1/(\sqrt{2\pi})e^{-x^2/2}$  (2.6).

Il n'y a pas de test économétrique pour choisir entre les deux modèles. Dans la pratique, les résultats des deux méthodes sont similaires, sauf sur de très grands échantillons.

Comme l'analyse porte uniquement sur les pays de l'UEMOA, le modèle probit est ainsi utilisé.

En dehors des variables d'intérêt (indicateurs de chocs décrits dans la section 2), plusieurs autres facteurs sont susceptibles d'agir sur la transition fiscale. Ces facteurs caractérisent l'environnement économique, politique et social qui conditionne le succès de la transition.

Du côté de la demande, l'élévation du niveau de développement mesuré par le niveau de revenu par tête entraîne une augmentation du consentement des citoyens et des entreprises à payer les impôts. La TVA étant une taxe qui touche particulièrement le consommateur final et qui est collectée en grande partie par les grandes entreprises dans les pays de l'UEMOA, avec un accroissement du niveau de la richesse, ses recettes ne peuvent qu'augmenter. Du côté de l'offre, un niveau de développement important accroît la capacité contributive de l'économie. L'assiette fiscale interne devenant plus importante et plus variée, l'Etat peut ainsi mobiliser davantage de ressources favorables à l'accélération de la transition fiscale.

Dans les pays de l'UEMOA, le secteur agricole n'est pas assujéti à la TVA, d'une part, en raison de l'existence d'unités de production souvent dispersées, de petites tailles et à faible capacité contributive, et d'autre part, pour des raisons politiques et sociales (Directive

N° 02/98/CM/UEMOA). On peut donc anticiper une relation négative entre la transition fiscale et le poids de l'agriculture dans l'économie mesuré par sa valeur ajoutée.

L'aide publique au développement (APD) augmente les chances d'adoption des réformes de transition fiscale en compensant des pertes de ressources publiques temporaires. L'appui d'un bailleur de fonds dans un cadre pluriannuel peut aussi inciter les autorités nationales d'un pays engagé dans une réforme de transition fiscale et cela alors qu'une certaine instabilité affecte les centres de décision de ce pays (Attila et al., 2009). Cependant, l'effet de l'aide sur la transition fiscale semble ambigu dans la mesure où l'APD peut exercer un impact positif ou négatif sur les coûts de la non-réforme. L'APD est mesurée ici par le ratio de l'aide publique au développement rapporté à la population totale.

La dépréciation du taux de change entraîne une augmentation de la valeur des importations exprimée en monnaie locale. Ainsi, l'assiette fiscale devenant plus importante, les recettes tarifaires et de TVA augmentent. La transition fiscale étant définie comme une substitution progressive des recettes de TVA aux recettes de porte, l'effet net d'une dépréciation ou d'une appréciation du taux de change effectif réel (TCER) sur la transition fiscale est alors ambigu.

Enfin, nous contrôlons également la qualité bureaucratique, dans l'hypothèse que la transition fiscale exige une administration fiscale et douanière efficace dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des textes régissant la réforme. La variable qualité bureaucratique retenue dans cette analyse est celle de l'ICRG (2006) notée de 1 à 4.

## **5.2. Résultats économétriques et commentaires**

### ***5.2.1. Résultats des estimations par le modèle probit***

Dans le tableau 2.5 ci-dessous sont présentés les résultats de l'estimation qui utilise le premier indicateur de transition fiscale comme variable expliquée. De la colonne 1 à la colonne 3, l'effet des deux variables de chocs sur la transition fiscale est examiné. Comme

annoncé dans la partie analyse théorique, les chocs négatifs d'exportation de produits de base constituent un handicap pour la transition fiscale. Un accroissement de l'ampleur des chocs négatifs de 1 point de pourcentage réduit la probabilité de réussite de la transition fiscale de 0,03 point de pourcentage (colonne 1, tableau 2.5). Les chocs positifs n'ont pas d'effet significatif (colonne 2). Ce qui montre que les pays de l'UEMOA ne profitent pas des périodes de hausse des prix des produits de base pour accélérer les réformes de transition fiscale. En colonne 3, la variable de chocs à l'import (flambée des prix) n'est pas significative. En colonne 5, où quelques variables de contrôle de transition fiscale sont introduites, la qualité bureaucratique entraîne une augmentation de la probabilité de réussite de la transition fiscale. Le niveau de développement est également favorable au processus de transition.

Le manque d'effet positif des chocs positifs à l'export sur la transition fiscale peut être expliqué par le même mécanisme de transmission des effets des chocs des produits de base sur la mobilisation des recettes publiques développé au chapitre 1. Les épisodes de chocs positifs d'exportation des produits de base se caractérisent en général par des baisses de l'effort fiscal. Avec l'accroissement des recettes liées aux exportations, les Etats entament des politiques de dégrèvements fiscaux et d'exonération et manquent de dynamisme dans la mobilisation des recettes publiques. Dans le cas spécifique des pays de l'UEMOA où les pays ont entamé le processus de transition sans exigence en termes de résultats, les recettes supplémentaires apportées par les chocs positifs semblent ne pas être utilisées pour accélérer les réformes orientées vers la fiscalité intérieure.

En expliquant le manque d'effet de la flambée des prix à l'import sur la transition fiscale, les politiques fiscales des gouvernements pourraient entraîner une réduction des recettes publiques et en particulier des recettes de TVA si les recettes supplémentaires occasionnées par la hausse des prix à l'import sont plus que compensées par les moins-values de recettes liées à la baisse du taux de TVA et surtout à des mesures d'exonérations.

Pour illustrer l'ambiguïté de l'effet d'une hausse des prix à l'import suivi par des politiques d'exonérations, nous présentons le cas spécifique de la chaîne de taxation des produits pétroliers au Mali.

Selon Kpodar (2007), Kpodar et Djiofack (2010), le prix à la pompe des produits pétroliers au Mali est obtenu par la formule ci-dessous :

Prix à la pompe = [Prix caf à l'import\*DD + TIPP]\*TVA + Coût de transport + marge (2.7).

Où DD= Droit de Douane et TIPP= Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers.

Si le gouvernement joue directement sur la TVA pour mener sa politique fiscale, l'effet final dépendra du degré de compensation de la baisse du taux de TVA par la hausse des prix. Dans certaines situations, même avec des exonérations de TVA, la hausse des prix des hydrocarbures pourrait se traduire par une hausse des recettes fiscales liées à l'importation des hydrocarbures.

Si le gouvernement mène sa politique fiscale à travers la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers), étant donné que la TIPP est une taxe spécifique, la hausse du prix du brut n'aura a priori aucun effet sur les recettes de la TIPP. Par contre, la baisse de la TIPP entraînera à son tour la baisse des recettes de TVA. Le niveau de la baisse des recettes de TVA sera déterminé par le degré de compensation de la baisse du taux de TIPP par la hausse du prix CAF.

Ainsi, l'absence d'effet de la variable « flambée prix import » s'explique par l'ambiguïté dans la détermination des retombées de la politique fiscale du gouvernement durant la flambée des prix à l'import.



**Tableau 2.5- Estimation avec le premier indicateur de transition fiscale (modèle probit)**

|                                 | (1)                | (2)              | (3)             | (4)                | (5)                |
|---------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
| choc export négatif             | -0.029<br>(2.01)** |                  |                 | -0.031<br>(2.10)** | -0.032<br>(2.02)** |
| choc export positif             |                    | -0.003<br>(0.45) |                 | -0.001<br>(0.17)   | -0.003<br>(0.37)   |
| flambée prix import             |                    |                  | 0.000<br>(0.09) | 0.001<br>(0.12)    | 0.002<br>(0.54)    |
| log PIB/tête                    |                    |                  |                 |                    | 1.372<br>(2.76)*** |
| ouverture                       |                    |                  |                 |                    | 0.030<br>(1.54)    |
| vaagri                          |                    |                  |                 |                    | -0.034<br>(2.07)** |
| qualité bureaucratique          |                    |                  |                 |                    | 0.334<br>(2.27)**  |
| aide                            |                    |                  |                 |                    | 0.001<br>(0.16)    |
| tcer                            |                    |                  |                 |                    | -0.025<br>(1.73)*  |
| Observations                    | 66                 | 60               | 60              | 60                 | 53                 |
| R <sup>2</sup> Mac Fadden       | 0,21               | 0,20             | 0,22            | 0,27               | 0,32               |
| Proportion correctement prédite | 10 %               | 09 %             | 09 %            | 19 %               | 52 %               |

Notes : Les coefficients des variables sont des effets marginaux. Indicateur 1 de transition : critère potentiel fiscal RT  $\geq$  0.90, baisse des TD et TD  $\leq$  10 % RT. Statistiques robustes z entre parenthèses; \* Significatif au seuil de 10 %; \*\* Significatif au seuil de 5 %; \*\*\* Significatif au seuil de 1 %.

Le tableau 2.6 récapitule les résultats des estimations avec le second indicateur de transition fiscale. Nous constatons toujours une baisse de la probabilité de succès des réformes de transition fiscale par les chocs négatifs à l'export. Le choc positif à l'exportation ainsi que le choc à l'importation ou flambée des prix n'ont toujours pas d'effets significatifs. Le niveau de développement et la qualité bureaucratique s'affichent avec les signes attendus et accroissent la chance de succès de la transition fiscale.

**Tableau 2.6- Estimation avec le second indicateur de transition fiscale (modèle probit)**

|                                 | (1)                | (2)              | (3)             | (4)                | (5)                 |
|---------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|--------------------|---------------------|
| choc export négatif             | -0.031<br>(2.11)** |                  |                 | -0.031<br>(2.12)** | -0.034<br>(2.13)**  |
| choc export positif             |                    | -0.010<br>(1.35) |                 | -0.007<br>(0.22)   | -0.007<br>(1.36)    |
| flambée prix import             |                    |                  | 0.001<br>(0.20) | 0.001<br>(0.98)    | 0.002<br>(0.67)     |
| log PIB                         |                    |                  |                 |                    | 1.385<br>(2.78)***  |
| ouverture                       |                    |                  |                 |                    | 0.015<br>(0.85)     |
| vaagri                          |                    |                  |                 |                    | -0.043<br>(2.85)*** |
| qualité bureaucratique          |                    |                  |                 |                    | 0.409<br>(2.54)**   |
| aide                            |                    |                  |                 |                    | 0.000<br>(0.09)     |
| tcer                            |                    |                  |                 |                    | -0.019<br>(1.43)    |
| Observations                    | 66                 | 60               | 60              | 60                 | 53                  |
| R <sup>2</sup> Mac Fadden       | 0,22               | 0,21             | 0,22            | 0,29               | 0,37                |
| Proportion correctement prédite | 09 %               | 08 %             | 09 %            | 19 %               | 51 %                |

Notes : Les coefficients des variables sont des effets marginaux. Indicateur 2 de transition = Indicateur 1 + condition d'accroissement des recettes de TVA (Transition 2). Statistiques robustes z entre parenthèses; \* Significatif au seuil de 10 %; \*\* Significatif au seuil de 5 %; \*\*\* Significatif au seuil de 1 %.

### 5.2.2. Estimation par le modèle tobit

Avec les estimations du modèle probit, une partie de l'information est perdue, en ce sens que les pays de l'UEMOA ne sont pas au même niveau dans le processus de transition fiscale. Comme le montre le graphique 2.1 (1<sup>re</sup> section) sur l'évolution des composantes des recettes fiscales de 2000 à 2011 au sein de l'UEMOA, il existe une forte disparité entre les pays de l'UEMOA dans le processus de transition fiscale. A cet effet, cette disparité est prise en compte en procédant de la manière suivante :

- Dans une première étape, les mêmes critères de transition fiscale sont appliqués pour déterminer le second indicateur de transition fiscale. Ainsi, le second indicateur précédemment utilisé est retenu pour l'étape suivante ;

- Dans une seconde étape, pour un pays donné, le nombre « 1 » correspondant à une année de satisfaction des critères de transition fiscale est remplacé par la part des recettes de TVA dans le PIB pour l'indicateur 2.

La structure de ces données est de telle sorte qu'on a un nombre important de zéros (0), et quelques valeurs supérieures à zéro (0) mais inférieures à un (1). Ainsi, les variables expliquées sont toujours limitées par le fait que l'échantillon est censuré comme dans le cas du modèle probit, mais elles ont maintenant une plus grande variabilité. A cet effet, l'estimation par le modèle tobit est la plus appropriée.

Le tableau 2.7 donne les résultats des estimations en appliquant le modèle tobit. Nous avons presque les mêmes résultats que dans les tableaux 2.5 et 2.6 où les estimations sont faites par le modèle probit. La variable « choc export négatif » a un signe négatif et est significative. Ces résultats confirment que les chocs négatifs d'exportation des produits de base agissent en réduisant la probabilité de réalisation de la transition fiscale des pays de l'UEMOA. Nous ne trouvons pas d'effet significatif des chocs positifs à l'exportation. La flambée des prix à l'importation n'a également aucun effet sur le processus de transition fiscale engagé dans les pays de l'UEMOA.

**Tableau 2.7- Résultats des estimations du modèle tobit**

|                        | (1)                | (2)              | (3)             | (4)                 | (5)                           |
|------------------------|--------------------|------------------|-----------------|---------------------|-------------------------------|
| choc export négatif    | -0.175<br>(2.63)** |                  |                 | -0.179<br>(2.74)*** | -0.172<br>(2.52)**            |
| choc export positif    |                    | -0.049<br>(0.96) |                 | -0.033<br>(0.68)    | -0.055<br>(1.14)              |
| flambée prix import    |                    |                  | 0.006<br>(0.34) | 0.007<br>(0.43)     | 0.004<br>(0.24)               |
| log PIB/tête(-1)       |                    |                  |                 |                     | 3.849<br>(1.64) <sup>+</sup>  |
| ouverture              |                    |                  |                 |                     | 0.056<br>(0.60)               |
| vaagri                 |                    |                  |                 |                     | -0.126<br>(1.61) <sup>+</sup> |
| qualité bureaucratique |                    |                  |                 |                     | 1.537<br>(2.53)**             |
| aide                   |                    |                  |                 |                     | 0.009<br>(0.33)               |
| tcer                   |                    |                  |                 |                     | -0.108<br>(1.55)              |
| Observations           | 66                 | 60               | 60              | 60                  | 53                            |
| R <sup>2</sup> ajusté  | 0.06               | 0.07             | 0.01            | 0.09                | 0.26                          |

Notes : Les coefficients des variables sont des effets marginaux. Statistiques robustes z entre parenthèses; <sup>+</sup> Significatif au seuil de 11 %; \* Significatif au seuil de 10 %; \*\* Sgnificatif au seuil de 5 %; \*\*\* Significatif au seuil de 1 %.

## **Conclusions et implications de politiques économiques**

Ce chapitre examine les impacts des chocs d'exportation et d'importation des prix des produits de base sur les performances de mobilisation des recettes internes dans les Etats de l'UEMOA.

La mise en place de l'UEMOA en 1994, l'instauration de son Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2000 et la prochaine signature des accords de partenariat économique entre l'UE et les pays de l'UEMOA<sup>41</sup> ont amené les Etats membres de l'UEMOA à envisager une mobilisation accrue des recettes internes pour compenser la perte des recettes tarifaires. Le processus a été concrétisé avec le « Programme de transition fiscale » élaboré à partir des conclusions du séminaire sur la mise en place d'une fiscalité de développement, tenu en décembre 2005 à Bamako. Ce programme vise notamment le transfert progressif de la pression fiscale, des recettes tarifaires vers la fiscalité intérieure, tout en consolidant le marché commun dans son fonctionnement. Il devrait permettre la poursuite des réformes fiscales et douanières en desserrant les contraintes de la libéralisation commerciale intra et extracommunautaire sur les finances publiques.

L'instrument de la transition fiscale dans l'UEMOA, ce sont la TVA et les droits et taxes sur les accises. Ce choix est justifié par le fait que la TVA concerne potentiellement une large assiette fiscale. En outre, il est plus facile de l'adapter au contexte particulier des Etats de l'UEMOA face aux contraintes liées à l'élargissement de la fiscalité directe dans l'Union.

Cependant, ce processus de mobilisation des ressources publiques internes dans les Etats de l'UEMOA peut être retardé ou accéléré par l'impact des chocs à l'exportation ou à l'importation des produits de base. Les hypothèses plausibles sont les suivantes :

---

<sup>41</sup> La Côte d'Ivoire a déjà signé ces accords.

- Les chocs négatifs à l'export n'encouragent pas les réformes orientées vers une mobilisation des recettes internes et notamment de TVA ;
- Les chocs positifs à l'export pourraient constituer un levier dans la compensation des moins-values de recettes douanières liées à la mise en place du TEC et d'autres pertes de recettes commerciales engendrées par l'ouverture au reste du monde ;
- Une forte augmentation des prix à l'import oblige les Etats à accorder de nombreuses exonérations de TVA ou d'autres taxes sur les produits de consommation pour contenir les tensions sociales.

Ces hypothèses sont testées en appliquant la méthode économétrique des variables qualitatives. Les estimations par le modèle probit confirment une réduction de la probabilité de succès de la transition fiscale par les chocs négatifs. Un accroissement de l'ampleur des chocs négatifs de 1 point de pourcentage entraîne une baisse de la probabilité de réussite de la transition fiscale de 0,03 point de pourcentage. Dans les estimations, nous ne trouvons pas l'évidence au rôle accélérateur du processus de transition fiscale par les épisodes de chocs positifs à l'exportation. Cette contre-performance est expliquée par le même mécanisme de transmission des effets des chocs positifs des produits de base sur la mobilisation des recettes publiques exposé au chapitre 1 de cette thèse.

En plus des chocs positifs à l'exportation, la variable des chocs à l'importation (flambée des prix à l'importation) n'exerce aussi aucun effet significatif.

En test de sensibilité des résultats où les différentes équations de test sont ré-estimées par le modèle tobit pour capter la disparité dans la transition fiscale entre les Etats de l'Union, nous aboutissons presque aux mêmes résultats.

La Commission de l'UEMOA devrait désormais tenir compte du rôle prépondérant et déterminant des chocs exogènes, surtout des chocs négatifs à l'export des prix des produits de base dans l'application des textes communautaires de transition fiscale. Comme pour le critère de convergence de l'UEMOA « taux d'inflation  $\leq 3$  % » qui est corrigé des effets

des cycles, les performances en termes de mobilisation des ressources internes devraient tenir compte de l'effet des chocs exogènes.

Dans un cadre communautaire, un fonds de réserve de solidarité devrait être créé. Ce dernier pourrait lever des ressources sur les marchés financiers ou s'alimenter par des dons afin d'aider les Etats qui connaissent une forte baisse des prix de leurs principaux produits d'exportation. Il ne s'agira pas d'un fonds de stabilisation des recettes de l'Etat mais d'un mécanisme qui ne pourrait être déclenché que dans le seul but d'éviter des périodes de forte récession entraînées par des baisses importantes des recettes d'exportation des produits de base et de réduire les effets contraignants des chocs négatifs dans l'application des réformes communautaires.

## **Partie II- Chocs sociopolitiques et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**

**Chapitre 3- Conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**

**Chapitre 4- Post-conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**



## **Chapitre 3- Conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**

### **Introduction**

La fin de la guerre froide a nourri l'espoir d'un apaisement dans les tensions internationales. Or, de 1989 à 2011, les conflits se sont multipliés dans le monde et on dénombre plus de 60 conflits armés qui ont fait des centaines de milliers de morts et des millions de réfugiés. En Afrique, on estime que, sur 11 pays en conflit durant les années 1990 (Soudan, Ethiopie, Ouganda, Mozambique, Angola, Liberia, Sierra Leone, Burundi, Rwanda, RDC, et République du Congo), le nombre de morts serait de 3,8 à 6,8 millions, soit 2,4 à 4,3 % de leur population totale (155 millions d'habitants). En 2000, 20 % de la population africaine et 14 pays étaient concernés par la guerre. On estimait le nombre de réfugiés à 4 millions et celui des déplacés à 10 millions<sup>42</sup>.

Les conflits classiques entre Etats n'ont pas disparu, mais sont en nette diminution. Aujourd'hui, ils naissent de différends territoriaux (problèmes de frontières ou de ressources naturelles) et d'oppositions politiques et religieuses.

Ainsi, en Asie, les tensions sont permanentes entre l'Inde et le Pakistan à propos de la province du Cachemire, entre les deux Corées, entre la Chine et Taiwan.

Au Moyen-Orient, le problème israélo-palestinien reste une importante source de conflits.

En Afrique, la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) connaît une situation de guerre où sont impliqués cinq pays de la région. En juin 2000, un accord de cessation des hostilités a mis un terme aux combats qui avaient repris deux ans auparavant entre l'Ethiopie et l'Erythrée à cause d'un différend frontalier.

Si les conflits inter-étatiques se font plus rares, les conflits intra-étatiques ou guerres civiles se font de plus en plus nombreux. Ils naissent de revendications religieuses (comme en Afghanistan où les talibans veulent établir un Etat islamiste), ethniques (affrontements au

---

<sup>42</sup> Ces estimations proviennent du document « *L'Année stratégique 2001* » de Pascal Boniface. Paris, IRIS, Editions Michalon, 2000. Voir également *SIPRI Yearbook 2000*, « Armaments, Disarmament and International Security », Stockholm, 2000.

Rwanda, entre Tutsis et Hutus, en 1994 et résurrection de la rébellion touareg au Mali en 2012), politiques ou encore économiques (guerre en Sierra Léone de 1991 à 2002, au Libéria de 1990 à 2004 et en Côte d'Ivoire de 1999 à 2011).

D'autres formes d'affrontement, plus diffuses, mettant en jeu de petits groupes à peine organisés, équipés d'armes légères et qui tentent des « coups de force », sont maintenant assez fréquentes. Cette guérilla sévit surtout en Afrique. Dans la région des Grands lacs, le conflit se perpétue à l'instigation de groupes paramilitaires que les autorités ne contiennent pas. Ces guerres sont souvent entretenues par des trafics criminels autour des ressources minières.

Enfin, les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain ont marqué l'apparition de multiples groupes terroristes dans le monde, dont Al-Qaïda dans la plupart des pays arabes, AQMI dans le Maghreb islamique, Boko Haram au Nigeria, le groupe Ançardine et le MUJAO au Mali.

Compte tenu de la montée, de la fréquence et de l'ampleur des conflits dans les pays en développement, nombre d'auteurs se sont intéressés à l'évaluation de leurs coûts économiques. Selon les calculs du Fonds Monétaire International, en 1985, l'Angola et le Mozambique ont consacré 22,5 % de leur PIB à des dépenses militaires. En Ethiopie, on estime à 1 million de dollars par jour le coût de la guerre contre l'Erythrée. En moyenne, sur toute la période de guerre, le taux de croissance est resté négatif en Angola (-1,6 %) au Burundi (-0,4 %), au Mozambique (-0,4 %) et en Sierra Leone (-3,2 %).

Basés sur différentes techniques, approches et données, Veneiris et Gupta (1986) ; Barro (1991) ; Barro et Jin (2011) ; Alessina et Perotti (1993); Alesina et al. (1996) et Rodrick (1996) ont établi une relation négative entre les conflits armés et la croissance et/ou l'investissement. Addison et al. (2004) concluent que les conflits sapent le développement financier en réduisant la confiance des agents envers la monnaie locale.

Cependant, dans l'analyse des coûts économiques des conflits, peu d'attention a été accordée à l'effet des conflits sur la mobilisation des recettes publiques. A notre connaissance, les seuls auteurs qui se sont penchés sur le sujet sont Addison et al. (2004) et Gupta et al. (2002). Selon eux, les guerres civiles réduisent la légitimité de l'impôt, encouragent la fraude et l'évasion fiscale, créent la perte du civisme fiscal et la désorganisation du système fiscal, affaiblissent la base fiscale, entraînent l'inefficience de l'administration fiscale et rendent difficile la collecte de l'impôt.

Par ailleurs, l'analyse des effets des conflits sur les recettes publiques pourrait cacher des disparités si on ne tient pas compte de la composition des recettes publiques. A titre d'exemple, l'effet des guerres civiles sur la mobilisation des recettes publiques pourrait dépendre de l'importance des recettes pétrolières dans les recettes publiques. En effet, non seulement il est plus facile de mobiliser en période de conflits les recettes publiques liées à l'exploitation pétrolière que les autres catégories de recettes, mais celles-ci sont aussi moins sensibles aux conflits. Du côté des gouvernements dépendants des recettes pétrolières, en période de conflits, la priorité reste la sécurisation de la chaîne de production et d'exportation du pétrole. En outre, l'exploitation du pétrole bénéficie dans la plupart des cas d'une protection naturelle en raison des jugements offshore. Du côté des exploitants, une fois que le conflit éclate dans une région donnée, il est coûteux d'arrêter les activités que de les poursuivre. Cela est dû à la nature des infrastructures d'exploitation et de transport du pétrole qui sont mises en place dans une optique de très long terme (Swanson, 2002).

Ainsi, l'objectif recherché dans ce chapitre est de voir comment les conflits agissent sur la mobilisation des recettes publiques tout en mettant un accent particulier sur la composition des recettes publiques en recettes pétrolières, non pétrolières et de TVA.

Ce chapitre est structuré comme suit. La section 1 expose les concepts et données de conflits. La section 2 passe en revue la littérature sur la relation conflits et mobilisation des recettes publiques. La section 3 est consacrée à l'analyse empirique de cette relation. Dans la section 4, l'accent est mis sur la composition des recettes publiques afin de prendre en

compte la disparité pouvant exister notamment entre les pays pétroliers, les pays non pétroliers et les pays ayant plus de recettes de TVA.

## **I. Concepts et données de conflits**

### **1.1. Concepts de conflits**

Les conflits apparaissent en cas de positions incompatibles et peuvent impliquer des activités aux niveaux local, régional, national et/ou international. Ces différentes échelles peuvent impliquer les parties principales (à l'origine de l'incompatibilité) et les parties secondaires de soutien (qui soutiennent l'une des parties principales en vue d'influencer le développement du conflit).

Tout conflit est multidimensionnel et la recherche scientifique porte une attention toute particulière au classement des conflits en fonction de leur type.

Le conflit interne est le type de conflit le plus commun et a lieu entre les forces armées du gouvernement<sup>43</sup> et un groupe civil opposant organisé, à l'intérieur des frontières de l'Etat. Ces conflits sont motivés par des considérations économiques, ethniques, religieuses ou idéologiques incompatibles.

Le conflit interétatique a lieu entre deux gouvernements utilisant chacun leurs forces armées. Le conflit peut avoir lieu n'importe où et est souvent initié par une déclaration formelle.

Le conflit non étatique est l'utilisation de forces armées entre deux groupes organisés, aucun d'entre eux n'étant le gouvernement de l'Etat.

Dans ce chapitre, les conflits interétatiques et non étatiques ne sont pas traités dans l'analyse empirique. Au cours de ces dernières années, la fréquence d'occurrence de ces types de conflits ne permet pas d'avoir un nombre significatif d'observations nécessaires pour mener des analyses empiriques pertinentes. Ainsi, dans l'analyse empirique de ce chapitre, l'accent est mis particulièrement sur les conflits internes.

---

<sup>43</sup> Le gouvernement est considéré comme l'entité reconnue par la communauté internationale, et qui contrôle le pouvoir national.

En s'intéressant particulièrement aux guerres civiles, les auteurs définissent ce type de conflits en fonction de leur intensité. A cet effet, ils tiennent compte des dimensions suivantes : la fréquence des attaques violentes, leur durée, la destruction qu'elles provoquent et le nombre de décès qu'elles causent.

Singer et Small (1994) définissent la guerre civile comme une guerre interne ayant causé la mort d'au moins 1000 personnes.

De son côté, Derriennic (2001) présente les guerres civiles comme des conflits violents qui opposent entre eux des citoyens.

Partant des concepts de guerre civile développés par le projet COW (Correlates of War) de l'Université de Michigan, Collier et Hoeffler (2006) basent la définition de la guerre civile sur quatre caractéristiques principales: i) une guerre civile exige l'action des organisations militaires ; ii) elle exige également la bataille avec au moins 1000 morts ; iii) afin de distinguer les guerres civiles des génocides, des massacres et des pogroms<sup>44</sup>, il doit y avoir une résistance efficace, au moins 5 % des décès doivent être causés par la partie la plus faible et iv) une dernière exigence est que le gouvernement national doit être actif. Dans le cas où le gouvernement n'est pas actif, on parle de guerres extra-systémiques. C'était le cas, par exemple, en Angola de 1961-1975, au Mozambique de 1964-1975 ou au Sahara occidental de 1975-1983.

Gleditsch et al. (2002) distinguent les guerres civiles des autres conflits en se basant sur deux dimensions principales. Tout d'abord, ils distinguent quatre types de conflits violents, selon les participants et le lieu: i) les conflits extra-systémiques (essentiellement guerres coloniales ou impérialistes) ; ii) les guerres interétatiques ; iii) les guerres intra-étatiques et iv) les guerres intra-étatiques internationalisées. La seconde dimension définit le niveau de violence. Les conflits mineurs produisent au moins 25 morts aux combats par an, les conflits intermédiaires produisent plus de 25 décès aux combats par an et sont liés à une histoire de conflit qui a provoqué plus de 1000 décès liés à la bataille et, enfin, les guerres sont des conflits qui se traduisent par plus de 1000 morts par an liés aux combats. Ainsi,

---

<sup>44</sup> Le pogrom désigne le massacre et le pillage des juifs par le reste de la population, souvent encouragée par le pouvoir en place.

selon ces auteurs, les guerres civiles sont des guerres intra-étatiques qui se traduisent par plus de 1000 morts par an liés aux combats.

## **1.2. Données de conflits**

Dans cette analyse, deux principales sources de données sur les conflits sont utilisées. Il s'agit de la base de données de « The International Country Risk Guide (ICRG) » et de celle du « Programme de Recherche sur les Conflits de l'Université Uppsala/Institut de Recherche sur la Paix d'Oslo (UCDP/PRIO)» ou « Uppsala Conflict Data Program/Peace Research Institute, Oslo ».

L'ICRG assigne une valeur numérique à une plage prédéterminée des composantes des risques politiques pour chaque pays couvert par son système de notation, selon une échelle prédéfinie pondérée. Le but de cette notation du risque politique est de fournir un moyen d'évaluation de la stabilité politique des pays couverts par l'ICRG sur une base comparable. Dans ce cadre, une variable « Internal conflict » ou « conflit interne » est établie afin d'apprécier l'état de la violence politique dans le pays et son impact réel ou potentiel. La note varie de 0 à 12 points. Le point maximal (12 points) est donné aux pays où il n'y a pas d'opposition armée au gouvernement et où le gouvernement ne se livre pas à la violence arbitraire, directe ou indirecte, contre son propre peuple. Le point le plus bas (0 point) est donné à un pays en proie à une guerre civile en cours.

La note attribuée à la variable « conflit interne » est la somme de trois sous-composantes, dont chacune a un score maximum de 4 points et un score minimum de 0 point. Un score de 4 points équivaut à un très faible risque pour la sous-composante et un score de 0 point à un risque très élevé. Les sous-composantes utilisées sont :

- La guerre civile ;
- Le terrorisme ;
- Les troubles sociaux.

Les données sur les conflits provenant de la base de données du Programme de Recherche sur les Conflits de l'Université Uppsala et de l'Institut de Recherche sur la Paix d'Oslo

(UCDP/PRIO) sont collectées sur la base de la définition de la guerre par Gleditsch et Ward (1999) sur les conflits intra-étatiques et portent sur les observations annuelles pour une bonne partie des pays du monde. Comme indicateurs de conflits intra-étatiques de l'UCDP/PRIO on peut citer :

*Onset2* : codé 1, si on constate pour un pays et pour une année donnée un nouveau conflit alors que l'ancien remonte à deux (2) ans et avec au moins 25 décès par an liés à la bataille.

*Onset5* : codé 1, si on constate pour un pays et pour une année donnée un nouveau conflit alors que l'ancien remonte à cinq (5) ans et avec au moins 25 décès par an liés à la bataille.

*Onset8* : codé 1, si on constate pour un pays et pour une année donnée un nouveau conflit alors que l'ancien remonte à huit (8) ans et avec au moins 25 décès par an liés à la bataille.

*Incidence de l'année de guerre intra-étatique* : codé 1 pour un pays et pour une année donnée où l'on observe un ou plus d'un conflit(s) actif(s) avec plus de 1000 morts liés à la bataille.

*Sumconf* : nombre total de conflits actifs pour un pays donné et pour une même année.

*Peaceyears* : nombre d'années consécutives de paix sans occurrence de nouveau conflit actif.

## **II. Revue de littérature de la relation conflits et recettes publiques**

La relation entre les conflits et la question de la mobilisation des recettes publiques est complexe. Cependant, la corrélation peut être résumée sous trois formes :

### **2.1. Taxation, source de conflits**

Selon Addison et al. (2004), les pays développés ont une histoire marquée par des désaccords sur les règles et les droits de taxation. Par exemple, le pouvoir de taxation est à

l'origine du conflit de 1642 à 1648 entre la Couronne et le parlement en Angleterre. Adams (2000) montre que la guerre civile américaine de 1861 à 1865 a été causée par un désaccord autour de la taxation et des tarifs et de leurs impacts sur les Etats du Sud et du Nord.

La discrimination dans l'allocation des charges fiscales peut renforcer l'inégalité entre les groupes ethniques et les régions. Par conséquent, elle enflamme les doléances (Ndikumana, 2000 et Stewart, 2000).

D'après Ibella (2000), les régions les plus riches du pays, en général, profitent peu des rentes. Cela conduit le plus souvent à l'insurrection (Cabinda en Angola, la région du Delta du Niger au Nigéria).

## **2.2. Conflits, source de mobilisation des recettes publiques**

L'expérience montre que les conflits intra- et inter-Etats incitent le plus souvent les belligérants à maximiser la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses militaires (Addisson et al., 2002).

Braga de Macedo et al. (1998) montrent que la plupart des institutions fiscales du Portugal sont nées au cours du quinzième siècle dans le contexte de la guerre avec l'Espagne.

Le gouvernement du Sri Lanka a entrepris une série de réformes pour financer le budget de défense qui s'élevait à plus de 1 milliard de \$ US par an jusqu'aux récents accords de paix avec les rebelles Tamils (données IMF, 1999).

Dans le conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie de 1998 à 2000, ces deux pays ont mobilisé davantage de recettes à travers des taxes indirectes plus élevées et des droits de douane plus importants. En dehors de ses recettes fiscales, l'Erythrée a pu collecter des recettes volontaires auprès de sa diaspora avec le slogan « A dollar a day keeps the Woyane away ».

Il y a 50 ans, le gouvernement de la Corée du Sud a entrepris une vague de réformes fiscales afin de générer des ressources suffisantes permettant de financer les dépenses



militaires de la période semi-confliktuelle qui a prévalu après la guerre de Corée de 1950 à 1953 (Makinen, 1971).

Egalement, l'Inde a pris des mesures pour augmenter les recettes intérieures au cours de la troisième guerre indo-pakistanaise de 1971.

### **2.3. Conflits, entrave à la mobilisation des recettes publiques**

Bien que les gouvernements fournissent des efforts plus élevés de mobilisation des ressources publiques durant les périodes de conflit, les études empiriques montrent que les conflits ont un effet négatif et significatif sur les recettes publiques (Gupta et al., 2002 et Addison et al., 2004).

En effet, plusieurs études empiriques, basées sur des techniques et approches différentes, ont mis en évidence une relation causale entre les crises politiques et la croissance économique (Veneiris et Gupta, 1986 ; Barro, 1991 et 2011 ; Alesina et Perotti, 1993 et 1996 ; Alesina et al., 1996 et Rodrick, 1999). Etant donné que les recettes fiscales dépendent du niveau des revenus ainsi que de la conjoncture économique (Stotsky et WoldeMariam, 1997), une récession de l'économie engendrée par la violence et l'insécurité entraîne la baisse des recettes de l'Etat.

Les guerres civiles provoquent généralement de grosses difficultés à des grandes entreprises du secteur formel qui sont habituellement contribuables et collectrices d'impôts dans bon nombre de pays en développement. Cela arrive à travers la fuite des capitaux, le problème d'approvisionnement durant la crise ou à travers des attaques directes et ciblées (Côte d'Ivoire 2000). Dans la plupart des cas, la faillite des grandes entreprises entraîne le rétrécissement d'une partie importante de l'assiette fiscale et pousse le développement du secteur informel.

En dehors de leurs effets sur l'activité réelle du pays, les conflits perturbent et affaiblissent l'efficacité de l'administration fiscale. Ndikumana (2001) a montré qu'après le déclenchement des conflits, dans bon nombre de pays africains, non seulement la base fiscale s'est rétrécie, mais aussi l'administration fiscale est devenue défailante.

D'après Chambas (2005), une des causes de l'incivisme fiscal est la perte de la crédibilité de l'Etat. Et comme les guerres civiles conduisent à l'éclatement du tissu social et à la désorganisation du système fiscal, elles entraînent de la fraude, de l'évasion et de l'incivisme fiscaux.

Les guerres civiles au Rwanda et au Burundi donnent une bonne illustration des conséquences fiscales des conflits. Selon Ndikumana (2001), le troisième facteur ayant contribué à la chute des recettes fiscales au Burundi et au Rwanda pendant ces récentes années est la guerre civile.

Elle a conduit, au Rwanda, non seulement à l'affaiblissement de la base taxable, mais aussi à une baisse remarquable de l'autorité de l'administration fiscale. Dans ce pays, pendant la guerre civile de 1994, les recettes fiscales totales ont décliné de plus de 75 %. Les recettes fiscales provenant des taxes sur le revenu et des accises ont chuté de 81 % et les recettes douanières de 70 % (IMF 2000a: 72).

Au Burundi, l'embargo imposé sur le régime de Buyoya à la suite du coup d'Etat militaire de 1996 a affecté les recettes fiscales du gouvernement en réduisant le volume du commerce international. Les taxes sur le commerce international ont décliné de 41 % en volume et de 34 % en pourcentage du PIB (IMF 2000b: 21). La chute des recettes publiques a continué légèrement sur toute la durée de la période d'instabilité politique.

Par ailleurs, il est important, dans l'analyse de la relation entre les conflits et la mobilisation des recettes publiques, de faire la différence entre les expériences contemporaines des pays en développement et celles de l'histoire de certains pays développés. A part quelques exceptions comme celle de la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée, les conflits contemporains dans les pays en développement ne sont pas sources de mobilisation des recettes publiques. Par contre, en remontant dans l'histoire, un bon nombre de conflits en Europe et aux Etats-Unis ont donné naissance à de bonnes administrations fiscales et à un effort accru de mobilisation des recettes publiques (Braga de Macedo et al., 1998 et Neal, 1994).

Cette différence s'explique par le fait que les conflits sont plus intra-pays qu'inter-pays dans les pays en développement. En effet, les guerres civiles empêchent l'effectivité des opérations des institutions de l'Etat et souvent réduisent considérablement leurs attributions aux seules capitales (exemples : temps de guerre en Angola et au Mozambique). Elles peuvent entraîner la fermeture des administrations sur une longue durée (exemple : la Somalie).

Puisque sous l'effet de la guerre civile le commerce extérieur se contracte moins vite que les activités domestiques, pendant les périodes de conflits, les gouvernements deviennent très dépendants des recettes douanières et des taxes à l'exportation. Les taux de taxation du commerce extérieur peuvent atteindre parfois des niveaux très élevés. Cette situation sape l'activité économique et entraîne des distorsions dans le marché. Ces effets négatifs s'intensifient si les gouvernements recourent à des expropriations directes pour financer l'activité militaire.

En outre, le phénomène de la compétition entre les seigneurs de guerre caractérise bon nombre de conflits contemporains des pays en développement, dont notamment en Afghanistan, au Libéria, en Somalie, et en Sierra Leone. Quand, sur un territoire donné, la compétition prédomine entre les bandits, il y a moins de motivation à protéger le tissu de la production, les administrations de collecte des impôts sont pillées et les entreprises à forte capacité contributive sont rançonnées. Cependant, si un groupe armé peut sécuriser le territoire et devenir autocrate, ainsi, son monopole de taxation l'amène à réduire le pillage.

### **III. Analyse empirique des effets des conflits sur les recettes publiques globales**

#### **3.1. Technique d'estimation et description des variables**

L'estimation de l'effet des conflits sur la mobilisation des recettes publiques est effectuée à partir d'un échantillon de 85 pays en développement (la liste des pays de l'échantillon se trouve dans les annexes du chapitre 3) sur la période de 1980 à 2004.

L'équation de base du taux de prélèvement public que nous estimons est la suivante :

$$TP_{i,t} = \alpha + \beta \text{conflit}_{i,t} + \theta' X_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (3.1).$$

$TP$  est le taux de prélèvement public. Il est la somme des recettes fiscales et non fiscales rapportée au PIB<sup>45</sup>.

$Conflit$  est la variable « conflit interne » de l'ICRG, décrite dans la section 1 de ce chapitre. Elle a été multipliée par (-1) pour donner au pays en proie à une guerre civile en cours le point le plus élevé.

En test de robustesse, la variable « conflit interne » est remplacée par la variable « *Incidence de l'année de guerre intra-étatique* » de l'UCDP/PRIO, également décrite dans la section 1.

$X$  est une série de variables considérées comme déterminants classiques du taux de prélèvement public (PIB/tête, taux d'ouverture, valeur ajoutée agricole, dons, déficit primaire, inflation, taux d'intérêt et qualité bureaucratique)<sup>46</sup>.

$\eta$  est l'effet spécifique<sup>47</sup> pays,  $\varepsilon$  est le terme d'erreur inobservable et les indices  $i$  et  $t$  représentent respectivement les dimensions individuelles (pays) et temporelles (périodes) du modèle.

### 3.2. Problèmes économétriques

Certains auteurs trouvent que la variable « conflit » est endogène à cause d'un problème de double causalité (Gupta et al., 2002 et Addison et al., 2004). Selon eux, une mauvaise performance budgétaire peut conduire aux troubles sociopolitiques. Les violences et les troubles peuvent être aussi engendrés par l'inégalité dans la taxation et dans la distribution des recettes publiques. Adams (2000) montre que la guerre civile américaine des années

<sup>45</sup> A titre comparatif, les résultats des estimations utilisant uniquement les recettes fiscales (en % du PIB) se trouvent dans le tableau A3.1 des annexes du chapitre 3.

<sup>46</sup> Ces variables sont décrites dans le chapitre 1 de la thèse.

<sup>47</sup> Effets spécifiques pays : l'organisation de l'administration fiscale, les composantes culturelles, géographiques et historiques du prélèvement.

1861 à 1865 fut causée par des désaccords sur la taxation et les tarifs et par leurs différents impacts sur les Etats du Nord et du Sud (section 2).

Des techniques de variables instrumentales ont été utilisées dans certains cas pour corriger ce problème de causalité inverse, mais la question de la validité de ces instruments a été posée par des auteurs comme Abadie et Gardaezabal (2001).

Comme Davoodi et al. (2001), Gupta et al. (2001), Hess et Pelz (2002), les conflits sont considérés dans ce chapitre comme exogènes dans un premier temps. En test de robustesse, la méthode d'estimation des « Doubles Moindres Carrées (DMC) » sera utilisée.

### **3.3. Principaux résultats**

#### *- Résultats de l'estimation du modèle de base*

L'équation de test de base est estimée par le modèle à effets aléatoires et à effets fixes. Les résultats de ces estimations sont présentés dans le tableau 3.1. Dans les colonnes 1 et 3, les conflits ont un effet négatif et significatif sur le taux de prélèvement public. Dans les colonnes 2 et 4, les variables de contrôle sont introduites. A part le taux d'inflation et les dons, elles sont toutes significatives et ont le signe attendu. La variable « conflit interne » reste toujours significative et négative, quel que soit le modèle choisi. En différenciant le taux de prélèvement public par rapport au conflit, on trouve qu'une augmentation de 1 % de l'intensité des conflits internes entraîne une réduction d'au moins 0,10 point de pourcentage du taux de prélèvement public.

**Tableau 3.1- Résultats de l'estimation du modèle de base**

|                        | Effets aléatoires    |                     | Effets fixes         |                     |
|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
|                        | (1)                  | (2)                 | (3)                  | (4)                 |
| conflit interne        | -0.152<br>(2.47)**   | -0.155<br>(1.93)*   | -0.114<br>(1.85)*    | -0.117<br>(1.91)*   |
| dp(-1)                 |                      | 0.216<br>(7.53)***  |                      | 0.214<br>(7.31)***  |
| dons                   |                      | -0.016<br>(0.19)    |                      | 0.013<br>(0.15)     |
| interet                |                      | 0.075<br>(2.24)**   |                      | 0.069<br>(2.05)**   |
| inflation              |                      | -0.000<br>(1.16)    |                      | -0.000<br>(1.21)    |
| log PIB/tête           |                      | 0.674<br>(1.83)*    |                      | 2.660<br>(2.22)**   |
| ouverture              |                      | 0.101<br>(7.93)***  |                      | 0.096<br>(7.03)***  |
| vaagri                 |                      | -0.191<br>(4.96)*** |                      | -0.202<br>(5.00)*** |
| qualité bureaucratique |                      | 1.144<br>(4.45)***  |                      | 1.183<br>(4.52)***  |
| constante              | 20.654<br>(19.24)*** | 21.895<br>(3.60)*** | 19.726<br>(39.82)*** | 34.731<br>(4.24)*** |
| Observations           | 1165                 | 724                 | 1165                 | 724                 |
| Nombre de pays         | 70                   | 47                  | 70                   | 47                  |
| R <sup>2</sup>         | 0.01                 | 0.30                | 0.00                 | 0.29                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

- *Résultats de l'estimation avec un autre indicateur de conflits*

Nous utilisons un autre indicateur de conflits pour tester la sensibilité des résultats précédents. Le nouvel indicateur de conflits utilisé est « *Incidence de l'année de guerre intra-étatique* », tiré de la base de données de « l'Uppsala-PRIO ». Cet indicateur de conflits est codé 1 pour un pays et pour une année donnée où l'on observe un ou plus d'un conflit(s) actif(s) avec plus de 1000 décès liés aux combats.

Les résultats sont présentés dans le tableau 3.2. La variable « incidence » est significative et négative dans toutes les colonnes. Ce qui montre que les conflits réduisent de façon significative le niveau des recettes publiques des Etats. Ce faisant, le changement

d'indicateur de conflits n'entraîne pas de modification majeure dans les conclusions précédentes.

**Tableau 3.2- Estimation avec l'indicateur de conflits: « incidence de l'année de guerre intra-étatique »**

|                        | Effets aléatoires    |                     | Effets fixes          |                     |
|------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
|                        | (1)                  | (2)                 | (3)                   | (4)                 |
| incidence              | -0.771<br>(2.08)**   | -0.012<br>(2.02)**  | -0.641<br>(1.72)*     | -0.363<br>(1.63)*   |
| dp(-1)                 |                      | 0.216<br>(7.48)***  |                       | 0.215<br>(7.32)***  |
| dons                   |                      | 0.005<br>(0.06)     |                       | 0.036<br>(0.42)     |
| interet                |                      | 0.078<br>(2.35)**   |                       | 0.070<br>(2.07)**   |
| inflation              |                      | -0.000<br>(1.07)    |                       | -0.000<br>(1.17)    |
| log PIB/tête           |                      | 0.869<br>(1.08)     |                       | 3.149<br>(2.65)***  |
| ouverture              |                      | 0.094<br>(7.71)***  |                       | 0.090<br>(6.92)***  |
| vaagri                 |                      | -0.197<br>(5.11)*** |                       | -0.209<br>(5.19)*** |
| qualité bureaucratique |                      | 1.042<br>(4.09)***  |                       | 1.095<br>(4.22)***  |
| constante              | 21.657<br>(23.17)*** | 22.659<br>(3.72)*** | 20.482<br>(168.33)*** | 37.666<br>(4.58)*** |
| Observations           | 1746                 | 724                 | 1746                  | 724                 |
| Nombre de pays         | 83                   | 47                  | 83                    | 47                  |
| R <sup>2</sup>         | 0.06                 | 0.49                | 0.06                  | 0.31                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

- *Résultats de l'estimation par la méthode des DMC*

Le problème d'endogénéité de la variable « dons » a été traité dans la section 4 du chapitre 1 avec l'utilisation de la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC). Pour traiter le même problème dans ce chapitre, les variables instrumentales retenues

précédemment au chapitre 1 sont utilisées (aide pondérée par la proximité géographique et aide pondérée par la proximité religieuse)<sup>48</sup>.

Egalement, comme souligné dans la section 3 de ce chapitre, la variable « conflit interne » pourrait souffrir d'un problème d'endogénéité.

Plusieurs études, dont notamment celles de Londregan et Poole (1990) et d'Alesina et al. (1992, 2011), ont explicitement pris en compte le problème de causalité inverse en analysant la relation entre les instabilités socio-politiques et la croissance économique. D'une part, ces auteurs pensent que l'incertitude d'un environnement économique liée aux conflits et aux troubles sociopolitiques peut réduire le volume des investissements et la croissance. D'autre part, ils trouvent qu'une mauvaise performance économique peut entraîner la faillite d'un gouvernement et des troubles sociopolitiques. De la même manière, nous pensons que ce problème de causalité inverse existe dans l'analyse de la relation entre les conflits et la mobilisation des recettes publiques. En effet, il y a une évidence que les conflits réduisent le niveau des recettes publiques de l'Etat, mais dans un sens moins visible, une mauvaise performance fiscale entraînant un déficit de financement des dépenses prioritaires de l'Etat ou une mauvaise redistribution des ressources publiques collectées peuvent conduire à des troubles.

Si ce problème de causalité inverse n'est pas traité, il entraîne un biais dans les résultats. Nous le traitons en utilisant la méthode d'estimation des DMC (Doubles Moindres Carrés). Cela nécessite le recours à des variables qualifiées de variables instrumentales. Ces variables doivent être corrélées avec l'indicateur des conflits sans l'être avec l'écart aléatoire du modèle. En effet, elles ne doivent agir sur le taux de prélèvement public que de manière indirecte à travers les conflits.

---

<sup>48</sup> Pour plus de précision sur les instruments utilisés dans le cadre du traitement du problème d'endogénéité de la variable « dons », voir les annexes du chapitre 1.



Pour respecter ces conditions d'exclusion, les deux variables instrumentales retenues sont :

- La fragmentation linguistique ;
- La fragmentation religieuse.

Ces deux variables sont tirées de la base de données « fractionnement » réalisée par Alesina et al. (2003). Cette base fournit des indicateurs de degré d'hétérogénéité ethnique, linguistique et religieuse pour plusieurs pays. L'ensemble de ces données a été utilisé dans Alesina et al. (2003) pour tester les effets du fractionnement sur la qualité des institutions et la croissance économique. La base a fait l'objet depuis lors d'une mise à jour régulière.

On peut penser que les variables de fragmentation ethnolinguistique affectent négativement la mobilisation des recettes publiques en rendant plus compliquée l'émergence du consensus social autour des réformes fiscales. Cependant, en cherchant une évidence à cet argument, Attila et al. (2009, 2011) intègrent, dans une équation de transition fiscale, une variable de fragmentation ethnolinguistique. Ils trouvent que cette dernière n'est pas significative.

Les deux variables instrumentales retenues ne peuvent être un frein à la mobilisation des recettes publiques que s'il règne déjà un climat de tension entre les différents groupes ethniques du pays. Plus les fragmentations religieuse et linguistique sont importantes, moins le risque de conflits inter-ethniques est élevé. En effet, un niveau faible des fragmentations religieuse et linguistique est proche d'une situation de polarisation ethno-religieuse qui crée l'ethnicisation des conflits (Montalvo et Raynal-Guerol, 2000).

Dans le tableau 3.3, nous présentons les résultats des estimations de l'équation de test de départ par la méthode des DMC ainsi que les résultats des estimations des équations d'instrumentation.

Les variables instrumentales des « dons » et des « conflits » sont respectivement significatives dans les colonnes 2 et 3. En outre, la p-value du F-test est dans toutes les estimations des équations d'instrumentation inférieure à 1 %. Ce qui permet de dire que les instruments pris dans l'ensemble sont significatifs.

Dans la colonne 1, la p-value du test de sur-identification de Sargan est largement supérieure à 10 % (40 %). Ce qui indique que l'hypothèse H0 d'absence d'impact direct des instruments sur la variable expliquée n'est pas rejetée. Les résultats de l'estimation de l'équation de test de base par la méthode des DMC confirment les conclusions précédemment tirées. Les conflits ont un impact négatif et significatif sur la mobilisation des recettes publiques. La plupart des variables de contrôle ont le signe attendu et sont significatives.

**Tableau 3.3- Estimation par la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC)**

| Variable expliquée                          | Taux de prélèvement public | Dons                 | Conflit interne     |
|---|----------------------------|----------------------|---------------------|
|   | (1)                        | (2)                  | (3)                 |
| conflit interne                             | -3.298<br>(1.82)*          |                      |                     |
| dons  | -1.002<br>(0.94)           |                      |                     |
| interet                                     | -0.088<br>(0.82)           | -0.007<br>(0.45)     | 0.041<br>(1.15)     |
| inflation                                   | -0.001<br>(1.76)*          | 0.000<br>(0.50)      | 0.000<br>(2.40)**   |
| dp(-1)                                      | 0.327<br>(4.10)***         | 0.054<br>(2.74)***   | -0.034<br>(1.98)**  |
| vaagri                                      | -0.196<br>(1.56)           | -0.075<br>(4.57)***  | -0.032<br>(2.40)**  |
| ouverture                                   | 0.224<br>(3.72)***         | -0.006<br>(1.38)     | -0.031<br>(7.24)*** |
| log PIB/tête                                | 0.040<br>(0.01)            | -2.312<br>(12.10)*** | -0.466<br>(3.16)*** |
| qualité bureaucratique                      | 2.781<br>(2.66)***         | -0.128<br>(0.97)     | -0.492<br>(4.51)*** |
| fragmentation linguistique                  |                            | -1.062<br>(2.97)***  | -0.818<br>(2.32)**  |
| fragmentation religieuse                    |                            | 0.337<br>(0.81)      | -0.499<br>(1.66)*   |
| aide pondérée par la proximité géographique |                            | 58.530<br>(3.15)***  | -57.504<br>(0.53)   |
| aide pondérée par la proximité religieuse   |                            | 154.079<br>(1.53)*   | -336.577<br>(0.94)  |
| constante                                   | 34.601<br>(1.67)*          | 20.213<br>(11.92)*** | -1.986<br>(1.52)    |
| Observations                                | 710                        | 720                  | 720                 |
| R <sup>2</sup>                              | 0.20                       | 0.35                 | 0.21                |
| Test de Sargan : p-value                    | 0.39                       |                      |                     |
| F-test : p-value                            |                            | 0.00                 | 0.00                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

## IV. Effets des conflits sur les composantes des recettes publiques

### 4.1. Conflits et recettes publiques pétrolières

#### 4.1.1. *Rentes pétrolières, risque et durée des conflits*

Cette sous-section répond à la question : pourquoi les rentes pétrolières attirent les conflits et accroissent leur durée ?

Selon Collier, Hoeffler et Soderborn (2004), les facteurs robustes de risque ou déclencheurs des guerres sont notamment le niveau du revenu national, la taille de la population, le taux de croissance économique, l'occurrence d'une instabilité politique récente, la qualité des institutions démocratiques et la localisation du pays dans un voisinage ayant connu des guerres ou des systèmes politiques non démocratiques et l'importance des exportations des produits primaires ou des ressources naturelles dans les exportations totales.

Concernant l'impact des exportations des produits primaires ou des ressources naturelles sur le risque de conflits, Collier, Hoeffler et Soderborn (2004) montrent que le pétrole augmente le risque des guerres, particulièrement des conflits séparatistes, tandis que les produits dont un groupe rebelle peut tirer profit tels que les diamants augmentent la durée des conflits. Ces auteurs expliquent l'impact des exportations de produits primaires sur le risque d'éclatement des guerres civiles et l'allongement de leurs durées par deux motifs principaux, à savoir la doléance et l'avidité. Par le mécanisme de la doléance, l'extraction des ressources naturelles crée des protestations au sein de la population du fait de l'expropriation des terres, des problèmes environnementaux, de l'injustice et de l'inégalité dans la distribution des rentes. Par le mécanisme de l'avidité, les ressources naturelles exposent le pays au risque de guerres civiles et étend leur durée en raison des rentes qu'elles offrent.

S'agissant du risque probable de conflits, Collier et Hoeffler (2004) montrent que les mêmes caractéristiques qui rendent les ressources naturelles plus faciles à taxer par le gouvernement les rendent aussi plus faciles à piller par les rebelles. Ainsi, la prédation des

rebelles est juste perçue par la population de certains pays comme la taxation illégale, et la taxation des ressources naturelles par le gouvernement comme une manière de financer l'élite du pays. Dans certaines situations, la population ne fait pas de différence entre le comportement des rebelles et celui du gouvernement. Par conséquent, le risque de guerres civiles serait élevé dans les pays où les rentes des ressources naturelles sont importantes. En d'autres mots, dans les pays riches en rente pétrolière où les recettes de l'Etat sont fortement dépendantes du pétrole, le risque du conflit est plus élevé que dans les autres pays. Par exemple, quand le Tchad et la Guinée équatoriale ont commencé à exporter le pétrole, ils sont apparus particulièrement vulnérables à des tentatives de déstabilisation du pouvoir par des insurgés qui cherchaient à accéder au pouvoir par la violence afin d'avoir la mainmise sur les rentes pétrolières.

En ce qui concerne l'allongement de la durée des conflits, Collier, Hoeffler et Soderborn (2004) trouvent que, dans la plupart des rébellions des pays riches en or et en diamant, l'objectif des rebelles n'est pas forcément de renverser le gouvernement en place. Ils cherchent à piller les ressources naturelles et à profiter au maximum de leurs rentes dans le cadre du financement des activités de guerre. En 2010, la situation dans les provinces orientales de la République Démocratique du Congo (RDC) donne une bonne illustration du financement des conflits par l'exploitation des ressources naturelles. Les « Forces de Libération Du Rwanda » (FLDR), composées d'anciens militaires rwandais et des membres de la milice des Interahamwe impliqués dans le génocide rwandais de 1994, ont développé des activités lucratives d'extraction minières autour de leur base dans cette zone. Malgré une série de campagnes militaires en 2009 et 2010 des forces armées de la RDC contre les FLDR qui a entraîné leurs dispersions dans la province, un nombre important de positions lucratives sont restées en leur possession<sup>49</sup>. Ainsi, les possibilités de financement de la guerre qu'offrent les ressources naturelles aux rebelles font que l'insécurité et la guérilla persistent dans la zone.

---

<sup>49</sup> United Nations, Security Council, Final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, S/2010/596, 29 nov. 2010, p. 54.

Un autre facteur qui joue sur la durée probable d'une guerre civile, toujours selon Collier, Hoeffler et Soderborn (2004), est la capacité militaire du gouvernement à réagir aux attaques. Ces auteurs captent la puissance militaire du gouvernement par sa capacité de taxation. Etant donné que les ressources naturelles comme le pétrole sont plus aptes à augmenter le potentiel fiscal du pays, sa force militaire et de défense se trouve renforcée. Ainsi, la durée des conflits peut se réduire, ou s'allonger dans le cas où les rebelles ont aussi la possibilité d'exploiter les ressources naturelles.

Selon d'autres auteurs, les ressources naturelles engendrent les conflits à travers l'affaiblissement de la capacité institutionnelle du pays (Herbst, 2000 ; Snyder, 2002 ; Fearon et Laitin, 2003 et Humphreys, 2003). En effet, les pays dépendants des rentes naturelles ont simultanément des niveaux de qualité bureaucratique et de revenu par tête faibles et dans certains cas souffrent des fragmentations politiques et socioéconomiques. Cette situation a deux explications. Soit la dépendance aux ressources naturelles entraîne des conflits, soit elle conduit un pays à avoir une économie rentière avec peu d'incitations pour les élites dirigeantes de développer l'économie (De Soya et Neumayer, 2007). A titre illustratif, en 1990, il y a eu une protestation de masse contre la corruption, l'inégalité dans la distribution des recettes pétrolières et la pollution associée à l'exploitation du pétrole dans la région du Delta du Niger au Nigeria. La défaillance de l'Etat à répondre aux doléances de développement de l'économie locale a conduit à l'émergence de groupes d'insurgés, dont le plus important était « Movement for the Emancipation of the Niger Delta » (MEND). Au fil du temps, un nombre significatif d'éléments de ce groupe se sont engagés dans des activités criminelles, telles que le sabotage des pipelines pour extraire le pétrole, les kidnappings des employés des compagnies pétrolières, etc.

Bien que, d'une part, les rentes pétrolières augmentent le risque de conflit, d'autre part, les recettes publiques liées à ces rentes sont plus faciles à mobiliser et moins sensibles aux conflits.

#### ***4.1.2. Les recettes publiques liées au pétrole et l'effet des conflits***

Contrairement aux recettes publiques liées aux bénéfices des sociétés, aux revenus du personnel, aux consommations finales (TVA), aux droits de douane, etc., les guerres civiles ont moins d'effet sur les recettes publiques directement liées à l'exploitation pétrolière (royalties, dividendes, recettes fiscales provenant de l'exploitation du pétrole, etc.).

Du côté du gouvernement, l'objectif principal en cas de déclenchement d'un conflit est de sécuriser la chaîne de production et d'exportation du pétrole. Aussi, dans bon nombre de cas, la production du pétrole bénéficie-t-elle d'une protection naturelle en raison de l'exploitation offshore.

Du côté de l'exploitant, une fois que le conflit éclate dans une région particulière, il est coûteux pour les compagnies pétrolières de stopper leurs activités. Cela est dû à l'importance des investissements dans les équipements d'exploitation et de transport (Swanson, 2002) et à la nature des accords d'exploitation de pétrole entre le gouvernement et les sociétés d'exploitation qui se font très souvent sur une base de long terme.

Contrairement à la plupart des ressources naturelles, le pétrole apparaît comme une ressource stratégique. La communauté internationale a tendance à apporter son soutien au gouvernement des pays exportateurs du pétrole pendant la guerre pour garantir l'offre du pétrole. Dans certains cas, pour sécuriser leurs investissements, les compagnies pétrolières fournissent une assistance logistique et militaire aux troupes du gouvernement partenaire contre les rebelles. Les compagnies pétrolières peuvent permettre aux militaires d'accéder à leurs aérodromes et à leurs hélicoptères pour des opérations militaires. Elles peuvent souvent fournir directement de l'armement aux militaires du gouvernement partenaire (Swanson, 2002). Puisque les compagnies pétrolières et la communauté internationale soutiennent un camp contre l'autre, cela permet à une partie de remporter rapidement la victoire militaire et par conséquent de réduire la durée des conflits.

#### 4.1.3. Analyse empirique de l'effet des conflits sur les recettes publiques pétrolières

Pour cette analyse, la même équation de test de départ est utilisée. Cependant, nous remplaçons la variable expliquée « taux de prélèvement public » par les recettes publiques pétrolières. Ainsi, l'équation de test ci-dessous est estimée :

$$Pétrole_{i,t} = \alpha + \beta conflict_{i,t} + \theta'X_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (3.2).$$

*Pétrole* est le pourcentage des recettes publiques provenant essentiellement de l'exploitation pétrolière par rapport au PIB nominal.

Pour montrer que les conflits n'ont pas d'effets sur les recettes publiques pétrolières, il faut que le coefficient  $\beta$  soit non significatif. Dans le cas où ce coefficient est négatif et significatif, cela montre qu'entre les recettes pétrolières et les autres recettes publiques il n'y a pas différence d'effet des conflits. Toutefois, s'il est positif et significatif, on peut confirmer que, pendant les conflits, les Etats mobilisent davantage les recettes liées à l'exploitation pétrolière.

L'échantillon utilisé pour cette analyse est un sous-échantillon de pays tiré de l'échantillon global<sup>50</sup>. Il est composé de pays producteurs de pétrole pour lesquels les données sur la décomposition des recettes publiques en recettes publiques pétrolières et hors pétrole sont disponibles<sup>51</sup>. La période d'estimation s'étend de 1992 à 2004.

Dans les deux premières colonnes du tableau 3.4 où les estimations sont effectuées respectivement par la méthode des Effets Fixes (EF) et des Doubles Moindres Carrés (DMC), les conflits ont un impact positif et significatif sur les recettes publiques pétrolières. Dans les colonnes 3 et 4, les recettes pétrolières sont remplacées par les recettes publiques hors pétrole. La variable « conflit interne » devient négative et reste significative.

<sup>50</sup> La liste des pays de ce sous-échantillon se trouve dans le tableau A3.4 des annexes du chapitre 3.

<sup>51</sup> Les données des recettes pétrolières et hors pétrole proviennent du département des finances publiques du FMI.

Les estimations du tableau 3.4 montrent que les pays producteurs de pétrole mobilisent davantage de recettes publiques pétrolières durant les conflits. Ce comportement s'explique par la stratégie de compensation de la perte des recettes non pétrolières que les pays pétroliers adoptent durant les conflits. En effet, les recettes publiques pétrolières étant plus faciles à mobiliser et moins sensibles aux conflits, les pays mettent plus l'accent sur ces recettes durant les périodes conflictuelles pour compenser la perte des autres catégories de recettes publiques.

Ainsi, comme expliqué plus haut, l'effet des conflits sur la mobilisation des recettes publiques diffère en fonction de la composition des recettes. Pour deux pays A et B qui ont le même niveau de prélèvement, l'effet des conflits dépendrait du poids des recettes pétrolières dans les recettes totales. Si le pays A a plus de recettes qui sont directement liées à l'exploitation du pétrole que le pays B, alors les conflits auront moins d'effet sur les recettes publiques du pays A que sur celles du pays B.



**Tableau 3.4- Effet des conflits sur les recettes publiques pétrolières**

| Technique d'estimation   | EF                  | DMC               | EF                  | DMC                |
|--------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------|
| Variable expliquée       | Pétrole             | Pétrole           | Hors pétrole        | Hors pétrole       |
|                          | (1)                 | (2)               | (3)                 | (4)                |
| conflit interne          | 1.476<br>(3.50)***  | 4.652<br>(1.67)*  | -0.081<br>(1.61)*   | -0.313<br>(1.57)*  |
| dp(-1)                   | 0.077<br>(1.73)*    | 0.145<br>(1.61)*  | -0.019<br>(1.48)    | 0.014<br>(1.64)*   |
| dons                     | -0.437<br>(0.92)    | -6.987<br>(1.63)  | 0.043<br>(0.24)     | -0.650<br>(0.56)   |
| interet                  | 0.235<br>(1.66)*    | 0.156<br>(2.35)** | 0.025<br>(1.60)*    | 0.019<br>(1.57)*   |
| inflation                | 0.002<br>(1.75)*    | 0.005<br>(1.32)   | -0.000<br>(0.42)    | -0.001<br>(0.82)   |
| log PIB/tête             | 15.667<br>(1.59)*   | 2.894<br>(1.41)   | 12.279<br>(2.87)*** | 1.232<br>(1.72)*   |
| ouverture                | 0.197<br>(2.31)**   | 0.535<br>(1.75)*  | -0.049<br>(1.46)    | 0.012<br>(1.65)*   |
| vaagri                   | -0.508<br>(2.80)*** | 0.306<br>(0.44)   | -0.066<br>(1.74)*   | -0.015<br>(1.99)** |
| constante                | -81.986<br>(1.07)   | -8.645<br>(0.14)  | -71.146<br>(2.46)** | -0.990<br>(0.06)   |
| Observations             | 68                  | 68                | 70                  | 70                 |
| Test de Sargan : p-value |                     | 0,20              |                     | 0,33               |
| R <sup>2</sup>           | 0.46                | 0.22              | 0.26                | 0.13               |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %. Les variables instrumentées sont « conflit interne » et « dons ». Les instruments utilisés sont les mêmes que ceux utilisés dans la section 3 du présent chapitre.

#### 4.2. Conflits et mobilisation des recettes de TVA

Dans ce qui suit, nous remplaçons les recettes publiques pétrolières par les recettes de TVA. Ainsi, l'équation à estimer est la suivante :

$$TVA_{i,t} = \alpha + \beta \text{conflit}_{i,t} + \theta' X_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (3.3).$$

TVA est la somme des recettes de TVA et d'accises collectées, rapportée au PIB.

L'échantillon retenu pour cette analyse est celle du départ, en l'occurrence les 85 pays en développement sur la période 1980-2004.

Les résultats sont présentés dans le tableau 3.5. Dans les colonnes 1 et 2 où l'estimation est faite respectivement par la méthode des EF et des DMC, les conflits ont un effet négatif et significatif sur les recettes de TVA.

De cette estimation, on peut retenir que les conflits agissent négativement sur le processus de transition fiscale en cours dans la plupart des pays en développement pour compenser la perte des recettes douanières liée à l'ouverture au commerce mondial. En effet, nombre de pays en développement ont mis l'accent sur la mobilisation des recettes indirectes et surtout de TVA afin d'atteindre les objectifs des nouvelles réformes fiscales.

**Tableau 3.5- Effets des conflits sur les recettes de TVA**

|                        | EF                  | DMC                |
|------------------------|---------------------|--------------------|
|                        | (1)                 | (2)                |
| conflit interne        | -0.062<br>(1.78)*   | -3.964<br>(2.19)** |
| dp(-1)                 | -0.000<br>(0.04)    | 0.014<br>(0.16)    |
| dons                   | -0.094<br>(2.65)*** | -1.629<br>(1.36)   |
| interet                | 0.051<br>(3.64)***  | 0.151<br>(1.34)    |
| inflation              | -0.000<br>(0.70)    | 0.001<br>(1.19)    |
| log PIB                | 0.267<br>(0.54)     | 5.994<br>(1.68)*   |
| ouverture              | 0.003<br>(0.61)     | 0.122<br>(2.04)**  |
| vaagri                 | -0.052<br>(3.12)*** | -0.272<br>(2.02)** |
| qualité bureaucratique | 0.115<br>(1.06)     | 1.414<br>(1.38)    |
| constante              | 4.543<br>(1.35)     | 34.240<br>(1.47)   |
| Observations           | 715                 | 701                |
| Nombre de pays         | 47                  | 47                 |
| R <sup>2</sup>         | 08.11               | 10.78              |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %. Les variables instrumentées sont « conflit interne » et « dons ». Les instruments utilisés sont les mêmes que ceux utilisés dans la section 3 du présent chapitre.

## Conclusions et implications de politiques économiques

L'analyse économétrique de ce chapitre montre un effet négatif et significatif des conflits sur le taux de prélèvement public. Cet effet négatif des conflits sur les recettes publiques s'explique par les arguments selon lesquels les conflits armés créent la perte du civisme fiscal (Chambas, 2000), entraînent la désorganisation du système fiscal, l'affaiblissement de l'assiette fiscale et l'inefficience de l'administration fiscale et douanière (Gupta et al., 2002) et rendent difficile la collecte de l'impôt.

En test de sensibilité des résultats, l'indicateur de conflits interne tiré de la base de données de l'ICRG a été remplacé par l'indicateur de conflits « *Incidence de l'année de guerre intra-étatique* » de la base de données de « l'Uppsala-PRIO ». Cet indicateur de conflits est codé 1 pour un pays et pour une année donnée où l'on observe un ou plus d'un conflit(s) actif(s) avec plus de 1000 décès liés aux combats. Les résultats sont similaires à ceux obtenus dans l'estimation du modèle de base.

Par suite, la méthode des DMC a été utilisée pour corriger l'endogénéité des variables « conflit » et « dons ». Les résultats de cette technique d'estimation confirment comme dans les estimations précédentes une réduction significative du taux de prélèvement public par les conflits.

Par ailleurs, l'originalité de ce chapitre tient à la lumière faite sur le rôle de la composition des recettes publiques en recettes pétrolières, non pétrolières et recettes de TVA dans l'analyse de l'effet des conflits sur la mobilisation des recettes publiques.

Dans un premier temps, pour saisir ce rôle, nous avons remplacé la variable expliquée « taux de prélèvement public » par les « recettes pétrolières en pourcentage du PIB » pour un sous-groupe de pays producteurs de pétrole de l'échantillon global pour lesquels les données sur la ventilation des recettes publiques totales en recettes pétrolières et hors pétrole sont disponibles de 1992 à 2004. Les résultats concluent à un effet positif et

significatif des conflits sur les recettes publiques pétrolières. Cela montre que les pays producteurs de pétrole mobilisent davantage de recettes publiques pétrolières durant les conflits. En effet, pour compenser la perte des recettes publiques hors pétrole, les pays producteurs de pétrole se tournent vers la mobilisation des recettes pétrolières, qui sont d'une manière générale plus faciles à mobiliser et moins sensibles aux conflits.

Dans un second temps, le taux de prélèvement public est remplacé par les recettes de TVA en pourcentage du PIB. Contrairement aux recettes pétrolières, les conflits agissent de manière négative et significative sur les recettes de TVA. Ce faisant, les conflits retardent le processus de transition fiscale basé sur la substitution des recettes de TVA aux recettes douanières en cours dans la plupart des pays en développement.

Partant de ces constats, il est important de souligner que les recettes budgétaires des pays riches en pétrole souffrent moins des conflits que celles des pays non pétroliers. Les pays dépendants des recettes hors pétrole, surtout de TVA, auront des déficits budgétaires plus importants à l'issue d'un conflit. Par conséquent, cette catégorie de pays devrait faire l'objet d'une assistance financière accrue lors des périodes post-confliktuelles afin qu'ils puissent financer leurs dépenses publiques prioritaires, réduire ainsi le risque de retour en guerre et surtout continuer de mettre en œuvre les réformes de transition fiscale déjà engagées.

Cependant, une assistance technique orientée vers la mobilisation fiscale devrait être fournie à toutes les catégories de pays (pays pétroliers et non pétroliers) durant les périodes post-confliktuelles. Cela les aiderait à renforcer les capacités de leurs administrations fiscales et douanières affaiblies par la guerre. Ce faisant, leurs capacités à générer des ressources additionnelles s'améliorent.

## **Chapitre 4- Post-conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement**

### **Introduction**

Dans les périodes post-confliktuelles, l'élément important pour avoir une paix durable est de bâtir un Etat capable de mobiliser et de gérer les ressources publiques. Afin de mettre en œuvre les accords de paix et de fournir les services publics de base nécessaires au décollage économique, le gouvernement en place doit être en mesure de collecter des recettes publiques relativement importantes et de les allouer de manière à répondre aux attentes de la population.

Aussi y a-t-il un lien fort entre la capacité des Etats à mobiliser des recettes publiques et les dépenses publiques. D'une part, le niveau des recettes publiques internes limite les ambitions de l'Etat. Une contrainte qui peut être réduite mais qui ne peut pas être éliminée par l'aide publique internationale. D'autre part, le consentement des citoyens à payer les impôts dépend de leur perception que l'Etat leur fournira effectivement des biens et services publics (infrastructures, sécurité publique, santé et éducation, etc.) décents en contrepartie. Si l'Etat n'arrive pas à remplir ce contrat social, ses capacités à augmenter la pression fiscale rencontreront des contraintes sociales, politiques et administratives. Afin de lever les contraintes de financement sur les dépenses publiques aussi importantes des pays post-conflits et compte tenu du niveau des recettes publiques à la sortie de la guerre, un effort fiscal accru doit-il être consenti par le gouvernement pour assurer le fonctionnement de l'appareil étatique ? Pour restaurer le contrat social et la confiance entre les citoyens et l'Etat, les recettes publiques mobilisées doivent ensuite être allouées de manière efficiente dans des projets à forte rentabilité sociale et économique.

Sur le plan externe, consciente de la fragilité des pays post-conflits et face aux défis sociaux, économiques et politiques de la phase transitoire entre le conflit et la paix, la communauté internationale est incitée à fournir aux pays post-conflits une aide substantielle. Cet appui, qui peut prendre différentes formes (nature, technique, financière,

etc.), est prioritairement destiné à court terme à la protection des déplacés, aux soins médicaux et à la distribution d'une alimentation de base, etc. A moyen et à long terme, les appuis de la communauté internationale visent des projets de développement afin de restaurer une paix durable.

L'assistance de la communauté internationale peut jouer un rôle important dans la reconstruction et le maintien de la paix tout en maintenant la pression sur les gouvernements des pays post-conflits dans le cadre de la gestion budgétaire. Cependant, il serait naïf de penser que les bonnes intentions de la communauté internationale n'ont que des effets positifs. Les expériences montrent que l'aide publique évince la mobilisation des recettes publiques internes en réduisant la motivation du gouvernement à taxer les citoyens et les activités locales. A cet effet, la communauté internationale doit aider les efforts des gouvernements à mobiliser des recettes publiques internes en fournissant une assistance technique, en liant certains déboursements de l'aide aux progrès réalisés au niveau de la performance de mobilisation des recettes publiques internes, en supprimant les activités extrabudgétaires ou taxations illégales et en réduisant les exonérations fiscales sur l'aide publique de l'après-conflit.

Ainsi, dans un premier temps, ce chapitre met l'accent sur l'évolution de la capacité de mobilisation des recettes publiques des pays en développement durant les périodes post-conflits. Nous essayons de voir à travers une analyse théorique et empirique si les pays qui sont en situation post-conflictuelle font un effort additionnel de mobilisation des recettes publiques en raison des enjeux liés à la reconstruction et de la taille des dépenses publiques de l'après-guerre. Si cet effort additionnel que font les pays post-conflits en termes de mobilisation des recettes publiques existe, nous verrons comment il évolue au fil de la période post-conflictuelle. Cela amène à diviser la période de l'analyse en des sous-périodes de cinq (5) ans ou quinquennats. Par la suite, la sous-période exacte dans laquelle se situe cet effort additionnel des pays post-conflits est déterminée.

Dans un second temps, nous nous concentrons sur la mobilisation par la communauté internationale des ressources extérieures dans le cadre de la reconstruction des pays post-

conflits. A cet effet, le profil et le rôle des appuis extérieurs sont analysés tout en mettant un accent particulier sur l'effet des ressources extérieures sur la mobilisation des ressources intérieures durant les périodes post-confliktuelles.

### **I. Mobilisation des ressources intérieures dans les périodes post-confliktuelles**

Les périodes post-confliktuelles pourraient entraîner une dynamique de mobilisation des recettes publiques internes. Cet effet stimulateur est dû à la reprise de l'activité économique et à l'effort accru de mobilisation des recettes publiques internes que pourraient consentir les pays post-conflits pour des besoins de reconstruction et de consolidation de l'Etat.

Tout d'abord, comme souligné par Collier et Hoeffler (2006, 2007), les taux de croissance économique ont tendance à être plus élevés au cours de la décennie qui suit le conflit. Selon ces auteurs, la poussée principale se trouve au milieu de la décennie qui vient juste après les périodes qui suivent la fin du conflit. Ils expliquent cette situation par le retour de l'activité économique et des investissements en raison de la baisse de l'incertitude et par la forte capacité d'absorption de l'aide publique au développement. Par conséquent, la période de rebond de la croissance économique, en rendant plus importante l'assiette fiscale, entraîne un relèvement du niveau du taux de prélèvement public.

Ensuite, durant les périodes post-confliktuelles, les gouvernements doivent être en mesure d'assurer un financement durable des nouvelles institutions, des programmes sociaux destinés à apaiser les tensions sociales et politiques et des investissements publics destinés à promouvoir la croissance économique et le développement. Même si, dans les premiers mois de l'après-conflit, les Etats fragiles reçoivent d'importants flux d'aide extérieure qui peuvent atteindre des niveaux souvent très élevés, ceux-ci diminuent rapidement pour se retrouver à des niveaux relativement bas. Ainsi, une forte mobilisation des ressources internes est nécessaire pour soutenir les institutions, les programmes et les projets publics de développement.

Enfin, même si le lien entre la fiscalité et le renforcement des capacités de l'Etat n'est pas immédiatement apparent, il est important de souligner que la fiscalité est importante pour la consolidation de l'Etat. Elle peut favoriser l'instauration d'un processus de négociation entre l'Etat et les citoyens. Les travaux menés récemment par le Réseau GOVNET du CAD/OCDE<sup>52</sup> ont permis de montrer comment la fiscalité peut favoriser l'avènement d'administrations plus efficaces et davantage comptables de leurs actes. Ce n'est pas tant la quantité d'impôt prélevée qui importe, mais la manière dont l'impôt est prélevé qui compte. Il faut faire en sorte d'assujettir à l'impôt un grand nombre de citoyens et d'entreprises sur un mode consensuel. Ainsi, des capacités de taxation fortes sont nécessaires pour bâtir les Etats fragilisés par les conflits. Cependant, pour retrouver une légitimité forte, les gouvernements des Etats post-conflits doivent fournir en contrepartie de l'impôt des biens et services publics qui répondent aux préoccupations des citoyens.

Aussi, dans certains pays post-conflits, y a-t-il un besoin crucial de réduire la taxation illégale des seigneurs de guerre. Par exemple, en Afghanistan, de nombreux postes de contrôle frontaliers ont été installés par les seigneurs de guerre durant les conflits pour prélever des taxes sur les activités commerciales. De telles taxations ont aussi existé sur la filière cacao en Côte d'Ivoire dans le cadre du financement des dépenses militaires et sur des sites d'exploitation des ressources naturelles au Cambodge, au Libéria et en Sierra Léone. La suppression de ces postes de taxation illégale et le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles ont un enjeu non seulement fiscal mais aussi sécuritaire. Elle est déterminante dans l'établissement du monopole de l'Etat dans la taxation mais aussi dans la mise en place d'une force militaire légitime. Il est important de souligner aussi que l'effort de taxation interne est le seul moyen durable de financement de la sécurité publique intérieure après le retrait des forces militaires internationales.

---

<sup>52</sup> Réseau sur la gouvernance : [www.oecd.org/dac/governance](http://www.oecd.org/dac/governance).



Par ailleurs, au-delà de la dimension de mobilisation des recettes publiques intérieures, les décideurs politiques de l'après-conflit doivent tenir compte de la distribution de l'impact de la collecte de l'impôt sur la population. Certains facteurs, souvent source de déclenchement des conflits tels que le niveau des revenus, l'équité entre riches et pauvres, les questions ethniques, religieuses et géographiques, doivent être pris en compte.

## II. Analyse économétrique de la relation post-conflit et mobilisation des ressources publiques intérieures

### 2.1. Le modèle économétrique, les données et la méthodologie

La capacité des Etats à mobiliser les ressources publiques internes durant les périodes post-conflits est testée en estimant l'équation du taux de prélèvement ci-dessous :

$$TP_{i,t} = \alpha + \beta' X_{i,t} + \gamma postconflit_{i,t} + \mu_i + \varepsilon_{i,t} \quad (4.1).$$

Où  $TP$  est la somme des recettes publiques fiscales et non fiscales hors dons en pourcentage du PIB.

$\varepsilon$  est l'erreur idiosyncratique et les indices  $i$  et  $t$  représentent respectivement les dimensions individuelle (pays) et temporelle (périodes) du modèle.  $\mu$  représente les effets spécifiques pays.

$X$  est une série de variables de contrôle ou des déterminants classiques du taux de prélèvement public présentés dans les chapitres précédents. Il s'agit du déficit primaire, du taux d'intérêt, du taux d'inflation, de la qualité bureaucratique, de la valeur ajoutée agricole, du taux d'ouverture et du PIB/tête. Ces déterminants<sup>53</sup> du taux de prélèvement ont été choisis sur la base de la littérature qui aborde le sujet.

<sup>53</sup> Voir les chapitres précédents pour plus de détails sur la relation entre ces déterminants et la mobilisation des recettes publiques.

Les variables post-conflits sont dérivées de la variable « Incidence de l'année de guerre intra-étatique » utilisée dans le chapitre précédent (chapitre 3) et du nombre d'années de paix « peaceyears » de la base de données « Uppsala-PRIO/UCDP ».

*Postconflict 0-2* : est une variable muette qui prend la valeur 1 pour chacune des 15 premières années qui suivent directement une période de conflit. Sur cette période post-confliktuelle, on ne doit pas observer de nouveau conflit actif et le conflit passé doit durer au moins deux ans.

Après, nous cherchons à savoir si la capacité des Etats en matière de mobilisation des ressources publiques intérieures durant les périodes post-confliktuelles a un caractère temporel. Pour cela, la variable *postconflict 0-2* est divisée en trois sous-variables :

*Postconflict 0* : cette variable prend la valeur 1 uniquement pour chacune des 5 premières années qui suivent immédiatement un conflit. Ces années sont très proches de la période post-conflit et ressemblent à une situation semi-confliktuelle.

*Postconflict 1* : cette variable est codée égale à 1 uniquement de la sixième année à la dixième année de l'après-conflit. Cette période n'est ni très proche, ni très éloignée du conflit.

*Postconflict 2* : cet indicateur couvre une période quasi normale après une situation de conflit. Il prend la valeur 1 uniquement de la onzième année à la quinzième année après un conflit.

L'estimation économétrique de l'équation 4.1 est faite sur des données annuelles de 1980 à 2004 pour 87 pays en développement.

La *p-value* du test de Hausman étant inférieure à 10 %<sup>54</sup>, ainsi le modèle des effets fixes est utilisé pour l'estimation des équations de test.

## 2.2. Résultats des estimations

Le tableau 4.1 résume les résultats des estimations de l'équation de test du départ par le modèle des effets fixes. Dans la colonne 2, la variable « post-conflit 0-2 » est significative et positive. Contrôlant les variables du potentiel fiscal (niveau de développement, taux d'ouverture, valeur ajoutée agricole) et de l'effort fiscal (déficit primaire, taux d'inflation, taux d'intérêt et qualité bureaucratique), on constate que les pays post-conflits mobilisent davantage de recettes publiques que les autres pays.

Nous investiguons dans les colonnes 3 à 5 si cet effort additionnel de mobilisation des recettes publiques par les pays post-conflits a un caractère temporel. En colonne 3, la variable « post-conflit 0 » est non significative. Ce qui montre que la période post-confliktuelle qui est propice à la mobilisation des recettes publiques ne se situe pas dans les cinq (5) premières années qui suivent directement l'arrêt de la guerre.

En colonne 4, la variable « post-conflit 1 » est significative à 1 % et est positive. Par contre, la variable « post-conflit 2 » est significative à 1 % mais négative (colonne 5). Ainsi, le dynamisme de mobilisation des ressources publiques internes par les pays post-conflits se situe dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit.

---

<sup>54</sup> Une *p-value* du test de Hausman < à 10% permet de privilégier le modèle à effets fixes.

**Tableau 4.1- Résultats des estimations du modèle de base**

|                       | (1)                 | (2)                 | (3)                 | (4)                 | (5)                 |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| dp(-1)                | 0.208<br>(7.34)***  | 0.219<br>(7.66)***  | 0.209<br>(7.39)***  | 0.221<br>(7.80)***  | 0.206<br>(7.30)***  |
| inflation             | -0.000<br>(2.02)**  | -0.000<br>(2.21)**  | -0.000<br>(1.99)**  | -0.000<br>(1.79)*   | -0.000<br>(1.57)    |
| intérêt               | 0.055<br>(1.58)     | 0.051<br>(1.48)     | 0.055<br>(1.60)     | 0.052<br>(1.51)     | 0.057<br>(1.66)*    |
| qual bureau           | 1.528<br>(6.08)***  | 1.511<br>(6.03)***  | 1.544<br>(6.15)***  | 1.490<br>(5.97)***  | 1.539<br>(6.14)***  |
| vaagri                | -0.106<br>(2.38)**  | -0.094<br>(2.10)**  | -0.103<br>(2.31)**  | -0.098<br>(2.21)**  | -0.111<br>(2.48)**  |
| ouverture             | 5.152<br>(4.61)***  | 4.932<br>(4.41)***  | 4.961<br>(4.42)***  | 5.114<br>(4.61)***  | 5.106<br>(4.58)***  |
| PIB/tête              | 0.002<br>(3.82)***  | 0.002<br>(3.24)***  | 0.002<br>(3.80)***  | 0.002<br>(3.59)***  | 0.003<br>(4.15)***  |
| postconflit 0-2       |                     | 1.640<br>(2.44)**   |                     |                     |                     |
| postconflit 0         |                     |                     | 1.313<br>(1.65)     |                     |                     |
| postconflit 1         |                     |                     |                     | 2.613<br>(3.44)***  |                     |
| postconflit 2         |                     |                     |                     |                     | -1.844<br>(2.21)**  |
| constante             | 14.394<br>(7.93)*** | 14.432<br>(7.98)*** | 14.442<br>(7.97)*** | 14.497<br>(8.05)*** | 14.487<br>(8.00)*** |
| Observations          | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 |
| Observations postconf |                     | 112                 | 35                  | 47                  | 32                  |
| R <sup>2</sup>        | 0.17                | 0.18                | 0.18                | 0.19                | 0.18                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

En résumé, c'est seulement durant le deuxième quinquennat (de la sixième année à la dixième année) de l'après-conflit que les pays post-conflits se différencient des autres par une mobilisation plus élevée des ressources publiques. En raisonnant en termes monétaires, une période post-conflictuelle qui se situe dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit rapporte « 2,6 unités monétaires » de plus en recettes publiques qu'une période normale ou de paix.

L'effet non significatif du premier quinquennat s'explique par le fait que cette période est très proche du conflit et ressemble à une période semi-conflictuelle. Par conséquent, il sera difficile pour les pays post-conflits de fournir pendant cette période une capacité plus élevée de mobilisation des recettes publiques. Cependant, nous n'avons pas d'explication à l'effet défavorable du troisième quinquennat de l'après-conflit qui ressemble à une période de paix.

La dynamique de mobilisation des recettes publiques qu'apporte le deuxième quinquennat de l'après-conflit peut être liée à l'interaction de plusieurs facteurs. Les deux facteurs majeurs expliquant ce dynamisme sont la reprise de l'activité économique due au retour de l'investissement et de l'aide publique au développement et l'effort accru de mobilisation des recettes publiques internes que pourrait consentir les pays post-conflits pour des besoins de reconstruction et de consolidation de l'Etat.

Dans la section suivante est analysé spécifiquement le rôle de l'aide publique au développement dans la mobilisation des recettes publiques durant les périodes post-conflictuelles.

### **III. Mobilisation des ressources extérieures pour les pays post-conflits**

#### **3.1. Le profil des ressources extérieures mobilisées en faveur des pays post-conflits**

La reconstruction post-conflit est un système complexe qui prévoit des programmes simultanés à court, moyen et long terme destinés à prévenir l'escalade de la violence et à éviter la rechute dans le conflit, à renforcer et à consolider une paix durable. Elle commence lorsque les hostilités cessent, généralement sous forme de cessez-le-feu ou d'accord de paix. Elle demande, en plus de l'effort intérieur, une réponse aux problèmes qui doit être multidimensionnelle, cohérente et coordonnée de la part d'un large éventail d'acteurs extérieurs. Ces différents acteurs entreprennent un grand nombre de programmes interdépendants touchant à diverses dimensions de la société (sécurité, politique, socio-

économique et réconciliation) et qui s'attaquent aux causes et aux conséquences du conflit et, à long terme, jettent les fondements de la paix et du développement durable.

A court terme, l'appui extérieur post-conflit aide à la création d'un environnement de sûreté et de sécurité et à donner une réponse d'urgence aux conséquences immédiates du conflit par l'intermédiaire de programmes de secours humanitaires. Cette phase d'urgence est caractérisée par l'afflux d'acteurs extérieurs, le plus souvent sous forme d'intervention militaire pour assurer la sécurité de base, et par les acteurs humanitaires venus en réponse aux conséquences humanitaires du conflit.

A moyen terme, la communauté internationale concentre ses interventions sur le renforcement de la capacité intérieure. La focalisation se déplace des secours d'urgence vers le rétablissement, la réhabilitation et la reconstruction. Les programmes prennent en compte les initiatives destinées à la réhabilitation des services sociaux de base tels que la santé et l'éducation, la reconstruction de l'infrastructure économique, la création des emplois à court terme par l'intermédiaire de travaux publics nécessitant une main-d'œuvre importante, et la mise en place de mécanismes de gouvernance et de participation.

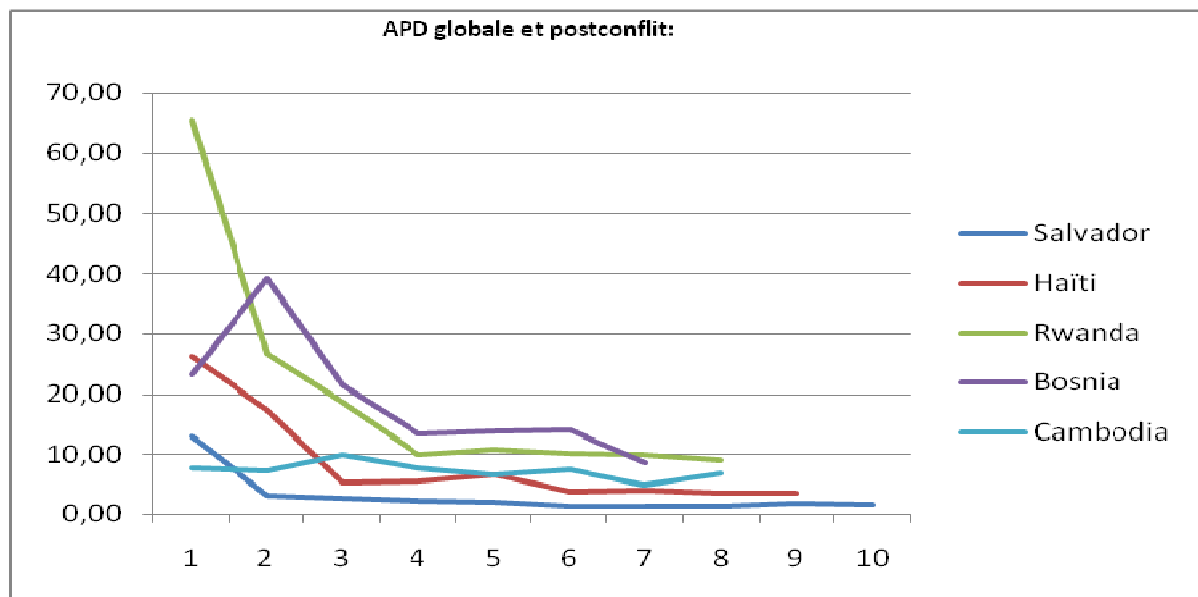
A long terme, l'appui extérieur cherche à soutenir le gouvernement des pays post-conflits et leur société civile à travers un large éventail de programmes destinés à favoriser la réconciliation, à stimuler la reconstruction socio-économique et à appuyer les programmes de développement entrepris à moyen terme.

L'urgence du déblocage de l'aide pour des opérations humanitaires fait que celle-ci peut atteindre un niveau très élevé à court terme pour retomber à son niveau habituel quelques années après le conflit.

Cette situation est illustrée dans le graphique 4.1 ci-dessous où nous retraçons l'évolution de l'aide publique globale de la 1<sup>re</sup> année à une période de 7 à 10 ans après le conflit pour un certain nombre de pays. L'aide globale atteint pour le Rwanda au cours de la 1<sup>re</sup> année après le conflit plus de 65 % du PIB pour retomber à 10 % du PIB, huit ans après le conflit.

Pour Haïti, l'aide est passée de près de 30 % du PIB dans la première année après le conflit (1993) pour se stabiliser à un niveau de moins de 5 % du PIB, dix années après. Cette situation de décroissance rapide du volume de l'aide accordée aux pays post-conflits est constatée pour le reste des pays présentés dans le graphique.

**Graphique 4.1- Evolution de l'aide publique au développement dans les périodes post-confliktuelles**



La décroissance rapide des flux d'aide après les premières années des conflits est liée à la composition de l'appui externe destiné aux pays post-conflits. Les flux d'aide destinés aux réfugiés ou aux déplacés de guerre (aide alimentaire, soins médicaux et autres aides d'urgence) sont très importants dans les premières années de l'après-guerre. Cependant, ils décroissent de manière importante au fur et à mesure que l'on converge vers les périodes de stabilité.

### **3.2. Appui extérieur et effort de mobilisation des ressources publiques intérieures**

#### *De quelle manière l'appui extérieur améliore-t-il l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures des pays post-conflits ?*

La communauté internationale pourrait aider à l'amélioration de l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures des pays post-conflits en leur fournissant une assistance technique, en liant certains déboursements de l'aide aux progrès réalisés dans la performance de mobilisation des recettes publiques intérieures, en supprimant les taxations illégales et en réduisant les exonérations fiscales sur l'aide publique de l'après-conflit.

#### *L'assistance technique :*

D'une manière générale, les effets positifs de l'assistance technique sont souvent sous-estimés, peut-être du fait que l'assistance technique a conduit à faire accepter des réformes douloureuses aux pays en développement (Brun et al., 2007, 2011). Elle a ainsi conféré d'une certaine manière le mauvais rôle aux bailleurs (Charnoz et Séverino, 2007). Nombre d'analyses se sont focalisées sur cet aspect négatif et ont négligé les apports positifs de l'assistance technique.

Cependant, l'assistance technique est tout d'abord le support le plus approprié dans le cadre du renforcement des capacités administratives des administrations fiscales et douanières des pays fragiles. Elle renforce la capacité de cette catégorie de pays à collecter des recettes publiques pour des niveaux faibles de revenu donné. Ensuite, l'assistance technique permet aux pays fragiles de faire une meilleure formulation et une meilleure exécution du budget ainsi qu'une bonne conception et application des réformes. Enfin, elle permet aux pays en situation post-confliktuelle d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales, d'instaurer la discipline fiscale et un environnement stable et favorable à la reprise de l'activité économique (Addison, 2000).



Par ailleurs, que ce soit dans le cadre du renforcement de capacités dans les finances publiques ou dans les autres domaines, l'assistance technique serait plus efficace si les nouvelles techniques et procédures apportées à travers l'appui extérieur venaient renforcer les capacités existantes au lieu de s'y substituer.

*La conditionnalité :*

La conditionnalité de l'aide publique extérieure est la deuxième manière d'encourager la mobilisation des ressources publiques intérieures. Du côté des dépenses publiques, les bailleurs de fonds ont l'habitude de demander, en contrepartie du financement des programmes de développement, des performances en termes de gestion des dépenses publiques. Cependant, du côté des recettes publiques, la conditionnalité est moins fréquente. A cet effet, il est important de lier certains types d'aides, notamment les appuis budgétaires, aux progrès réalisés dans la mobilisation des ressources publiques intérieures.

Au Guatemala en mai 1997, quelques mois après la signature des accords de paix, le FMI a fait un grand pas dans cette direction en incluant dans ses accords de stand-by une augmentation de 50 % du ratio des recettes publiques par rapport au PIB.

Dans le même sens, l'Union européenne a accordé en 2002 un appui budgétaire au Mozambique en exigeant une augmentation du niveau des recettes publiques intérieures. Un des points de repère dans le pacte pour l'Afghanistan, signé à Londres au début de 2006 et qui définit le cadre pour l'assistance internationale à apporter à ce pays au cours des cinq années qui ont suivi, était d'augmenter le ratio recettes publiques par rapport au PIB de 4,5 % en 2004-2005 à 8 % en 2010-2011.

Certes, la conditionnalité en matière de mobilisation des recettes publiques intérieures a évolué, mais elle reste toujours moins pratiquée.

*Suppression des taxations illégales :*

La suppression ou la réduction des taxations illégales pendant les périodes post-conflits a non seulement une dimension de mobilisation des recettes publiques mais aussi sécuritaire. En effet, la captation des profits de l'exploitation des ressources publiques, comme celle des domaines forestiers cambodgiens par les groupes rebelles, prive non seulement le gouvernement de recettes substantielles mais permettent aussi aux groupes armés quasi autonomes de financer leurs activités de guérillas (Le billon, 2000). Quand des seigneurs de guerre locaux prélèvent des taxes sur le commerce, incluant souvent des taxes sur les narcotrafiquants comme en Afghanistan, cela empiète sur le monopole de l'Etat non seulement dans la collecte des impôts mais aussi dans l'exercice de ses missions régaliennes. A cet effet, la suppression ou la réduction de telles activités nécessite l'assistance de la communauté internationale, notamment à travers ses forces militaires.

*Réduction des exonérations sur les flux d'aide extérieure post-conflictuelle :*

Réduire les exonérations sur l'aide extérieure dans les périodes post-conflits permettrait de rehausser le niveau de mobilisation des recettes publiques intérieures. Dans les années qui suivent les conflits, l'aide extérieure est une composante importante dans les secteurs de l'économie formelle. Pour autant, les flux d'aide et les revenus qu'ils génèrent sont très largement exemptés des impôts et taxes. Les revenus des officiels internationaux des agences d'aide, des travailleurs humanitaires, très souvent largement au-dessus des revenus nationaux, sont exemptés de tout impôt et taxe. Les biens importés par les agences d'aide (véhicules, boissons, etc.) entrent le plus souvent sur le territoire sans payer les taxes et droits de douane. Les coûts de location par les expatriés des bureaux et des maisons d'habitation généralement exorbitants par rapport aux seuils nationaux sont fréquemment exemptés d'impôt. Font partie aussi de ces exemptions de tout impôt et taxe les services fournis aux expatriés en termes de frais d'hôtel et de restauration.

Ces exonérations abusives ont des conséquences perverses. La plus visible est la perte d'importantes recettes fiscales pour le gouvernement. En plus, il y a un éparpillement des

faibles capacités administratives des pays post-conflits pour administrer des multitudes de types d'impôts. Les biens qui entrent sur le marché exemptés de tout impôt et droit de douane perturbent le jeu de la concurrence en défaveur des opérateurs économiques locaux. La dernière conséquence mais non la moins importante est que l'exemption des expatriés du paiement de l'impôt crée un sentiment de traitement de faveur au sein de la population. Dans une revue de 2005 du FMI sur les expériences des pays post-conflits en matière de mobilisation des ressources publiques intérieures, Gupta et al. montrent qu'un tel sentiment a pour conséquence la création d'une culture d'exonération d'impôt et de développement de l'incivisme fiscal. Il sape également la crédibilité des organismes internationaux quand ils affirment, comme au Cambodge, que les gouvernements devraient réduire les échappatoires et les incitations fiscales pour les entreprises locales (Smoke et Taliercio 2007).

***Comment l'appui extérieur évince-t-il l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures des pays post-conflits?***

En termes de ressources humaines, les cadres des pays post-conflits consacrent une majeure partie de leur temps de travail aux activités de gestion de l'aide et de coordination des acteurs extérieurs participant au système de reconstruction post-conflit. Une recherche menée par la Banque Mondiale et le PNUD a démontré que les systèmes de coordination, de suivi et d'évaluation associés à l'absorption de l'aide entraînent des frais considérables en ressources humaines et en administration pour le pays bénéficiaire<sup>55</sup>. Il est estimé que, si un pays africain typique gèrait 600 projets, cela se traduirait par 2400 rapports trimestriels par an à soumettre à des organismes différents et sous format différent, et par approximativement 1000 missions et évaluations annuelles, dont chacune exigerait des réunions avec des responsables principaux et des réponses officielles<sup>56</sup>. Ainsi, l'appui extérieur pour la reconstruction mobilise une bonne partie des ressources humaines limitées et des élites des administrations qui autrement auraient été disponibles et orientées

<sup>55</sup> Revue de l'OCDE, 1999, « Coordination et Gestion de l'Aide : le rôle du PNUD » (1996).

<sup>56</sup> Van de Walle et Johnston (1996), cités dans Mizrahi, S, 2000, « Réforme de l'aide : Une évaluation des mécanismes de coordination de l'aide », Club du Sahel. SAH/REFA (2000).

vers les services des douanes et des impôts et d'autres services de mobilisation des ressources internes.

En termes de mobilisation des ressources internes, l'afflux d'aide extérieure peut exercer des effets négatifs sur l'effort fiscal des pays post-conflits. En effet, une grande partie de l'aide apportée par la communauté internationale aux pays post-conflits se fait sous forme de dons. Cette catégorie de l'aide publique, étant sans contrepartie (donc n'entraînant pas de charges de remboursement), pourrait facilement se substituer aux recettes propres des Etats (Bräutigam, 2000).

Sur le plan de la qualité institutionnelle et bureaucratique, la forte dépendance des pays post-conflits à l'appui extérieur réduit leur motivation à adopter des bonnes pratiques en matière de mobilisation fiscale et à maintenir l'efficacité institutionnelle. Aussi, selon Heller (2005), les pays qui ont un budget tributaire de l'appui extérieur manquent-ils d'autonomie politique dans la gestion des recettes publiques et la prise de décision. Ainsi, cette dépendance conduit à une réduction du devoir de rendre compte du gouvernement aux citoyens ainsi que de sa responsabilité politique. Elle pourrait même entraîner une remise en cause de la fragile souveraineté des pays post-conflits. Ce faisant, non seulement la capacité de l'Etat à prélever les impôts s'affaiblit, mais aussi le consentement des citoyens envers l'impôt se réduit.

Les recherches existantes sur la relation de l'aide et de la mobilisation fiscale ne portent pas d'une manière particulière sur le cas des pays post-conflits. Dans la plupart des cas, elles aboutissent à des résultats divergents (McGillivray et Morrissey, 2001). Pour certains pays, l'aide extérieure est associée à une augmentation des recettes domestiques, pendant que pour d'autres pays elle est associée à une baisse des recettes propres de l'Etat. Pack et Pack (1990) ont conclu à une relation positive entre l'aide et la mobilisation des recettes locales en Indonésie, alors que Rodriguez et al. (1998) ont mis en évidence une relation négative entre les deux au Pakistan. Otim (1996) trouve, sur un échantillon groupé de trois pays d'Asie, que les dons ainsi que les prêts entraînent une augmentation de l'effort fiscal.

Sur un échantillon de cinq pays d'Asie du Sud-Est sur la période 1955-1976, Khan et Hoshino (1992) montrent que les dons réduisent l'effort fiscal et que les prêts produisent l'effet contraire. Okekolum (2003) a aussi démontré que les dons réduisent l'effort fiscal sur un échantillon de 72 pays en développement.

Selon Gupta et al. (2003), la relation entre l'aide et les recettes de l'Etat peut être résumée en termes de contrainte budgétaire étatique et s'écrit comme suit :

$$G = T + A + B \quad (4.2).$$

Où G est l'ensemble des dépenses du gouvernement, T les recettes propres de l'Etat, A l'aide (dons et prêts), et B les emprunts domestiques.

En différenciant G par rapport à A, on a :

$$\frac{\partial G}{\partial A} = \frac{\partial T}{\partial A} + \frac{\partial A}{\partial A} + \frac{\partial B}{\partial A} \quad (4.3).$$

Ainsi, on peut alors décomposer la réponse budgétaire du gouvernement à l'aide publique extérieure en trois scénarios : i) réduction de l'effort fiscal, ii) augmentation des dépenses publiques et iii) ajustement des emprunts locaux.

Dans le premier scénario, le gouvernement peut réduire son effort fiscal d'un montant équivalent à l'aide reçue tout en maintenant son niveau de dépenses publiques et d'emprunts constants. Cela implique que :

$$\frac{\partial T}{\partial A} = -1, \quad \frac{\partial G}{\partial A} = 0, \quad \frac{\partial B}{\partial A} = 0.$$

Dans le deuxième scénario, où les dépenses publiques augmentent en réponse à l'augmentation de l'aide, l'effort fiscal peut augmenter ou diminuer. Si l'augmentation des dépenses publiques est plus petite que l'augmentation de l'aide, en maintenant les emprunts fixes, l'effort fiscal peut décroître. Si l'augmentation des dépenses publiques est plus élevée que celle de l'aide, les recettes fiscales peuvent augmenter. Cette situation

arrive dans le cas où l'aide est fournie sous forme d'assistance technique et qu'elle est non fongible.

Au final, selon Gupta et al. (2003), l'aide sous forme de dons répond mieux au premier scénario du fait que les dons sont considérés comme une recette gratuite et, ainsi, plus substituables aux recettes internes. Leurs résultats empiriques montrent que les prêts concessionnels sont associés à une augmentation des recettes domestiques, alors que les dons portent l'effet contraire.

#### **IV. Analyse économétrique de l'effet de l'appui extérieur sur la mobilisation des ressources publiques intérieures pendant les périodes post-confliktuelles**

##### **4.1. Effets de l'aide publique globale**

Nous utilisons l'équation du taux de prélèvement ci-dessous pour estimer l'effet de l'appui extérieur sur la mobilisation des ressources publiques intérieures pendant les périodes post-confliktuelles.

$$TP_{i,t} = \alpha + \beta' X_{i,t} + \gamma postconflit_{i,t} + \delta apd_{i,t} + \theta apd * postconflit_{i,t} + \mu_i + \varepsilon_{i,t} \quad (4.4).$$

*apd* est le montant global de l'Aide Publique au Développement (APD) fournie sur la base déboursement par la communauté internationale. Cette variable provient de la base de données de l'OCDE sur les statistiques d'aide publique au développement.

La variable d'intérêt *apd\*postconflit* est censée capter l'effet de l'appui extérieur pendant les périodes post-confliktuelles sur la mobilisation des recettes publiques intérieures.

Les autres variables *TP*, *X* et *postconflit* ont été définies dans la section précédente.

Comme dans les chapitres précédents, il existe un problème de biais de simultanéité entre les variables « aide publique au développement » et « taux de prélèvement public ». En effet, une performance élevée de mobilisation fiscale d'un pays peut inciter les bailleurs à augmenter leur assistance en faveur de ce pays. Egalement, certains bailleurs peuvent lier

le déblocage des fonds à la réalisation des performances en termes de mobilisation des recettes publiques internes.

Pour résoudre ce problème de biais dans les estimations, la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC) est utilisée. Ainsi, sont instrumentés l'aide publique et les variables multiplicatives en tenant compte de trois aspects : la proximité géographique, la proximité linguistique et la proximité religieuse entre les principaux bailleurs et le pays receveur de l'aide<sup>57</sup>. Ainsi, au final, trois instruments sont utilisés pour la variable « apd ». Le premier est l'aide pondérée par la distance entre le pays receveur et les cinq principaux bailleurs et les deux autres sont respectivement l'aide pondérée par l'existence ou non d'une langue commune ou d'une religion commune avec les cinq principaux bailleurs. Pour instrumenter les variables multiplicatives, les instruments de l'aide sont croisés avec les différents indicateurs « post-conflits ».

Les résultats des estimations par la méthode des DMC sont présentés dans le tableau 4.2.

L'APD a un impact positif et significatif sur la mobilisation des recettes publiques, même si le coefficient reste faible. Toutes les variables post-conflits stimulent le taux de prélèvement public sauf la variable post-conflit 2. Par contre, les variables multiplicatives « apd\*postconflit0 » et « apd\*postconflit1 » sont toutes négatives et significatives à 5 % et « apd\*postconflit2 » n'est pas significative. Ces résultats montrent une réduction du niveau du prélèvement public dans le premier et le deuxième quinquennat par l'afflux de l'aide extérieure et un effet non significatif au troisième quinquennat. Ce faisant, ils remettent en cause l'efficacité de l'appui extérieur en termes de mobilisation des ressources publiques internes sur l'ensemble de la période post-conflictuelle.

Ces résultats ne sont pas surprenants. Comme souligné dans les sections antérieures, l'afflux de l'aide extérieure dans les périodes post-conflictuelles a des effets d'éviction sur

---

<sup>57</sup> Les résultats des estimations des équations d'instrumentation sont présentés dans les annexes du chapitre 4, au tableau A4.6.

la mobilisation des recettes publiques internes. Il réduit la motivation des gouvernements à adopter des bonnes pratiques en matière de mobilisation fiscale et le consentement des citoyens envers l'impôt. Dans certains cas, en se substituant aux recettes propres dans le cadre du financement des dépenses publiques de fonctionnement, l'appui extérieur n'amène pas le gouvernement à entreprendre des politiques de mobilisation des recettes propres à court et moyen terme.

L'orientation de l'appui extérieur et les objectifs recherchés par la communauté internationale à court terme dans les pays post-conflits constituent aussi des facteurs explicatifs de ces résultats. En effet, à court terme, l'appui extérieur post-conflit aide à la création d'un environnement de sûreté et de sécurité et à donner une réponse d'urgence aux conséquences immédiates du conflit par l'intermédiaire de programmes de secours humanitaires. Ainsi, à court terme, il n'y a pas de lien direct entre l'appui extérieur et la mobilisation des ressources publiques internes.



**Tableau 4.2- Efficacité de l'aide globale (estimation en DMC)**

|                             | (1)                 | (2)                 | (3)                 | (4)                 | (5)                 |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| apd                         | 0.005<br>(1.70)*    | 0.006<br>(1.73)*    | 0.003<br>(0.96)     | 0.007<br>(2.20)**   | 0.004<br>(1.31)     |
| dp(-1)                      | 0.205<br>(6.91)***  | 0.200<br>(5.87)***  | 0.199<br>(6.52)***  | 0.198<br>(5.87)***  | 0.204<br>(6.93)***  |
| inflation                   | -0.000<br>(0.98)    | -0.000<br>(1.78)*   | -0.000<br>(1.18)    | -0.000<br>(0.20)    | -0.000<br>(0.78)    |
| intérêt                     | 0.054<br>(1.49)     | 0.041<br>(1.04)     | 0.064<br>(1.72)*    | 0.044<br>(1.11)     | 0.056<br>(1.55)     |
| qual bureau                 | 1.416<br>(5.22)***  | 1.583<br>(5.15)***  | 1.626<br>(5.62)***  | 1.297<br>(4.38)***  | 1.476<br>(5.54)***  |
| vaagri                      | 0.052<br>(0.92)     | 0.071<br>(1.12)     | 0.057<br>(0.98)     | 0.073<br>(1.16)     | 0.071<br>(1.28)     |
| ouverture                   | 4.776<br>(4.01)***  | 4.055<br>(3.08)***  | 3.459<br>(2.67)***  | 4.998<br>(3.85)***  | 4.854<br>(4.15)***  |
| PIB/tête                    | -0.002<br>(2.98)*** | -0.001<br>(0.93)    | -0.002<br>(3.12)*** | -0.002<br>(2.04)**  | -0.002<br>(3.05)*** |
| apd*postconflit 0-2         |                     | -0.018<br>(1.60)    |                     |                     |                     |
| postconflit 0-2             |                     | 8.520<br>(2.07)**   |                     |                     |                     |
| apd*postconflit 0           |                     |                     | -0.027<br>(2.44)**  |                     |                     |
| postconflit 0               |                     |                     | 11.346<br>(2.77)*** |                     |                     |
| apd*postconflit 1           |                     |                     |                     | -0.029<br>(2.71)*** |                     |
| postconflit 1               |                     |                     |                     | 16.584<br>(3.43)*** |                     |
| apd*postconflit 2           |                     |                     |                     |                     | -0.003<br>(0.39)    |
| postconflit 2               |                     |                     |                     |                     | -1.500<br>(0.56)    |
| constante                   | 14.691<br>(7.74)*** | 12.413<br>(5.03)*** | 15.028<br>(7.76)*** | 12.755<br>(5.76)*** | 14.549<br>(7.66)*** |
| Observations                | 774                 | 774                 | 774                 | 774                 | 774                 |
| Observations postconf       |                     | 99                  | 35                  | 38                  | 28                  |
| Tests de Sargan : p-value : | 0.201               | 0.233               | 0.296               | 0.205               | 0.256               |
| R <sup>2</sup>              | 0.11                | 0.15                | 0.14                | 0.17                | 0.16                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

## 4.2. Effets de l'assistance technique

L'objectif de ce test est de voir si l'assistance technique, contrairement à l'aide publique globale, joue un rôle significatif dans la mobilisation des recettes publiques internes de l'après-conflit.

Cet intérêt est porté par plusieurs arguments théoriques. En effet, contrairement aux autres flux d'aide, l'assistance technique a un effet d'éviction limité sur la mobilisation des recettes publiques internes. Elle permet d'instaurer la discipline fiscale et un environnement stable et favorable à la reprise de l'activité économique (Addison, 2000), et son absorption est assez facile compte tenu de l'urgence de renforcement de capacité de l'administration locale dans les pays post-conflits.

Afin de tester ce rôle, dans l'équation du taux de prélèvement public estimée ci-dessus, l'aide publique au développement est remplacée par la coopération technique.

Ainsi, il s'agit d'estimer l'équation ci-après :

$$TR_{i,t} = \alpha + \beta'X_{i,t} + \gamma postconflit_{i,t} + \delta cooptech_{i,t} + \theta cooptech * postconflit_{i,t} + \mu_i + \varepsilon_{i,t} \quad (4.5).$$

*Cooptech*<sup>58</sup> : est la coopération technique. Elle est destinée à financer le transfert de compétences techniques et de gestion ou de la technologie en vue de l'édification de capacités nationales générales (GDF, 2007).

La variable « *cooptech\*postconflit* » est censée capter le rôle de l'efficacité de l'assistance technique durant les périodes post-conflits.

Comme pour la variable « *apd* », nous pensons qu'il y a un problème de biais de simultanéité entre la « variable coopération technique » et le taux de prélèvement public. Elle est instrumentée en adoptant la même procédure utilisée dans l'instrumentation de la

<sup>58</sup> Les données sur la coopération technique sont extraites de la base de données « Global Development Finance, 2007 ».

variable « *apd* ». A cet effet, dans les différentes pondérations, l'aide globale est remplacée par la coopération technique<sup>59</sup>.

Le tableau 4.3 présente les résultats de l'estimation de l'équation du taux de prélèvement public après l'introduction de la coopération technique « *cooptech* ».

La variable « *cooptech* » est significative seulement dans la colonne 3. Dans la colonne 2, quand on la multiplie par « *postconflit 0-1* », elle reste toujours non significative. De la colonne 3 à la colonne 5, on la multiplie respectivement par « *postconf 0* », « *postconf 1* » et « *postconf 2* ». C'est seulement lorsqu'elle est croisée avec « *postconf 1* » (colonne 4) qu'elle devient positive et significative (5 %). Ce qui montre que la période d'efficacité de la coopération technique se situe dans le deuxième quinquennat après le conflit.

Par ailleurs, la variable « *postconf 1* » reste toujours significative comme dans les estimations précédentes. Ce qui montre que même si l'assistance technique est efficace durant le deuxième quinquennat de la période post-confliktuelle, elle n'explique pas l'effort additionnel que fournissent les pays post-conflits en matière de mobilisation des ressources publiques intérieures.

---

<sup>59</sup> Les résultats des estimations des équations d'instrumentation sont présentés dans le tableau A4.6 du chapitre 4. La technique de construction des instruments est expliquée plus en détail dans les annexes du chapitre 1.

**Tableau 4.3- Efficacité de la coopération technique (estimation DMC)**

|                           | (1)                 | (2)                 | (3)                | (4)                 | (5)                |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| coop tech                 | -0.160<br>(0.10)    | 1.144<br>(1.14)     | 2.654<br>(1.69)*   | 0.764<br>(0.53)     | -0.409<br>(0.25)   |
| dp(-1)                    | 0.209<br>(6.29)***  | 0.214<br>(7.01)***  | 0.188<br>(4.65)*** | 0.225<br>(7.00)***  | 0.209<br>(6.26)*** |
| inflation                 | -0.000<br>(1.76)*   | -0.000<br>(1.35)    | -0.000<br>(0.72)   | -0.000<br>(1.15)    | -0.000<br>(1.44)   |
| intérêt                   | 0.057<br>(1.38)     | 0.032<br>(0.79)     | 0.005<br>(0.08)    | 0.039<br>(0.94)     | 0.061<br>(1.32)    |
| qual bureau               | 1.556<br>(4.31)***  | 1.334<br>(4.46)***  | 0.996<br>(1.99)**  | 1.530<br>(4.23)***  | 1.643<br>(4.60)*** |
| vaagri                    | 0.097<br>(1.03)     | -0.135<br>(2.41)**  | -0.190<br>(2.46)** | 0.128<br>(1.47)     | 0.097<br>(0.92)    |
| ouverture                 | 5.538<br>(1.37)     | 1.443<br>(0.37)     | -4.186<br>(0.68)   | 3.290<br>(0.88)     | 6.227<br>(1.51)    |
| PIB/tête                  | -0.002<br>(3.86)*** | -0.002<br>(2.83)*** | -0.002<br>(2.52)** | -0.002<br>(3.72)*** | -0.002<br>(2.42)** |
| cooptech*postconf0-2      |                     | 0.547<br>(0.39)     |                    |                     |                    |
| postconflit 0-2           |                     | 1.342<br>(0.48)     |                    |                     |                    |
| cooptech*postconf0        |                     |                     | 2.937<br>(1.06)    |                     |                    |
| postconflit 0             |                     |                     | -6.289<br>(0.76)   |                     |                    |
| cooptech*postconf1        |                     |                     |                    | 2.391<br>(1.70)*    |                    |
| postconflit 1             |                     |                     |                    | 0.750<br>(2.28)**   |                    |
| cooptech*postconf2        |                     |                     |                    |                     | -2.049<br>(0.38)   |
| postconflit 2             |                     |                     |                    |                     | 0.332<br>(0.04)    |
| constante                 | 14.881<br>(2.53)**  | 11.012<br>(3.56)*** | 7.374<br>(1.63)    | 11.939<br>(2.22)**  | 15.322<br>(2.23)** |
| Observations              | 774                 | 774                 | 774                | 774                 | 774                |
| Observations postconf     |                     | 99                  | 35                 | 47                  | 32                 |
| Tests de Sargan : p-value | 0.295               | 0.655               | 0.443              | 0.334               | 0.301              |
| R <sup>2</sup>            | 0.17                | 0.19                | 0.11               | 0.16                | 0.16               |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

## Conclusions et implications de politiques économiques

Dans un premier temps est analysée dans ce chapitre la mobilisation des ressources publiques intérieures durant les périodes post-confliktuelles. Comparativement aux pays en situation de paix, les pays post-conflits sont censés fournir un effort additionnel en termes de mobilisation des recettes publiques intérieures en raison de la reprise de l'activité économique et compte tenu de la taille des dépenses de reconstruction et de consolidation de l'Etat.

Même si dans les premiers mois de l'après-conflit les Etats fragiles reçoivent d'importants flux d'aide extérieure qui atteignent des niveaux souvent très élevés, ces flux peuvent diminuer très rapidement au fil du temps pour se retrouver à des niveaux très bas. Ainsi, une forte mobilisation des ressources intérieures est nécessaire pour soutenir les institutions, les programmes et les projets publics de développement post-conflits.

Ces arguments sont testés économétriquement en intégrant dans une équation du taux de prélèvement des variables « post-conflits ». Les résultats des tests confirment une capacité additionnelle des pays post-conflits dans la mobilisation des recettes publiques durant les périodes post-confliktuelles. Cependant, ce dynamisme des pays post-conflits dans la mobilisation des recettes publiques a un caractère temporel et se situe dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit. En raisonnant en termes monétaires, une période post-confliktuelle qui se situe dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit rapporte « 2,6 unités monétaires » de plus en recettes publiques intérieures qu'une période normale ou de paix.

L'effet non significatif du premier quinquennat s'explique par le fait que cette période est très proche du conflit et ressemble à une période semi-confliktuelle. Par conséquent, il sera difficile pour les pays post-conflits de fournir pendant cette période une capacité plus élevée de mobilisation des recettes publiques.

Cependant, nous n'avons pas d'explication à l'effet défavorable du troisième quinquennat de l'après-conflit qui ressemble à une période quasi-normale.

Dans un second temps, les analyses portent sur la mobilisation des ressources extérieures dans le cadre de la reconstruction des pays post-conflits, tout en mettant l'accent sur la relation de l'afflux de l'appui extérieur sur l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures.

L'appui extérieur pour la reconstruction pourrait capter une bonne partie des ressources humaines limitées et des élites des administrations des pays post-conflits qui autrement auraient été disponibles et orientées vers les services des douanes et des impôts ou d'autres services de mobilisation des ressources internes. Les expériences montrent également que l'abondance de l'appui extérieur évince la mobilisation des recettes publiques internes en réduisant la motivation du gouvernement à taxer les citoyens et les activités locales. Sur le plan de la qualité institutionnelle et bureaucratique, la forte dépendance des pays post-conflits à l'appui extérieur réduit leur motivation à adopter des bonnes pratiques en matière de mobilisation fiscale et à maintenir l'efficacité institutionnelle.

Afin de tester l'efficacité de l'appui extérieur en matière de mobilisation des ressources internes, une variable multiplicative «postconflit\*apd » est créée et ensuite intégrée dans l'équation du taux de prélèvement public.

Les estimations montrent une réduction du niveau du prélèvement public dans le premier et le deuxième quinquennat par l'afflux de l'aide extérieure et un effet non significatif au troisième quinquennat. Elles remettent ainsi en cause l'efficacité de l'appui extérieur en matière de mobilisation des ressources publiques internes sur l'ensemble de la période post-conflituelle.

En remplaçant l'aide publique globale par l'assistance technique, les estimations mettent en évidence un effet positif et significatif de cette composante de l'aide publique sur le taux de prélèvement public dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit. Par ailleurs, la variable « postconf 1 » reste toujours significative, comme dans les estimations précédentes. Ainsi, malgré l'efficacité de l'assistance technique, ces derniers résultats

montrent qu'elle n'explique pas l'effort additionnel que fournissent les pays post-conflits en matière de mobilisation des ressources publiques internes durant le deuxième quinquennat de l'après-conflit.

Ainsi, mieux absorber l'appui extérieur pour la reconstruction et le renforcement de capacité des pays post-conflits implique la canalisation des ressources humaines limitées. Il est possible de réduire les coûts de gestion de l'appui extérieur par le biais d'une meilleure coordination et d'une amélioration des processus et systèmes de gestion des ressources externes visant à rationaliser l'interface entre les acteurs intérieurs et extérieurs et à limiter les impacts sur la bureaucratie du pays hôte.

La communauté internationale pourrait aider à l'amélioration de l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures des pays post-conflits en liant certains déboursements aux progrès réalisés dans la performance de mobilisation des recettes publiques intérieures, en supprimant les taxations illégales et en réduisant les exonérations fiscales sur l'aide publique de l'après-conflit.

L'aide destinée aux pays post-conflits ne devrait pas être fournie exclusivement sous forme militaire et humanitaire (aide alimentaire, aide médicale, aide destinée aux réfugiés, etc.). Une assistance technique permettrait à cette catégorie de pays de mobiliser davantage de ressources internes pour des besoins de reconstruction et de développement de long terme.

## Conclusion générale

Face à l'imprévisibilité des flux de ressources externes et à la chute des recettes tarifaires, consécutive aux politiques d'ouverture commerciale, les pays en développement doivent s'engager dans une mobilisation accrue des ressources publiques. Ainsi, en rehaussant leur capacité de mobilisation des recettes publiques propres, les pays en développement pourraient disposer de façon durable des flux de ressources garantis et relativement stables dans le financement des biens publics de base et des programmes de développement.

Toutefois, la mobilisation accrue des recettes publiques à la hauteur du potentiel fiscal des pays en développement est fortement influencée par les chocs. Dans cette thèse, nous nous intéressons à deux principaux chocs que connaissent fréquemment les pays en développement. Il s'agit notamment des chocs des produits de base et des chocs sociopolitiques.

La littérature qui traite les performances de mobilisation des recettes publiques des pays en développement s'intéresse très peu aux chocs. Or, les performances budgétaires des pays en développement sont volatiles en raison de l'occurrence très fréquente des chocs de grande ampleur et à fréquence élevée. L'analyse des mécanismes de transmission des impacts de ces chocs est déterminante pour la compréhension de l'évolution des performances en matière de mobilisation des recettes publiques des pays en développement.

Dans cette thèse, nous menons une analyse théorique et empirique détaillée des chocs, et des différents mécanismes et canaux de transmission de leurs effets sur la mobilisation des recettes publiques des pays en développement. Ce faisant, nous complétons la lacune existante dans l'analyse et dans la compréhension des facteurs explicatifs du niveau de mobilisation des recettes publiques des pays en développement.



Nos contributions dans cette thèse se matérialisent non seulement sous forme d'hypothèses, de mécanismes et canaux de transmission des effets des chocs ; mais aussi par des tests d'hypothèses théoriques et de résultats économétriques. La plupart des analyses économétriques couvrent un échantillon large composé uniquement de pays en développement sur la période 1980-2004.

### **Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques**

Dans le chapitre 1, nous menons un test économétrique qui montre un effet significatif et négatif des chocs négatifs des recettes d'exportation des produits de base sur le taux de prélèvement public des pays d'Afrique subsaharienne et un effet non significatif des chocs positifs. Cette situation s'explique par la baisse de l'effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de « booms » et l'inaptitude des pays d'Afrique subsaharienne à mobiliser davantage de recettes durant les périodes de « busts ».

L'effet non significatif des chocs positifs à l'exportation s'explique par deux mécanismes : effet richesse et effet qui trouve ses explications dans la politique budgétaire optimale de Talvi et Végh (2005). En effet, pendant les périodes de « booms », une erreur d'appréciation de la durée du choc et du volume des recettes qu'il apporte pourrait amener les Etats à réduire volontairement les taux d'imposition ou à pratiquer des politiques fiscales laxistes. En outre, l'apparition des pressions à la dépense durant les chocs positifs rend coûteux les surplus budgétaires et amène les Etats à réduire leur taux d'imposition.

L'effet négatif et significatif des « busts » s'explique par les difficultés de mise en œuvre des politiques de mobilisation fiscale durant les périodes de chocs négatifs pour compenser les pertes de recettes publiques.

Ces résultats contribuent à la littérature sur la mobilisation des recettes publiques à plusieurs niveaux. Les études précédentes sur les « booms » de recettes d'exportation des produits de base ont relativisé la réaction des recettes publiques face aux chocs en se focalisant sur les dépenses publiques. Les analyses de ce chapitre montrent que les recettes publiques réagissent également aux chocs positifs de recettes d'exportation des produits de base à travers notamment la baisse de l'effort de mobilisation fiscale. Ces conclusions sont prouvées par des tests économétriques basés sur des indicateurs de chocs, calculés à partir des chocs réels de recettes d'exportation des produits de base de chaque pays.

Le chapitre 2 revient sur les effets des chocs des produits de base mais en s'intéressant particulièrement à la mobilisation des recettes publiques internes dans le cadre du processus de transition fiscale des pays de l'UEMOA. Les analyses, portant sur 15 années d'intégration de 7 pays de l'UEMOA, aboutissent sur divers résultats. Les chocs négatifs à l'export des prix des produits de base ont un effet négatif et significatif sur la transition fiscale. Ainsi, les performances de mobilisation des recettes internes, notamment des recettes de TVA, sont réduites par les épisodes de chocs négatifs d'exportation des produits de base. Par contre, les chocs positifs à l'export et les chocs à l'import n'ont pas d'effet significatif sur la transition fiscale.

Cette analyse permet d'attirer l'attention sur le rôle crucial des chocs notamment des chocs négatifs à l'export des prix des produits de base dans les réformes de transition fiscale engagées dans la plupart des pays en développement. Elle est à notre connaissance, la première analyse à s'intéresser à cette relation et à apporter un éclairage sur les canaux de transmission des effets des chocs à l'export comme l'import sur la transition fiscale. Etant donné que les chocs positifs de prix à l'export n'exerce pas d'effets significatifs sur le processus de transition fiscal, cette étude permet d'appuyer l'idée d'un manque de motivation dans la mobilisation des recettes publiques pendant les périodes de « booms » de recettes d'exportation (chapitre 1).

## **Chocs sociopolitiques et mobilisation des recettes publiques**

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à l'examen des effets des chocs sociopolitiques sur la mobilisation des recettes publiques.

Ainsi, le chapitre 3 porte sur un choc sociopolitique majeur, en l'occurrence les conflits intra-étatiques. Dans ce chapitre, les tests montrent un effet négatif et significatif des conflits sur le taux de prélèvement public. Cet effet négatif des conflits sur les recettes publiques s'explique par les arguments selon lesquels les conflits armés créent la perte du civisme fiscal (Chambas, 2005), entraînent la désorganisation du système fiscal, l'affaiblissement de l'assiette fiscale et l'inefficience de l'administration fiscale et douanière (Gupta et al., 2002), et rendent difficile la collecte de l'impôt. En s'intéressant aux différentes composantes des recettes publiques, les estimations mettent en évidence un effet positif et significatif des conflits sur les recettes pétrolières et un effet négatif et significatif sur les recettes non pétrolières et les recettes de TVA.

Nombre d'auteurs ont analysé les effets des conflits sur la mobilisation des recettes publiques. Cependant, l'originalité de notre analyse tient à la lumière faite sur le rôle de la composition des recettes publiques en recettes pétrolières, non pétrolières et recettes de TVA dans l'analyse de l'effet des conflits sur la mobilisation des recettes publiques.

Cette distinction entre les composantes des recettes publiques permet de montrer notamment que les pays producteurs de pétrole mobilisent davantage de recettes publiques pétrolières durant les conflits. En effet, pour compenser la perte des recettes publiques hors pétrole, les pays producteurs de pétrole se tournent vers la mobilisation des recettes pétrolières qui sont d'une manière générale plus faciles à mobiliser et moins sensibles aux conflits.

Elle permet également de montrer que les conflits retardent de manière significative le processus de transition fiscale en cours dans la plupart des pays en développement, dans la mesure où la TVA est utilisée comme instrument principal de ce processus.

Le chapitre 4, suite logique du chapitre 3, prolonge l'analyse des effets des chocs sociopolitiques en s'intéressant dans un premier temps à la mobilisation des recettes publiques pendant les périodes post-confliktuelles. Comparativement aux pays en situation de paix, les pays post-conflits sont censés fournir un effort additionnel en termes de mobilisation des recettes publiques intérieures en raison de la reprise de l'activité économique et compte tenu de la taille des dépenses de reconstruction et de consolidation de l'Etat. Les tests économétriques de ces arguments confirment une capacité additionnelle des pays post-conflits dans la mobilisation des recettes publiques intérieures durant les périodes post-confliktuelles. Cependant, ce dynamisme des pays post-conflits dans la mobilisation des recettes publiques a un caractère temporel et se situe dans le deuxième quinquennat de l'après-conflit.

Dans un second temps, le chapitre 4 évoque la question de l'efficacité des flux de ressources extérieures mobilisées dans le cadre de la reconstruction des pays post-conflits. A cet effet, il examine la relation entre l'appui extérieur et l'effort de mobilisation des ressources publiques intérieures durant les périodes post-confliktuelles. Les estimations remettent en cause l'efficacité de l'aide publique globale au développement en matière de mobilisation des ressources publiques internes sur l'ensemble de la période post-confliktuelle. Contrairement à l'aide publique globale, l'assistance technique entraîne un renforcement de l'effort de mobilisation des recettes publiques internes durant le deuxième quinquennat de l'après-conflit. Toutefois, elle n'explique pas l'effort additionnel que fournissent les pays post-conflits en matière de mobilisation des ressources publiques intérieures.

Les analyses de ce chapitre contribuent non seulement à la littérature consacrées aux pays post-conflits, mais aussi à celle relative à la mobilisation des recettes publiques. En effet, rares sont les études qui s'intéressent à la mobilisation des recettes publiques durant les périodes post-confliktuelles. La plupart des auteurs qui abordent le sujet du financement des pays post-conflits se focalisent en général sur l'analyse de l'appui extérieur, en l'occurrence l'aide publique au développement. Cette étude se penche sur la mobilisation

des ressources publiques intérieures durant les périodes post-conflits et montre le caractère capital de cette mobilisation dans le financement et la consolidation des Etats fragiles.

En outre, au sujet de l'efficacité de l'aide publique au développement en termes de mobilisation des recettes fiscales, très peu d'auteurs s'intéressent au cas spécifique des pays post-conflits. Notre analyse est l'une des premières à examiner en profondeur les effets positifs et négatifs de l'appui extérieur sur la mobilisation des ressources intérieures et à mettre en évidence l'efficacité de l'assistance technique dans les pays post-conflits.

### **Implications de politiques économiques**

Cette thèse a souligné l'intérêt de la gestion des chocs et de l'après-chocs. Les implications de politiques économiques qui en résultent permettent de faire une gestion prévisible des chocs et ainsi d'atténuer leurs effets directs et indirects. Elles s'organisent au tour de deux grandes catégories de chocs qui ont été abordées dans cette recherche. Malgré la limite de nos analyses dont découlent ces implications de politiques, leur application permettrait une gestion efficace des épisodes de chocs. La plupart des recommandations sont axées non seulement sur un effort de gestion des chocs par les pays en développement, mais aussi sur un effort concerté, coordonné et efficace de gestion des chocs de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

Pour la gestion des chocs des produits de base et de leurs impacts, le principe du lissage des recettes budgétaires est mieux indiqué pour les pays d'Afrique subsaharienne afin d'éviter la baisse de l'effort de mobilisation des recettes publiques durant les périodes de « booms ». A l'instar de la Norvège, ils peuvent créer des fonds souverains alimentés par les recettes supplémentaires qu'engendrent les chocs positifs. Ces fonds peuvent être des prises de participation aux capitaux des entreprises ou des placements sur les marchés boursiers. Pour éviter des investissements à très faible rentabilité économique et sociale, les Etats ne doivent pas se lancer dans des projets d'investissement précipités et non mûrement réfléchis. Nous proposons que les pays donateurs d'aide augmentent l'appui

budgétaire, particulièrement pendant les périodes de chocs négatifs. Comme les pays d'Afrique subsaharienne n'arrivent pas à compenser les pertes de recettes, un appui financier supplémentaire les aidera à conserver les projets sociaux déjà engagés. Les services de la dette peuvent être échelonnés en fonction des périodes de chocs. Durant les périodes de chocs négatifs, ils doivent être moins importants. Par contre, durant les chocs positifs, ils doivent être plus importants pour maintenir l'effort de mobilisation des recettes publiques au même niveau que les périodes qui précèdent le choc positif.

Dans le cadre de la mobilisation des recettes internes pour les réformes de transition fiscale des pays de l'UEMOA, les chocs négatifs des prix de leurs principaux produits d'exportation réduisent la probabilité de succès des nouvelles orientations fiscales. A cet effet, la Commission de l'UEMOA devrait désormais tenir compte du rôle prépondérant et déterminant des chocs exogènes dans la transmission des textes communautaires de transition fiscale. Comme pour le critère de convergence « taux d'inflation  $\leq 3\%$  » qui est corrigé des effets des chocs, les performances en termes de mobilisation des ressources internes devraient tenir compte de l'effet des chocs exogènes. En outre, dans un cadre communautaire, un fonds de réserve de solidarité devrait être créé. Ce dernier pourrait lever des ressources sur les marchés financiers ou s'alimenter par des dons afin d'aider les Etats qui connaissent une forte baisse des prix de leurs principaux produits d'exportation. Il ne s'agira pas d'un fonds de stabilisation des recettes de l'Etat mais d'un mécanisme qui ne pourrait être déclenché que dans le seul but d'éviter des périodes de forte récession entraînées par des baisses importantes des recettes d'exportation des produits de base et de réduire les effets contraignants des chocs négatifs dans l'application des réformes communautaires.

En ce qui concerne la gestion des chocs sociopolitiques, un appui extérieur est nécessaire. Ce soutien externe doit être coordonné, concerté et mobilisé à temps. Nos analyses économétriques montrent que le budget des pays riches en pétrole souffre moins des conflits que celui des pays non pétroliers ou dépendants des recettes de TVA. A cet égard, nous suggérons une assistance financière importante de la part des pays donateurs de l'aide

aux pays non pétroliers durant les périodes post-conflits. Cet appui leur permettrait de financer les dépenses publiques sociales et prioritaires de sortie de crise. Pour relancer la mobilisation des recettes publiques durant les périodes post-conflits, les deux catégories de pays, pétroliers et non pétroliers, devraient bénéficier d'une aide, pas exclusivement sous forme humanitaire et militaire, mais aussi sous forme d'assistance technique axée sur la mobilisation des recettes fiscales. Cet appui leur permettra de mobiliser davantage de ressources internes pour des besoins de reconstruction et de développement de long terme.

Cependant, mieux absorber l'appui extérieur pour la reconstruction et le renforcement de capacité des pays post-conflits implique la canalisation des ressources humaines limitées de cette catégorie de pays. Il serait préférable de réduire les coûts de gestion de l'appui extérieur par le biais d'une meilleure coordination et d'une amélioration des processus de gestion, et aussi de diminuer les exonérations fiscales sur l'aide publique de l'après-conflit.

### **Limites et prolongements possibles**

Tout d'abord, cette thèse n'examine pas la problématique de la mobilisation des recettes publiques durant les chocs climatiques. Une piste de recherche possible serait de s'intéresser au cas spécifique de cette catégorie de chocs exogènes dans la détermination des performances fiscales des pays en développement.

Ensuite, l'analyse économétrique de cette thèse utilise des indicateurs de chocs et des variables instrumentales critiquables. La recherche de nouveaux indicateurs de chocs calculés à partir des techniques plus fiables et de variables instrumentales plus robustes permettrait d'estimer sans biais l'effet réel des chocs.

Enfin, un champ d'étude à explorer dans le prolongement de la mobilisation des recettes publiques dans les pays post-conflits est celui du profit à tirer de la situation post-conflit pour refonder une fiscalité souvent défailante dans les Etats avec un fort risque de conflit.

## Références bibliographiques

Abadie, A. and J. Gardeazabal (2001), “The Economic Costs of Conflict: A Case Control Study for the Basque Country”, *NBER Working Paper No. 8478* (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research).

Abadie, A. and J. Gardeazabal (2008), “Terrorism and the world economy”, *European Economic Review, Elsevier, vol. 52(1), pages 1-27, January*.

Adams, C. (2000), “When in the Course of Human Events”, *Lanham, MD: Rowman and Littlefield*.

Adam, C-S., D-L. Bevan and G. Chambas (2001), “Exchange rate regimes and revenue performance in sub-saharan Africa”, *Journal of Development Economics, 64(1), 173-213*.

Adam, C. and O. Ajakaiye (2011), “Causes, Consequences and Policy Implications of Global Food Price Shocks: Introduction and Overview”, *Journal of African Economies, Oxford University Press, vol. 20(suppl\_1), pages -i11, May*.

Adam, C. (2011), “On the Macroeconomic Management of Food Price Shocks in Low-income Countries-super”, *Journal of African Economies, Oxford University Press, vol. 20 (suppl\_1), pages -i99, May*.

Adam, C. and O. Ajakaiye (2011), “Causes, Consequences and Policy Implications of Global Food Price Shocks: Introduction and Overview”, *Journal of African Economies, Oxford University Press, vol. 20(suppl\_1), pages -i11, May*.

Addison, T. (2000), “Aid and Conflict” in F. Tarp and P. Hjertholm eds., *Foreign Aid and Development: Lessons Learnt and Directions for the Future*, New York, *Routledge*.

Addison, T., A-R. Chowdhury and S-M. Murshed (2004), “The Fiscal Dimensions of Conflict and Reconstruction, in Tony Addison and Alan Roe, eds., *Fiscal Policy for Development: Poverty, Reconstruction and Growth*”. *Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 260-273*.

Agbeyegbe, T., J-G. Stotsky and A. WoldeMariam (2004), “Trade Liberalization, Exchange Rate Changes, and Tax Revenue in Sub-Saharan Africa”, *IMF Working Paper, WP/04/178*.

Agbeyegbe, T., J-G. Stotsky and A. WoldeMariam (2006), “Trade liberalization, exchange rate changes, and tax revenue in Sub-Saharan Africa”, *Journal of Asian Economies, Elsevier, vol. 17(2), pages 261-284, April*.

Aguire, G. and M-Z. Yücelik (1981), “Tax Policy and Administration in Sub-Saharan Africa”, *IMF Occasional Paper No.8*.

Aizenman, J. and N. Marion (1999), “Volatility and investment: Interpreting evidence from developing countries”, *Economica, vol. 68, n° 26, p. 157-180*.

Alesina, A., S. Ozler, N. Roubini and P. Swagel (1992), “Political Instability and Economic Growth”, *NBER Working Papers 4173, National Bureau of Economic Research, Inc*.



- Alesina, A. and R. Perotti (1993), "Income Distribution, Political Instability, and Investment", *NBER Working Paper No.4486 (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research)*.
- Alesina, A. and R. Perotti (1994), "The Political Economics of Growth: A selective survey and some new Results", *World Bank Economic review* 8, pp 351-71.
- Alesina, A. and R. Perotti (1996), "Income Distribution, Political Instability and Investment", *European Economic Review*, 40 (6), 1203-1228.
- Alesina, A., S. Ozler, N. Roubini and P. Swagel (1996), "Political Instability and Economic Growth", *Journal of Economic Growth*, Vol.1 (June), pp. 189-212.
- Alesina, A., A. Devleeschauwer, W. Easterly, S. Kurlat and R. Wacziarg (2003), "Fractionalization", *J. Econ. Growth* 8 (June): 155–94.
- Alesina, A. and F. Passarelli (2010), "Regulation Versus Taxation", *NBER Working Papers 16413, National Bureau of Economic Research, Inc.*
- Alesina, A., D. Carloni and G. Lecce (2012), "The Electoral Consequences of Large Fiscal Adjustments", NBER Chapters, in: *Fiscal Policy after the Financial Crisis National Bureau of Economic Research, Inc.*
- Alm, J., I. Sanchez and A. De Juan (1995), "Economic and Noneconomic Factors in Tax Compliance", *Kyklos*. Vol.48, p. 3-18.
- Alm, J. and M. Vasquez (2004), "Taxing the Hard-to-tax. Lessons from Theory and Practice", *Elsevier*.
- Alm, J. and J. Rogers (2011), "Do State Fiscal Policies Affect State Economic Growth?", *Working Papers 1107, Tulane University, Department of Economics*.
- Alm, J. and E-B. Sennoga (2011), "Mobility, Competition, and the Distributional Effects of Tax Evasion", *Working Papers 1108, Tulane University, Department of Economics*.
- Alm, J. and B. Torgler (2011), "Do Ethics Matter? Tax Compliance and Morality", *Journal of Business Ethics, Springer, vol. 101(4), pages 635-651, July*.
- Amprou, C. et C. Cottet (2006), « Aide et politique budgétaire des pays bénéficiaires : une revue de la littérature économique », *AFD, Rapport thématique JUMBO, n° 16, septembre*.
- Araujo, B-C., J-L. Combes and P-M. Combes (1999), "The Economic Consequences of Export Instability in Developing Countries: A Survey", *CERDI, August, Etudes et Documents*.
- Araujo, B-C. and J-F Brun (2011), "Price Transmission in the Cocoa-Chocolate Chain", *Working Papers halshs-00552997, HAL*.

- Arezki, R. and M. Bruckner (2010). "International Commodity Price Shocks, Democracy and External Debt:", *IMF Working Paper No. 10/53, Washington DC*.
- Attila, G., G. Chambas et J-L. Combes (2007), « Corruption et mobilisation des recettes publiques: une analyse économétrique », *Document de travail de la série Etudes et Documents E2007.16*.
- Attila, G., G. Chambas et J-L. Combes (2009), « Transition fiscale et aide publique au développement » CERDI, *Etudes et Documents, E 2009.01*.
- Attila, G., G. Chambas et J-L. Combes (2011), « Aide publique au développement et transition fiscale », *Working Papers halshs-00554343, HAL*.
- Azam, J-P. and G. Chambas (1998), "The Groundnut and Phosphates Boom in Sénégal, 1974-77", in *Trade Shocks in Development Countries*, Collier P., J.W. Gunning, and associates (Eds.), *Oxford (Oxford University Press) pp. 226-258*.
- Azam, J-P., S. Devarajan and S.A. O'Connell (1999), "Aid Dependence Reconsidered", *Policy Research Working Paper, WPS 2144, World Bank, Washington*.
- Azam, J-P. (2008), "Macroeconomic Agenda for Fiscal Policy and Aid Effectiveness in Post-Conflict Countries", *IDEI Working Papers 539, Institut d'Economie Industrielle (IDEI), Toulouse*.
- Azam, J-P. (2009), "Reflections on Africa's Wars", *TSE Working Papers 09-096, Toulouse School of Economics (TSE)*.
- Azam, J-P. and V. Thelen (2010), "Foreign Aid Versus Military Intervention in the War on Terror", *Journal of Conflict Resolution, Peace Science Society (International), vol. 54(2), pages 237-261, April*.
- Azam, J-P. (2010), "A State is Born: Transport Infrastructure and Democracy in Somaliland", *IDEI Working Papers 668, Institut d'Economie Industrielle (IDEI), Toulouse*.
- Bahl, W-R (1971) "A Regression Approach to Tax Effort and Tax Ratio Analysis", *IMF Staff Papers, Vol. 18, No. 3, November 1971, pp. 570 - 612*.
- Bahl, W-R and M. Cyan (2011), "Tax assignment: does the practice match the theory?", *Environment and Planning C: Government and Policy, Pion Ltd, London, vol. 29(2), pages 264-280, April*.
- Barro, J-R. (1991), "Economic Growth in a Cross Section of Countries", *Quarterly journal of Economics, Vol.106 (May), pp. 407-43*.
- Barro, J-R. and T. Jin (2011), "On the Size Distribution of Macroeconomic Disasters", *Econometrica, Econometric Society, vol. 79(5), pages 1567-1589, 09*.
- Bauer, P. (1976), "Dissent on Development", *Harvard University Press, Cambridge, MA*.

- Baunsgaard, T. and M. Keen (2005), "Tax revenue and (or?) trade liberalization", *IMF WP/05/112*.
- Baunsgaard, T. and M. Keen (2010), "Tax revenue and (or?) trade liberalization", *Journal of Public Economics, Elsevier, vol. 94(9-10), pages 563-577, October*.
- Berg, A. and A. Krueger (2003), "Trade, Growth, and Poverty: a Selective Survey", *IMF Working Paper, 03/30, International Monetary Fund*.
- Bevan, D-L., P. Collier and J-W. Gunning (1987), "Consequences of a Commodity Boom in a Controlled Economy: accumulation and redistribution in kenya 1975-83", *World bank economic review, vol 1 N° 3 PP 489-513*.
- Bevan, D-L., P. Collier and J-W. Gunning (1990), "Temporary Trade Shocks And Dynamic Adjustment", *Economics Series Working Papers 9993, University of Oxford, Department of Economics*.
- Bird, R-M. and C. de Jantscher (1992), "Improving Tax Administration in Developing Countries", *IMF, Washington*.
- Bird, R-M. and al. (2004) "Societal Institutions and Tax Effort in Developing Countries", *working paper*.
- Bird, R-M. (2011), "Subnational Taxation In Developing Countries: A Review Of The Literature", *Journal of International Commerce, Economics and Policy (JICEP), World Scientific Publishing Co. Pte. Ltd., vol. 2(01), pages 139-161*.
- Bird, R-M. (2012), "Subnational Taxation in Large Emerging Countries: BRIC Plus One", *International Studies Program Working Paper Series, at AYSPS, GSU paper1201, International Studies Program, Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University*.
- Bird, R-M. (2012), "Taxation and Development: What Have We Learned from Fifty Years of Research?", *International Studies Program Working Paper Series, at AYSPS, GSU paper1202, International Studies Program, Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University*.
- Blundell, R. and S. Bond (1998), "Initial Conditions and Moment Restrictions in Dynamic Panel Data Models", *Journal of Econometrics Vol. 87 pp 115--43*.
- Blundell, R. (2012), "Tax Policy Reform: The Role Of Empirical Evidence", *Journal of the European Economic Association, John Wiley & Sons, Ltd., vol. 10(1), pages 43-77, 02*.
- Boccanfuso, D., C. de Quatrebarbes et L. Savard (2010), « La fin des exonérations de TVA est-elle favorable aux pauvres ? Le cas du Niger », *Etudes et Documents E 2010.34*.
- Bornhorst, F., S. Gupta and J. Thornton (2008), "Natural Resource Endowments, Governance, and the Domestic Revenue Effort: Evidence from a Panel of Countries", *IMF Working Papers 08/170, International Monetary Fund*.

- Bornhorst, F., S. Gupta and J. Thornton (2009), "Natural Resource Endowments and the Domestic Revenue Effort", *European Journal of Political Economy*, Vol. 25, pp. 439–46.
- Braga de Macedo, J. Á. Ferreira da Silva and R-M de Sousa (1998), "War, Taxes and Gold: the Inheritance of the Real", *Working Paper 318, Faculty of Economics, Nova University at Lisbon, Prepared for the 12th International Economic History Congress, Seville, Spain, August*.
- Bräutigam, D. (2000), "Aid Dependence and Governance", *EGDI Working Paper, n° 2000:1*.
- Brian, P. (1987), "Nigeria During and After the Oil Boom: A Policy Comparison with Indonesia", *The World Bank Economic Review 1 (3) (May 1987)*, 419-446.
- Brun, J-F., G. Chambas et J-L. Combes (2006), « Recettes publiques des pays en développement, Méthode d'évaluation », *Revue STATECO*, vol. 100.
- Brun, J-F., G. Chambas et M. Laurent (2007), « Economie politique de la réforme de transition fiscale: le cas du Maroc », *Afrique Contemporaine*, vol. 223, no. 3-4, pp.309-324.
- Brun, J.-F., G. Chamba et S. Guerineau (2007a), « Aide et mobilisation fiscale dans les pays en développement », *AFD Rapport Thématique JUMBO*, 21.
- Brun, J-F., G. Chambas and J-L. Combes (2011), « Recettes publiques des pays en développement. Méthode d'évaluation », *Working Papers halshs-00564568*, HAL.
- Brun, J-F., G. Chambas and B. Laporte (2011), "IMF programs and tax effort What role for institutions in Africa?", *Working Papers halshs-00552206*, HAL.
- Bry, G. and C. Boschan (1971), "Cyclical Analysis of Time Series: Selected Procedures and Computer Programs", (New York: *National Bureau of Economic Research*).
- Cagé, J. and L. Gadenne (2012) "The Fiscal Cost of Trade Liberalization", *WP 2012-27 PSE*.
- Carrère, C. and J. De Melo (2012), "Fiscal Spending and Economic Growth: Some Stylized Facts", *Working paper FERDI janvier 2012*.
- Cashel-Cordo, P. and S. Craig (1990), "The Public Sector Impact of International Resource Transfers", *Journal of Development Economics*, vol. 32, p.17-42.
- Cashin, P., C-J. McDermott and A. Scott (2002), "Booms and slumps in world commodity prices", *Journal of Development Economics, Elsevier*, vol. 69(1), pages 277-296, October.
- Chambas, G. (1996), "Primary Produce Exports and Public Resource Levels in Africa" in Benoit-Cattin M., Griffon M., Guillaumont P., eds., *Economics of Agricultural Policies in Developing Countries*, *Revue Française d'Economie*, Paris.
- Chambas, G. et B-C. Araujo (2003), « Taxer l'économie non enregistrée urbaine en Afrique Subsaharienne », *Communication à la conférence « Hard to Tax »*, Atlanta.

- Chambas, G. (2005), « Afrique au sud du Sahara: mobiliser des ressources fiscales pour le développement » *Economica*, 242P.
- Chambas, G. (2005), « Afrique au Sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale ? », Document de travail de la série *Etudes et Documents E 2005.0*.
- Chambas, G. (2006), (avec Brun J-F., Combes J-L., Dulbecco P., Gastambide A., Guérineau S., Guillaumont S. et G. Rota Graziosi), "Evaluation of Fiscal Space in Developing Countries", *Concept Paper. PNUD*.
- Chambas, G, J-F Brun et G-R. Graziosi « mobilisation des ressources propres locales en Afrique », *document de travail*.
- Chand, S-K. and K-O. Moene (1999), "Controlling Fiscal Corruption", *World Development* 27(7): 1129-1140.
- Charnoz, O. et J-M. Séverino (2007) « L'aide publique au développement », *La Découverte, col. Repères, Paris*.
- Chelliah, R-J., H-J. Baas and R. Kelly (1975), "Trends in Taxation in Developing Countries", *IMF Staff Papers, vol.18, p.254-331*.
- Chelliah, R-J., H-J. Baas and M-R. Kelly (1975), "Tax Ratios and Tax Effort in Developing Countries", *Staff Papers, International Monetary Fund, Vol. 2, pp. 187-205*.
- Clist, P. and O. Morrissey (2011), "Aid and Tax Revenue: Signs of a Positive Effect Since the 1980", *Journal of International Development, 23(2), pp.165-180*.
- Collier, P. and J-W. Gunning (1996), "Policy Towards Commodity Shocks in Developing Countries", *IMF Working Paper (84)*.
- Collier, P., P. Guillaumont, S-J. Guillaumont et J-W. Gunning (1998), « Rénover le Stabex », *Politique Etrangère, 1, p. 155-170*.
- Collier, P. and J-W. Gunning (1999a), "Chapiter 1: Trade Shocks: Theory and Evidence", in *Trade Shocks in Development Countries*, Collier P., J.W. Gunning, and associates (Eds.), Oxford (*Oxford University Press*) pp. 1-72.
- Collier, P. and J-W. Gunning (1999), "Trade Shocks in Development Countries", *Vol. 1 et 2, ed. Oxford University Press*.
- Collier, P. (2000a), "Doing well out of war. In M. Berdal and D. Malone", eds. Greed & grievance: *Economic agendas in civil wars. Boulder, CO: Lynne Rienner*.
- Collier, P. (2000b), "Rebellion as a quasi-criminal activity", *Journal of Conflict Resolution* 44(6): 839-853.
- Collier, P. and J. Dehn (2001), "Aid, Shocks, and Growth", *Policy Research Working Paper no 2688, World Bank, Washington*.

- Collier, P. (2002), "The future of perennial crops", *African Development Review* 14(2): 237-250.
- Collier, P., L. Elliot, H. Hegre, A. Hoeffler, M. Reynal-Querol and N. Sambanis (2003), "Breaking the conflict trap: Civil war and development policy", Oxford: *Oxford University Press*.
- Collier, P. and A. Hoeffler (2004), "Greed and grievance in civil war", *Oxford Economic Papers* 56(4):563-595.
- Collier, P., A. Hoeffler and M. Soderborn (2004), "on the duration of civil war", *Journal of peace research, World Bank, Working paper*.
- Collier, P. and A. Hoeffler (2004), "Aid, Policies and Growth in Post-Conflict Societies", *European Economic Review*.
- Collier, P. and A. Hoeffler (2006), "Civil War", *Université d'Oxford*.
- Collier, P. (2006), "Is aid oil?: An analysis of whether Africa can absorb more aid", *World Development* 34, 1482–1497.
- Collier, P. and A. Hoeffler (2007), "Civil War", *Handbook of Defense Economics, Elsevier*.
- Collier, P. and B. Goderis (2007), "Commodity Prices, Growth, and the Natural Resource Curse: Reconciling a Conundrum", *CSAE Working Paper No 2007-15*.
- Collier, P. and B. Goderis (2009), "Structural policies for shock-prone developing Countries", *forthcoming as CSAE Working Paper 2009*.
- Combes, J-L., P-M. Combes, P. Guillaumont et S-J. Guillaumont (2000), « Ouverture sur l'extérieur et instabilité des taux de croissance », *Revue Française d'Economie, n° 1*,
- Combes, J-L., C. Ebeke, M-N. Etound and T. Yogo (2012) "Are Foreign Aid and Remittances a Hedge against Food Price Shocks in Developing Countries?", *Working Papers halshs-00608128, HAL*.
- Communauté Economique pour l'Afrique, Note d'orientation 2011 « Mobilisation des recettes fiscales intérieures pour le développement en Afrique ».
- Cuddington, J. (1989), "Commodity Export Booms in Developing Countries", *World Bank research Observer, Vol 4 No2, pp 143-65*.
- Das-Gupta, A. and D. Mookherjee (1998), "Incentives and Institutional Reform in Tax Enforcement", New Delhi: *Oxford University Press*.
- Davoodi, H. and Others (2001), "Military Spending, the Peace Dividend, and Fiscal Adjustment", *Staff Papers, International Monetary Fund, Vol. 48, No. 2*.
- Dawe, D. (1996), "A New Look at the effects of Export Instability on Investment and Growth", *World Development* 24 (12).

- Dawkins, C. and J. Whalley (1997), "Tax Structure and Revenue Instability Under External Shocks: Some General Equilibrium Calculations for Côte d'Ivoire" *Review of Development Economics* 1 (1), 23-33.
- De Soya, I. and E. Neumayer (2007), "Resource Wealth and the Risk of Civil War Onset: Results from a New Dataset of Natural Resource Rents, 1970-1999", *Conflict Management and Peace Science*, 24:201-218, 2007.
- Deaton, A-J. and R-I. Miller (1995), "International Commodity Prices, Macroeconomic Performance, and Politics in Sub-Saharan Africa", *Princeton Studies in International Finance* (70\$9).
- Deaton, A. (1999), "Commodity Prices and growth in Africa", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 13, 23-40.
- Dehn, J. and C-L. Gilbert (1999), "Commodity Price Uncertainty, Economic Growth and Poverty", Preliminary draft, for the International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries, *World Bank, August*.
- Dehn, J. (2000), "Commodity price uncertainty in developing countries", *CSAE Working Paper 2000-12*.
- Demekas, D., J. McHugh and T. Kosma (2002), "The Economics of Post Conflict Aid", *IMF Working Paper 02/198, Washington, International Monetary Fund*.
- Derriennic, J-P. (2001), « Les guerres civiles » Paris, *les presses de sciences po*.
- Devereux, M-B. and J-F. Wen (1998), "Political Instability, Capital Taxation, and Growth", *European Economic Review* 42 (1998) 1635-1651.
- Dufrénot, G. et E-H-A. Sakho (2008), « Enjeux des politiques économiques des pays de l'UEMOA », *Economica, Paris, 2008*.
- Dufrénot, G. (2011), "Monetary autonomy in the West African countries: What do the policy rules tell us?", *Journal of International Development, John Wiley & Sons, Ltd., vol. 23(1), pages 63-81, January*.
- Dufresnoy, P. (2006), « Civisme fiscal et "compliance" : la gestion de la relation aux contribuables dans l'OCDE », *La Revue du Trésor n° 5, mai 2006, p. 245-247*.
- Easterly, W., M. Kremer, L. Pritchett and L-H. Summers (1993), "Good Policy Or Good Luck?" Country Growth Performance and Temporary Shocks", *Journal of Monetary Economics*, 32, pp. 459-483.
- Easterly W., R. Islam and J. Stiglitz (2000), "Explaining Growth Volatility", *January, The World Bank Website*.
- Easterly, W. and A. Reshef (2010), "African Export Successes: Surprises, Stylized Facts, and Explanations", *NBER Working Papers 16597, National Bureau of Economic Research, Inc*.

- Ebrill, L-P., M. Keen, J.-P. Bodin et al. (2001), "The modern VAT", *International Monetary Fund*.
- Eltony, M-N. (2002), "The Determinants of Tax Effort in Arab Countries", Arab Planning Institute. Evidence, in I. Goldin and A. Winters (eds.), *Open Economies: Structural Adjustment and Fosu, A.K., 1992 "effect of Export instability on Economic Growth in Africa" The journal of Developing Areas 26(3), 323-32.*
- Fearon, J-D. and D-D. Laitin (2003), "Ethnicity, insurgency, and civil war", *American Political Science Review 97(1): 1-16.0.*
- Fearon, J-D. (2011), "Self-Enforcing Democracy", *The Quarterly Journal of Economics, Oxford University Press, vol. 126(4), pages 1661-1708.*
- Fisman, R. and J. Svensson (2007), "Are corruption and taxation really harmful to growth? Firm level evidence", *Journal of Development Economics, Elsevier, vol. 83(1), pages 63-75, May.*
- Fjeldstad, O-H. and B. Tungodden (2003), "Fiscal Corruption: A Vice or a Virtue", *World Development; Vol. n° 31(8), pp. 1459-1467.*
- Fjeldstad, O-H. and M. Moore, (2007), "Taxation and State Building: Poor Countries in a Globalised World", *CMI Working Papers 11, CMI (Chr. Michelsen Institute), Bergen, Norway.*
- Fosu, A-K. (1992), "effect of Export instability on Economic Growth in Africa", *The journal of Developing Areas, 26(3), 323-32.*
- Franco-Rodriguez, S., M. McGillivra and O. Morrissey (1998), "Aid and the public sector in Pakistan: evidence with endogenous aid", *World Development 26, 1241-1250.*
- Funke, N., G. Eleonora and P. Imam (2008), "Terms of Trade Shocks and Economic Recovery", *IMF Working Paper WP/08/36* (Washington: International Monetary Fund).
- Gavin, M. and R. Perotti (1997), "Fiscal policy in Latin. In: B. Bernanke and J. Rotemberg, Editors", *NBER Macroeconomics Annual, MIT Press, Cambridge, MA (1997), pp. 11-61.*
- Gautier J-F, F. Rakotomanana et F. Roubaud (2001), « La fiscalisation du secteur informel: recherche impôt désespérément » *revue du Tiers Monde n° 168. Institut d'Etudes du Développement Economique et Social (IEDES), Paris.*
- Ghura, D. (1998), "Tax Revenue in Sub-Saharan Africa: Effects of Economic Policies and Corruption" *IMF Working Paper, No. 98/135, Washington DC: International Monetary Fund.*
- Gillis, M. (1989), "Tax Reform in Developing Countries", *Durham, N.C.: Duke University Press.*
- Gleditsch, K-S. and M-D. Ward (1999), "Interstate System Membership: A Revised List of the Independent States since 1816", *International Interactions 25: 393-413.*



- Gleditsch, N-P., P. Wallensteen, M. Erickso, M. Sollenberg and H. Strand (2002), "Armed Conflict 1946-2001: A New Dataset", *Journal of Peace Research*, vol. 39, pp. 615-37.
- Gourinchas, P-O., R. Valdès and O. Landerretche (2001), "Lending Booms: Latin America and the World", *NBER Working Paper* 8249.
- Greene, W. (2002), "Econometric Analysis" *Prentice Hall, 5ème Edition, Chapitres 21 et 22.*
- Guillaumont, P. (1987), "From Export Instability Effect to International Stabilization Policies", *World Development* 15 (5) 633-43.
- Guillaumont, P. (1994), « Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations », *Revue d'Economie du Développement* 1.
- Guillaumont, P., J-S. Guillaumont, P. Jacque, L. Chauvet et B. Savoye (2003), « Atténuer par l'aide la vulnérabilité aux chocs de prix », *Etudes et Documents, E* 2003.24.
- Guillaumont, P., S-J. Guillaumont and J. Amprou (2011), "Aid Selectivity According to Augmented Criteria", *Working Papers halshs-00562658, HAL.*
- Gupta, S., L. de Mello and R. Sharan (2001), "Corruption and Military Spending", *European Journal of Political Economy*, Vol. 17 (November), pp. 748-77.
- Gupta, S., B. Clements, R. Bhattacharya and S. Chakravarti (2002), "Fiscal Consequences of Armed Conflict and Terrorism in Low and Middle-Income Countries", *IMF WP/02/142.*
- Gupta, S., B. Clements, A. Pivovarsky and E-R. Tiongson (2003), "Foreign Aid and Revenue Response: Does the Composition of Aid Matter?", *IMF Working Paper*, WP/03/176, IMF, Washington.
- Gupta, S. (2007), "Determinants of Tax Revenue Efforts in Developing Countries", *IMF Working Paper* WP/07/184.
- Gupta, S. and S. Tareq (2008), "Mobilizing revenue", *Finance & Development* , Vol. 45(3): 44-47.
- Heller, P-S. (1975), "A Model of Public Fiscal Behaviour in Developing Countries: Aid, Investment and Taxation", *American Economic Review*, vol. 65 (3), p. 429-445.
- Heller, P-S. and D. Hauner, (2006), "Fiscal policy in the face of long-term expenditure uncertainties", *International Tax and Public Finance*, Springer, vol. 13(4), pages 325-350, August.
- Herbst, J. (2000), "Economic incentives, natural resources and conflict in Africa", *Journal of African Economies* 9(3): 270-294.
- Hess, G-D. and E. Pelz (2002), "An Empirical Assessment of the Economic Welfare Cost of Conflict", (*unpublished*).

- Hess, G-D. (2009), "Guns and Butter: The Economic Causes and Consequences of Conflict", *MIT Press Books, The MIT Press, edition 1, volume 1, number 0262012812, June*.
- Hindriks, J., M. Keen and A. Muthoo (1999), "Corruption, extortion and evasion", *Journal of Public Economics, vol.74, 395–430*.
- Hodrick, R-J. and E-C. Prescott (1997), "Postwar U.S. Business Cycles: An Empirical Investigation", *Journal of Money, Credit and Banking, Blackwell Publishing, vol. 29(1), pages 1-16, February*.
- Humphreys, N-M. (2003), "Natural resources, conflict, and conflict resolution", *Cambridge, MA: Harvard University*.
- Iizetzki, E. and C-A. Végh (2008), "Procyclical Fiscal Policy in Developing Countries: Truth or Fiction?", *NBER Working Paper No. 14191 (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research)*.
- Institut de l'entreprise, Commission Modernisation de la fiscalité, (2007), « Fiscalité : quelles réformes pour 2007 ? Réconcilier l'efficacité et l'équité ».
- International Monetary Fund (2003), "Fund assistance for countries facing exogenous shocks", *Policy Development and Review Department, IMF*.
- International Monetary Fund (2008), "Food and Fuel Prices Recent Developments, Macroeconomic Impact, and Policy Responses An Update", *IMF Policy Paper*.
- International Monetary Fund (2009b), "The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries", (*Washington*). Available via the Internet.
- Keen, M. (2006), "VAT, Tariffs and Withholding: Border Taxes and Informality in Developing Countries", *mimeo, International Monetary Fund*.
- Keen, M. (2007), "VAT attacks!" *International Tax and Public Finance 14(4): pp.365/381*.
- Keen, M., A. Klemm and V. Perry (2010), "Tax and the Crisis", *Fiscal Studies, Institute for Fiscal Studies, vol. 31(1), pages 43-79, 03*.
- Keen, M. and M. Mansour (2010), "Revenue Mobilisation in Sub-Saharan Africa: Challenges from Globalisation and Trade Reform", *Development Policy Review, Overseas Development Institute, vol. 28(5), pages 553-571, 09*.
- Keen, M. and B. Lockwood (2010), "The value added tax: Its causes and consequences", *Journal of Development Economics, 92(2), pp.138-151*.
- Khan, H. and E. Hoshino (1992), "Impact of Foreign Aid on the Fiscal Behavior of LDC Governments", *World Development, Vol. 20, No. 10, pp. 1481–88*.
- Klare, M-T. (2001), "Resource wars: The new landscape of global conflict", *New York: Henry Holt and Company, Metropolitan Books*.

- Kpodar, K. (2007), « Impact de l'accroissement du prix des produits pétroliers sur la distribution des revenus au Mali », *CERDI, Etudes et Documents, E 2007.01*.
- Kpodar, K. (2008), « Manuel d'initiation à Stata (version8) » *document de Travail*.
- Kpodar, K. and C. Djiofack (2010), "The Distributional Effects of Oil Price Changes on Household Income: Evidence from Mali", *Journal of African Economies, Oxford University Press, vol. 19(2), pages 205-236, March*.
- Kumah, F-Y. and J. Matovu (2007), "Commodity Price Shocks and the Odds on Fiscal Performance: A Structural Vector Autoregression Approach", *IMF Staff Papers, 54(1), pp. 91-112*.
- Laporte, B. (2006), « De-privatisation de la politique commerciale?: le cas du tarif extérieur commun de l'UEMOA », *Canadian Journal of Development Studies, 27(2)*.
- Le Billon, P. (1997), "Nature, factionalism, and political power in Cambodia", *Paper presented at the Inaugural Critical Geography Conference, Vancouver*.
- Le Billon, P. (1999), "Power is consuming the forest. The political ecology of conflict and reconstruction in Cambodia", *Unpublished PhD dissertation, School of Geography, University of Oxford, Oxford*.
- Le Billon, P. (2000a), "The political economy of war: what relief agencies need to know", *HPN Network Paper 33, London: Overseas Development Institute*.
- Le Billon, P. (2000b), "The political economy of war: an annotated bibliography", *HPG Report 1. London: Overseas Development Institute*.
- Le Billon, P. (2000c), "The political economy of transition in Cambodia 1989–1999: war, peace and forest exploitation", *Development and Change, 31 (4), 785–805*.
- Le Billon, P. (2001a), "Angola's political economy of war: the role of oil and diamonds 1975–2000", *African Affairs, 100, 55–80*.
- Le Billon, P. (2001b), "Fuelling war or buying peace? The role of corruption in armed conflicts", *Paper presented at the WIDER Workshop on 'Why some countries avoid conflict, why others fail to do so?', Helsinki*.
- Le Clézio, P. (2005), « Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale », *Conseil économique et social, section des questions économiques générales et de la conjoncture, France*.
- Leuthold, J-H. (1991), "Tax Shares in Developing Countries: A Panel Study," *Journal of Development Economics, Vol. 35, pp. 173-85*.
- Londregan, J. and K. Poole (1990), "Poverty, The Coup Trap, and The Seizure of Executive Power", *World Politics, January*.

- Lotz, J-R. and E-R. Morss (1967), "Measuring Tax Effort in Developing Countries", *Staff Papers, International Monetary Fund, Vol. 14, pp. 478-99.*
- Lucas, R-E. and N-L. Stockey (1983), "Optimal Fiscal and Monetary Policy in an Economy Without Capital", *Journal of Monetary Economics, Vol.12, pp.55-93.*
- Maddala, G-S. (1983), "Limited-dependent and Qualitative Variables in Econometrics", *Cambridge University.*
- Makinen, G-E. (1971), "Economic Stabilization in Wartime: A Comparative Case Study of Korea and Vietnam", *Journal of Political Economy, 79 (6): 1216-43.*
- Martens, B., U. Mummert, P. Murrell and P. Seabright (2002), "The Institutional Economics of Foreign Aid", *Cambridge University Press, Cambridge.*
- Mc Gillivray, M. and O. Morrissey (2001), "A Review of Evidence on the Fiscal Effects of Aid", *CREDIT Research paper, n°01/13, University of Nottingham.*
- Megersa, H. (2003), "Up to 50 % Tax Revenue Lost Due to Corruption", *Daily Monitor, Addis Ababa, January 28, 2003.*
- Medina, L. (2010), "The Dynamic Effects of Commodity Prices on Fiscal Performance in Latin America", *IMF Working Papers No.10/192.*
- Mookherjee, D. (1997), "Incentive reforms in developing country bureaucracies. Lessons from tax administration", *Paper prepared for the Annual Bank conference on development economics, Washington, DC: The World Bank.*
- Moore, M. (1998), "Death without taxes: democracy, state capacity and aid dependence in the fourth world", In: Robinson, M., White, G. (Eds.), *The Democratic Development State. Oxford University Press, Oxford.*
- Moore, M. (2001), "Political Underdevelopment: What Causes "Bad Governance"?", *Public Management Review, vol.3 (3), p.1-34.*
- Moore, M. (2007), "How does taxation affect the quality of governance", *IDS Working Paper 280, Brighton, UK.*
- Morrisey, O., O. Islei and D. M'Amanja (2006), "Aid Loans versus Aid Grants : Are the Fiscal Effects Different ?", prepared for the WIDER Conference on Aid: *Principles, Policies and Performance, Helsinki, 16-17 juin.*
- Morrisey, O., O. Islei and D. M'Amanja (2006), "Aid Loans versus Aid Grants : Are the Fiscal Effects Different ?", prepared for the WIDER Conference on Aid: *Principles, Policies and Performance, Helsinki, 16-17 juin.*
- Moss, T., G. Peterson and N-V. de Walle (2006), "An Aid-Institutions Paradox? A Review Essay on Aid Dependency and State Building in Africa", *CGDEV Working Paper, No. 74, Washington.*

- Ndikumana, L. (2000), "Towards a solution to violence in Burundi: A case for political and economic liberalization". *Journal of Modern African Studies* (September).
- Ndikumana, L. (2001), "Fiscal Policy, Conflict, and Reconstruction in Burundi and Rwanda", *WIDER Discussion Paper No.2001/62* (Helsinki: World Institute For Development Economics Research, United Nations University).
- Ndikumana, L. (2001), "Fiscal Policy, Conflict, and Reconstruction in Burundi and Rwanda", *WIDER Discussion Paper*, No.2001/62.
- Ndikumana, L. (2005), "Distributional conflict, the state, and peace building in Burundi", *Working Papers 2005-13, University of Massachusetts Amherst, Department of Economics*.
- Ndikumana, L. and A. Kaouther (2009), "Revenue mobilization in African Countries: Does Natural Resource Endowment Matter?", *African Economic Conference 2009*.
- Neal, L. (1994), "War in the Eighteenth and Nineteenth Centuries", *War Finance Volume II ed. (1994): Aldershot: Edwin Elgar*.
- Ngodi, E. (2005), "Gestion des Ressources Pétrolières et Développement en Afrique", 11<sup>e</sup> Assemblée Générale du CODESRIA.
- Norregaard, J. and T-S. Khan (2007), "Tax Policy: Recent Trends and Coming Challenges", *IMF Working Paper, WP/07/274*.
- Osei, P-D. (2000), "Political liberalization and the implementation of value added tax in Ghana." *The Journal of Modern African Studies* vol. 38(02). pp.255-278.
- Otim, S. (1996), "Foreign aid and government fiscal behavior in low-income South Asian countries", *Applied Economics, Vol. 28, pp. 927-33*.
- Ouattara, B. (2006), "Foreign Aid and Government Fiscal Behaviour in Developing Countries: Panel data Evidence", *Economic Modelling*, à paraître.
- Pack, H. and J-R. Pack (1990), "Is Foreign Aid Fungible? The Case of Indonesia", *Economic Journal, vol. 100(399), p. 188-194*.
- Piancastelli, M. (2001), "Measuring the Tax Effort of Developed and Developing Countries Cross Country Panel Data Analysis 1985-1995", *Discussion Paper, IPEA, Rio de Janeiro, September*.
- Raddatz, C. (2007), "Are external shocks responsible for the instability of output in low-income countries?", *Journal of Development Economics, 84, 155-187. WP/07/184*.
- Raghran, G-R. and A. Subramanian (2005), "What Undermines Aid's Impact on Growth ?", *NBER Working Papers 11657, National Bureau of Economic Research, Inc. Ndikumana*.
- Rodrik, D. (1998), "Where Did All Growth Go ? External Shocks, Social Conflict, and Growth Collapses, *NBER Working Paper Series (6350)*.

- Rodrik, D. (1999), "Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict, and Growth Collapses", *Journal of Economic Growth*, Vol.4 (December), pp. 385-412.
- Ronald, A. and M. Peeters (2011), "Food and Energy Prices, Government Subsidies and Fiscal Balances in South Mediterranean Countries", *Economic Papers* 437/February 2011.
- Sani, M. (2009), « Secteur non enregistré et mobilisation fiscale dans les pays en développement (PED) : le cas des pays d'Afrique au sud du Sahara (PASS) » *Thèse Nouveau Régime, CERDI, 2009.*
- Shin, K. (1969), "International difference in tax ratio", *The Review of Economics and Statistics*, vol.51, pp. 213-20.
- Shleifer, A. and W-R. Vishny (1993, "Corruption"; *Quarterly Journal of Economics*, n° 108, pp.599-617.
- Singer, J-D. and M. Small (1994) "Correlates of War Project: International and Civil War Data, 1815-1992", Ann Arbor, Michigan: *Inter-university Consortium for Political and Social Research.*
- Smoke, P. and R-R. Taliercio (2007), "Aid, Public Finance, and Accountability: Cambodian Dilemmas", in James K. Boyce and Madalene O'Donnell eds. *Peace and the Public Purse: Economic Policies for Postwar Statebuilding*, Boulder CO: Lynne Rienner.
- Snyder, R. (2002), "Does lootable wealth breed civil war? Resource extraction and political order incomparative perspective. Boston", *Paper presented at the American Political Science Association (APSA) annual meeting.*
- Stewart, F. (2000), "Crisis Prevention: Tacking Horizontal Inequalities", *Oxford Development Studies* 28(3): 245-262.
- Stotsky, J-G. and A. WoldeMariam (1997), "Tax Effort in Sub-Saharan Africa", *IMF Working Paper, WP/97/107.*
- Svensson, J. (2006), "Absorption Capacity and Disbursements Constraints", *Article présenté à la Troisième Conférence AFD/EUDN Financer le Développement: les Défis d'un Doublement de l'Aide*, Paris, Décembre 2005.
- Swanson, P. (2002), "The Oil Industry and Armed Conflict", *Fafo-report* 378.
- Tait, A. and W. Gratz (1979), "International Comparisons of Taxation for Selected Developing Countries, 1972-76," *Staff papers, IMF, Vol. 26, pp. 123-56.*
- Tait, A. and B-J. Eichengreen (1978), "Two Alternative Approaches to the International Comparison of Taxation", *IMF Department Memorandum 78/73 (Washington: International Monetary Fund).*
- Tanzi, V. (1978), "Inflation, Real Tax Revenue and the Case for Inflationary Finance: Theory with an Application to Argentina", *IMF Staff Papers, Vol.25, pp.417-451.*

- Tanzi, V. (1981), "A Statistical Evaluation of Taxation in Sub-Saharan Africa," in *Taxation in Sub-Saharan Africa (Washington: International Monetary Fund)*, pp. 45-50.
- Tanzi, V. (1986), "Fiscal Policy Responses to Exogenous Shocks in Developing Countries", *The American Economic Review*, Vol. 76, No. 2 pp. 88-91.
- Tanzi, V. (1987), "Quantitative Characteristics of the Tax Systems of Developing Countries", in *The Theory of Taxation for Developing Countries*, ed. by David Newbery and Nicholas Stern (New York: Oxford University Press), pp. 205-41.
- Tanzi, V. (1992), "Structural Factors and Tax Revenue in Developing Countries: A Decade of Evidence", in *Open Economies: Structural Adjustment and Agriculture*, ed. by Ian Goldin and L. Alan Winters (Cambridge: Cambridge University Press), pp. 267-81.
- Talvi, E. and C-A. Vegh (2000), "Tax Base Variability and Procyclical Fiscal Policy", *NBER Working Papers 7499*.
- Tanzi, V. and A. Davoodi (2000), "Corruption, Growth, and Public Finances", *Washington, D.C. The International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department, Working Paper No. 182*.
- Talvi, E. and C. Vegh (2005), "Tax Base Variability and Procyclical Fiscal Policy in Developing Countries", *Journal of Development Economics*, 78(1), pp. 156-190.
- Tanzi, V. (2007), "Fiscal policy in the future: challenges and opportunities", *wp13/2007/03 series wp13 cas working paper series*.
- Thomas, A. (2000), «Econométrie des Variables Qualitatives », *Dunod*, 179p.
- Toni A. and S-M. Murshed, (2001), "The Fiscal Dimensions of Conflict and Reconstruction", *United Nations University WIDER, Discussion Paper No 2001/49*.
- Tornell, A. and P-R. Lane (1999), "The Voracity Effect", *American Economic Review*, Vol. 89, 22-46.
- Vegh, C-A. and G. Vuletin (2012), "How is Tax Policy Conducted over the Business Cycle?", *NBER Working Papers 17753, National Bureau of Economic Research, Inc*.
- Venieris, Y-P. and D-K. Gupta (1986), "Income Distribution and Sociopolitical Instability as Determinants of Savings: A Cross-Sectional Model", *Journal of Political Economy*, Vol.94 (August), pp. 873-83.
- Whalley, J. and S. Zhang (2011), "Tax-induced multiple equilibria", *Applied Economics Letters*, Taylor and Francis Journals, vol. 18(15), pages 1469-1477.
- Villeroy de Galhau, F. (2007), « Justice et fiscalité : Refonder un pacte de solidarité pour les réformes ? », *Etudes n° 4064, avril 2007, p. 463-474*.
- WoldeMariam, A. (1995), "Summary Tax Structure Tables, 1975-92", in *Tax Policy Handbook*, ed. by Parthasarathi Shome (Washington: International Monetary Fund), pp. 287-318.

Wooldridge, J. (2002) “Econometric analysis of cross section and panel data”, *Cambridge, The MIT Press*.

Wooldridge, J. (2011), “Fractional response models with endogeneous explanatory variables and heterogeneity”, *CH11 Stata Conference 12, Stata Users Group*.

Woo, J. (2003), “Social Polarization, Industrialization, and Fiscal Instability: Theory and Evidence”, *Journal of Development Economics* 72 (2003) 223– 252.

Woo, J. (2011), “Growth, income distribution, and fiscal policy volatility”, *Journal of Development Economics, Elsevier, vol. 96(2), pages 289-313, November*.

Young-dahl, S. and T-E. Yarbrough (1978), “Tax Ethics and Taxpayer Attitudes: A Survey”, *Public Administration Review, Vol. 38, No. 5. (Sep. - Oct., 1978), pp. 442-452*.



## Annexes

### Annexes du Chapitre 1

**Tableau A1.1- Résultats des estimations utilisant les recettes fiscales (en % du PIB) comme variable expliquée**

|                | (1)                  | (2)                  | (3)                  |
|----------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| boom           | 1.348<br>(0.94)      | 1.174<br>(1.38)      | 1.015<br>(1.20)      |
| bust           | -1.345<br>(3.12)***  | -1.280<br>(3.00)***  | -0.981<br>(2.30)**   |
| inflation      |                      | -0.000<br>(0.22)     | 0.000<br>(0.10)      |
| interet        |                      | 0.127<br>(3.24)***   | 0.069<br>(1.76)*     |
| dp(-1)         |                      | 0.127<br>(3.56)***   | 0.111<br>(3.12)***   |
| dons           |                      | -0.088<br>(1.03)     | -0.091<br>(1.05)     |
| vaagri         |                      |                      | -0.098<br>(2.78)***  |
| ouverture      |                      |                      | 4.463<br>(7.26)***   |
| log PIB/tête   |                      |                      | 3.141<br>(4.06)***   |
| constante      | 14.364<br>(10.61)*** | 13.978<br>(11.79)*** | -23.025<br>(5.00)*** |
| Observations   | 514                  | 514                  | 513                  |
| R <sup>2</sup> | 0.05                 | 0.32                 | 0.40                 |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A1.2- Les équations d'instrumentation de la variable « dons »**

| Variables dépendantes :                        | Dons               | Dons                |
|--|--------------------|---------------------|
|  | (1)                | (2)                 |
| boom   | -0.508<br>(2.09)** | -0.513<br>(2.14)**  |
| bust   | 0.053<br>(0.23)    | -0.009<br>(0.04)    |
| inflation                                      | 0.000<br>(0.69)    | 0.000<br>(0.56)     |
| interet  | 0.022<br>(1.09)    | 0.019<br>(0.94)     |
| dp(-1)   | 0.068<br>(4.08)*** | 0.052<br>(3.11)***  |
| aide pondérée par la<br>Proximité géographique | 0.589<br>(3.97)*** | 0.649<br>(4.38)***  |
| aide pondérée par la<br>proximité religieuse   | 0.000<br>(2.16)**  | 0.000<br>(2.53)**   |
| vaagri   |                    | 0.013<br>(0.62)     |
| ouverture                                      |                    | 1.225<br>(2.91)***  |
| log PIB/tête                                   |                    | -1.926<br>(2.95)*** |
| constante                                      | 1.194<br>(2.20)**  | 7.508<br>(1.61)     |
| Observations                                   | 551                | 551                 |
| F-test : p-value                               | 0.000              | 0.000               |

Notes : Entre parenthèses les statistiques (z). \* Significatif à 10 %; \*\* Significatif à 5 %; \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A1.3 - Les pays de l'échantillon : 33 pays d'Afrique subsaharienne**

---

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Angola                   | Liberia      |
| Benin                    | Madagascar   |
| Botswana                 | Malawi       |
| Burkina Faso             | Mali         |
| Burundi                  | Mauritania   |
| Cameroon                 | Namibia      |
| Central African Republic | Niger        |
| Congo, Dem, Rep,         | Nigeria      |
| Congo, Rep,              | Rwanda       |
| Cote d'Ivoire            | Senegal      |
| Equatorial Guinea        | Sierra Leone |
| Ethiopia                 | South Africa |
| Gabon                    | Tanzania     |
| Gambia, The              | Togo         |
| Ghana                    | Uganda       |
| Guinea                   | Zambia       |
| Kenya                    |              |

---

**Tableau A1.4- Description des variables utilisées dans les estimations**

| <b>Variables</b>                              | <b>Descriptions des variables</b>  | <b>Sources</b>   |
|---|--|--|
| Taux de prélèvement public                    | Somme des recettes fiscales et non fiscales (hors dons) en pourcentage du PIB  | CERDI  |
| Recettes publiques hors pétrole ( $RP^{HP}$ ) | Total des recettes publiques excluant l'ensemble des recettes publiques liées à l'exploitation pétrolière en pourcentage du PIB nominal. | Département des finances publiques du FMI                    |
| PIB/tête                                      | Ratio du PIB par rapport à la population totale  | WDI  |
| Taux d'ouverture                              | Ratio de la somme de la valeur des exportations et des importations des biens et services par rapport au PIB.                            | WDI  |
| VA agricole                                   | Totale de la valeur ajoutée provenant du secteur agricole par rapport au PIB   | WDI  |
| Inflation                                     | Taux de croissance annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation   | WDI  |
| Intérêt                                       | Total du service de la dette en pourcentage du GNI   | WDI  |
| Dons  | Aide publique bilatérale ou multilatérale sans contrepartie, fournie sous forme de subvention ou d'assistance technique                  | International Monetary Fund, (Government Finance Statistics) |

|                        |   |           |
|------------------------|---|-----------|
| Déficit primaire       | Différence entre les dépenses du gouvernement, non compris les paiements des intérêts de la dette et les recettes publiques | WDI/CERDI |
| Corruption             | Evaluation de la corruption sous la forme de : pots-de-vin, corruption fiscale, népotisme, abus de pouvoir, etc.            | ICRG 2006 |
| Qualité bureaucratique | Compétence et expertise à gouverner sans un changement radical des politiques ou des services du gouvernement               | ICRG 2006 |

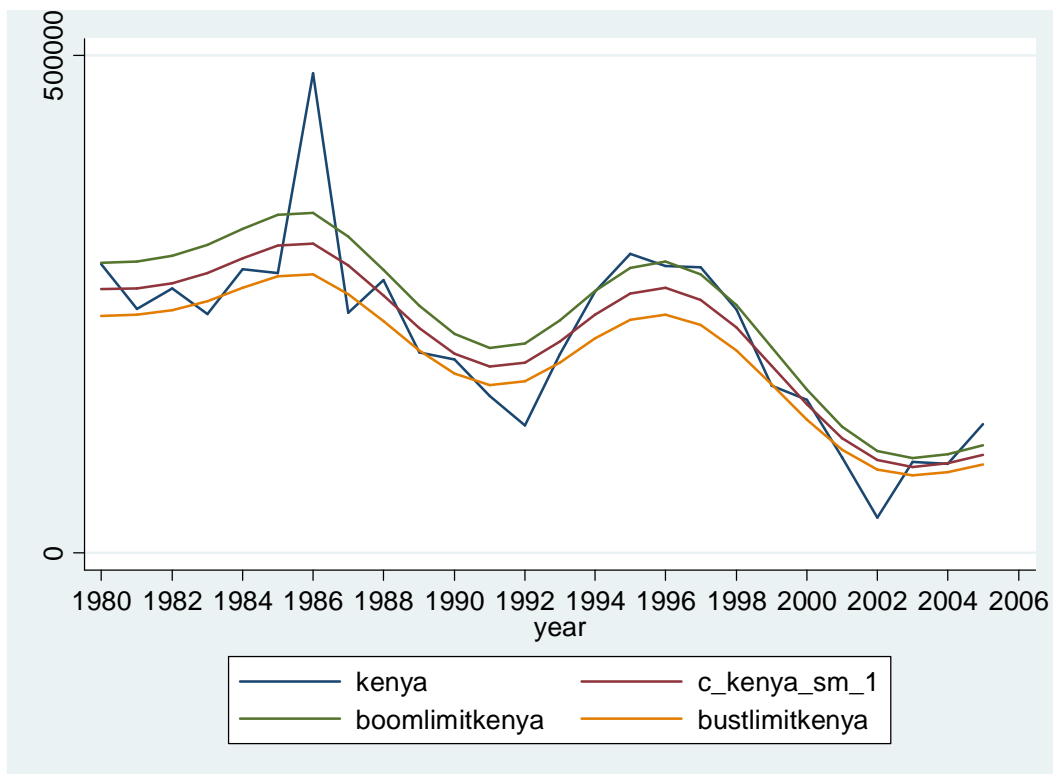
**Tableau A1.5- Classification des pays par produits principaux exportés**

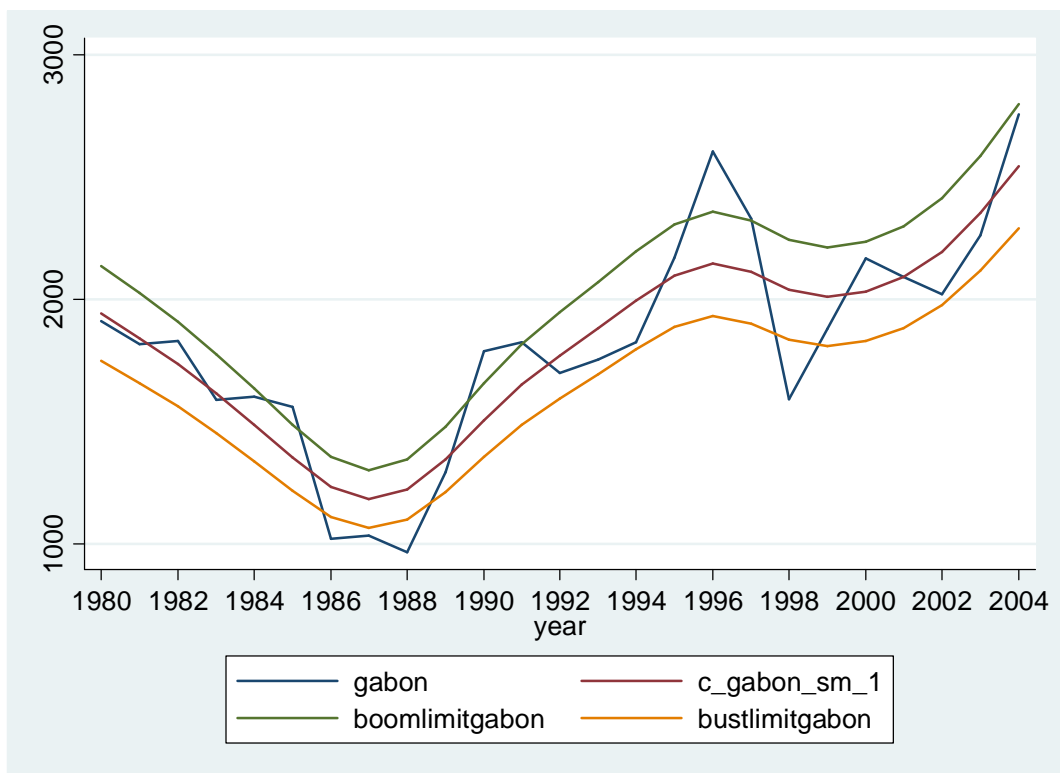
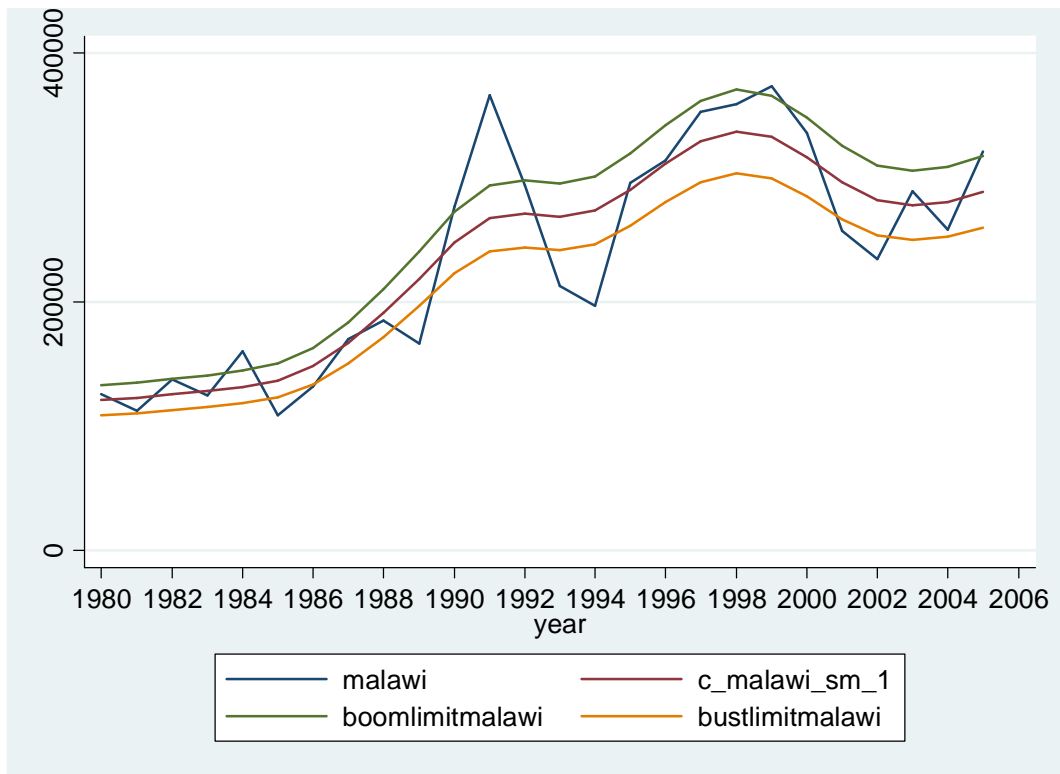
| <b>Catégories de matières premières</b> | <b>Pays</b>  | <b>Principal (aux) produit(s) d'exportation</b>   |
|---|--|---|
| Produits pétroliers                     | Angola<br>Cameroun<br>République du Congo<br>Guinée équatoriale<br>Gabon<br>Nigeria  | Pétrole<br>Pétrole<br>Pétrole<br>Pétrole<br>Pétrole<br>Pétrole  |
| Métaux                                  | Botswana<br>Afrique centrale<br>Ghana<br>RDC<br>Guinée<br>Mali<br>Mauritanie<br>Mozambique<br>Namibie<br>Niger<br>Sierra Leone<br>Afrique du Sud<br>Togo<br>Zambie   | Diamant<br>Or, diamant<br>Or<br>Diamant<br>Bauxite, diamant<br>Or<br>Fer<br>Aluminium<br>Diamant<br>Uranium<br>Diamant<br>Argent et Or<br>Phosphate<br>Cuivre                         |
| Produits agricoles                      | Benin<br>Burkina Faso<br>Burundi<br>Côte d'Ivoire<br>Ethiopie<br>Gambie<br>Ghana<br>Kenya<br>Liberia<br>Madagascar<br>Malawi<br>Mali<br>Rwanda<br>Sao Tomé et Príncipe<br>Sénégal<br>Tanzanie<br>Ouganda<br>Zimbabwe | Coton<br>Coton<br>Café<br>Cacao et Café<br>Café<br>Arachide<br>Cacao<br>Café<br>Caoutchouc<br>Café et Vanille<br>Tabac<br>Coton<br>Café<br>Cacao<br>Arachide<br>Café<br>Café<br>Tabac |

**A1.6 : Quelques graphiques sur l'identification des épisodes de chocs**

Nb : dans le premier graphique, par exemple :

- kenya est la série des recettes d'exportation du café
- c\_kenya\_sm\_1 est la tendance de la série
- boornlimitkenya est une déviation de plus 10 % par rapport à la tendance normale.
- bustlimitkenya est une déviation de moins 10 % par rapport à la tendance normale.







**A1.7- Construction des variables instrumentales pour la variable « dons »**

L'objectif est de créer des variables instrumentales qui soient corrélées avec le niveau des dons reçus par un pays et qui, dans le même temps, soient exogènes par rapport aux données de finances publiques des pays d'Afrique subsaharienne.

Nous avons retenu les 21 principaux pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, USA).

Pour chaque pays receveur d'aide, nous avons sélectionné, chaque année, les cinq principaux pays donateurs<sup>60</sup>.

Pour saisir la proximité géographique, nous avons considéré la distance bilatérale inversée entre le pays receveur et Washington (pour le Canada et les USA), Bruxelles (pour les pays européens), Tokyo (pour le Japon) et Canberra (pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande). L'aide globale, mesurée en dollars constants, fournie par chaque pays donateur est alors pondérée par la distance inversée.

Afin de saisir la proximité culturelle, nous avons utilisé la proximité religieuse mesurée par une variable muette qui est égale à 1 s'il existe une religion commune entre le pays donateur et le pays receveur. Ces variables muettes ont servi à pondérer l'aide globale procurée par les cinq principaux donateurs.

---

<sup>60</sup> L'approche retenue des cinq principaux donateurs garantit une bonne variabilité des variables instrumentales dans la mesure où les cinq principaux donateurs peuvent, d'une part, différer d'un pays à l'autre et, d'autre part, pour un même pays différer d'une année sur l'autre.

## Annexes du chapitre 2

Tableau A2.1- Liste des principaux produits d'exportation et d'importation des pays de l'UEMOA

| Produits d'exportation        | Produits d'importation |
|-------------------------------|------------------------|
| Arachide                      | Blé                    |
| Cacao                         | Maïs                   |
| Café                          | Hydrocarbures          |
| Coton                         | Riz                    |
| Hydrocarbures (Côte d'Ivoire) | Sorgho                 |
| Or                            |                        |
| Phosphate                     |                        |
| Uranium                       |                        |

**Tableau A2.2- Description des variables de contrôle utilisées**

| <b>Variables</b>               | <b>Descriptions des variables</b>   | <b>Sources</b>   |
|--------------------------------|---|--|
| PIB/tête                       | Ratio du PIB par rapport à la population totale   | World Development Indicators (WDI)                                       |
| Taux d'ouverture               | Ratio de la somme de la valeur des exportations et des importations des biens et services par rapport au PIB.   | WDI  |
| VA agricole                    | Totale de la valeur ajoutée provenant du secteur agricole par rapport au PIB  | WDI  |
| Qualité bureaucratique         | Compétence et expertise à gouverner sans un changement radical des politiques ou des services du gouvernement   | ICRG 2006  |
| Aide Publique au Développement | Somme aide publique bilatérale et multilatérale reçue par l'Etat sur base déboursement  | Commission de l'UEMOA (Base de données de la surveillance multilatérale) |
| Taux de change effectif réel   | Le Taux de change effectif réel est le taux de change effectif nominal (une mesure de la valeur d'une devise contre une moyenne pondérée de plusieurs devises étrangères) divisé par le déflateur des prix ou l'indice des coûts. | International Monetary Fund, (International Financial Statistics)        |

## Annexes du chapitre 3

Tableau A3.1- Résultats des estimations utilisant les recettes fiscales (en % du PIB) comme variable expliquée

|                        | Effets aléatoires   |                   | Effets fixes        |                   |
|------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
|                        | (1)                 | (2)               | (3)                 | (4)               |
| conflit interne        | -0.151<br>(2.57)**  | -0.042<br>(1.90)* | -0.115<br>(1.75)*   | -0.044<br>(1.69)* |
| dp(-1)                 |                     | 0.104<br>(2.06)** |                     | 0.101<br>(1.89)*  |
| dons                   |                     | -0.102<br>(0.82)  |                     | -0.242<br>(1.77)* |
| interet                |                     | 0.120<br>(2.00)** |                     | 0.066<br>(1.03)   |
| inflation              |                     | -0.000<br>(0.13)  |                     | 0.000<br>(0.20)   |
| log PIB/tête           |                     | 1.178<br>(1.03)   |                     | 4.241<br>(1.78)*  |
| ouverture              |                     | -0.005<br>(0.11)  |                     | -0.001<br>(0.01)  |
| vaagri                 |                     | -0.072<br>(1.76)* |                     | -0.089<br>(1.86)* |
| qualité bureaucratique |                     | 0.224<br>(0.50)   |                     | -0.017<br>(0.03)  |
| constante              | 14.922<br>(6.11)*** | 8.259<br>(1.10)   | 17.080<br>(7.18)*** | -9.070<br>(0.57)  |
| Observations           | 1033                | 747               | 1033                | 747               |
| Nombre de pays         | 65                  | 52                | 65                  | 52                |
| R <sup>2</sup>         | 0.00                | 0.33              | 0.00                | 0.27              |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A3.2- Estimation de l'effet des conflits avec correction de la dépendance sérielle  
(Variable dépendante : taux de prélèvement public)**

|                        | (1)                  | (2)                 |
|------------------------|----------------------|---------------------|
| conflit interne        | -0.405<br>(4.79)***  | -0.075<br>(2.71)**  |
| dp(-1)                 |                      | -0.019<br>(0.71)    |
| dons                   |                      | -0.026<br>(0.33)    |
| interet                |                      | 0.012<br>(0.48)     |
| inflation              |                      | -0.000<br>(0.69)    |
| log PIB/tête           |                      | 1.167<br>(2.02)**   |
| ouverture              |                      | 0.100<br>(8.57)***  |
| vaagri                 |                      | -0.172<br>(4.65)*** |
| qualité bureaucratique |                      | 0.998<br>(2.60)***  |
| constante              | 18.448<br>(21.71)*** | 8.562<br>(1.87)*    |
| Observations           | 1165                 | 724                 |
| Nombre de pays         | 70                   | 47                  |
| R <sup>2</sup>         | 0.00                 | 0.25                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A3.3- Les pays de l'échantillon (85 pays en développement)**


---

|                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| Albania                  | Kenya                |
| Algeria                  | Kuwait               |
| Angola                   | Lao PDR              |
| Bahamas                  | Lebanon              |
| Bahrain                  | Lesotho              |
| Bangladesh               | Liberia              |
| Barbados                 | Madagascar           |
| Benin                    | Malawi               |
| Bhutan                   | Mali                 |
| Bolivia                  | Mauritania           |
| Botswana                 | Mauritius            |
| Bulgaria                 | Mongolia             |
| Burkina Faso             | Mozambique           |
| Burundi                  | Myanmar              |
| Cameroon                 | Nepal                |
| Cape Verde               | Nicaragua            |
| Central African Republic | Niger                |
| Chad                     | Nigeria              |
| Chile                    | Oman                 |
| Comoros                  | Panama               |
| Congo, Dem. Rep.         | Papua New Guinea     |
| Congo, Rep.              | Paraguay             |
| Costa Rica               | Romania              |
| Cote d'Ivoire            | Rwanda               |
| Cyprus                   | Senegal              |
| Dominican Republic       | Sierra Leone         |
| Ecuador                  | Solomon Islands      |
| El Salvador              | Sri Lanka            |
| Equatorial Guinea        | Sudan                |
| Ethiopia                 | Suriname             |
| Fiji                     | Swaziland            |
| Finland                  | Syrian Arab Republic |
| Gabon                    | Tanzania             |
| Gambia                   | Togo                 |
| Ghana                    | Trinidad and Tobago  |
| Guatemala                | Tunisia              |
| Guinea                   | Uganda               |
| Guinea-Bissau            | United Arab Emirates |
| Guyana                   | Uruguay              |
| Haiti                    | Venezuela, RB        |
| Honduras                 | Vietnam              |
| Iran, Islamic Rep.       | Zambia               |
| Jamaica                  | Zimbabwe             |

---

**Tableau A3.4- Sous-échantillon des pays producteurs de pétrole**

---

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| Algeria           | Iran                |
| Angola            | Kuwait              |
| Bahrain           | Nigeria             |
| Cameroon          | Oman                |
| Chad              | Sudan               |
| Congo             | Syria               |
| Ecuador           | Trinidad and Tobago |
| Equatorial Guinea | Venezuela           |
| Gabon             | Vietnam             |

---

## Annexes du chapitre 4

**Tableau A4.1- Les pays de l'échantillon (87 pays en développement)**

---

|                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| Albania                  | Kenya                |
| Algeria                  | Kuwait               |
| Angola                   | Lao PDR              |
| Bahamas, The             | Lebanon              |
| Bahrain                  | Lesotho              |
| Bangladesh               | Liberia              |
| Barbados                 | Madagascar           |
| Belarus                  | Malawi               |
| Belize                   | Mali                 |
| Benin                    | Mauritania           |
| Bhutan                   | Mauritius            |
| Bolivia                  | Moldova              |
| Botswana                 | Mongolia             |
| Burkina Faso             | Mozambique           |
| Burundi                  | Namibia              |
| Cameroon                 | Nepal                |
| Cape Verde               | Nicaragua            |
| Central African Republic | Niger                |
| Chad                     | Nigeria              |
| Chile                    | Oman                 |
| Comoros                  | Panama               |
| Congo, Dem, Rep,         | Papua New Guinea     |
| Congo, Rep,              | Paraguay             |
| Costa Rica               | Rwanda               |
| Cote d'Ivoire            | Senegal              |
| Croatia                  | Sierra Leone         |
| Cyprus                   | Solomon Islands      |
| Dominican Republic       | Sri Lanka            |
| Ecuador                  | Sudan                |
| El Salvador              | Suriname             |
| Equatorial Guinea        | Swaziland            |
| Ethiopia                 | Syrian Arab Republic |
| Fiji                     | Tanzania             |
| Gabon                    | Togo                 |
| Gambia, The              | Trinidad and Tobago  |
| Ghana                    | Tunisia              |
| Guatemala                | Uganda               |
| Guinea                   | United Arab Emirates |
| Guinea-Bissau            | Uruguay              |
| Guyana                   | Venezuela, RB        |
| Haiti                    | Vietnam              |
| Honduras                 | Zambia               |
| Iran, Islamic Rep,       | Zimbabwe             |
| Jamaica                  |                      |

---



**Tableau A4.2- Pays ayant connu une période post-conflit et périodes postconflits**

| <b>Pays post conflits</b> | <b>Période de conflit/paix</b> | <b>Postconf 0-2</b> | <b>Postconf 0</b> | <b>Postconf 1</b> | <b>Postconf 2</b> |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Bangladesh                | fin conflit 1993               | 1994/2004           | 1994/1998         | 1999/2003         | 2004              |
| Barbados                  | fin conflit 1966               | 1980/1981           |                   |                   | 1980/1981         |
| Belarus                   | fin conflit 1991               | 1992/2004           | 1992/1996         | 1997/2001         | 2002/2004         |
| Afrique centrale          | fin conflit 2003               | 2004                | 2004              |                   |                   |
| Tchad                     | paix 1996/1997                 | 1996/1997           | 1996/1997         |                   |                   |
| Chili                     | fin conflit 1974               | 1980/1989           |                   | 1980/1984         | 1985/1989         |
| Les Comores               | fin conflit 1976               | 1980/1989           | 1980              | 1981/1985         | 1986/1989         |
| RDC                       | paix 1980/1996                 | 1980/1994           | 1980/1984         | 1985/1989         | 1990/1994         |
| Croatie                   | fin conflit 1996               | 1997/2004           | 1997/2001         | 2002/2004         |                   |
| République Dom            | fin conflit 1966               | 1980/1981           |                   |                   | 1980/1981         |
| Salvador                  | fin conflit 1992               | 1993/2004           | 1993/1997         | 1998/2002         | 2003/2004         |
| Guatemala                 | fin conflit 1996               | 1997/2004           | 1997/2001         | 2002/2004         |                   |
| Haïti                     | fin conflit 1992               | 1993/2004           | 1993/1997         | 1998/2002         | 2003/2004         |
| Laos                      | fin conflit 1995               | 1980/1989           |                   | 1980/1984         | 1985/1989         |
| Liban                     | fin conflit 1991               | 1992/2004           | 1992/1996         | 1997/2001         | 2002/2004         |
| Moldavie                  | fin conflit 1993               | 1994/2004           | 1994/1998         | 1999/2003         | 2004              |
| Mozambique                | fin conflit 1993               | 1994/2004           | 1994/1998         | 1999/2003         | 2004              |
| Nicaragua                 | fin conflit 1991               | 1992/2004           | 1992/1996         | 1997/2001         | 2002/2004         |
| Niger                     | fin conflit 1998               | 1999/2004           | 1999/2003         | 2004              |                   |
| Nigeria                   | fin conflit 1972               | 1980/1986           | 1980/1981         | 1982/1986         |                   |
| Oman                      | fin conflit 1977               | 1980/1991           | 1980/1981         | 1982/1986         | 1987/1991         |
| Papouasie-Nlle-Guinée     | fin conflit 1997               | 1998/2004           | 1998/2002         | 2003/2004         |                   |
| Sierra Léone              | fin conflit 2001               | 2002/2004           | 2002/2004         |                   |                   |
| Surinam                   | fin conflit 1989               | 1990/2004           | 1990/1994         | 1995/1999         | 2000/2004         |
| Syrie                     | fin conflit 1983               | 1984/1998           | 1984/1988         | 1989/1993         | 1994/1998         |
| Zimbabwe                  | fin conflit 1980               | 1981/1995           | 1981/1985         | 1986/1990         | 1991/1995         |

**Tableau A4.3- Dynamique de mobilisation des recettes publiques pendant les périodes post-conflits (correction de la dépendance sérielle)**

|                 | (1)                 | (2)                 | (3)                 | (4)                 | (5)                 |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| dp(-1)          | 0.029<br>(1.07)     | 0.029<br>(1.06)     | 0.029<br>(1.05)     | 0.030<br>(1.08)     | 0.030<br>(1.11)     |
| inflation       | -0.000<br>(0.50)    | -0.000<br>(0.21)    | -0.000<br>(0.50)    | -0.000<br>(0.50)    | -0.000<br>(0.30)    |
| interet         | 0.051<br>(1.83)*    | 0.050<br>(1.81)*    | 0.050<br>(1.80)*    | 0.051<br>(1.83)*    | 0.051<br>(1.84)*    |
| qual bureau     | 1.873<br>(4.63)***  | 1.863<br>(4.61)***  | 1.867<br>(4.62)***  | 1.869<br>(4.62)***  | 1.847<br>(4.57)***  |
| vaagri          | -0.143<br>(3.92)*** | -0.149<br>(4.06)*** | -0.141<br>(3.86)*** | -0.143<br>(3.90)*** | -0.146<br>(3.98)*** |
| ouverture       | 1.206<br>(1.34)     | 1.252<br>(1.39)     | 1.281<br>(1.42)     | 1.209<br>(1.34)     | 1.172<br>(1.30)     |
| log PIB/tête    | 0.001<br>(1.96)*    | 0.001<br>(1.80)*    | 0.001<br>(1.97)**   | 0.001<br>(1.97)**   | 0.001<br>(1.91)*    |
| postconflit 0-2 |                     | 1.659<br>(1.83)*    |                     |                     |                     |
| postconflit 0   |                     |                     | -1.102<br>(1.12)    |                     |                     |
| postconflit 1   |                     |                     |                     | 0.239<br>(1.88)*    |                     |
| postconflit 2   |                     |                     |                     |                     | -1.071<br>(1.14)    |
| constante       | 10.311<br>(7.80)*** | 10.455<br>(7.90)*** | 10.449<br>(7.87)*** | 10.318<br>(7.80)*** | 10.328<br>(7.80)*** |
| Observations    | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 |
| R <sup>2</sup>  | 0.38                | 0.39                | 0.38                | 0.38                | 0.38                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A4.4- Efficacité de l'aide publique globale dans la mobilisation des recettes publiques  
(correction de la dépendance sérielle)**

|                     | (1)                 | (2)                 | (3)                 | (4)                 | (5)                 |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| dp(-1)              | 0.032<br>(1.15)     | 0.032<br>(1.14)     | 0.032<br>(1.15)     | 0.032<br>(1.14)     | 0.033<br>(1.17)     |
| inflation           | -0.000<br>(0.48)    | -0.000<br>(0.13)    | -0.000<br>(0.49)    | -0.000<br>(0.48)    | -0.000<br>(0.12)    |
| interet             | 0.057<br>(1.99)**   | 0.056<br>(1.99)**   | 0.056<br>(1.98)**   | 0.056<br>(1.99)**   | 0.058<br>(2.05)**   |
| qual bureau         | 1.991<br>(4.94)***  | 1.989<br>(4.95)***  | 2.000<br>(4.97)***  | 1.985<br>(4.92)***  | 1.958<br>(4.86)***  |
| vaagri              | -0.126<br>(3.47)*** | -0.129<br>(3.58)*** | -0.123<br>(3.41)*** | -0.125<br>(3.44)*** | -0.128<br>(3.54)*** |
| ouverture           | 1.253<br>(1.41)     | 1.320<br>(1.49)     | 1.344<br>(1.50)     | 1.259<br>(1.41)     | 1.203<br>(1.35)     |
| log PIB/tête        | 0.001<br>(2.21)**   | 0.001<br>(2.06)**   | 0.001<br>(2.24)**   | 0.001<br>(2.22)**   | 0.001<br>(2.18)**   |
| apd                 | -0.000<br>(0.10)    | -0.000<br>(0.10)    | -0.000<br>(0.11)    | 0.000<br>(0.00)     | -0.000<br>(0.19)    |
| apd*postconflit 0-2 |                     | 0.000<br>(0.15)     |                     |                     |                     |
| postconflit 0-2     |                     | 2.138<br>(2.00)**   |                     |                     |                     |
| apd*postconflit 0   |                     |                     | 0.001<br>(0.17)     |                     |                     |
| postconflit 0       |                     |                     | -1.361<br>(0.89)    |                     |                     |
| apd*postconflit 1   |                     |                     |                     | -0.001<br>(0.55)    |                     |
| postconflit 1       |                     |                     |                     | 0.496<br>(2.42)**   |                     |
| apd*postconflit 2   |                     |                     |                     |                     | 0.002<br>(1.03)     |
| postconflit 2       |                     |                     |                     |                     | -2.299<br>(1.71)*   |
| constante           | 10.538<br>(8.06)*** | 10.767<br>(8.24)*** | 10.666<br>(8.17)*** | 10.542<br>(8.06)*** | 10.586<br>(8.13)*** |
| Observations        | 780                 | 780                 | 780                 | 780                 | 780                 |
| R <sup>2</sup>      | 0.39                | 0.39                | 0.39                | 0.38                | 0.39                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A4.5- Efficacité de l'assistance technique dans la mobilisation des recettes publiques (correction de la dépendance sérielle)**

|                      | (1)                 | (2)                 | (3)                 | (4)                 | (5)                 |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| dp(-1)               | 0.031<br>(1.12)     | 0.032<br>(1.15)     | 0.031<br>(1.13)     | 0.032<br>(1.15)     | 0.032<br>(1.16)     |
| inflation            | -0.000<br>(0.52)    | -0.000<br>(0.19)    | -0.000<br>(0.52)    | -0.000<br>(0.52)    | -0.000<br>(0.32)    |
| interet              | 0.056<br>(2.01)**   | 0.056<br>(2.01)**   | 0.057<br>(2.02)**   | 0.056<br>(1.99)**   | 0.057<br>(2.03)**   |
| qual bureau          | 1.916<br>(4.77)***  | 1.915<br>(4.78)***  | 1.942<br>(4.84)***  | 1.917<br>(4.77)***  | 1.895<br>(4.71)***  |
| vaagri               | -0.129<br>(3.57)*** | -0.135<br>(3.74)*** | -0.127<br>(3.53)*** | -0.129<br>(3.55)*** | -0.132<br>(3.63)*** |
| ouverture            | 2.779<br>(2.56)**   | 2.819<br>(2.60)***  | 2.873<br>(2.65)***  | 2.811<br>(2.59)***  | 2.748<br>(2.53)**   |
| log PIB/tête         | 0.001<br>(1.87)*    | 0.001<br>(1.69)*    | 0.001<br>(1.91)*    | 0.001<br>(1.89)*    | 0.001<br>(1.82)*    |
| coop tech/PIB        | 0.375<br>(0.54)     | 0.389<br>(0.60)     | 0.374<br>(1.51)     | -0.386<br>(0.61)    | -0.376<br>(1.04)    |
| cooptech*postconf0-2 |                     | 0.122<br>(0.46)     |                     |                     |                     |
| postconflit 0-2      |                     | 2.013<br>(1.77)*    |                     |                     |                     |
| cooptech*postconf0   |                     |                     | -0.056<br>(0.19)    |                     |                     |
| postconflit 0        |                     |                     | -0.984<br>(0.73)    |                     |                     |
| cooptech*postconf1   |                     |                     |                     | 0.536<br>(1.84)*    |                     |
| postconflit 1        |                     |                     |                     | 0.690<br>(2.54)**   |                     |
| cooptech*postconf2   |                     |                     |                     |                     | 0.034<br>(0.05)     |
| postconflit 2        |                     |                     |                     |                     | -1.134<br>(0.83)    |
| Constant             | 11.363<br>(8.30)*** | 11.527<br>(8.45)*** | 11.454<br>(8.42)*** | 11.378<br>(8.32)*** | 11.374<br>(8.31)*** |
| Observations         | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 | 787                 |
| R <sup>2</sup>       | 0.39                | 0.40                | 0.39                | 0.39                | 0.39                |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %.

**Tableau A4.6- Estimation des équations d'instrumentation**

| Variables dépendantes  | Coopération technique | APD                    |
|--|-----------------------|------------------------|
|  | (1)                   | (2)                    |
| coopération technique (APD) pondérée par la distance               | 0.036<br>(1.46)       | 13.017<br>(3.52)***    |
| coopération technique (APD) pondérée par la proximité linguistique | 0.000<br>(4.61)***    | 0.000<br>(0.13)        |
| coopération technique (APD) pondérée par la proximité religieuse   | 0.000<br>(2.39)**     | 0.002<br>(0.70)        |
| dp(-1)   | 0.000<br>(0.04)       | 2.904<br>(2.57)**      |
| inflation  | -0.000<br>(4.95)***   | -0.015<br>(4.43)***    |
| interet  | -0.002<br>(0.20)      | -0.110<br>(0.08)       |
| qual bureau  | -0.023<br>(0.39)      | 11.278<br>(0.73)       |
| vaagri   | -0.037<br>(7.83)***   | -0.498<br>(0.67)       |
| ouverture  | 4.168<br>(10.22)***   | -202.544<br>(12.23)*** |
| PIB/tête   | -0.000<br>(3.50)***   | -0.083<br>(7.91)***    |
| constante  | 3.576<br>(14.62)***   | 480.389<br>(12.44)***  |
| Observations   | 830                   | 830                    |
| F-test : p-value :   | 0.000                 | 0.000                  |

Notes : Entre parenthèses, la valeur absolue de z statistique. \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5 %, \*\*\* Significatif à 1 %. Dans les pondérations, la coopération technique est remplacée par l'APD globale lorsque l'APD est la variable dépendante.

## Tables des matières

|  |     |
|--|-----|
| <b>Remerciements</b> .....   | i   |
| <b>Sommaire</b> .....  | iii |
| <b>Introduction générale</b> .....   | 4   |
| <b>Chapitre 1- Chocs des produits de base et mobilisation des recettes publiques dans les pays d’Afrique subsaharienne</b> ..... | 13  |
| <b>Introduction</b> .....  | 13  |
| <b>I. Les épisodes de « booms » et de « busts »</b> .....  | 16  |
| 1.1. Identification des épisodes de « booms » et de « busts ».....   | 16  |
| 1.2. Les variables muettes « Booms » et « Busts ».....   | 20  |
| <b>II. Etudes antérieures sur les effets des chocs</b> .....   | 21  |
| 2.1. Chocs et croissance économique.....   | 21  |
| 2.2. Chocs et syndromes hollandais.....  | 23  |
| 2.3. Chocs, erreur d’appréciation et pressions politiques à la dépense.....  | 24  |
| 2.4. Chocs et constitution des stocks de dettes publiques .....  | 25  |
| <b>III. Mécanismes et canaux de transmission des effets des chocs sur les recettes publiques</b> .....                           | 26  |
| 3.1. Effets directs des chocs sur les recettes publiques.....  | 26  |
| 3.2. Effets des chocs sur l’effort de mobilisation des recettes publiques.....   | 28  |
| 3.3. Quelques faits stylisés de réponses des gouvernements aux « booms ».....  | 32  |
| <b>IV. Analyse économétrique de l’effet des chocs</b> .....  | 33  |
| 4.1. Choix de la variable dépendante.....  | 33  |
| 4.1.1. <i>Le taux de pression fiscale</i> .....  | 33  |
| 4.1.2. <i>Le taux de prélèvement public</i> .....  | 34  |
| 4.2. Les variables d’intérêt.....  | 35  |
| 4.3. Analyse des variables de contrôle.....  | 35  |
| 4.4. Estimation de l’effet des chocs sur les recettes publiques.....   | 44  |
| 4.4.1. <i>Technique d’estimation</i> .....   | 44  |
| 4.4.2. <i>Les principaux résultats</i> .....   | 46  |
| 4.4.3. <i>Tests de sensibilité des résultats</i> .....   | 49  |
| 4.5. Estimation de l’effet des chocs sur les recettes publiques hors pétrole.....  | 58  |
| <b>Conclusions et implications de politiques économiques</b> .....   | 62  |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Chapitre 2- Chocs des produits de base et transition fiscale dans l'UEMOA.....</b>                  | <b>66</b>  |
| <b>Introduction.....</b>   | <b>66</b>  |
| <b>I. Notion et détermination des indicateurs de transition fiscale.....</b>                           | <b>69</b>  |
| 1.1. Notion de transition fiscale.....   | 69         |
| 1.2. Détermination des indicateurs de transition fiscale.....  | 70         |
| 1.2.1. Critères de la structure du prélèvement public.....   | 70         |
| 1.2.2. Critères du potentiel fiscal.....   | 81         |
| 1.2.3. Les indicateurs de transition fiscale.....  | 84         |
| <b>II. Méthodologie de construction des indicateurs de chocs.....</b>                                  | <b>86</b>  |
| 2.1. Indice des prix à l'export et à l'import.....   | 86         |
| 2.2. Les indicateurs des chocs de prix.....  | 87         |
| <b>III. Les contraintes de transition fiscale dans les pays de l'UEMOA.....</b>                        | <b>88</b>  |
| 3.1. La compensation des moins-values de recettes douanières.....                                      | 88         |
| 3.2. Contraintes liées à la mise en place des fiscalités intérieures indirectes.....                   | 89         |
| 3.2.1. Les dépenses fiscales.....  | 89         |
| 3.2.2. Le secteur informel.....  | 90         |
| 3.2.3. Besoins de protection des filières sensibles.....   | 93         |
| <b>IV. Les contraintes liées aux chocs des prix des produits de base.....</b>                          | <b>93</b>  |
| 4.1. Performance de transition fiscale dans un contexte de chocs à l'importation.....                  | 93         |
| 4.2. Performance de transition fiscale dans un contexte de chocs à l'exportation.....                  | 97         |
| <b>V. Analyse empirique de la relation Chocs et transition fiscale.....</b>                            | <b>97</b>  |
| 5.1. Méthodologie économétrique.....   | 97         |
| 5.2. Résultats économétriques et commentaires.....   | 99         |
| 5.2.1. Résultats des estimations par le modèle probit.....   | 99         |
| 5.2.2. Estimation par le modèle tobit.....   | 103        |
| <b>Conclusions et implications de politiques économiques.....</b>                                      | <b>106</b> |
| <br>   |            |
| <b>Chapitre 3- Conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....</b> | <b>110</b> |
| <b>Introduction.....</b>   | <b>110</b> |
| <b>I. Concepts et données de conflits.....</b>   | <b>113</b> |
| 1.1. Concepts de conflits.....   | 113        |
| 1.2. Données de conflits.....  | 115        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>II. Revue de littérature de la relation conflits et recettes publiques.....</b>  | <b>116</b> |
| 2.1. Taxation, source de conflits.....  | 116        |
| 2.2. Conflits, source de mobilisation des recettes publiques.....   | 117        |
| 2.3. Conflits, entraves à la mobilisation des recettes publiques.....   | 118        |
| <b>III. Analyse empirique des effets des conflits sur les recettes publiques globales.....</b>  | <b>120</b> |
| 3.1. Technique d'estimation et description des variables.....   | 120        |
| 3.2. Problèmes économétriques.....  | 121        |
| 3.3. Principaux résultats.....  | 122        |
| <b>IV. Effets des conflits sur les composantes des recettes publiques.....</b>  | <b>128</b> |
| 4.1. Conflits et recettes publiques pétrolières.....  | 128        |
| 4.1.1. <i>Rentes pétrolières, risque et durée des conflits.....</i>   | 128        |
| 4.1.2. <i>Les recettes publiques liées au pétrole et l'effet des conflits.....</i>  | 131        |
| 4.1.3. <i>Analyse empirique de l'effet des conflits sur les recettes publiques pétrolières.....</i>   | 132        |
| 4.2. Conflits et mobilisation des recettes de TVA.....  | 134        |
| <b>Conclusions et implications de politiques économiques.....</b>   | <b>136</b> |
| <br>  |            |
| <b>Chapitre 4- Post-conflits et mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement.....</b>   | <b>138</b> |
| <b>Introduction.....</b>  | <b>138</b> |
| <b>I. Mobilisation des ressources intérieures dans les périodes post-confliktuelles.....</b>  | <b>140</b> |
| <b>II. Analyse économétrique de la relation post-conflit et mobilisation des ressources publiques intérieures.....</b>  | <b>142</b> |
| 2.1. Le modèle économétrique, les données et la méthodologie.....   | 142        |
| 2.2. Résultats des estimations.....   | 144        |
| <b>III. Mobilisation des ressources extérieures pour les pays post-conflits.....</b>  | <b>146</b> |
| 3.1. Le profil des ressources extérieures mobilisées en faveur des pays post-conflits.....  | 146        |
| 3.2. Appui extérieur et effort de mobilisation des ressources publiques intérieures.....  | 149        |
| <b>IV. Analyse économétrique de l'effet de l'appui extérieur sur la mobilisation des ressources publiques intérieures pendant les périodes post-confliktuelles.....</b> | <b>155</b> |
| 4.1. Effets de l'aide publique globale.....   | 155        |
| 4.2. Effets de l'assistance technique.....  | 159        |



|   |     |
|---|-----|
| <b>Conclusions et implications de politiques économiques.....</b> | 162 |
| <b>Conclusion générale.....</b>                                   | 165 |
| <b>Références bibliographiques.....</b>                           | 173 |
| <b>Annexes.....</b>   | 190 |
| <b>Annexes du Chapitre 1.....</b>                                 | 190 |
| <b>Annexes du chapitre 2.....</b>                                 | 199 |
| <b>Annexes du chapitre 3.....</b>                                 | 201 |
| <b>Annexes du chapitre 4.....</b>                                 | 205 |
| <b>Tables des matières.....</b>                                   | 211 |
| <b>Résumé.....</b>  | 215 |

---

## Résumé

Cette thèse s'inscrit dans la littérature qui analyse les déterminants des performances budgétaires des pays en développement. Nous nous intéressons particulièrement à la question de mobilisation des recettes publiques en raison de l'enjeu que suscite le financement des politiques de développement dont les pays en développement se sont dotés. Certes, nombre d'études se sont intéressées au sujet, mais rares sont les analyses qui abordent les effets des chocs dans la mobilisation des recettes publiques des pays en développement. Or, nombreux sont les pays en développement qui connaissent à fréquence élevée des chocs de grande ampleur. La compréhension du mécanisme de transmission de l'effet de ces chocs est déterminante dans la conduite des politiques budgétaires et dans la projection des politiques de développement des pays en développement. Le caractère capital du sujet de la mobilisation des ressources publiques pour l'économie des pays en développement et la non-prise en compte par les précédentes études du rôle des chocs dans la conduite de la mobilisation des recettes publiques constituent nos principales motivations pour cette recherche. Ainsi, le chapitre 1 de la thèse analyse les effets des chocs des produits de base sur la mobilisation des recettes publiques des pays d'Afrique subsaharienne. Le deuxième chapitre examine le rôle des chocs des prix des produits de base à l'export comme à l'import dans la conduite des réformes de transition fiscale engagées par les Etats de l'UEMOA. Il revient sur les entraves que posent les chocs exogènes aux possibilités de mobilisation des recettes internes face à la baisse du poids de la fiscalité tarifaire. Le chapitre 3 analyse l'effet des chocs sociopolitiques, notamment celui des guerres civiles ou conflits intra-étatiques. Enfin, le chapitre 4, prolongement du chapitre 3, porte sur la mobilisation des ressources publiques durant les périodes post-confliktuelles. Le message central qui se dégage de cette thèse est la nécessité de rigueur des pays en développement dans la gestion des retombées des chocs positifs des produits de base pour faire face aux épisodes de chocs négatifs. Cette rigueur doit être complétée par un soutien extérieur bien adapté à la nature des épisodes de chocs. Concernant le cas des chocs sociopolitiques, l'appui externe doit être non seulement financier mais aussi technique durant les périodes post-chocs.

---

Mots-clés : Chocs, Recettes publiques, Fiscalité, Pays en développement, Données de panel, Probit, Tobit.

Codes JEL : E6, F1, H2, H3, H8.

## Abstract

This research is in the literature that analyzes the determinants of fiscal performance of developing countries. We are particularly interested in the question of revenue mobilization due to the issue that raises funding for development policies which developing countries have adopted. While many studies have focused on the subject, but few analyzes address the effects of shocks in revenue mobilization in developing countries. However, many developing countries are experiencing large shocks in high frequency. The understanding of the transmission mechanism of the effect of these shocks is crucial in the conduct of fiscal policy and the projection of the development policies of developing countries. The capital character of the mobilization of public resources for the economy of developing countries, and the not taking into account of the role of shocks in the conduct of public revenue mobilization by the previous studies are our main motivations for this research. Thus, the chapter 1 of the thesis analyzes the effects of commodity shocks on revenue mobilization of sub-Saharan Africa. The second chapter examines the role of commodity price shocks in export as in import in the conduct of tax transition reforms initiated by the states of the WAEMU. It highlights the obstacles posed by exogenous shocks to possibilities of domestic revenue mobilization face downward weight of tariff revenue. Chapter 3 analyzes the impact of sociopolitical shocks, especially the civil wars or intra-state conflicts. Finally, Chapter 4, an extension of Chapter 3 focuses on public resource mobilization during post-conflict periods. The central message that emerges from this research is the need for rigor in developing countries in managing the impact of positive commodity shocks to cope with periods of negative shocks. This rigor must be complemented by external support suited to the nature of the shock episodes. Concerning the case of sociopolitical shocks, external support should not be only financial but also technical during post-shock periods.

---

**Keywords:** Shock, Government Revenues, Taxation, Developing Countries, Panel data, Probit, Tobit.

JEL classification : E6, F1, H2, H3, H8.